



11.4.27.

DON CARLOS

ET

PHILIPPE II,

PAR

M. GACHARD,

De l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts et de la Commission royale d'histoire de Belgique
des Académies de Vienne, Madrid, Munich, Amsterdam, etc

TOME SECOND.

BRUXELLES, LEIPZIG, GAND,
C. MUQUARDT.

PARIS, A. DURAND. — LA HAYE, MART. NIJHOFF. — MADRID, BAILLY-BAILLIÈRE.

1863

Bruxelles — Emm. Devroye, imp. du Roi

DON CARLOS

ET

PHILIPPE II.



DON CARLOS

ET

PHILIPPE II,

PAR

M. GACHARD,

De l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts et de la Commission royale d'histoire de Belgique;
des Académies de Vienne, Madrid, Munich, Amsterdam, etc.

TOME SECOND.



Bruxelles,

EMM. DEVROYE, IMPRIMEUR DU ROI,

RUE DE LOUVAIN, 40.

1863

DON CARLOS

ET

PHILIPPE II.

CHAPITRE XI.

Accident arrivé au marquis de Berghes. — Montigny, après quelque résistance, part seul pour l'Espagne. — Opinion désavantageuse que le roi a de ces deux personnages; motifs sur lesquels elle est fondée. — Il dissimule toutefois et fait à Montigny un accueil bienveillant. — Il le rassure sur ses sentiments à l'égard des seigneurs des Pays-Bas. — Montigny est dupe de ces démonstrations fallacieuses. — Il représente au roi l'urgence d'abolir l'inquisition, de modérer les placards et d'accorder un pardon général. — Réponse évasive de Philippe. — Nouvelles instances de Montigny. — Le roi remet sa décision jusqu'après qu'il aura établi sa résidence au château de Valsain. — Il ordonne à Hopperus, Tisnacq, Courtewille et Pfinzing d'aller l'attendre à Ségovie. — Il mande au château de Valsain les membres do son conseil d'État, et veut qu'ils délibèrent avec les ministres belges sur les mesures qu'exige la situation des Pays-Bas. — Remarque à propos du compte rendu de ces délibérations par Hopperus. — Mécontentement de Montigny de n'avoir pas été appelé au conseil. — Mémoiro présenté par lui au roi. — Philippe II réunit, sous sa présidence, ses ministres espagnols et belges; il leur déclare ses déterminations sur les trois points sollicités par le gouvernement des Pays-Bas. — Hopperus et Tisnacq les communiquent à Montigny, qui les blâme avec

vivacité devant eux, s'en explique librement avec le roi, et tient un langage plus libre encore à Ruy Gomez. — Restrictions mentales mises par le roi aux concessions auxquelles il vient de consentir : déclaration secrète dont il fait dresser acte par le notaire Pedro de Hoyos; lettre à son ambassadeur à Rome. — Il ordonne à la duchesse de Parme de lever des troupes en Allemagne, et lui interdit de convoquer les états généraux. — Position pénible de Montigny, dont les ennuis s'augmentent encore des retards que souffre l'arrivée du marquis de Berghes. — Répugnance de Berghes pour la missiou qu'on lui avait donnée. — Il se met enfin en route. — A Lusignan il hésite à poursuivre son chemin, et envoie son majordome Aguilera à Montigny. — Conférence nocturne et secrète d'Aguilera avec Montigny, qui le présente le lendemain au roi. — Philippe écrit au marquis de Berghes une lettre autographe où il lui exprime le désir de le voir. — Berghes se remet en route et arrive à Ségovie. — Il est bien reçu du roi, et remplit au château de Valsain ses fonctions de gentilhomme de la chambre. — Audiences données par le roi à Berghes et à Montigny. — Conférences qu'ils ont avec le duc d'Albe et Ruy Gomez, et qui n'aboutissent à rien. — Nouvelles fâcheuses reçues des Pays-Bas : saccagement général des églises et des monastères. — Le roi, déjà un peu indisposé, est saisi d'une fièvre violente en apprenant ces nouvelles. — Lettres ultérieures de la duchesse de Parme complétant le récit des dévastations exercées par les iconoclastes, et faisant connaître les concessions auxquelles elle s'est vue obligée de souscrire. — Exaspération des Espagnols contre les Belges ; sermons passionnés de leurs prédicateurs. — Consternation, désagréments et embarras des Belges qui se trouvent à Ségovie. — Rétablissement de Philippe II; il reçoit un envoyé de Charles IX. — La fièvre le reprend; mais il en est tout à fait délivré au commencement d'octobre. — Sa maladie ne l'empêche pas de s'occuper des affaires : cédule qu'il fait expédier aux églises cathédrales, afin qu'on prie pour la famille royale et pour la conversion des hérétiques; lettres à la duchesse de Parme touchant son voyage prochain aux Pays-Bas et l'assemblée des états généraux, à laquelle il continue de s'opposer. — Il quitte le château de Valsain et rentre à Madrid. — Nouvelles de plus en plus alarmantes des Pays-Bas : projets de partage de ces provinces formés par les chefs du mouvement révolutionnaire; plans de résistance à l'armée royale. — Soucis qu'en prend Philippe II. — Il assemble son conseil, sous

sa présidence, pour délibérer sur le parti auquel il s'arrêtera définitivement. — Discours du comte de Chinchon, de don Juan Manrique et du duc d'Albe. — Assentiment qu'obtient du roi le langage de ce dernier, auquel il destine le commandement de ses troupes. — Vains efforts du prince d'Eboli pour lui faire préférer le comte de Feria. — Berghes et Montigny tâchent, avec aussi peu de succès, d'engager le roi à envoyer aux Pays-Bas le prince d'Eboli lui-même. — Doutes sur les rapports que, suivant l'historien Cabrera, les deux seigneurs belges auraient eus avec don Carlos. — Le roi ne donne pas connaissance, d abord, à la duchesse de Parme, du choix qu'il a fait du duc d'Albe, et pourquoi. — Dispositions qu'il prend pour la concentration en Italie d'un corps de troupes considérable. — Lettres aux princes italiens. — Envoi du comte Juan de la Anguisola aux cantons suisses, de don Juan de Acuña au duc de Savoie, de don Bernardino de Mendoza au duc de Lorraine. — Nomination de Francisco d'Ibarra comme provéditeur général. — Explications sur les ressources à l'aide desquelles Philippe II fit face aux frais de cet armement. — Arrivée à Madrid de l'évêque d'Ascoli, chargé par Pie V de solliciter le depart du roi pour les Pays-Bas et la délivrance de l'archevêque de Tolède. — Mécontentement que cette mission cause à Philippe II — Plaintes qu'il en fait au pape, dans des termes très-vifs, par l'intermédiaire de son ambassadeur à Rome. — Instances vaines de Berghes et de Montigny pour obtenir du roi la permission de retourner aux Pays-Bas. — Mort de Berghes à Madrid. — Honneurs que le roi lui fait rendre. — Arrestation de Montigny, qui est enfermé d'abord à l'alcazar de Ségovie, et ensuite au château de Simancas, où le roi le fait étrangler secrètement.

Berghes et Montigny devaient se mettre en route le 30 avril. Le 28, le marquis étant au Parc, où des gentilshommes de ses amis jouaient au mail, une boule vint le frapper à la jambe droite. La blessure qu'il en reçut fut assez sérieuse pour le forcer de s'aliter et



de garder la chambre pendant plusieurs semaines (¹).

Montigny ne voulait pas partir seul ; il s'y décida cependant sur les instances de la duchesse de Parme et des autres seigneurs. Il quitta Bruxelles le 30 mai. Le 17 juin, il arriva à Madrid, où, depuis plusieurs

(¹) Lettres de la duchesse de Parme à Philippe II, des 4 mai et 11 juin 1566, dans la *Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, p. 412, 413, 419.

Dans sa lettre française du 4 mai, elle s'exprime ainsi :

« Monseigneur, comme sur les choses quant aux seigneurs et gentilz-hommes qui naguaires sont venuz présenter leur requeste, ainsi qu'il aura pleu entendre à Vostre Majesté par ce que luy en ay escript la veille des Pasques dernières, l'on avoit, par advis des seigneurs, gouverneurs, chevaliers de l'ordre et aultres du conseil d'Estat de Vostre Majesté, treuvé très-nécessaire que Vostredicte Majesté fût bien amplement et particulièrement advertie de ce que depuis y est succédé, ensemble de l'estat en quoy se retrouvoient les affaires de par deçà, mesmes que à cest effect fussent envoyez devers icelle en diligence et par la poste aucuns desdicts seigneurs ayans esté présens aux consultations que se sont continuellement tenues sur ceste matière, j'estois meue de prier et requerir les marquis de Berghes et baron de Montigny afin qu'ilz voulsissent entreprendre ceste charge, estans mesmes personnaiges si prudens, discretz et tant imbuz de tout ce que convient remonstrer à Vostre Majesté, oultre l'affection que tousjours j'ay trouvé en eulx, tant addonnée au service d'icelle. A quoy, nonobstant beaucoup de légitimes excuses qu'ilz allégoient, tant pour le fait de leurs charges que aultrement, a la persuasion toutesfois miesne et des aultres seigneurs, et veuillans en chose tant importante préférer le service de Vostre Majesté et le bien publicque à leur particulier, ilz s'estoient enfin condescenduz. Mais, ainsi que l'on estoit entendant à leur despesche, et eulx comme prestz pour partir, est advenu de malheur que ledict marquis, dimence dernier, XXVIIIe d'apvril (pensant partir le mardy ensuyvant), se pourmenant avec l'admiral et aultres embas de la court de ceste ville, et jouans quelques aultres à la plaine de la Palemaille, ha esté touché d'une pelotte en la jambe droicte, jusques à luy avoir arraiché une pièce de chair et descouvert l'os de la grève : chose dont par raison j'ay prins le desplaisir que Vostre Majesté peult considérer, pour le retardement que ce causera à son partement et celluy dudict de Montigny. »

jours, le roi était revenu du château de Valsain ([1]).

Philippe II n'ignorait point la part que le baron de Montigny et le marquis de Berghes avaient prise à tout ce qui était arrivé dans les Pays-Bas depuis 1559; les lettres de la duchesse de Parme, de Granvelle, du secrétaire Armenteros, du *contador* Alonso del Canto, de fray Lorenzo de Villavicencio ([2]), l'en avaient trop bien instruit. La conduite du premier à Tournay et celle du second à Valenciennes, lors des troubles excités dans ces deux villes par les calvinistes, l'avaient beaucoup mécontenté. Tous deux étaient à ses yeux de fort mauvais catholiques : Montigny avait mangé publiquement de la viande à Tournay pendant le carême ([3]); lui et le marquis déclaraient à qui voulait l'entendre qu'il n'était pas bien de verser le sang pour les choses de la religion ([4]); Berghes avait osé demander au doyen de Sainte-Gudule, à Bruxelles, en quel endroit de l'Écriture il trouvait que les hérétiques dussent être brûlés, et répondre à une dame qui le consultait, aux eaux d'Aix-la-Chapelle, sur la conduite à tenir envers ceux qu'elle avait dans sa terre : « L'hérétique qui se convertit doit être exempt de « toute peine; l'obstiné, moi je ne le tuerais pas, « parce qu'il peut se convertir ([5]). » A la duchesse de

([1]) *Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, pp. 418, 426.

([2]) *Ibid.*, t. I et II, passim.

([3]) Lettre de Granvelle au roi, du 9 mai 1563. (*Papiers d'État*, etc., t. VII, p. 74.)

([4]) *Ibid.*

([5]) Mémoire de fray Lorenzo de Villavicencio, du 7 janvier 1566. (*Correspondance de Philippe II*, etc., t. II, p. xxxvi.)

Parme elle-même il avait dit tout récemment que quatre années ne se passeraient point sans que le roi, s'il tenait à conserver les Pays-Bas, fût forcé de se servir de ceux qui y avaient déserté la religion catholique, à moins qu'il ne fît descendre du ciel leurs pères et leurs aïeuls [1]. Philippe avait, de plus, des raisons particulières d'en vouloir à ces deux seigneurs: le marquis de Berghes avait parlé de lui dans des termes outrageants, jusqu'à l'accuser de duplicité [2]; Montigny, à son retour d'Espagne, où il avait été député une première fois en 1562, n'avait pas craint de lui reprocher en plein conseil de nourrir des sentiments d'inimitié pour les Belges [3]; il avait depuis fait mille plaintes contre lui [4].

Si donc il n'avait pas été possible à la gouvernante de lui envoyer d'autres ambassadeurs, il eût été difficile qu'elle en choisît qui lui fussent personnellement

[1] « .... Il marques de Bergas.... agiunse che non passariano quatro anni che V. M., se voleva mantenere questi Stati, saria forzato di servirsi di quelli che sono desviati di nostra santa fede, se non faceva discendere del cielo a li padri et avi di quelli che vivono al presente ... » (Lettre de la duchesse de Parme au roi, du 11 juin 1566 : Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 530.)

[2] Lettre de fray Lorenzo au secrétaire Erasso, du 27 décembre 1565. (*Correspondance de Philippe II*, etc., t. II, p. XXVII.)

Ces propos du marquis de Berghes furent confirmés au roi par Granvelle, dans une lettre écrite de Rome, le 14 octobre 1566. Il s'exprimait ainsi : « Escribiéronme, al noviembre pasado, de Flandes unos « que el marqués decia que V. M. le tenia por doble, mas que jamás « platicó persona mas doblada que V. M., y otras cosas de este tono.... » (Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 903.)

[3] Lettre de la duchesse de Parme au roi, du 13 janvier 1563. (*Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, p. 235.)

[4] Lettre d'Alonso del Canto au roi, du 22 avril 1566. (*Ibid.*, p. 414.)

plus désagréables. Montigny venait de lui donner un nouveau sujet de suspecter ses sentiments, en s'arrêtant, à Paris, chez les Châtillons, ses parents, que Philippe regardait comme des ennemis déclarés de la religion et de l'Espagne; le cardinal de Granvelle, depuis quelque temps déjà, lui avait signalé, en les présentant sous le jour le plus défavorable, les relations fréquentes de Montigny avec cette puissante famille française ([1]).

Mais Philippe — nous l'avons dit déjà — savait dissimuler son ressentiment. Il reçut Montigny ainsi qu'il aurait fait l'un de ses vassaux pour lequel il aurait eu le plus de bienveillance; leur premier entretien ne dura pas moins de deux heures, et il fut suivi, à peu de jours d'intervalle, d'une seconde audience tout aussi longue. Philippe se plut à tranquilliser l'envoyé de sa sœur, qui lui exprimait la crainte, où l'on était aux Pays-Bas, qu'il n'eût une opinion désavantageuse de beaucoup de personnes, et même de quelques-uns des principaux seigneurs; il l'assura qu'on avait cette idée à tort, qu'il était fort satisfait de tous les seigneurs, dont il n'avait pas oublié les bons et grands services ([2]). Montigny, qui pourtant ne

([1]) Lettre du 18 juillet 1565. (*Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, p. 359.)

([2]) Presque au moment où il donnait ces assurances à Montigny, il écrivait, de sa main, sur une lettre (du 22 juin) par laquelle la duchesse de Parme l'engageait à remercier les seigneurs des bons offices qu'ils avaient faits auprès des états de leurs gouvernements au sujet de la modération des placards, les paroles suivantes, qui découvrent ses véritables sentiments : « Bueno es esto, y dévenla de haber visto ellos,

manquait pas de perspicacité, se laissa prendre à ce langage cauteleux, à ces démonstrations fallacieuses : « Je puis asseurer Vostre Altèze — écrivit-il à la « duchesse de Parme — que je trouve à Sa Majesté « toute la bonne affection, amour et volunté, tant vers « nostre pays que vers tous ses subgectz et bons ser- « viteurs de delà, que ung prince doibt et peult avoir « en droit ses subgetz ; et de ma part, ne me sçauroye « assez louer de la faveur bonne et bénigne audience « qu'il me donne toutes les fois que je la demande ou « luy parle de ses affaires ([1]). »

Fidèle à ses instructions, Montigny s'était attaché à démontrer au roi l'urgence d'abolir l'inquisition, de sanctionner un projet de modération des placards dont il était porteur ([2]), et d'accorder un pardon général :

« y deven de querer que yo se lo alabe, para mostrar allá qu'es de mi « voluntad : con que podria ser que hubiesen atraido à algunos estados « al parecer que han dado. » Ce qui peut se traduire ainsi : « Cela est « bon ! Ils doivent avoir vu cette lettre, et ils désirent sans doute que « je les loue de leur conduite, pour montrer là-bas que c'est de ma « volonté qu'a été faite la modération des placards ; peut-être même se « sont-ils servis de ce moyen afin d'obtenir de quelques-uns des états « l'avis que ceux-ci ont donné. » (Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 529.)

([1]) Lettre du 2 août 1566. (Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 533.)

([2]) L'extrait suivant de l'instruction de Berghes et de Montigny fera connaître l'esprit dans lequel était conçu ce projet de modération des placards qui, rédigé par le conseil privé, sanctionné par le conseil d'État renforcé des chevaliers de la Toison d'or et des gouverneurs des provinces, avait obtenu aussi l'assentiment de la plupart des états provinciaux :

« Pour monstrer l'ordre que l'on a tenu en ceste modération, l'on y a plus prez suyvy le droict escript et la forme par laquelle furent les bons empereurs, du temps de l'Église primitive, ont trouvé moyen d'extirper l'hérésie et donner progrès à la religion chrestienne, assa-

Philippe ne s'en montra pas convaincu ; il répondit au député belge que c'était là des choses de grande conséquence ; qu'il voulait y réfléchir mûrement. Sur

voir : par tascher à destruyre leur faulse doctrine, leurs assemblées et conventicles, leurs ministres, empescher l'administration de leurs superstitieulx sacremens, hoster leurs livres, et obvier aux disputes fréquentes dont principalement tout ce mal d'hérésie procède. Par quoy toutes ces choses sont, par ledict concept, deffendues sur paine de la hart contre les *autheurs, dogmatiseurs, réceptateurs* et tous *séducteurs* des aultres.

« Laquelle peine de la hart, comme la plus infâme et propre pour séditieulx, larrons et perturbateurs du repoz publicque, a esté choisie, pour ce aussi qu'ilz la redoublent le plus, et que celle du feug plusieurs de telz trompeurs ont cy-devant affecté, pour estre célébrez au martyrologe de leurs sectes.

« Mais, quand au povre populace séduyct et circonvenu par les ruses et finesses de telz faulx dogmatiseurs et trompeurs, les peines ont esté modérées et la plupart délaissées à l'arbitraige des juges, selon la qualité ou fréquence du délict, affin que cela ne demeure impuny : faisant grâce aux pénitens pour la première fois, et aux pertinaces apposant peine de bannissement perpétuel hors des pays de par decà, sur la hart, avec les aultres poinctz amplement reprins en la forme de ladicte modération, selon les circonstances aggraviantes ou alléviantes en chascun desdicts cas, comme en bonne justice il fault mesurer les peines avec les délictz. »

Le comte d'Egmont écrivait au roi, le 3 mai :

« Madame envoie à V. M. ung concepte de quelque forme de modération des placars, quy semble à beaucoups de bons serviteurs et vasaulx de V. M. quy pouroiet fère pour donner contentement aux bons, et que par-là nottre religion catholique recevroiet plus de bien que non par ceulx d'à présent, pour n'ettre iceulx observées. Mès si V. M. consent à laditte modération, V. M. donnerat par là ung grandt coup de bâton aux seclères : car ilz seront contrains de sortir le païs, estans iceulx placars modérés et opservés, comme je ne doubte qui seront. Et, quant à moi, V. M. se peult asseurer que je m'emploiray lors de tout mon povoir, comme je ne doule que feront le mesmes tous les signeurs et gouverneurs ; et davantaige, V. M. asseurat ses païs, lesquelz pour le présent sont en mauvais estat, et non sans danger. » (Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 530.)

de nouvelles instances de Montigny, il finit par lui dire qu'il se déciderait au château de Valsain, où il devait aller retrouver la reine ([1]). Il commanda à Hopperus, arrivé depuis plusieurs semaines à Madrid pour remplacer Charles de Tisnacq dans la charge de garde des sceaux des Pays-Bas, à Tisnacq lui-même, au secrétaire d'État Josse de Courtewille et au secrétaire pour la correspondance allemande Pfinzing d'aller l'attendre à Ségovie. Le 25 juin il partit pour le Pardo ([2]). Il rejoignit la reine le 8 juillet ([3]).

Il avait mandé au château de Valsain les membres de son conseil d'État : le duc d'Albe, le prince d'Eboli, le comte de Feria, le prieur don Antonio de Tolède, don Juan Manrique, Luis Quijada ; il leur ordonna de délibérer, sur les mesures qu'exigeait la situation de ses États de Flandre, avec les trois ministres belges Hopperus, Tisnacq et Courtewille.

Nous avons, dans l'ouvrage d'Hopperus sur les troubles des Pays-Bas ([4]), un résumé de ces délibérations, mais il ne répond qu'imparfaitement à la curiosité du lecteur : il est diffus et sec ; il ne donne aucune idée des débats qui eurent lieu dans le sein du conseil ; on n'y voit pas les avis qu'exprimèrent individuellement les personnages considérables appelés

([1]) Lettre de Montigny à la duchesse de Parme, du 29 juin, dans la *Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, p. 426.
([2]) Lettre de Tisnacq à Viglius, du 29 juin.
([3]) Lettre de Fourquevaulx à Charles IX, du 21 juillet.
([4]) *Recueil et mémorial des troubles des Pays-Bas*, part. III, chap. IV. Cabrera (*Felipe II*, liv. VII, chap. IV, pp. 400 et suiv.) copie, presque mot pour mot, ce chapitre d'Hopperus.

à formuler des propositions dont le sort des Pays-Bas allait dépendre.

Montigny, qui s'était rendu au château de Valsain sur l'invitation du roi, fut mortifié de n'avoir pas été admis à ce conseil ; le caractère dont il était revêtu, sa qualité de chevalier de la Toison d'or, lui paraissaient mériter qu'on lui fît cet honneur (1). Tisnacq et Hopperus en jugeaient de même ; il n'avait pas tenu à eux que l'envoyé du gouvernement des Pays-Bas ne fût entendu dans des discussions auxquelles il avait un si grand intérêt : mais le roi avait résisté à leurs instances (2). Montigny venait de lui présenter un mémoire où il insistait sur l'abolition de l'inquisition, la modération des placards et le pardon général, en demandant, de plus, que la gouvernante fût autorisée à faire aux placards, de l'avis des conseils d'État et privé, les changements ultérieurs dont la nécessité serait reconnue ; qu'il lui fût envoyé « quel- « que bonne et grande provision d'argent ; » que le roi écrivît une « bonne lettre » au prince d'Orange, car, disait-il, ce seigneur « est personnage de grand « service et qui a grand crédit au pays et hors du « pays, etc. (3). »

Le 26 juillet, Philippe II réunit en sa présence ses

(1) Lettre d'Alonso de Laloo au comte de Hornes, écrite de Ségovie, le 3 août 1566, dans *Montigny's leven en dood*, Bylage, p. 12.

(2) « ... Egimus sedulò apud regem ut Monteniacus particeps esse posset concilii ; verùm id nunquam quivimus impetrare.... » (*Joach. Hopperi epistolae ad Viglium*, p. 91.)

(3) Ce mémoire, en date du 20 juillet, est aux Archives de Simancas, *Estado*, leg 533.

ministres espagnols et belges, pour qu'ils lui fissent rapport de ce qu'ils avaient conclu ([1]). Après qu'il lui en eut été donné connaissance, il se prononça sur les trois points sollicités par le gouvernement des Pays-Bas, en ces termes : que, l'exercice de la juridiction épiscopale étant établi comme de droit appartenait, il était content que l'inquisition apostolique cessât; qu'il n'était point opposé à la modération des placards, mais que le projet qu'on lui avait soumis lui paraissait exiger des changements et qu'il en réclamait un autre; qu'il autorisait la duchesse de Parme à accorder grâce et pardon, non-seulement aux confédérés, mais encore à tous ceux qui avaient contrevenu aux édits sur la religion. Au surplus, il persistait dans l'intention, qu'il avait annoncée déjà à la gouvernante ([2]), de se rendre aux Pays-Bas, et assurait qu'il y serait au printemps de 1567, au plus tard ([3]).

A l'issue du conseil, Hopperus et Tisnacq, par ordre du roi, communiquèrent à Montigny ce qui y avait été résolu. Montigny leur dit que cette résolution n'était pas « acertée » ([4]), car le point essentiel pour

([1]) Lettre de Montigny à la duchesse de Parme, du 2 août, déjà citée. — HOPPERUS, *Memorial*, part. III, chap. V.

([2]) Dans une lettre du 6 mai.

([3]) Il notifia ces déterminations à la duchesse de Parme par une lettre française, du 31 juillet, qui a été publiée, dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, par le baron DE REIFFENBERG, p. 75.

([4]) Cette expression, empruntée à l'espagnol *acertado*, n'a pas son équivalent littéral en français. Le dictionnaire de l'Académie donne à *acertado* la signification de *prudent*.

la tranquillité des Pays-Bas, c'est-à-dire la modération des placards, restait en suspens, et les termes dans lesquels était conçu l'article de l'inquisition pouvaient faire naître des difficultés nouvelles; qu'elle entraînerait la perte du pays; qu'il ne doutait pas qu'en l'apprenant, tous les seigneurs n'abandonnassent la duchesse de Parme et ne se retirassent chez eux; qu'on voyait bien que le roi faisait peu de cas des provinces belgiques, lesquelles n'étaient qu'un morceau de terre pour lui qui possédait tant de royaumes ([1]); qu'en se décidant ainsi dans un sens tout à fait opposé à son service et aux remontrances qui lui avaient été faites, il confirmait l'opinion, où l'on avait toujours été aux Pays-Bas, qu'il se défiait des seigneurs et même de la gouvernante. Tisnacq et Hopperus lui repartirent que telle était la volonté du roi, et que Sa Majesté y avait mûrement réfléchi. Il répliqua que le roi était le maître, mais que, quant à lui, il ne satisferait pas à la charge qui lui avait été donnée, ni à ses devoirs de vassal, s'il ne protestait que son avis était contraire à la décision prise. Il les requit de rendre un compte fidèle au roi de ce qu'il venait de leur dire, en les prévenant qu'il s'en expliquerait de la même façon avec Sa Majesté. C'est ce qu'il fit dans la soirée ([2]), et avec une telle liberté que Philippe changea de couleur,

([1]) « .... Que parecia que se dava à S. M. muy poco por aquel pedaço de tierra, por tener muchos reynos.... » (Lettre d'Alonso de Laloo, du 3 août, ci-dessus citée.)

([2]) Lettre de Montigny à la duchesse de Parme, du 2 août 1566, déjà citée. — Lettre d'Alonso de Laloo, du 3 août.

lui qui n'en changeait guère [1]. En le quittant, il alla trouver Ruy Gomez, auquel il tint un langage plus libre encore : il ne croyait pas — telles furent les propres expressions dont il se servit — que le roi fût catholique, puisqu'il mettait en danger de se perdre les âmes de tant de millions de ses sujets [2].

Qu'eût donc dit Montigny, s'il avait pu se douter que ces concessions jugées par lui insuffisantes, le roi les regardait comme excessives, et qu'il ne les faisait qu'avec des restrictions mentales qui en devaient détruire toute la portée? Le 9 août, en effet, Philippe appela au château de Valsain le notaire Pedro de Hoyos, et, en présence du duc d'Albe, du licencié Francisco de Menchaca et du docteur Martin de Velasco, il lui déclara qu'en autorisant la duchesse de Parme à pardonner à ceux qui s'étaient compromis dans les troubles des Pays-Bas, il n'avait pas agi librement ni spontanément ; qu'il y avait été forcé par les circonstances, et l'avait fait pour éviter de plus grands maux [3] ; que cette autorisation ne pouvait donc ni en droit ni en raison l'obliger [4] ;

[1] « Mons. de Montigny replicó muy libremente, y hasta que puso color à S. M. » (Lettre d'Alonso de Laloo, du 3 août.)

[2] « .... Se llegó mons. de Montigny á Ruy Gomez, al qual habló en la misma sustancia, y aun le dixo mas, que no creya que S. M. era cathólico, pues ponia en peligro de dañarse tantos millones de ánimas. » (*Ibid.*)

[3] « .... Cum itaque certissimum sit.... Suam Majestatem non libere nec sponte sua aut innata sibi clementia et benignitate usum esse, sed gravissimis his necessitatibus quae justissimam causam cuicumque, quantumvis constantissimo aut potentissimo regi, praecipue catholico, praeberent.... »

[4] « .... Ob idque similiter certissimum esset praefatam veniam ac

qu'en conséquence, il se réservait le pouvoir de punir les auteurs des délits commis contre la religion ou contre sa souveraineté, et spécialement ceux qui en avaient été les principaux instigateurs ([1]). Il ordonna à Hoyos de dresser acte de cette déclaration, qui pour le moment devait demeurer secrète, mais qui serait rendue publique en temps opportun ([2]). Trois jours après, il chargea le grand commandeur de Castille, son ambassadeur à Rome, de faire connaître confidentiellement au pape que, l'inquisition ayant été établie aux Pays-Bas par les souverains pontifes, l'abolition qu'il en avait accordée ne pouvait avoir de force qu'avec le consentement du saint-siége; que, si le nouveau projet de modération des placards qui lui serait soumis devait, en quoi que ce fût, affaiblir le châtiment des mauvais, il y refuserait son approbation; que le pardon général ne concernait pas les délits qui étaient du ressort de l'autorité ecclésiastique. « Ainsi — disait-il au grand commandeur — vous « pouvez assurer Sa Sainteté que, avant de souffrir « la moindre chose qui porte préjudice à la religion « et au service de Dieu, je perdrai tous mes États, et

indulgentiam.... nullo tamen jure nullaque ratione Suam Majestatem obligare.... »

([1]) « .... Reservans et reservatam esse censens potestatem et facultatem sibi omni jure divino et humano concessam et competentem, eadem delicta et crimina puniendi et castigandi, praecipue in eos et contra eos qui duces et capita seditionum et criminum fuerunt.... »

([2]) « .... Cujus suae declarationis, testationis, reservationis petiit et mandavit fieri et confici publicum instrumentum, suo quidem tempore ostendendum et publicandum, nunc vero justis de causis et rationibus secretum et celandum. » (Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 531.)

« perdrais même cent vies, si je les avais, car je ne « pense ni ne veux être seigneur d'hérétiques. Vous « l'assurerez aussi que je tâcherai d'arranger les « choses de la religion aux Pays-Bas, si c'est possible, « sans recourir à la force, parce que ce moyen entraî- « nera la totale destruction du pays, mais que je suis « déterminé à l'employer cependant, si je ne puis « d'une autre manière régler le tout comme je le « désire ; et, en ce cas, je veux moi-même être l'exé- « cuteur de mes intentions, sans que ni le péril que « je puis courir, ni la ruine de ces provinces et des « autres États qui me restent, puissent m'empêcher « d'accomplir ce qu'un prince chrétien et craignant « Dieu est tenu de faire pour son saint service, le « maintien de sa foi catholique, l'autorité et l'honneur « du saint-siége [1]. » Dans le même temps, il écrivit à la duchesse de Parme, pour qu'elle préparât la levée, en Allemagne, de trois mille chevaux et dix mille gens de pied [2]. Et, comme elle venait de lui mander qu'on ne cessait d'insister auprès d'elle sur l'assemblée des états généraux; que les seigneurs la réclamaient aussi vivement que le peuple; que le comte d'Egmont, après lui en avoir parlé huit ou dix fois, lui avait dit enfin que, si elle ne les convoquait pas, ils se réuniraient d'eux-mêmes [3], il lui renouvela la défense, qu'il lui avait faite dans des

[1] *Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, p. 445.
[2] Lettres françaises du roi, du 13 août, dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, pp. 156 et 159.
[3] *Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, p. 432.

dépêches précédentes, de permettre cette convocation « sans en avoir premiers aultres nouvelles de lui (1). »

La position de Montigny à la cour d'Espagne devenait plus pénible de jour en jour. Les deux ministres belges à cette cour, Tisnacq et Hopperus, ne secondaient pas ses démarches ; ils se montraient plus jaloux de faire preuve de dévouement à leur souverain que de remplir leurs obligations envers leur patrie (2). Ce qui augmentait encore les ennuis de Montigny, c'était les retards que souffrait l'arrivée du marquis de Berghes.

Berghes n'avait accepté qu'avec répugnance la mission qui lui avait été donnée ; il tenait pour certain — il l'avait dit à la duchesse de Parme — que son voyage ne produirait aucun fruit (3). Lors du départ de Montigny, il avait signifié à la gouvernante qu'il ne voulait plus aller en Espagne, et il avait fallu que

(1) Lettre française du 13 août, dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, p 149.

(2) Montigny disait à la duchesse de Parme, dans sa lettre du 2 août déjà citée : « Votre Altèze se asseure je n'ay trouvé icy assistance « aucune ; mesmes que j'ay requis diverses fois et offert au président « Tisnacq nous assembler sur ces affaires, depuis ma venue, par « ensemble et monsieur Hopperus, pour communiquer, puisque estions « tous icy pour le service du roy et de nostre patrie : jamais je ne l'ay « peu obtenir.... »

Dans sa lettre du 3 août au comte de Hornes, Alonso de Laloo raconte une altercation qui eut lieu, le 1er août, à la table d'Hopperus, entre Montigny et Tisnacq, sur ce que ce dernier avait dit que la noblesse belge eût mieux fait de présenter requête pour l'observation du concile de Trente que pour la modération des placards et l'abolition de l'inquisition.

(3) *Correspondance de Philippe II*, etc., t I, p. 407.

Montigny et Egmont se joignissent à la duchesse pour le faire revenir sur cette détermination ([1]).

Le 1er juillet enfin, il s'était mis en route, voyageant la plupart du temps en chariot, car il n'était pas entièrement rétabli de sa blessure ([2]) ; aussi, le 19, il avait à peine atteint Lusignan, à quelques lieues au delà de Poitiers. Là il hésita à poursuivre son chemin : il était accablé de la chaleur et souffrant d'anciennes infirmités que la fatigue du voyage avait réveillées ; il semblait aussi qu'il eût quelque pressentiment de la fin qui l'attendait en Espagne. Après bien des réflexions, il se décida à envoyer son majordome Aguilera à Montigny, afin de savoir si le roi tenait absolument à ce qu'il se rendît à sa cour, ou s'il voulait l'autoriser, vu le mauvais état de sa santé, à retourner aux Pays-Bas ([3]).

Aguilera trouva Montigny à Ségovie. Il eut avec lui une conférence secrète, de quatre heures, dans un monastère situé hors de cette ville ; Alonso de Laloo, secrétaire du comte de Hornes, y assistait ([4]). C'était le 24 juillet dans la nuit. Le lendemain, Montigny conduisit Aguilera au château de Valsain. Le roi, après avoir entendu le majordome du marquis de Berghes, se montra sensible à l'indisposition de ce seigneur ; il dit à Aguilera qu'il instruirait Montigny de sa résolu-

([1]) *Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, p. 419.
([2]) *Ibid.*, p. 428.
([3]) Lettre d'Alonso de Laloo, du 3 août 1566, déjà citée.
([4]) Le comte de Hornes l'avait envoyé en Espagne pour solliciter, auprès du roi et de ses ministres, plusieurs affaires qui l'intéressaient.

tion sur la demande de son maître. Quelques jours se passèrent ainsi. Plus d'une raison autorise à croire que déjà Philippe nourrissait des projets de vengeance contre Berghes et Montigny : il lui importait donc que Berghes ne rebroussât pas chemin. Le 1er août, il fit délivrer à Aguilera une lettre, écrite de sa main, où il exprimait au marquis, dans les termes les plus affectueux, le désir de le voir et de prendre son avis sur les affaires des Pays-Bas. Il venait de se refuser aux instances de Montigny pour obtenir son congé (1).

Berghes attendait à Bordeaux le retour de son messager. A la réception de la lettre du roi, il se remit en route. Arrivé le 16 à Ségovie, il se présenta dès le lendemain au château de Valsain ; Philippe l'accueillit avec des témoignages de bienveillance non moins empressés que ceux qu'il avait prodigués à Montigny. De même que ce dernier, il fut logé au château, et, comme il était gentilhomme de la chambre, il se vit appelé à en remplir immédiatement les fonctions : c'était lui qui chaque matin réveillait le roi, qui le servait à table quand il dînait en public. Rien dans les paroles ni dans l'air du monarque n'était de nature à lui inspirer des craintes ou de la défiance. Une circonstance toutefois aurait pu exciter son attention : les principaux seigneurs de la cour ne lui avaient pas rendu visite à son arrivée, tandis que Montigny avait reçu d'eux cette marque de courtoisie (2).

(1) Lettres d'Alonso de Laloo, du 3 août, et de Montigny, du 2 août, déjà citées.

(2) Lettre d'Alonso de Laloo au comte de Hornes, écrite de Ségovie,

Berghes et Montigny eurent, le **22** août, une longue audience du roi, qui les reçut encore le **24**, et les renvoya ensuite à Ruy Gomez et au duc d'Albe, avec lesquels ils conférèrent pendant plusieurs jours ([1]). Mais ces conférences ne pouvaient aboutir à rien, car on voulait seulement amuser les envoyés belges : quand on faisait semblant de discuter avec eux, les résolutions du roi étaient déjà prises, de l'avis de ses ministres espagnols.

Les dépêches reçues en dernier lieu des Pays-Bas représentaient la situation de ces provinces comme s'aggravant d'heure en heure ([2]). Bientôt après il en arriva de plus fâcheuses encore. Elles annonçaient un saccagement général des églises et des monastères. A l'imitation de ce qui s'était passé en France en 1561 et 1562, les calvinistes belges avaient juré la destruction des images et de tous les autres objets qui à leurs yeux étaient des symboles de l'idolâtrie.

Les premiers avis de ces actes de vandalisme qui parvinrent au bois de Ségovie étaient contenus dans des lettres du 17 et du 18 août qu'y apporta, le 3 septembre, un Espagnol, Lope del Campo, expédié en courrier par la duchesse de Parme ([3]). Philippe II

le 31 août, dans *Montigny's leven en dood*, Bylage, pp. 19 et suiv. Fourquevaulx mandait à Charles IX, de Ségovie, le 23 août : « Le « marquis de Berghes est arrivé, et n'a esté ny n'est veu de guères bon « œil de personne, et luy sçait-on mauvais gré, entre autres choses, de « la longueur dont il a usé à venir. »

([1]) Lettre d'Alonso de Laloo, du 31 août, déjà citée.

([2]) « Les choses vont, d'heure en heure, et de degré en degré, de mal en pis, » écrivait la duchesse de Parme au roi, le 8 août.

([3]) *Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, pp. 447 et 449. — Lettre

était indisposé en ce moment : à la suite d'une excursion qu'il avait faite, le 31 août, à la Chartreuse de Paular, distante de deux lieues du château de Valsain, il avait éprouvé des douleurs à la tête et aux épaules ([1]). En apprenant ces nouvelles, il fut saisi d'une fièvre violente ([2]). Il s'en ressentait encore lorsque, le 8 septembre, arriva un second courrier porteur des lettres de la duchesse de Parme des 19, 22 et 29 août ([3]), qui complétaient le récit des dévastations exercées par les iconoclastes, et faisaient connaître les concessions auxquelles la gouvernante s'était vue obligée de souscrire.

d'Alonso de Laloo au comte de Hornes, du 20 septembre, dans *Montigny's leven en dood*, Bylage, p. 26.

([1]) Lettre de Fourquevaulx à Catherine de Médicis, du 11 septembre.

([2]) Il écrivait au cardinal de Granvelle, le 27 novembre : « Je ne « pourrais vous exprimer à quel point m'ont affligé les dévastations et « pillages des églises de Flandre : aucune perte que je ferais person- « nellement ne pourrait me donner plus de peine que la moindre offense « et irrévérence faite à Notre-Seigneur et à ses images, ayant à cœur « son service et son honneur par-dessus toutes les choses de ce « monde. » (*Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, p. 489.)

On attribua généralement aux nouvelles venues des Pays-Bas la maladie du roi « Muchos » — dit Alonso de Laloo au comte de Hornes, dans sa lettre du 20 septembre — « piensan ser causa del mal el senti- « miento que S. M. debe aver tenido de las nuevas de allá, porque « aunque no oviesse leydo sus cartas quando le vinó la calentura, avia « ya bablado Lope del Campo, y dado cuenta de lo que avia sucedido « en Ypre y otras partes de Flandes. »

Hopperus mande aussi à Viglius, le 4 octobre : « .... Unum dicam, « quod rex, leviter prius aegrotans, accepto priore nuncio, in tertianam « febrem mox incidit : quodque, eâ liberatus, allato secundo nuncio, « recidivam passus est.... Multos putare id non alia re, quam hac sola, « esse factum.... » (*Joach. Hopperi Epistolae*, p. 103.)

([3]) Les lettres des 22 et 29 août ont été publiées dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, pp. 182 et 187. Celle du 19 est restée inédite.

L'exaspération des Espagnols contre les Belges, et surtout contre les chefs de la noblesse, était extrême : ils imputaient à ceux-ci tout ce qui s'était passé ; ils étaient persuadés que les églises n'auraient pas été saccagées, si les seigneurs eussent voulu y mettre obstacle ([1]) ; ils disaient qu'au cas où les iconoclastes se seraient permis, en quelqu'un de leurs villages, les attentats auxquels ils avaient osé se livrer dans les villes principales du roi, les seigneurs ne l'auraient pas toléré ; que c'était une chose inouïe, qu'il n'y eût eu personne pour prendre la défense de Dieu et du souverain ([2]). Ils s'indignaient aussi des concessions arrachées à la gouvernante ; ils trouvaient qu'elles ne tendaient à rien moins qu'à assurer à chacun la liberté de vivre à sa guise. Les prédicateurs ne se contentaient pas de recommander à leur auditoire de prier Dieu pour le rétablissement de la religion aux Pays-Bas ; ils reprochaient aux Espagnols de rester chez eux les bras croisés, tandis que, dans ces provinces, on violait la sainte Église, leur mère ([3]).

([1]) « .... Se publica aquí que oviera buena resistencia, si no faltára la voluntad, y que en todo ha avido, de parte de VV. SS., mucho descuido, tibieza y floxedad. » (Lettre d'Alonso de Laloo au comte de Hornes, du 20 septembre.)

([2]) « Tienen por verdadero quo si qualquier número de aquellos vellacos se atreviera de atentar en qualquier village de VV. SS. lo quo an acometido en las principales villas de S. M., que hallaran estorvo, y que ha sido cosa rezia que no aya parecido nadie que tomasso la voz de Dios y del rey. » (*Ibid.*)

([3]) « .... So habla tanto en ello que aun los predicadores en sus sermones hazen mencion de rogar á Dios por las cosas de Flandes, con reprehension á los Españoles que están aquí con los brazos cruzados, dexando violar allá la santa madre Yglesia. »

Berghes, Montigny, Tisnacq, Hopperus et tous les Belges qui se trouvaient à Ségovie, étaient consternés (¹). Ils prévoyaient les maux qu'attireraient sur leur patrie les désordres dont elle venait d'être le théâtre, car ils ne doutaient point que tôt ou tard le roi ne se vengeât des offenses qui y avaient été faites à son autorité et à la religion (²). Leur situation était pleine de désagréments et d'embarras, au milieu d'une population ouvertement hostile à leur pays; ils n'osaient presque plus se montrer en public (³).

(¹) Leurs correspondances montrent les sentiments qu'ils en éprouvaient.

« Madame, j'ay entendu, à mon très-grand regret, l'estat présent des affaires de par delà, et les désordres et insolences qui s'y font, que j'ay grandement resentu, comme je doibz, estant vassal et serviteur de S. M. et pour estre de la patrie; et n'euisse jamais pensé que les choses fussent venues si avant et que ce peuple se fût tant dismandé. .. » (Lettre de Montigny a la duchesse de Parme, du 19 septembre, dans la *Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, p. 465.)

« .... Quod autem hic repetam, quo pacto lamentabilis ille status rerum nostrarum nos hic omnes afflixerit ac consternarit, nihil puto esse opus. » (Lettre d'Hopperus à Viglius, du 4 octobre, dans *Joach. Hopperi Epistolae*, p. 103.)

« Je ne sçauroye présentement que répondre sur voz lettres du XIXe du passé, saulf de déclarer l'extrême regret que avons eu tous joinctement des choses si scbandaleuses et ignominieuses que sont advenues par delà, à si notable déshonneur et mespris de toute la nation.. . » (Lettre de Tisnacq à Viglius, du 24 septembre.)

« Son las desvergüenças tales que no pudieran ser mayores, y tan enormes scándalos, que S. M. tiene muy grande razon de sentirse y estar indignado de ello... No creo quo ay genero de insolencia ni de desacato á Dios y al rey que no se aya cometido.... » (Lettre d'Alonso de Laloo, du 20 septembre.)

(²) « .... S. M. tardo ó temprano no podrá dexar de vengarse do tan gran desacato.... » (Lettre d'Alonso de Laloo au comte de Hornes, du 26 septembre, dans *Montigny's leven en dood*, Bylago, p. 33.)

(³) « .... Las nuevas que an venido an alborotado en tanta manera que

La fièvre quitta Philippe II le 15 septembre. Il put, quelques jours après, recevoir le seigneur de Saint-Sulpice, que Charles IX et Catherine de Médicis venaient de lui envoyer pour le féliciter sur la naissance de l'infante Isabel Clara Eugenia; le lendemain il alla à la chasse. Au moment qu'il se croyait tout à fait rétabli, il eut de nouveaux accès (1) dont il ne fut définitivement délivré qu'au commencement d'octobre (2).

Durant sa maladie, il n'avait pas laissé de prendre, chaque jour, connaissance des affaires (3). Le 11 septembre, il fit expédier une cédule à toutes les églises cathédrales de ses royaumes d'Espagne, afin qu'il fût rendu grâces à Dieu de l'heureuse délivrance de la reine, et prié pour la santé des membres de la famille royale ainsi que pour la conversion des hérétiques : il n'y était pas dit de quels hérétiques il s'agissait, mais personne ne se méprit à cet égard : il était évi-

los que somos do allà no osamos parecer entre gentes.... » (Lettre d'Alonso de Laloo, du 20 septembre.)

(1) Le 24 septembre.

(2) Lettres d'Alonso de Laloo au comte de Hornes, des 20, 26 septembre et 4 octobre. — Lettres de Fourquevaulx à Charles IX et à Catherine de Médicis, des 17 et 27 septembre. — Lettres de Tisnacq à Viglius, des 24 septembre et 4 octobre.

(3) « .... Hoc, ut puto, dignum est relatu, quod in hac ipsa adversa valetudine, nullum diem praeterire Sua Majestas passa est, quo non his de rebus vel in consilio tractari, vel ad se referri jusserit. » (Lettre d'Hopperus à Viglius, du 4 octobre, dans *Joach. Hopperi Epistolae*, p. 103.)

Ces informations confirment ce que rapporte Cabrera, liv. VII, chap. VI : « En este tienpo enfermó el rey católico de calentura terciana « en el bosquo de Segobia.... Nunca dexó los negocios, viendo i exa- « minando con gran cuidado todas las cartas de la duquesa i otros « papeles importantes sobre la materia.... »

dent que le roi avait en vue les Belges (¹). Il écrivit à la duchesse de Parme le 27 septembre, le 1er et le 3 octobre, principalement pour lui faire savoir qu'il allait retourner à Madrid, afin de hâter les préparatifs de son voyage aux Pays-Bas, et lui réitérer l'injonction de ne pas convoquer ni laisser s'assembler les états généraux (²).

Philippe quitta le château de Valsain le 7 octobre; la reine, la princesse doña Juana, don Carlos et les princes de Hongrie en étaient partis quelques jours auparavant (³). Il visita, en passant, l'Escurial, dont les constructions s'élevaient avec rapidité. Le 22 octobre il rentra à Madrid (⁴).

Les nouvelles qu'il recevait des Pays-Bas étaient de plus en plus alarmantes. Dans ses dernières dépêches, la duchesse de Parme lui déclarait que ce n'était pas seulement la religion, mais que c'était aussi sa souveraineté, qui se trouvait en péril. « La plupart des « sectaires, lui écrivait-elle, quoiqu'ils protestent de « leur dévouement à Votre Majesté, montrent tout « le contraire par leurs œuvres, comme s'ils ne con« naissoient V. M. pour roi, et fussent de volonté « de ne jamais souffrir ses commandements, sinon à « leur bon plaisir : de manière que pour aucuns la « religion n'est que le manteau ou le masque de leurs

(¹) Lettre d'Alonso de Laloo, du 20 septembre.

(²) Les lettres des 27 septembre et 1er octobre sont dans la *Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, pp. 465 et 470; celles du 3 octobre dans le *Supplément à Strada*, pp. 456, 459, 461.

(³) Lettre de Tisnacq à Viglius, du 4 octobre.

(⁴) Lettre de Fourquevaulx à Charles IX, du 2 novembre.

« prétentions ([1]). » Elle allait plus loin : elle disait tenir de bon lieu que des projets de partage des Pays-Bas avaient été formés par les chefs du mouvement révolutionnaire ; que le Brabant était destiné au prince d'Orange, la Hollande au seigneur de Brederode, la Frise et l'Overyssel au duc Auguste de Saxe, la Gueldre aux ducs de Clèves et de Lorraine, la Flandre, le Hainaut et l'Artois au roi de France, avec le comte d'Egmont en qualité de gouverneur perpétuel et héréditaire ([2]). Enfin — et ceci était plus positif que les projets dont on lui avait parlé — elle mandait à son frère que le prince d'Orange, les comtes Louis de Nassau, d'Egmont, de Hornes et d'Hoogstraeten avaient tenu, le 3 octobre, à Termonde, une conférence secrète où il avait été question de lui résister, s'il venait avec une armée aux Pays-Bas ([3]).

Toutes ces nouvelles causaient de grands soucis à Philippe II. On remarqua, après qu'il fut revenu à Madrid, que, contre son habitude, il ne se laissait point voir en public, et qu'il s'abstenait même d'aller à la chapelle du palais, pour entendre la messe. Les placets qu'on avait coutume de lui présenter, lorsqu'il s'y rendait, il les faisait recevoir par ses aides de chambre, et remettre directement, sans les lire, aux secrétaires qu'ils concernaient ([4]).

([1]) Lettre française du 27 septembre (inédite).

([2]) Lettre du 15 octobre, dans la *Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, p. 473.

([3]) *Ibid.*

([4]) « Le roy catholique n'a pas tous les contentements qu'il désireroit : car, en neuf jours qu'il a esté en ceste ville, ne s'est point laissé

Le 29 octobre, il appela ses ministres à discuter, sous sa présidence, le parti définitif auquel il s'arrêterait pour réprimer la révolte des Pays-Bas ([1]). Celui qui parla le premier fut le comte de Chinchon, don Pedro Fernandez de Cabrera y Bobadilla. Il s'exprima avec quelque véhémence sur les excès des Flamands, et opina pour que le roi lui-même allât y mettre fin. Tout autre que le monarque, dit-il, si grand et prudent qu'il fût, ne serait pas bien obéi, et les Allemands le verraient avec déplaisir. Le roi pourrait ne mener à sa suite que les gens de sa maison et de sa

voir, sinon à l'entrée de son palais, quand il vint; et à son partement, le trentième du passé, il n'avoit que trois chevaux en sa compagnie; ne mesme il n'est sorty pour ouyr la messe, ains l'a toujours ouye de la salle, par les treillis qui voyent en la chapelle. Et des requestes et pétitions infinies qu'on luy a présentées, il les a faictes prendre par ses valets de chambre, et envoyées, sans les lire, aux sieurs de son conseil, et ne s'en est voulu mesler. » (Lettre de Fourquevaulx a Catherine de Médicis, du 2 novembre 1566.)

Le même jour, Fourquevaulx écrivait à Charles IX : « Le roy est « reparti le 30 pour l'Escurial, afin d'y passer la Toussaint et d'y gagner « le jubilé. »

([1]) Nous rapportons les discussions du conseil tenu le 29 octobre, d'après Cabrera, *Felipe II*, liv. VII, chap. VII. Strada (*De Bello Belgico*, liv. VI) en donne une relation toute différente, sans indiquer la source où il l'a puisée. Cette relation nous paraît apocryphe à plusieurs égards; et, en tout cas, des deux historiens, Cabrera est celui qui mérite le plus de foi, lorsqu'il raconte un événement qui s'est passé en Espagne. D'ailleurs il fixe la date précise du conseil, que Strada paraît n'avoir pas connue, et elle est d'accord avec les avis que l'ambassadeur de France, le seigneur de Fourquevaulx, transmettait à sa cour.

Cabrera cite, parmi les ministres qui assistaient à la séance, le duc d'Albe, le prince d'Eboli, le prieur don Antonio de Tolède, don Juan Manrique, don Diego d'Espinosa, le comte de Chinchon et les deux secrétaires d'État, Gabriel de Zayas et Antonio Perez.

Strada désigne, de plus, le comte de Feria et l'évêque de Cuenca.

cour, ou très-peu de monde davantage ; si toutefois il préférait être accompagné d'une armée, elle devrait être telle qu'elle remplit les rebelles de terreur, et qu'il pût exécuter librement ce qui aurait été résolu par lui. Le prince d'Eboli et le président du conseil de Castille, don Diego d'Espinosa, appuyèrent l'opinion du comte de Chinchon. Don Juan Manrique la combattit. Se prévalant de l'exemple de Tibère, lorsqu'il envoya Germanicus en Allemagne pour faire rentrer dans le devoir les légions qui s'étaient soulevées, il proposa que le roi se fît précéder d'un général qui lui ouvrirait le chemin avec une armée, et qui, arrivé au duché de Luxembourg, dont les habitants étaient restés loyaux et catholiques, se mettrait en mesure de conquérir les autres provinces, au cas que cela fût nécessaire. Le duc d'Albe, prenant alors la parole, dit que, si l'État seul était en péril par la révolte des Pays-Bas, il ne serait point opposé à ce que le roi attendît, pour la dompter, le moment où il pourrait se rendre dans ces provinces, mais qu'il s'agissait de la défense de la religion, du culte divin, des temples, des sacrements, des images et des ministres de Dieu, et qu'il fallait, obéissant à Dieu même, adopter des mesures immédiates contre ceux qui ne respectaient pas sa loi. « Sous « prétexte de la religion, ajouta-t-il, les rebelles « donnent carrière à leurs convoitises, à leur cruauté, « à leur arrogance ; ils saccagent les temples et oppri- « ment le pays. Leur méchanceté est arrivée à un tel « point qu'il convient d'étouffer dans leur sang la « fausse doctrine dont ils sont imbus. On ne doit pas

« les recevoir en grâce, encore qu'ils se soumettent, à « moins qu'ils ne témoignent un sincère repentir et « une obéissance absolue à ce que Sa Majesté jugera à « propos de leur prescrire : par là une crainte salutaire « sera imprimée aux vassaux des autres royaumes « qui seraient tentés de les imiter..... Le feu de la « sédition aurait été éteint dès le principe, si l'on « n'avait eu égard à tant de raisons alléguées par le « souverain pontife, par l'empereur, par d'autres « potentats et par la gouvernante : car, supposé même « que le peuple eût eu des griefs fondés, du moment « qu'il se soulevait, il n'y avait pas à hésiter, il « fallait châtier son insolence, afin qu'il ne s'habituât « pas à obtenir par l'émeute ce qu'il prétendrait « injustement. Le secours des lois et des ministres « ordinaires serait tardif; les circonstances réclament « des ministres extraordinaires et qui agissent avec « célérité. L'ordre à tenir dans cette guerre doit faire « l'objet d'instructions écrites, et il est nécessaire d'en « confier la direction à des capitaines capables. Quand « la mer est calme, il n'importe guère que le gouver- « nail soit tenu par des mains peu exercées ; mais, « dans la tempête, il est besoin d'un pilote expéri- « menté, généreux, sage (¹). »

Ce langage devait plaire particulièrement au roi ; peut-être même avait-il été concerté entre lui et le duc d'Albe. Il est bien probable en effet que.

(¹) « En el mar sosegado apenas importaba entregar el timon a quien no supiese mucho, pero en la tenpestad se fiase à esperto, generoso, sabio. » (Cabrera, *Felipe II*, liv. VII, chap. VII.)

décidé à employer la force contre les peuples des Pays-Bas, il avait déjà jeté les yeux sur don Fernando Alvarez de Tolède ([1]), comme sur le général le plus propre à commander ses troupes, et le ministre qui exécuterait le mieux le châtiment qu'il s'apprêtait à infliger à des sujets rebelles. Aussi le prince d'Eboli essaya-t-il sans succès de lui faire préférer le comte de Feria, dont le roi appréciait pourtant les hautes qualités, qui lui était même personnellement plus agréable que le duc d'Albe, mais qui, en cette occasion, n'aurait pas aussi bien rempli ses vues ([2]).

Le marquis de Berghes et le baron de Montigny, auxquels Philippe II demandait de temps en temps des avis qu'il était d'avance décidé à ne pas suivre, lui avaient, de leur côté, proposé d'envoyer aux Pays-Bas le prince d'Eboli ([3]). Mais Philippe, quoique sa con-

([1]) Dans un avis ou mémoire du commencement d'octobre 1566, Fourquevaulx mandait à Charles IX : « Sera grand'chose si le duc d'Albe ne « passera premièrement pour aller dresser les affaires et recevoir la « masse, car il s'en est parlé au conseil qui s'est tenu le dimanche au « Bosc (au bois de Ségovie) ; lequel duc a la goutte en ses deux pieds. »

Dans le public, on désignait le duc d'Albe, le comte de Feria, le marquis de Pescaire, le duc de Savoie et le duc de Parme comme ceux entre lesquels le roi devait faire son choix.

([2]) « El rey, inclinado al aver menester al duque i al castigo que ninguno haria tan bien, aunque preferia en amor al de Feria, lo pospuso. (Cabrera, l. c.)

D'après un avis envoyé par Fourquevaulx à Charles IX, le 9 décembre 1566, le comte de Feria aurait été blessé de la préférence donnée au duc d'Albe ; l'ambassadeur de France s'exprime ainsi : « Le comte de « Feria aura la vice-royauté de Naples ; il est si mal content de n'avoir « été fait général, et non le duc d'Albe, qu'il est homme pour se retirer « en sa maison. »

([3]) *Correspondance de Philippe II*, etc., t. II, p. 598.

fiance en Ruy Gomez fût sans bornes, était moins disposé encore à le charger d'une telle mission que le comte de Feria. Indépendamment des motifs, puisés dans les sympathies mêmes des Belges pour ce ministre, qui l'en auraient détourné, il avait trop besoin de lui auprès de don Carlos pour l'éloigner de son fils.

Cabrera raconte que Berghes et Montigny, voyant infructueux tous leurs efforts, toutes leurs démarches afin d'obtenir que les Belges fussent traités avec équité et douceur, sollicitèrent le prince d'Espagne de se rendre aux Pays-Bas du gré ou sans le consentement de son père; qu'ils s'engagèrent, au nom de leurs compatriotes, à lui obéir et à le servir; qu'ils lui offrirent même, au cas qu'il allât dans ces provinces contre la volonté du roi, de prendre les armes en sa faveur ([1]). Plusieurs raisons nous portent à ne pas ajouter plus de foi à ce récit qu'à celui de Brantôme sur les ouvertures antérieurement faites par le comte d'Egmont à don Carlos ([2]). La conduite de Berghes et de Montigny, durant leur mission en Espagne, fut constamment celle de loyaux sujets, de vassaux fidèles à leur souverain, en même temps que de citoyens dévoués à leur patrie. Don Carlos, à la vérité, souhai-

([1]) « El marqués de Berghe i mos. de Montiñy proseguian en la prática que el condo de Egmont dexó començada. Era que el príncipe, con voluntad de su padro ó sin ella, pasase à los Paises Baxos, donde le obedecerian, servirian...., i si necesario fuese á su defensa, si iba sin beneplacito de su padre, harian armada para conservalle o reduxille en su gracia.... » (*Felipe II*, liv. VII, chap. II, p. 396.)

Dans un autre endroit de son histoire (liv. VII, chap. XXII, p. 470), Cabrera dit que Montigny parla plusieurs fois en secret à don Carlos.

([2]) Voy. p. 165.

tait ardemment d'aller aux Pays-Bas, afin de se soustraire à la tutelle de son père ([1]); il était attentif à tout ce qui se passait dans ces provinces; il recueillait avec avidité les moindres bruits qui en arrivaient ([2]). Mais on ne connaît aucun fait, il n'a été mis en lumière aucun document qui autorise à croire que ce prince fût désiré des Belges. Les personnages principaux de la nation n'ignoraient point son caractère et ses habitudes; ils savaient combien peu de fonds ils pouvaient faire sur sa capacité ([3]). Ajoutons que, ni

([1]) Voy. la lettre de Diestrichstein à Maximilien II, des 2 et 8 janvier 1567, dans Koch, *Quellen*, etc., p. 177.

([2]) Dans une de ses lettres au comte de Hornes (du 29 mai), Alonso de Laloo nous apprend que don Carlos, ayant su l'arrivée à Madrid d'un Espagnol, Pero Lopez, qui revenait des Pays-Bas, le fit immédiatement appeler, afin d'avoir des nouvelles de ce qui s'y passait.

On lit, dans un avis envoyé à Charles IX par Fourquevaulx, le 2 novembre 1566, que le prince (don Carlos) « a exorté les seigneurs « du conseil d'Estat et de guerre, un après aultre, et les a priez de « remonstrer au roy son père qu'il veuille embrasser vivement les « affaires de Flandres, et postposer toutes choses pour y remédier. »

([3]) Viglius écrivait à Granvelle, le 23 août 1564 : « L'on parle entre « dents de la venue de monseigneur nostre prince, au lieu du roy ; mais « je ne le croy ny *ne seroit ce que convient*; et si toutefois il vient, l'on « en fera le mieulx que l'on pourra. » A quoi Granvelle répondait, le 10 septembre : « De la venue de monseigneur nostre prince aux Pays-« Bas, au lieu du roy nostre maistre, il n'y a encores rien de résolu ; « et, à vous dire la vérité, *je ne pense pas que ce seroit le remède des « affaires*, et ce me semble que moins il conviendroit, estant la royne « nostre maistresse enceincte, pour beaucoup de respectz.... » (*Archives ou Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, t. I, pp 292 et 302.) — Nous avons donné, p. 170, note 3, l'extrait d'une lettre du prince d'Orange au comte Louis, son frère, du 2 novembre 1565, sur l'intempérance de don Carlos, et cité aussi, p. 283, note 3, ces quelques mots d'une lettre d'Alonso de Laloo au comte de Hornes, du 29 mai 1566 . « Le prince mène sa vie accoutumée. »

dans les actes si nombreux de la chancellerie de Philippe II que nous avons parcourus, ni dans les dépêches des ambassadeurs, ni dans les correspondances de Tisnacq, d'Hopperus, de Courteville, ni enfin dans les lettres toutes confidentielles d'Alonso de Laloo au comte de Hornes et dans les écrits du prince d'Orange, on ne trouve le moindre indice de rapports intimes qui auraient existé entre les deux seigneurs belges et don Carlos ([1]).

Philippe ne donna pas connaissance d'abord à sa sœur du choix qu'il avait fait du duc d'Albe; il ne se dissimulait point que ce choix produirait une impression détestable aux Pays-Bas ([2]) : il lui manda seulement qu'il avait résolu de se rendre dans ces provinces « si bien accompagné que les mauvais ne pussent se « flatter de mesurer leurs forces avec les siennes ([3]). »

C'était effectivement tout une armée qui allait être dirigée vers la Flandre. Philippe ordonna à don Garcia de Tolède, son capitaine général de la mer, de

([1]) Nous sommes obligé de relever ici une méprise échappée à un illustre historien. PRESCOTT (*History of the reign of Philip the Second*) cite un passage de la lettre du docteur Hernan Suarez de Toledo que nous faisons connaître dans le chapitre suivant, comme renfermant une allusion aux rapports de don Carlos avec Berghes et Montigny ; ce passage est le suivant : « Tambien he llorado no haber parecido bien que V. A. « *hablase á los procuradores* como dicen que lo hizo, etc. » Ainsi qu'on le verra, Hernan Suarez veut parler de la scène que don Carlos fit aux cortès de Castille. Le terme de *procuradores* ne permettait point d'équivoque à cet égard.

([2]) Ce fut seulement par une lettre du 30 décembre qu'il l'en informa. Voy. la *Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, p. CLIII.

([3]) Lettre française du 27 novembre, publiée dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, p. 205.

transporter en Lombardie, où elle attendrait le duc d'Albe, la vieille infanterie espagnole qui occupait les garnisons des royaumes de Naples, de Sicile, de Sardaigne, et au duc d'Albuquerque, gouverneur de l'État de Milan, de doubler la force de la cavalerie qu'il y avait dans cet État. Le duc d'Albe trouverait ainsi réunis, à son arrivée en Lombardie, huit mille hommes de vieilles troupes espagnoles, auxquels s'ajouteraient trois mille hommes de nouvelle levée qu'il emmènerait avec lui. Il disposerait, de plus, d'un régiment d'infanterie allemande, commandé par le comte Albéric de Lodron, qui était venu en Italie pour le secours de Malte. En approchant des frontières des Pays-Bas, il appellerait à lui les gens de pied et de cheval dont le rassemblement avait été préparé en Allemagne par la duchesse de Parme. Enfin, si ces forces ne suffisaient pas, il les augmenterait dans la proportion qu'il jugerait nécessaire.

Les princes d'Italie pouvaient concevoir de l'ombrage de la concentration de troupes qui allait avoir lieu dans la Péninsule ; Philippe leur écrivit pour leur en expliquer le motif, et les assurer de ses dispositions amicales à leur égard. Il fit donner les mêmes assurances aux cantons suisses par le comte Juan de la Anguisola, qu'il chargea de résider auprès d'eux jusqu'après le passage de son armée le long de leurs frontières. Il envoya don Juan de Acuña au duc de Savoie, et don Bernardino de Mendoza au duc de Lorraine, afin que, en traversant leurs États, ses troupes y fussent pourvues de logement, de vivres et

des autres objets dont elles auraient besoin. Il fournit au premier de ces princes un subside destiné à l'entretien de deux mille soldats italiens qu'il tiendrait sur pied pendant que l'armée espagnole passerait par son pays. Il chargea Francisco d'Ibarra, provéditeur général de ses armées et escadres, de toutes les dépenses de cette expédition, depuis le rassemblement des troupes en Italie jusqu'à leur arrivée aux Pays-Bas ([1]).

Si l'on se rappelle que, l'année précédente, Philippe avait, avec la plus grande peine, comblé une très-faible partie du déficit qu'il y avait dans les finances des Pays-Bas, on se demandera sans doute comment il lui était possible de faire face aux frais d'un armement aussi formidable ([2]). Quelques explications sur ce point doivent avoir ici leur place. La flotte des Indes arrivée à Séville au mois de septembre avait apporté en or cinq millions et demi de ducats, dont onze cent mille étaient destinés pour le trésor royal et le reste pour les marchands : c'était le tribut le plus fort que l'Espagne eût jamais tiré du nouveau monde. Les règlements des Indes donnaient au roi la faculté de disposer de la part des marchands, à condition de leur en payer l'intérêt ; Philippe II en usa pour les quatre millions quatre cent mille ducats qu'ils avaient cette fois à recevoir ([3]). Il fit, par

([1]) Lettre de Philippe II au grand commandeur de Castille, son ambassadeur à Rome, du 26 novembre 1566, dans la *Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, p. 487. — CABRERA, liv. VII, chap. VII, pp. 417-418.

([2]) La dépense en était évaluée à six ou sept millions d'écus. (Avis de Fourquevaulx à Charles IX, du 9 décembre 1566.)

([3]) Lettre de Tisnacq à Viglius, du 24 septembre 1566.

l'entremise du Génois Nicolo Grimaldi, un emprunt considérable [1]. Il donna à un autre Génois, moyennant trois cent cinquante mille écus, le monopole du débit des cartes à jouer. Il vendit à vie les offices de régidors : ce qui lui valut de grosses sommes. Il comptait sur des dons gratuits de la part des cortès de Castille et d'Aragon qu'il se disposait à convoquer, ainsi que de l'État de Milan [2]. Le royaume de Naples venait de lui accorder deux millions [3]. Enfin il se flattait que le pape, mû par la sollicitude que lui inspirait le rétablissement de la religion catholique dans les Pays-Bas, ne ferait plus de difficulté de lui octroyer la *cruzada*, avec la continuation des subsides levés sur le clergé [4] : la *cruzada* rapportait plus

[1] Selon la lettre de Fourquevaulx, citée plus bas, il était, d'après les uns, de 800,000, et, d'après d'autres, de 1,500,000 écus.

[2] Lettre de Fourquevaulx à Charles IX, du 11 septembre 1566.

[3] Lettre d'Alonso de Laloo, du 20 septembre.

[4] Nous avons déjà parlé, dans le cours de ce livre (pp. 250 et 257), des *cruzadas* et des subsides du clergé. Nous croyons que quelques détails sur ces deux sources du revenu des rois d'Espagne seront lus avec intérêt.

La *cruzada* était une bulle que les souverains pontifes accordaient aux monarques espagnols, afin de leur donner le moyen de faire la guerre aux infidèles. Elle renfermait une multitude de grâces spirituelles, comme, par exemple, de pouvoir tirer du purgatoire telle ou telle âme, etc. : mais ce qui la faisait spécialement rechercher, c'était la dispense qu'elle contenait afin de pouvoir manger des œufs, du fromage et du laitage les jours de vigiles, pendant le carême et tous les vendredis de l'année.

Lorsque la bulle avait été reçue en Espagne, elle était portée, sous un baldaquin, au bruit des trompettes et en grande pompe, à l'église cathédrale, et de là à toutes les paroisses du diocèse. Dans chacune de celles-ci, des prédicateurs exhortaient le peuple à prendre les indulgences qui y étaient spécifiées. A cet effet, la bulle s'imprimait par

d'un million d'écus; le subside du clergé s'élevait annuellement à un tiers environ de cette somme.

millions d'exemplaires que distribuaient, sous l'autorité d'un commissaire général du roi, des personnes députées *ad hoc*, lesquelles écrivaient sur chaque exemplaire le nom de celui qui l'achetait. Le prix en était, par tête, de 2 réaux (environ 60 centimes) pour le commun, de 4 réaux pour les gentilshommes (*caballeros*), et de 8 réaux pour les seigneurs et les gens titrés.

Nul n'était contraint d'acheter la *cruzada*, mais il n'y avait, pour ainsi dire, personne qui ne voulût l'avoir, soit pour des motifs de dévotion, soit parce que les confesseurs refusaient d'absoudre ceux qui, ne l'ayant pas, auraient mangé des œufs ou du fromage en temps prohibé.

La *cruzada* s'accordait par les papes ordinairement pour trois années. Le commissaire général, afin d'en tirer plus d'argent, répartissait entre les trois années les grâces spirituelles qui y étaient contenues, de manière à exciter les fidèles à en renouveler, chaque année, l'achat. Elle n'avait de force que pendant le temps précis pour lequel elle était concédée.

Dans le même espace de temps on publiait six petits jubilés (*giubilei minori*), obtenus avec la bulle de la *cruzada*, et qu'on gagnait aussi en payant une certaine somme.

Plus d'un abus se commettait à l'occasion de cette bulle. Le roi en affermait ordinairement la vente à des personnes qui recevaient un tantième sur le produit des exemplaires vendus. Afin d'en placer davantage, ces fermiers se faisaient accompagner de prédicateurs dont la spécialité était de prêcher la bulle, et qu'ils gratifiaient de tant de maravédis par exemplaire acheté grâce à leurs prédications. Ceux-ci, en vue d'un plus grand bénéfice, menaçaient leurs auditeurs des peines les plus terribles, s'ils ne s'empressaient de se procurer la bulle. On faisait ainsi un commerce de la distribution d'une grâce spirituelle.

Instruit de ces abus, Pie V, à son avénement et pendant plusieurs années, se refusa, malgré toutes les sollicitations de Philippe II, à lui accorder la bulle de la *cruzada*. Ce fut seulement en 1571, lors de la conclusion de la ligue entre le saint-siége, l'Espagne et la république de Venise contre les Turcs, qu'il revint sur sa détermination à cet égard, et il apporta alors diverses modifications à la manière dont la bulle se publiait et se distribuait.

Il voulut toutefois, en 1567, donner au roi quelque moyen de supporter les grandes dépenses qu'allait lui occasionner le rétablissement

Ce fut dans ces circonstances qu'arriva à Madrid Pietro Camajani, évêque d'Ascoli ([1]), envoyé en ambassade extraordinaire vers Philippe II par le souverain pontife. Dès l'origine des troubles des Pays-Bas, Pie V avait jugé indispensable la présence du roi dans ces provinces, et, par son nonce ainsi que

do l'ordre aux Pays-Bas : il lui concéda le droit de faire payer la dîme, à son profit, par le plus riche de chacune des paroisses de ses royaumes. Cet impôt fut appelé l'*excusado*, parce que ceux qui payaient ainsi la dîmo au roi étaient dispensés de la payor à l'Église. On en avait évalué lo produit annuel à plus d'un million d'écus, mais en réalité il n'en rapporta guère que deux cent cinquante mille.

Le subside du clergé avait été établi sous le pontificat de Pie IV, qui l'avait accordé au roi pour cinq années; Pie V lo renouvela pour cinq autres années, aussi en 1571, à l'occasion de la conclusion de la liguo catholiquo. Il était réparti, par le clergé lui-même, sur ses membres. Lo roi, en l'obtenant, s'était obligé a entretenir constamment soixanto galères pour servir contre les ennemis de l'Église; mais le produit en était souvent détourné de cette destination.

Lorsqu'en 1571, les deux bulles de Pio V pour la *cruzada* et le subside du clergé arrivèrent à Madrid, l'évêquo de Cuenca, confesseur du roi, alla trouver le nonce et lui dit : « Monsieur le nonce, notre seigneur « Pie V a fait les choses aussi pieusement que nous pouvions le désirer, « et il est arrivé co que nous autres les Castillans nous disons par « forme de proverbe : que les constipés meurent de la diarrhée » (*Señor nuncio, nuestro señor Pio V lo ha hecho tan piamente como nosotros mismos deseavamos, y ha á Su Santidad acontecido lo que nos los Castellanos aquí decimos por refran : que los estiticos mueren de cámeras*).

Nous avons emprunté la plupart de ces détails aux relations faites au sénat de Venise, en 1563, par Paolo Tiepolo, et, en 1573, par Leonardo Donato. La première est dans le t. XIII et la seconde dans le t. XIV des *Relazioni degli ambasciatori veneti*.

([1]) Il était d'une noble famille d'Arezzo. Pie V venait tout récemment (le 7 octobre) do le nommer évêque d'Ascoli. Il occupait auparavant le siége do Fiesoli.

Il arriva à Madrid lo 1er novembre, suivant un avis envoyé par Fourquevaulx à sa cour.

par l'ambassadeur d'Espagne à Rome, il lui avait fait exprimer son désir de le voir s'y rendre. Philippe l'avait assuré, à plusieurs reprises, que ce désir s'accordait avec ses propres intentions; mais Pie V n'en était pas persuadé, et les retardements que Philippe apportait à ses préparatifs de voyage entretenaient sa défiance à cet égard ([1]). La mission de Camajani avait un double objet : il devait solliciter le roi, en des termes pressants, de ne différer plus son départ pour les Pays-Bas; il avait à réclamer de lui, selon la promesse qu'il en avait faite, la délivrance du malheureux archevêque de Tolède, Bartolomé de Carranza, qui gémissait depuis sept années dans les cachots de l'inquisition, et dont le pape entendait se réserver le jugement.

Philippe reçut, peu de jours après son arrivée, l'évêque d'Ascoli, qu'accompagnait le nonce, l'archevêque de Rossano. Soit que l'évêque suivît à la lettre ses instructions, soit qu'il les outrepassât ([2]), il usa de

([1]) Voy. la lettre du grand commandeur de Castille au roi, du 18 septembre, dans la *Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, p. 463.

([2]) Pie V, après que l'ambassadeur du roi à Rome, don Luis de Requesens, se fut plaint à lui, suivant les ordres de son maître, imputa en partie à son envoyé les expressions qui avaient déplu au roi. Voici en quels termes le cardinal de Granvelle en écrivit à Philippe II, le 23 décembre 1566 : « Su Santidad ha tenido y tiene mucha pena « del justo sentimiento que V. M. tiene de las formas y maneras que ha « tenido el obispo Camayani para persuadir à V. M. cosas que ya tenia « determinadas; y á la verdad fué indiscrecion grande, y le imputa « S. S. parte de la culpa Es verdad que no se disculpa á simesmo del « todo que no tenga en este officio parte, mas impútalo al deseo, que « tiene tan grande, de la una y de la otra destas cosas, paresciéndole « que ambas importan tanto.... » Philippe II n'admit pas cette excuse;

termes qui déplurent au plus haut point au roi, déjà blessé du bruit qui s'était fait autour de cette ambassade (¹) : car elle semblait mettre en doute la foi qu'on devait avoir en ses déclarations sur les deux points dont l'évêque d'Ascoli était chargé de l'entretenir. Il répondit néanmoins avec calme à l'envoyé du pape, disant qu'il remerciait Sa Sainteté de la sollicitude qu'elle témoignait pour ses affaires publiques et privées, et qu'il se trouvait bien récompensé de l'intention qu'il avait de la servir et de lui obéir toujours (²). Mais il se plaignit au pape lui-même, par

il écrivit, à la marge de la lettre de Granvelle : « El obispo de Ascoli se « disculpa con decir quo tiene órden y instruccion expresa do lo que « hizo ; y à la verdad yo lo creo así, porque las palabras que Su San- « tidad m'escribe responden mucho à esto, y las obras que me hace « mucho mas ; y asi ya mo va paresciendo que esto no se puede atribuir « à buena intencion, sino de ruin voluntad, ó de Su Santidad, ó de las « personas à quien cree mas que à nosotros. » (L'évêque d'Ascoli se disculpe, en disant qu'il a en sa possession l'ordre exprès de faire ce qu'il a fait, et, à la vérité, je le crois ainsi : car les termes dans lesquels Sa Sainteté m'écrit correspoudent beaucoup à cela, et ses actes y correspondent encore davantage. Il me paraît donc qu'on ne peut attribuer ce qui s'est passé à de bonnes intentions, mais plutôt à une mauvaise volonté de Sa Sainteté, ou des personnes qu'elle croit plus que nous autres.)

Philippe était très-blessé du refus persévérant de Pie V de lui accorder la bulle de la *cruzada*.

(¹) « .... Porque este dicho obispo ha usado acá de tan malos términos de proceder, que en la primera audiencia me propuso los dos particulares arriva dichos de tal manera y con tal forma y sombras que me hizo venir en cólera.... » (Lettre du roi au grand commandeur de Castille, son ambassadeur à Rome, du 26 novembre 1566 : Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 901.)

(²) Lettres do l'archevêque do Rossano au cardinal Alessandrino, des 13 et 17 novembre 1566. (Bibliothèque uationale à Madrid, MS. X 172, pp. 191 et 195.)

l'entremise de son ambassadeur, de la démarche que Sa Sainteté venait de faire, et qui pouvait donner de lui une mauvaise opinion par toute la chrétienté; il lui fit observer que, s'il n'avait pas été décidé, comme il l'était, à se rendre aux Pays-Bas et à faire partir pour Rome l'archevêque de Tolède, c'eût été un mauvais moyen de l'en persuader que celui auquel elle avait eu recours; il la supplia, lorsqu'elle voudrait mener quelque affaire à bonne fin, d'employer les voies convenables : car, si elles ne l'étaient pas, même en ce qu'elle désirerait et qui serait faisable, il pourrait arriver qu'elle n'atteignit point son but [1]. L'évêque, par ordre de Pie V, l'avait engagé à ne pas employer la force pour la réduction de ses sujets des Pays-Bas, et à se servir de préférence des voies de négociation, à cause des maux que la guerre entraînerait à sa suite; il rejeta bien loin ce conseil : « Personne autant que « moi, fit-il dire au pape, ne doit désirer, et n'y a un « si grand intérêt, que ces pays se soumettent sans « effusion de sang et sans ruine, puisque personne « n'y a ce que j'y ai; mais la voie de la négociation

[1] « . . . Direis à Su Santidad que yo no puedo dexar de quexarme a él .... que baya querido embiarme al obispo de Ascoli à persuadirme lo que yo tengo tan a cargo de hazer, y querido dar tan mala voz de mi por toda la christiandad, con hazer demostracion de que se ha menester, para que yo acuda á ello, embiarme embaxada tan pública.... ; y que, si yo no estuviera en ello como estoy, era mal camino para persuadirme entrar....; y que suplico à Su Santidad, para venir al fin de las cosas, quiera usar de los medios convinientes, porque, quando no lo fueren, aun en las cosas que Su Santidad quisiere y fueren muy hazederas, podria ser occasion de no salirse con lo que se pretende.... » (Lettre du roi au grand commandeur de Castille, du 26 novembre 1566.)

« avec eux est si mauvaise et si pernicieuse pour le « service de Dieu et l'établissement de notre sainte foi « catholique, que j'ai mieux aimé m'exposer aux « hasards de la guerre, avec tous les maux et incon- « vénients qui en peuvent résulter, que de condes- « cendre à la moindre chose qui serait contraire à « cette même foi catholique et à l'autorité du saint- « siége : ce qui serait inévitable, si l'on en venait à des « pourparlers et à des arrangements ([1]). » Philippe terminait la lettre où il marquait ainsi ses volontés à son ambassadeur, par les prescriptions suivantes : « Vous parlerez à Sa Sainteté sur tout cela, en lui « en témoignant un grand déplaisir, dans les termes « qui pour cet effet vous paraîtront à propos ; et par « votre prudence et votre dextérité, vous ferez en « sorte qu'à l'avenir elle use de moyens convenables « et non violents comme elle l'a fait cette fois, en « vous servant, quand vous lui adresserez la parole, « de ces propres expressions. Vous lui donnerez à

([1]) Assimismo direis á Su Santidad que el dicho obispo me ha querido persuadir de su parte á que en el remedio destas cosas no quiera usar ni aprovecharme de las armas, sino de la negociacion, por los daños que de la guerra se podrian seguir, y que no hay nadie que tanto haya de dessear ni que tanto le importe la reduccion de aquellos paises sin sangre ni destruccion dellos, como à mimismo, pues nadie tiene en ellos lo que yo ; y el medio de la negociacion con ellos y trato es tan malo y pernicioso para el servicio de Dios y establecimiento de nuestra santa fe católica, que yo he querido ponerme antes á aventura de la guerra, con todos los inconvenientes y daños que della se me podrian seguir, que venir á condescender en haverles de permitir ninguna cosa que fuesse contra ella ni de la auctoridad dessa sancta sede : lo qual, en veniendo á tratos y capitulaciones, no podria escusarse.... (Lettre du 26 novembre 1566.)

« entendre qu'en nous pressant hors de saison et sans « considération (la mission donnée à l'évêque d'Ascoli « a ce double caractère, surtout par la manière dont il « s'en est acquitté), elle me mettrait dans l'impossibi- « lité de me conformer en tout à ses désirs : ce que je « regretterais extrêmement, et voudrais éviter de tout « mon pouvoir. Vous insisterez là-dessus avec tant de « fermeté que Sa Sainteté comprenne, comme nous « le désirons, à quel point nous ressentons la façon « dont on a agi envers nous, qui est si opposée à notre « condition, et que ne méritaient point l'amour, le « respect et la déférence avec lesquels je me suis « conduit et me conduis toujours envers elle. Vous « voyez, en effet, de quelle importance il est que ni « Sa Sainteté ni ceux qui sont auprès d'elle et la con- « seillent ne s'imaginent que c'est là le moyen de nous « faire faire ce qu'ils voudraient, mais qu'ils recon- « naissent, au contraire, combien l'on s'est trompé et « l'on a risqué en cela, et qu'à l'avenir il y ait, ainsi « que l'exigent le service de Dieu, le bien de la « chrétienté et le remède aux maux présents, une si « bonne correspondance, un respect et un amour si « réciproques entre nous, que l'on n'en arrive jamais « à de tels termes et l'on ne donne lieu à de pareils « déplaisirs : car il n'en peut résulter qu'un grand « desservice envers Dieu et un grand contentement « de tous les mauvais, lesquels ne désirent autre « chose que de faire entrer la défiance dans nos « esprits et nos volontés, de l'union desquels dépen- « dent leur châtiment, le recouvrement de ce qui

« est perdu, la conservation et l'accroissement du « saint-siége ([1]). »

([1]) Hablareis asimismo á Su Santidad sobre todas estas cosas, mostrándole gran sentimiento en todas ellas. con las palabras que para este effecto vereis convenir, y preveniendo en todo lo que pudiéredes, con vuestra prudencia y destreza, para que Su Santidad use de medios convenientes de aquí adelante, y no violentos como estos, diciéndole las mismas palabras como aqui se os dicen, y dandole á entender que, apretándonos fuera de tiempo y sazon y sin consideracion (que todas estas partes ha tenido la negociacion que el dicho obispo nos ha propuesto, por la via y en la forma que lo ha hecho), no podré seguir en todo la voluntad de Su Santidad : que seria cosa que yo sentiria en gran manera y querria escusar por todas las vias possibles. Y en todo ello haveis de cargar la mano tan de véras que entienda Su Santidad, como deseamos, quan sentidos quedamos de que se haya usado con nosotros una tal forma de proceder, y tan agena de nuestra condicion, y no devida al amor, respeto y observancia con quo yo ho tratado y trato siempre con Su Santidad, pues veis de la importancia quo es quo ni Su Santidad ni los que están cerca y le aconsejan pieusen que esto es el camino por donde nos podrán llevar adónde quisieren, y que conozcan quanto se ha aventurado y errado en esto, y se prevenga para lo do adelante, por lo mucho que importa al servicio de Dios, al bien de la christiandad y al remedio de los males presentes, que haya tan buena correspondencia y un respecto y amor tan recíproco entre nosotros, que no se llegue jamás á tales términos ni dé lugar á semejantes sentimientos, pues dellos no puede resultar sino mucho desservicio de Dios y gran contentamiento á todos los malos, que no desearan otra cosa sino ver puesta sombra en nuestros ánimos y voluntades, do cuya conjunction y conformidad depende el castigo dellos, el reparo de lo pérdido, y el augmento y conservacion dessa santa sede.. . » (Lettre du 26 novembre 1566.)

Dans sa lettre du 23 décembre, dont nous avons déjà donné un extrait, le cardinal de Granvelle dit au roi : « Le grand commandeur « s'est très-bien acquitté de la charge que Votre Majesté lui a donnee : « il a mis sous les yeux de Sa Sainteté la lettre originale de Votre « Majesté, avec une traduction en italien, parce que Sa Saintete n'en- « tend pas bien l'espagnol.... A la vérité, c'est un graud ministre et qui « sert avec beaucoup de zèle » (El comendador mayor hizo muy bien el officio en lo que V. M. lo mandó sobresto. y le llevó la carta original y la translacion della en italiano, porque el español no le entiende bien.. . I á la vordad él es gran ministro y sirve con gran zelo).

Depuis longtemps déjà, Berghes et Montigny s'étaient convaincus que leur présence en Espagne n'était d'aucune utilité aux intérêts de leur patrie; plusieurs fois ils avaient supplié le roi de trouver bon qu'ils prissent congé de lui. Berghes avait des raisons particulières et graves d'insister sur cette demande : tandis qu'il se trouvait au château de Valsain, il était tombé malade au point que, pendant plusieurs jours, on avait désespéré de sa vie (¹); il ne s'était rétabli qu'avec peine; sa faiblesse était encore extrême (²); l'air natal, au jugement des médecins, pouvait seul le rendre à la santé. Lui et Montigny renouvelèrent leurs sollicitations auprès du roi; ils écrivirent à la duchesse de Parme, afin qu'elle intercédât en leur faveur, rappelant à la gouvernante les promesses qui leur avaient été faites, lorsqu'ils avaient consenti à venir en Espagne (³). Vaines prières! Réclamations infructueuses (⁴)! Le

(¹) Voy. la lettre d'Hopperus à Viglius, du 4 octobre 1566, dans *Joach. Hopperi Epistolae*, p. 104, et celle d'Alonso de Laloo au comte de Horues, du 20 septembre, ci-dessus citée. — Tisnacq écrivait à Viglius le 24 septembre : « Monsieur le marquis de Berghes a esté à l'extrême et « jà condamné par les médecins.... »

(²) « Sire, dernièrement que je fus chez le roy vostre frère, le marquis de Berghes et le sieur de Montigny venoient de parler à Sa Majesté pour leur congé, duquel ils eurent bonne espérance.... Ledict marquis ne se peut guères bien remectre en sa première santé, ains chemine avec le baston en la main .. » (Lettre de Fourquevaulx à Charles IX, du 18 janvier 1567.)

(³) *Correspondance de Philippe II*, etc , t. I, pp. 498, 504, 513, 518.

(⁴) La duchesse de Parme, qui, dans ses lettres en français, expédiées par le canal des secrétaires d'État belges, sollicitait le roi de laisser retourner Berghes et Montigny, l'engageait, dans ses lettres confidentielles en italien, à les retenir auprès de sa personne. (*Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, pp. 486, 501.) Le cardinal de Granvelle lui

sort des deux seigneurs belges était décidé dans l'esprit implacable de Philippe II; ils étaient voués l'un et l'autre à une mort ignominieuse. La Providence voulut toutefois que leur destinée fût différente. Le marquis de Berghes eut le bonheur de succomber à la maladie qui le minait ([1]), avant le temps où Philippe II s'était proposé de jeter le masque; et ce monarque artificieux, qui lui avait permis de retourner aux Pays-Bas après s'être assuré qu'il n'avait plus que quelques heures à vivre, lui fit faire des obsèques solennelles, pour montrer — ce sont ses mêmes paroles — l'estime en laquelle lui et ses ministres tenaient les seigneurs des Pays-Bas ([2]). Montigny,

donnait le même conseil dans des lettres du 6 décembre 1566 et du 14 mars 1567. Mais ni lui ni la duchesse ne songeaient certainement à des mesures violentes contre les deux seigneurs.

([1]) Dietrichstein, dans une lettre du 26 septembre 1567, où il annonçait à Maximilien II l'arrestation de Montigny, lui disait que le marquis de Berghes était mort à temps : « *Hoc rerum statu* ist der Margraf von « Berges zue rechter Zeit gestorben. » (*Quellen*, etc., p. 195.)

On lira avec intérêt, croyons-nous, l'extrait suivant d'une lettre que, le 21 mai 1567, l'ambassadeur Fourquevaulx écrivait à Charles IX : « Le povre marquis de Berghes est trespassé ce matin, lequel, à ce qui « m'a esté rapporté, a dict clairement que le roy catholicque est cause « de sa mort, pour ce qu'il l'a détenu si longtemps par force, et avec « grand détriment de sa réputation, comme s'il fût suspect de sa « loyaulté. Il fut si marry de quoy ceste Majesté s'en alla d'icy dernièrement, sans luy donner son congé (le roi était parti le 13 pour « l'Escurial), qu'il se coucha au lict, dont il n'est jamais relevé. Et « encore que ledict seigneur roy luy eût envoyé le congé deux jours « après son partement, toutesfois la passion du marquis fut si grande, « que la licence de s'en aller ne luy a de rien profité, ains fit response « à celluy qui la luy porloit, que c'estoit trop tard envoyer le remède « au mal. »

([2]) *Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, p. 536.

arrêté le jour où parvint à Madrid la nouvelle de l'emprisonnement des comtes d'Egmont et de Hornes, conduit à l'alcazar de Ségovie (¹), enfermé plus tard au château de Simancas, y fut étranglé secrètement le 16 octobre 1570; et afin de mieux donner le change à l'opinion publique, on choisit la nuit pour déposer son cercueil en l'église du lieu, où il fut inhumé sans bruit comme sans appareil (²).

(¹) *Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, pp. 578, 581.
(²) *Ibid.*, t. II, pp. 152, 155, 156, 157, 158, 159, 160.

CHAPITRE XII.

Convocation des cortès de Castille. — Séance d'ouverture. — Proposition royale. — Réponse des cortès. — Départ du roi pour l'Escurial. — Apostrophe adressée aux cortès par don Carlos. — Les cortès accordent au roi le service ordinaire et une subvention extraordinaire. — Elles demandent qu'il ne quitte pas l'Espagne et que le prince se marie. — Don Carlos continue ses emportements et ses violences : il chasse Juan Estevez de Lobon, donne un soufflet à don Alonso de Cordoba, menace de son poignard don Fadrique Enriquez, fait battre des enfants, veut qu'on brûle une maison d'où un peu d'eau lui est tombée sur la tête, maltraite des chevaux. — Faits qui prouvent, d'autre part, qu'il n'était pas inaccessible a des sentiments généreux : entretien à ses frais d'enfants abandonnés; secours qu'il donne à un malheureux, prisonnier pour dettes. — Jugement porté sur sa conduite par le public de Madrid. — Bruit répandu qu'il n'accomplit plus avec régularité ses devoirs religieux. — Le docteur Hernan Suarez de Toledo — Son dévouement pour don Carlos. — Lettre qu'il lui écrit après la scène des cortès. — Autre lettre plus pathétique et plus forte à l'occasion des rumeurs qui circulaient sur son compte. — Peu d'effet que ces lettres produisent sur don Carlos, qui néanmoins reconnaît l'attachement de Suarez. — Voyage de Philippe II aux Pays-Bas : doutes dont il est l'objet; explications provoquées par le nonce; réponse du roi; circonstances qui contribuent à dissiper en grande partie ces doutes. — Le duc d'Albe va recevoir, a Aranjuez, les dernières instructions du roi. — Il prend aussi congé de don Carlos, qui entre en colère contre lui et veut le frapper de son poignard. — Philippe II ne fait point paraître le mécontentement que lui cause cette nouvelle incartade de son fils : au contraire, il

lui confie la présidence des conseils d'État et de guerre, augmente sa dotation et lui promet de l'emmener aux Pays-Bas. — Ses rapports avec le prince sont meilleurs, mais pour peu de temps seulement. — Don Carlos lui ayant donné des motifs de plainte, il révoque une partie des choses qu'il lui avait accordées; l'antipathie entre le père et le fils en devient plus forte que jamais. — L'empereur Maximilien, quoiqu'instruit des actions publiques et privées de don Carlos, insiste sur l'accomplissement du mariage projeté entre lui et l'archiduchesse Anne. — Hésitations de Philippe II; conjectures diverses qu'elles peuvent faire naître. — Il montre plus d'ardeur pour un autre mariage : celui du roi don Sébastien de Portugal avec l'archiduchesse Élisabeth, que Charles IX recherchait. — Embarras de Maximilien, qui aurait préféré l'alliance avec la France, mais qui tient à conserver de bonnes relations avec le roi d'Espagne. — Réponses qu'il fait aux ambassadeurs des deux souverains. — Philippe II lui offre de régler les conditions du mariage du prince des Asturies avec la princesse Anne, lors de son prochain voyage aux Pays-Bas. — Maximilien résiste. — Philippe lui envoie en ambassade extraordinaire Luis Venegas de Figueroa. — Antécédents de cet ambassadeur. — Instructions qu'il reçoit du roi relativement aux deux mariages. — Son départ pour Vienne. — Présents dont il est porteur pour l'archiduchesse Anne — Don Carlos fait preuve de virilité : joie qu'il en éprouve; avis qu'il en donne au baron de Dietrichstein; libéralités qu'il distribue à cette occasion. — Déçu de son attente, il prend l'habitude de fréquenter les mauvais lieux. — Prodigalités auxquelles il se livre. — Il veut forcer Nicolo Grimaldi de lui prêter cent mille écus. — Le roi, informé de ce fait, reprend vivement son fils. — Arrivée de Venegas à Vienne. — Maximilien fait des objections à la demande de sa seconde fille pour le roi de Portugal, et insiste sur le mariage de la première avec don Carlos. — Venegas engage le roi à se rendre aux vœux de l'empereur. — Philippe II s'applique à convaincre le monde de sa volonté de passer aux Pays-Bas. — Il fait faire des communications en ce sens aux cours étrangères, et transmet des assurances analogues à la duchesse de Parme et au cardinal de Granvelle. — Il donne avis à son fils, aux archiducs Rodolphe et Ernest et à don Juan d'Autriche de se tenir prêts à l'accompagner. — Il tient un langage non moins significatif à l'ambassadeur de France et au nonce. — Préparatifs de nature à confirmer le public dans l'idée

que le roi va quitter l'Espagne. — Doutes qui subsistent néanmoins à Madrid dans l'esprit de quelques personnes : lettres écrites à ce sujet par Hopperus, l'archevêque de Rossano, le baron de Dietrichstein et le seigneur de Fourquevaulx. — L'événement donne raison à ceux qui ne croyaient pas au voyage. — Paroles du prince d'Eboli à Fourquevaulx. — Arrivée de deux courriers du duc d'Albe. — Observations du nonce à Philippe II ; réponse du roi. — Nouvelle de l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes. — Communication officielle du président d'Espinosa au nonce. — Communications semblables faites aux ambassadeurs de France et d'Autriche par le prince d'Eboli et le prieur don Antonio de Tolède. — Longue et importante dépêche de Philippe II à son ambassadeur à Rome. — Il écrit en la même substance à ses ambassadeurs dans les autres cours. — Chagrin de l'archiduchesse Anne, en apprenant la remise du voyage. — L'empereur se montre de bonne composition ; il adresse à Philippe II une lettre pleine de témoignages de condescendance. — Réponse de Philippe à Venegas au sujet de don Carlos. — Commentaires auxquels donne lieu, à Madrid, le changement survenu dans les résolutions du roi. — Incertitude qui existe encore aujourd'hui sur le point de savoir si Philippe II eut réellement la volonté de partir pour les Pays-Bas. — Propos que Philippe tient là-dessus à la reine Élisabeth. — Conjectures sur les motifs pour lesquels il aurait changé de dessein, au cas qu'il eût été décidé d'abord à faire ce voyage. — Conclusion.

Les cortès de Castille avaient été convoquées pour le 1er décembre 1566. Philippe II en fit l'ouverture le 11 décembre au palais de Madrid, entouré des grands officiers de sa maison, de Diego d'Espinosa, à qui appartenait la présidence de cette assemblée en sa qualité de président du conseil royal, du licencié Francisco de Menchaca, du docteur Martin de Velasco et du secrétaire d'État Francisco de Erasso, désignés

pour ses assistants. Le roi était assis sous un dais. Auprès de lui se trouvait le prince son fils ([1]).

La proposition fut lue par le secrétaire Erasso. Ce ministre y rappelait d'abord que, depuis les cortès de 1563, le roi avait tenu sa résidence continuelle dans ses royaumes d'Espagne, comme étant le siége, la tête et la partie principale de ses États, et en considération aussi de l'amour réciproque qu'il y avait entre lui et ses vassaux de ces royaumes ([2]). Il exposait ensuite ce que le roi avait fait, durant ces trois années, pour le maintien de la foi catholique et de l'obéissance due au saint-siége, pour l'exacte administration de la justice, pour la défense et garde de ses royaumes contre les agressions des Turcs et des Algériens. Les troubles des Pays-Bas étaient, après cela, l'objet dont il entretenait les cortès : « Vous aurez « appris, leur disait-il, les nouveautés, les émotions « qui se sont manifestées dans les États de Flandre, « et vous pouvez vous former une idée de la néces- « sité, de l'urgence même qu'il y a d'y remédier, « tant par rapport à ce qui touche le service de Dieu, « notre seigneur, qu'afin de prévenir la perte de

([1]) Les détails dans lesquels nous entrons sur cette assemblée sont tirés des actes mêmes des cortès, qui s'impriment en ce moment à Madrid, par ordre et sous les auspices du congrès des députés.

Nous prions don Francisco de Arguelles, greffier du congrès, d'agréer l'expression de toute notre gratitude, pour la communication qu'il a bien voulu nous donner de cet important recueil, avant sa publication.

([2]) « .... Por ser, como son, la silla, cabeza y principal parte de sus Estados, y por el amor que les tiene y sabe que en ellos se le tiene á Su Majestad.... »

« provinces qui sont d'une telle importance. Sa Majesté a pris et fait prendre toutes les mesures qui « étaient possibles en son absence ; elle a employé à « propos les autres moyens et expédients convenables « pour arrêter les progrès du mal et pacifier lesdits « États : mais tout cela n'a point suffi, et il faut qu'elle « s'y rende en personne, afin d'appliquer le vrai et « entier remède qu'exige la situation des affaires. Vous « jugerez des grandes dépenses auxquelles Sa Majesté « aura à fournir et, par conséquent, des grandes sommes de deniers dont elle aura besoin pour cette « entreprise ; vous apprécierez en même temps le « devoir qu'elle a de l'exécuter ; vous considérerez « enfin à quel point cela est essentiel, non-seulement « pour la conservation des Pays-Bas, mais encore « pour celle des autres provinces de la monarchie[1]. » L'orateur terminait en signalant aux cortès l'état

[1] « An sucedido después, como avreis oido, las novedades, movimientos y alteraciones en los Estados de Flándes, en que podeis bien considerar quanto importa y la necessidad grande que ay de remedio, assí por lo que toca al servicio de Dios nuestro señor como para la conservacion y seguridad de aquellos Estados, que son tan principales. Y aunque Su Magestad a hecho y mandado hazer todas las provisiones y prevenciones que an sido posibles y en su ausencia se podian, y usado con tiempo de los otros medios y formas que convenian para atajar este mal que se a movido, y para quietar y pacificar aquellos Estados ; mas siendo, como paresce ser, necesaria su ida en persona para el verdadero y entero remedio y asiento dellos, podreis juzgar las provisiones y preparamientos que para esto serán necessarios, y las grandes costas y gastos que se avrán de hazer, y las muchas quantías de dineros que serán menester, y juntamente la obligacion que Su Majestad tiene á esto, y lo que importa, no solo para la conservacion de aquellos Estados, mas para todos los demás. »

fâcheux du patrimoine royal, qu'avaient obéré les guerres du règne précédent et celles que le roi avait eu à soutenir. Il déclarait que, si le roi n'était aidé, il lui serait impossible de remplir les obligations attachées à sa couronne. « Et ainsi, continuait-il, « Sa Majesté vous prie, comme de si fidèles et loyaux « vassaux, d'examiner les objets qui viennent de « vous être exposés, avec cet amour, cette ancienne « fidélité que ces royaumes ont accoutumé de témoi- « gner à Sa Majesté et aux rois ses prédécesseurs, « de glorieuse mémoire, et d'y donner l'ordre qu'il « convient ([1]). »

Cristoval de Miranda, l'un des *procuradores* de Burgos ([2]), répondit au nom de l'assemblée. Il dit, en adressant la parole au monarque lui-même, que les cortès étaient informées des dépenses notables qu'il avait été obligé de soutenir, pour avoir reçu de Dieu la double mission de résister au Turc, ennemi déclaré du nom chrétien, et de remédier aux erreurs et aux mauvaises doctrines qui avaient cours dans la chré-

([1]) « .... Y ansí Su Magestad os ruega y encarga que .... como tan fieles y leales vasallos, con aquel amor y antigua fidelidad con qu'estos reynos an acostumbrado servir á Su Magestad y á los reyes sus antecesores, de gloriosa memoria, lo mireis, trateis y platiqueis, y dels la órden que convenga para se proveher. »

([2]) Les cortès de Castille étaient composées de deux *procuradores* ou députés de chacune des cités ou villes suivantes : Burgos, Tolède, Léon, Grenade, Séville, Cordoue, Murcie, Jaën, Ségovie, Salamanque, Soria, Avila, Zamora, Valladolid, Cuenca, Guadalaxara, Madrid, Toro.

Les villes de Burgos et de Tolède se disputaient la prééminence dans leur assemblée. Comme l'usage l'attribuait à la première, Tolède ne voulait pas venir après, et ses députés donnaient leur vote les derniers de tous.

tienté; qu'elles savaient également les sacrifices qu'exigeait l'état des Pays-Bas, de ces très-importantes provinces ([1]) qui, en partie du moins, par leur adhésion aux opinions des prédicateurs d'hérésies, s'étaient séparées de la communion de l'Église catholique, et avaient abjuré à la fois l'obéissance due à Dieu et à leur souverain légitime. Tout en reconnaissant que la présence du roi dans les mêmes provinces semblait être nécessaire, l'orateur insinua que, s'il pouvait ne pas y aller, ce serait pour ses sujets de Castille une grande faveur, un grand bénéfice, un grand contentement ([2]). Il loua ensuite la très-sainte intention, la sagesse, la prudence que le roi avait montrées, les peines qu'il avait prises dans le gouvernement de ses royaumes et qui avaient tourné à la gloire de Dieu, à la sienne propre, au bonheur et à la prospérité de ses sujets. Il ajouta — et la chose paraîtrait bien étrange, si les harangues officielles que nous a transmises l'histoire n'étaient pleines de ces fades adulations — il ajouta que la félicité de la nation était d'autant plus assurée, que le monarque se perpétuait dans le prince des Asturies, en qui resplendissaient la grandeur, la clémence, la magnanimité, la magnificence et les autres vertus de son père, qu'il imitait de la manière la plus heureuse ([3]). Il conclut

([1]) « .... Que son Estados de grandísima importancia. »

([2]) « .... Seria para vuestros súbditos suma merced, sumo beneficio, sumo contentamiento.... »

([3]) « .... Y esta felicidad y bienaventuranza es tanto mayor quanto mas se perpetúa en el muy alto y muy poderoso príncipe nuestro señor, en quien admirablemente resplandesce la grandeza, clemencia, magna-

son discours par des protestations de zèle et de dévouement.

Philippe remercia les cortès en quelques mots; il les invita à s'occuper sans délai des objets pour lesquels elles étaient convoquées : après quoi il leva la séance et se retira dans ses appartements.

Dans les conférences particulières que les *procuradores* tinrent entre eux, la question du gouvernement que le roi laisserait en Espagne pendant son absence fut surtout agitée. La majorité était d'avis que le prince des Asturies demeurât à Madrid comme lieutenant général de son père, de même que le roi actuel l'avait été de l'empereur, au départ de Charles-Quint pour les Pays-Bas en 1542. Don Carlos eut connaissance de l'intention exprimée par les cortès : il avait juré qu'il accompagnerait le roi en Flandre; il avait même déjà fait des apprêts pour ce voyage [1]; il ressentit un vif déplaisir de l'opinion que manifestaient les députés des communes de Castille. Suivant son habitude de se mettre en retraite dans quelque monastère à l'époque des grandes solennités religieuses, Philippe II avait quitté Madrid, le 22 décembre, pour aller passer les fêtes de Noël à l'Escurial [2]. Don Carlos, profitant

nimidad y magnificencia, con las otras grandes virtudes de Vuestra Magestad, con una felicísima imitacion. »

[1] « .... Le prince dit qu'il accompagnera son père où qu'il aille, et at envoyé un escuyer en Andalousie avec 12,000 escus, pour achapter des chevaux de service.... » (Avis envoyé à Charles IX par Fourquevaulx, le 2 novembre 1566.) — Voy. plus loin l'extrait de la lettre de l'archevêque de Rossano, du 7 janvier 1567.

[2] Lettre de Fourquevaulx à Charles IX, du 4 janvier 1567.

de son éloignement, se fit ouvrir la salle du palais où les cortès étaient réunies; et, après s'être assuré que tous les *procuradores* étaient présents, il leur adressa, d'un ton courroucé, les paroles suivantes : « Vous « devez savoir que mon père a le dessein d'aller en « Flandre, et que j'entends de toute manière y aller « avec lui. Aux dernières cortès [1], vous eûtes la témé- « rité de supplier mon père qu'il me mariât avec la « princesse ma tante. Je trouve fort singulier que vous « vous mêliez de mon mariage, qui ne vous regarde « pas, et ne sais pourquoi vous prétendez que mon « père me marie plutôt avec l'une qu'avec l'autre. Je « ne voudrais pas que la fantaisie vous vînt mainte- « nant de commettre une nouvelle témérité, en sup- « pliant mon père de me laisser en Espagne. Je vous « engage à ne pas faire cette demande : car les dépu- « tés qui la feraient pourraient me tenir pour leur « ennemi capital, et j'emploierais tous mes moyens « à les détruire. » Cela dit, il tourna le dos aux *procuradores*, et sortit de la salle, les laissant stupéfaits d'une apostrophe aussi inattendue et aussi véhémente [2].

[1] L'ambassadeur de Gênes, dans sa lettre du 8 janvier, dit : *nelle corti di Toledo*, mais il se trompe. C'était aux cortès de Madrid, de 1563, que la chose s'était passée

[2] Voici comment ce fait est rapporté dans une dépêche adressée au doge de Gênes, le 8 janvier 1567, par le protonotaire Marcantonio Sauli, ambassadeur de la république à Madrid : « Come in altre mie ho scritto, « si celebrano qui in Madrid le corti di Castiglia. Ed essendosi congregati « i proccuradori l'altro giorno nella capella del palazzo, per tratar delle « cose appertenenti alla conclusione di essi, il principe di Spagna, essendo « assente il re, si fece aprire; et entrato nel mezzo di essi, li domandò

Les cortès accordèrent promptement ce qu'o appelait le service ordinaire et qui consistait en trois

« se tutti li proccuradori si trovavano all' hora presenti; et avendo inteso « che sì, gli disse : « Voi dovete sapere che mio padre vuole andare in « Fiandra, e che io voglio in ogni modo andar seco. Nelle corti di « Toledo, voi faceste una necedad, di supplicar mio padre che mi mari- « tasse con la principessa mia zia. Non so perchè habbiate voi da « intromettervi en proccurar che mio padre mi mariti più con una che « con un' altra. Non vorrei che vi venisse hora voglia di fare una con- « simile necedad, supplicar mio padre che non mi menasse seco, mi « lasciasse qui in Spagna. Avvertasi di non far questa domanda, perchè « so la farete et io resterò, ne pesara a voi et a me. Et voltatoli le spalle, « se ne andò via. »

L'ambassadeur de France, Fourquevaulx, le raconte de la manière suivante dans un avis envoyé à Charles IX le 4 janvier : « Le prince » d'Espagne ayant entendu que les courtz avoient intention de re- « quérir qu'il demeure en ce royaume pendant l'absence du roy son « père, il entra. ces jours passez, en leur assemblée, et leur protesta « que celuy qui proposeroit sadicto demeure le peult tenir pour son « ennemy capital et de sa ville, car il les détruira de tout son pouvoir, « et de mesme s'ilz seront si folz de parler du mariage de la princesse « sa tante et de luy, comme ilz le proposèrent aux dernières courtz qui « se tindrent il y a trois ans en ce lieu, trouvant fort estrange qu'ilz « s'entremectent de telles chôses, car le roy son père le mariera bien « sans eulx, et quo de luy il est si résolu d'aller où Sadicte Majesté yra, « quo tout le monde ne l'en sçauroit garder; et leur deffendist, sur leurs « vies, de ne desceler ce propoz. Mais il s'est toutesfois descouvert. »

L'archevêque de Rossano mande au cardinal Alessandrino, le 7 janvier : « Le corti di Castiglia, che hora sono in essere in questa terra, gl' eletti « cioè della città, dimandano al re che non vadi, o almeno lasci il prin- « cipe, et il principe ha giurato di andare, et ha detto alli eletti stessi « che non consiglino il re che lo lasci, ch' egli non vuol restarvi vivo, et « che se ne guardino. »

Le garde des sceaux Tisnacq, écrivant à Viglius, le 31 décembre 1566, lui dit : « Nostro prince ne veult, en façon quoce soit, sinon en ce voiaige « accompagner le roy son père, et ne seroit son amy qui lui conseil- « leroit le contraire; et déclaira l'aultre jour aux députez des cortès « qu'ilz ne se entremissent de le y empêscher ny mesmes de son ma- « riaige, comme ilz avoient fait aultre fois. »

Les détails que donne le baron de Dietrichstein dans sa lettre des

cent quatre *cuentos* (millions) de maravédis [1] payables en trois années. Le roi était revenu de l'Escurial; l'assemblée alla en corps, le 9 janvier, lui annoncer sa résolution, qu'il accepta avec gratitude. Don Carlos était à côté de lui dans cette réception. Le vote du service extraordinaire souffrit plus de difficultés : les cortès voulaient, au préalable, obtenir le redressement de plusieurs griefs; elles firent et réitérèrent à cet effet au président d'Espinosa et au roi lui-même des remontrances qui étaient empreintes d'une certaine énergie. Philippe ni son ministre n'y eurent égard. L'assemblée n'en vota pas moins, le 18 mars, à la presque unanimité, — les députés de Salamanque furent les seuls opposants — une subvention extraordinaire de cent cinquante *cuentos* de maravédis, à payer en trois ans, comme le subside ordinaire.

C'était l'usage qu'avant de clore leur session, les mandataires des villes de Castille exposassent au roi, dans un cahier, leurs vœux, leurs doléances, leurs demandes. Celui que présentèrent à Philippe II les cortès de 1566 ne comprenait pas moins de soixante-seize *pétitions*. La première était qu'il voulût ne pas quitter l'Espagne, puisque, pour le gouvernement de ses autres États, il avait des ministres si éminents; la seconde, que le prince des Asturies se mariât, car

2 et 8 janvier 1567 à l'empereur (Koch, *Quellen*, etc., p. 177), sont d'accord, pour le fond, avec ceux qui précèdent.

Naturellement, les actes des cortès sont muets sur cet incident.

[1] La valeur du maravédi variait; on en comptait environ quatre cents pour un écu.

il avait l'âge convenable, et le bien de la monarchie l'exigeait ([1]). Les autres sont étrangères au sujet de ce livre.

Quoique don Carlos eût défendu aux membres des cortès de divulguer les paroles qu'il leur avait dites, elles transpirèrent bientôt dans le public, et le roi, aux oreilles de qui elles parvinrent, en conçut un extrême mécontentement. Mais le prince d'Espagne se souciait peu du blâme dont sa conduite était l'objet; il semblait, au contraire, prendre à tâche de le provoquer. C'est ainsi qu'il continuait ses emportements et ses violences envers les personnes attachées à sa maison, sans épargner plus celles qui y occupaient des charges principales que les officiers d'un rang inférieur. Il avait eu longtemps une grande prédilection pour Juan Estevez de Lobon, d'abord son aide de chambre ([2]), et qui était devenu son garde-joyaux et le maître de sa garde-robe ([3]) : un jour, — c'était au commencement de 1567 — pour une raison qui

([1]) Voici le texte :

« Peticion I. Decimos que á Vuestra Magestad es notorio de quan gran importancia es al bien y beneficio público destos sus reynos la asistencia de su real persona en ellos. A Vuestra Magestad suplicamos sea servido de no hazer ausencia d'ellos, pues desde estos se pueden governar los demás por ministros tan principales como Vuestra Magestad tiene.

« Peticion II. Otrosí : suplicamos á Vuestra Magestad, por lo mucho que importa al bien destos sus reynos, sea servido que el príncipe don Carlos, nuestro señor, se case, pues tiene edad bastante para ello : en lo qual estos reynos rescibirán de Vuestra Magestad señalada merced. »

([2]) Voy. pp. 138 et 159.

([3]) « Guardajoyas y ropa. »

n'est pas bien connue, il entra tout à coup en fureur contre lui, voulut le jeter par la fenêtre, le traita de coquin, de voleur, lui dit qu'il avait commis le crime de lèse-majesté, le chassa de son service, et enjoignit qu'on lui fît rendre compte, de la manière la plus rigoureuse, de tous les objets qu'il avait eus sous sa garde ([1]). A quelque temps de là il donna un soufflet

([1]) En 1583, à la demande de Ruy Diaz de Quiutanilla, exécuteur testamentaire de Juan Estevez de Lobon, le tribunal supérieur des comptes ordonna qu'il fût fait une enquête sur l'exactitude du compte que Lobon avait rendu, eu 1567, par commandement du prince don Carlos, devant Juan Martinez de la Cuadra, aide de chambre de ce prince, et le contador Sebastian Coloma, des objets qui avaiont été à sa charge Cette enquête eut liou les 13, 14, 15 et 17 juin : on y entendit Garci Alvarez Osorio et Pierre Laynez, anciens aides de chambre de don Carlos ; Juan d'Espinosa, qui avait été aide de sa garde-robe, et Pedro de Bilbao, orfévre du roi.

La déposition de Juan d'Espinosa est la plus significative. On y lit « que vió como S. A. se desgustó y enojó mucho con el dicho Juan « Estevez de Lobon por un billete que le faltó, y en tanta manera que « le quiso echar por una ventana, y algunos de los caballeros de su « cámara vió que le detuvieron ; y así S. A. mandó despedir al dicho « Lobon, y que se fuese á su casa, llamándole bellaco, ladron, y que « habia cometido *crimen lesae majestatis*, y con mucha ira y enojo « mandó que los dichos Cuadra y Coloma le tomasen cuenta de todo lo « que era á su cargo.... Y esto sabe este téstigo, porque estaba en la « dicha guardaropa, y lo vió ansí pasar. »

La déposition de Pierre Laynez confirme que le prince dit à Lobon « palabras malas. »

Pedro de Bilbao dépose que le prince « le dijo muchas palabras feas, « con ira y enojo. » Il ajoute qu'il congédia Lobon, « por ciertas oca- « siones que tuvo, que no se pueden declarar. »

D'après les points d'interrogatoire sur lesquels les témoins furent entendus, ce fait se serait passé une année et demie environ avant la mort de don Carlos (*año y medio, poco mas ó menos, ántes que el principe fallesciese*).

(Voy. *Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. XXVII, pp. 130 et suiv.)

à don Alonso de Cordoba, gentilhomme de sa chambre, fils du marquis de las Navas, en lui disant qu'il y avait plus de six mois qu'il en avait envie, et cela sous prétexte de certaines paroles de don Alonso qui lui avaient déplu ([1]). Une autre fois il menaça de son poignard don Fadrique Enriquez, son majordome ([2]). En présence de ces faits bien constatés, et lorsque nous voyons figurer, dans les comptes des dépenses de don Carlos, des indemnités payées à des personnes dont les enfants avaient été battus par ses ordres ([3]), nous ne trouvons rien d'invraisemblable à ce que

([1]) Cabrera (*Felipe II*, liv. VII, chap. XXII, p. 470) raconte ce fait d'une autre manière; il dit que don Alonso de Cordoba, qui couchait dans sa chambre, n'ayant pas répondu à un coup de sonnette, don Carlos se leva furieux, prit don Alonso par les bras, en intention de le jeter dans le fossé du palais, et qu'aux cris de ce gentilhomme, des serviteurs du prince accoururent qui l'empêchèrent d'exécuter son dessein. Nous avons préféré la version qu'en donne l'ambassadeur de Florence, Leonardo de Nobili, dans une lettre du 24 juillet 1567 au duc Côme de Médicis; voici comment il s'exprime: « A don Alonso di Cordova, figliuolo « del marchese de las Navas, pur della sua camera, dette uno schiaffo, « con dire che ne aveva patito voglia più di sei mesi, per certe parole « che aveva dette.... » D'après une lettre du baron de Dietrichstein à l'empereur, du 10 mars 1567 (Koch, *Quellen*, etc., p. 183), la chose avait eu lieu quelques jours auparavant.

([2]) « .... Minacciò a questi giorni di pugnalata D. Federigo Enriches, suo majordomo e fratello del prior don Antonio.... » (Lettre de Nobili, du 24 juillet 1567) — Voy. aussi la lettre du docteur Hernando Suarez de Toledo dont nous donnons plus loin, dans le texte, la traduction.

([3]) « El 15 del dicho mes (octubre 1566), dió à Damian Martin, padre « de las niñas pegadas por mandado de Su Alteza, cien reales de « limosna. » (Arch. de Simancas: *Contadurías generales*, leg. 1110.)

Dans la *Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. XXVII, p. 101, on lit: *pagadas*, qui n'a pas de sens, au lieu de *pegadas*, que nous trouvons dans la copie qui nous a été délivrée aux Archives de Simancas.

raconte Cabrera, qu'un peu d'eau lui étant tombé sur la tête de la fenêtre d'une maison devant laquelle il passait, il commanda qu'on brûlât la maison et qu'on en mît à mort les habitants : cet historien ajoute qu'il fallut imaginer l'entrée du saint viatique au moment où l'on allait exécuter sa volonté, pour se justifier auprès de lui de ne l'avoir point fait (1).

Le caractère violent et cruel de don Carlos se manifestait jusque envers les animaux. Il s'enferma un jour, pendant cinq heures, dans ses écuries, et lorsqu'il en sortit, une vingtaine de chevaux étaient en l'état le plus déplorable, par suite des mauvais traitements qu'il leur avait fait subir (2). Son père avait un cheval qui lui plaisait au point qu'on l'appelait le favori : don Carlos demanda au grand écuyer, le prieur don Antonio de Tolède, de le voir, jurant qu'il ne lui ferait aucun mal. Le prieur céda à son désir : il traita ce cheval de façon que la pauvre bête mourut peu de jours après (3).

A côté de ces actions où la méchanceté le dispute à l'extravagance, il nous faut pourtant placer quelques traits qui prouvent que le cœur de don Carlos

(1) « Porque le cayó de una ventana un poco de agua, enbió la guarda para quemarla i matar los moradores; i bolvieron diziendo (para satisfazelle) entraba el santissimo sacramento del viático en ella, i respetaron por esto sus paredes. » (Liv. VII, chap. XXII, p. 470.)

(2) Voy. la lettre du docteur Suarez.

(3) « El rey teoia un cavallo tan para sí que fué llamado el privado, i el príncipe le pidió al prior don Antonio, cavallerizo mayor, para verle, jurando por la vida de su padre que no le haria mal. Forçado coo tal protesta i jura, se le dió, i iratóle de manera que brevémente murió. » (Cabrera, *l. c.*)

n'était pas inaccessible à des sentiments généreux. Ainsi nous apprenons, par ses comptes, qu'il pourvoyait à l'entretien et à l'éducation d'enfants qui avaient été abandonnés [1]; nous y remarquons encore qu'un malheureux, prisonnier pour dettes, ayant eu recours à lui, il lui fit tenir la somme dont il avait besoin pour sortir de prison [2]. C'est que ce prince, comme le remarque Brantôme, était plein de bizarreries. Ne fit-il pas un jour dire des messes pour retrouver des pierres précieuses qu'il avait perdues [3]?

La scène faite par don Carlos aux représentants de la nation, ses démêlés notoires avec le roi, sa conduite brutale envers les officiers de sa maison, les actes de violence auxquels trop souvent il se laissait aller, tout cela était commenté à Madrid d'une manière qui n'était rien moins qu'à son avantage. Dans le même temps, le public s'émut d'un bruit dont la ville était remplie : on disait que le prince n'accomplissait plus avec régularité ses devoirs religieux, qu'il ne s'était pas confessé à l'époque où il avait coutume de le faire [4]. Ce bruit était-il fondé? On comprend que les

[1] Voy. les extraits donnés dans la *Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. XXVII, pp. 44, 45, 84, 89, 90, 104. — Nous possédons d'autres extraits du même genre.

[2] Voy. le tome cité de la *Coleccion*, p. 100.

[3] « El dicho dia (22 de mayo 1566), á fray Diego de Ovando dos escudos en oro por las misas que hizo decir, porque pareciesen las piedras que se perdieron. » (*Ibid.*, p. 110.)

[4] Voy. plus loin la lettre du docteur Suarez de Toledo, du 18 mars 1567.

éléments nous manquent pour le confirmer ou le démentir (¹).

Le lecteur n'aura pas oublié le docteur Hernan Suarez de Toledo, cet alcade *de casa y corte,* qui s'était acquis, à Alcala, l'affection et la confiance de don Carlos (²). Le docteur Suarez n'avait cessé d'y répondre par un véritable dévouement à la personne du prince; il était du très-petit nombre de ceux qui s'intéressaient à sa gloire et à sa prospérité : aussi voyait-il avec la peine la plus vive les sujets de plainte qu'il donnait continuellement au roi et les actes par lesquels il s'aliénait l'opinion publique. Déjà, après ce qui s'était passé aux cortès, il lui avait écrit pour lui faire des représentations : s'efforçant de le détourner, par de nombreuses et de solides raisons, d'un chemin qui devait être celui de sa perte et de sa ruine; lui mettant devant les yeux la chute d'Icare; l'exhortant à suivre l'exemple de son père, qui avait toujours montré autant de respect que d'amour à son aïeul Charles-Quint (³). En apprenant les bruits fâcheux

(¹) Nous savons cependant, d'une manière positive, par les comptes de ses dépenses, qu'il s'était approché de la sainte table le 22 mai 1566 : « En Madrid el dicho dia (22 de mayo 1566) dió á los mozos de capilla un « escudo de oro que ellos prestaron para la ofrenda de la comunion del « jubileo que ganó S. A. en San Gerónimo. » (*Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. XXVII, p. 110.)

(²) Voy. p. 125.

(³) M. DE CASTRO, *Historia de los protestantes españoles*, p. 377, cite cette lettre d'après un manuscrit existant à la bibliothèque de l'archevêché de Tolède; mais il lui assigne à tort la date de décembre 1567 : c'est de décembre 1566 qu'elle doit être.

PRESCOTT, *History of the reign of Philip the Second*, en dit aussi quelques mots.

qui circulaient sur son compte, il crut qu'il ne lui était pas permis de garder le silence : au risque d'encourir son indignation, il lui adressa une seconde lettre plus forte, plus pathétique que la première [1].

S'autorisant d'une maxime de Caton, qui veut qu'on donne des conseils à ceux mêmes qui n'en demandent pas, quand on les aime bien, il lui disait : « Je dois aimer Votre Altesse : je l'aime comme mon « seigneur naturel, et particulièrement pour la faveur « signalée dont elle a toujours daigné m'honorer. « Par ce motif, je ne cesse de m'inquiéter des soucis « que doit nécessairement avoir Votre Altesse, en « songeant à l'état si périlleux où sont ses affaires, « d'après ce qu'on en rapporte ; et je souhaite ardem- « ment qu'elle finisse par comprendre qu'elles ont « empiré au point que moi, qui désirerais tant les « voir prospérer, je crains qu'elles n'aient la pire « issue dont on puisse se faire une idée [2]. »

[1] Cette lettre, datée du 18 mars 1567, a été publiée dans *El bibliotecario y el trovador español, coleccion de documentos interesantes sobre nuestra historia nacional*, etc., Madrid, Sancha, 1841, in-fol., t. II, p. 21.

M. de Castro, qui en a eu connaissance d'après un manuscrit de la bibliothèque nationale de Madrid, lui donne la date du 18 mars 1568 (*Historia de los protestantes españoles*, p. 367). Il est évident qu'il se trompe sur cette date, comme sur celle de l'autre lettre de Suarez.

Indépendamment du contenu même de la lettre, qui montre qu'elle se rapporte à l'année 1567 et non à 1568, il y a une remarque décisive qui se présente à l'esprit : c'est qu'après l'arrestation de don Carlos, le docteur Suarez se serait gardé de l'écrire ; toute relation du prince avec le dehors fut alors, comme on le verra, rigoureusement interdite par le roi.

[2] « Yo debo amar á V. A., y hágolo como á señor mio natural, y particularmente por la merced y particular favor que siempre ha sido

Il lui rappelait ensuite que souvent, de bouche et par écrit, il lui avait parlé le langage de la vérité ; il lui déclarait qu'il était obligé actuellement de le lui faire entendre avec plus de clarté encore, et de manière que peut-être il ne pourrait pas le souffrir; mais il protestait que cette franchise lui était imposée par son zèle pour le service du prince, dont il regardait la perte comme inévitable, s'il ne changeait pas de conduite : « Votre Altesse — continuait-il — a « commencé de faire quelque chose du plus mauvais « exemple et du plus déplorable effet, en ne se con- « fessant pas. Que peut-il en résulter qui ne soit « très-fâcheux pour elle? Votre Altesse doit parfai- « tement concevoir qu'en se faisant l'ennemi de son « père et en lui désobéissant, elle agit mal; que, « en outre, elle offense Dieu. Et comment veut-elle « ainsi que quelqu'un des plans qu'elle a formés lui « réussisse? C'est ce qui frappe tout le monde; et « Votre Altesse elle-même montre qu'elle en est « frappée autant que personne. Il y a plus : elle le « reconnaît en ne se confessant point, car, si le cas « ne lui paraissait pas si mauvais qu'il ne souffre ni « confession ni communion, elle ne se tiendrait pas « éloignée de la sainte table ([1]). »

servido hacerme; y ansi siempre tengo cuidado grande del mucho que entiendo que de fuerza ha de fatigar á V. A., teniendo sus negocios en tan peligroso estado como entiendo que están; y deseo en estremo que eche de ver V. A. que se han empeorado de suerte que á mí, que tanto deseo la mejoría de ellos, otro tanto temo el suceso que pueden tener y que sea el peor que se puede imaginar. »

([1]) « V. A. ha comenzado cosa de tan mala nota y egemplo como es no

Suarez disait sans détour au prince que le nombre de ses ennemis devenait de jour en jour plus grand, et qu'il n'avait point d'amis : comment pouvait-il en avoir, alors que chacun était instruit de la mésintelligence qui régnait entre lui et son père (¹)? « O seigneur très-éminent! — poursuivait-il — par « vos pauvres domestiques qui vous ont servi si « longtemps sans récompense! par ces royaumes « auxquels, à votre naissance, vous avez coûté tant « de larmes! par le saint fray Diego qui vous a « sauvé miraculeusement la vie! par Dieu lui-même « qui vous la donna, et à qui Votre Altesse doit « d'être appelé à gouverner un jour une si grande « monarchie! votre esclave soussigné supplie très-« humblement Votre Altesse de se convertir à ce « Dieu, de l'invoquer, de se soumettre à sa loi. « Elle remportera ainsi la vraie et la plus belle vic-« toire; elle sera assurée de réussir dans ces affaires « qui lui causent tant de soucis. En se soumettant à « la loi de Dieu, Votre Altesse gardera ses comman-« dements, elle honorera son père et lui obéira, elle

confesarse ¿ Y qué suceso puede de esto salir que no sea de malísima calidad como es ello? Y V. A. entiende muy bien que cuanto pretende por via de enemistad y desobediencia con su padre, es malo y demás ofensa de Dios ¿ Pues como quiere V. A. que cosa de cuantas desea tenga buena salida? Y esto se ve por todos, y V. A. declara que lo ve mejor que nadie, y aun lo confiesa en no confesarse, pues si no fuese viendo que es tan malo que no sufre confesion ni comunion, no se habria V. A. apartado de ella. »

(¹) « .... V. A. gana cada dia enemigos declarados.... Aficionados no se los veo ni quien tenga ocasion de servirle, y viéndole enemigo de su padre, nadie lo ha de hacer..... »

« suivra en tout sa volonté et aura plaisir à la suivre.
« Et il en résultera que tout se fera selon les désirs
« de Votre Altesse ; que Dieu lui-même en favorisera
« l'accomplissement, comme il le fit toujours pour
« les enfants obéissants à leurs pères [1]..... ..

Suarez avait souvent demandé au prince sur quoi il se fondait pour espérer qu'en désobéissant au roi et en agissant contre son gré, il parviendrait à ses fins ; il le lui demandait encore. De tels moyens, s'il en avait, ne pouvaient qu'être en opposition avec les préceptes de Dieu et contraires à toute bonté [2]; s'il n'en avait pas, il fournirait un prétexte à ses ennemis de le taxer de folie et d'incapacité [3]. Suarez en venait alors aux actes qui avaient, en dernier lieu, excité l'animadversion publique, au soufflet donné par le prince à don Alonso de Cordoba, à la menace qu'il

[1] « Oh señor muy alto ! por sus pobres criados que tanto tiempo le han servido sin premio ! por estos reynos que tantas lágrimas le costó su vida ! por el santo fray Diego á quien tanto desea honrar por el milagro de ella, y por el mismo Dios que se la dió, á quien V. A. debe de haberle hecho sucesor de tanta monarquia, suplica humilisimamente este su siervo á V. A. se convierta á él, y se llame á él, y se deje vencer de solo él : con que ganará la verdadera y mejor victoria, y con ella tenerla cierta en estos negocios que tan cautivo, y con vida de peor, traen á V. A. ; y dejándose vencer de Dios, guardará V. A. sus mandamientos, reverenciará y obedecerá á su padre, seguirá en todo su voluntad y gustará de seguirla ; y seguiráse de ello que todo se haga á la de V. A. y que Dios lo encamine á ella, como siempre lo hizo con los hijos obedientes a sus padres ... »

[2] « .... Aunque teniéndolos, serian tan contra Dios y su ley y toda bondad.... »

[3] « .... Pensarlo, no habiendo alguno, es tan de todo punto condenado y ocasionado á que haya atrevimiento, como para que los enemigos de V. A. le tengan de decir que es locura y falta de capacidad.... »

avait faite à don Fadrique Enriquez de le poignarder, aux vingt-trois chevaux qu'il avait accablés de coups et criblés de blessures (¹); il ajoutait : « Que Votre « Altesse songe à ce que feront et diront les gens, « lorsqu'ils apprendront qu'elle ne va pas à confesse, « et lorsqu'on découvrira, de plus, certaines choses « qui sont terribles (²) au point que le saint-office « aurait à s'en mêler, s'il s'agissait d'une autre « personne, pour savoir si elle est chrétienne ou « non (³). »

Enfin il lui faisait entendre qu'il s'exposait à perdre son état et, ce qui était pire encore, son âme (⁴); que lui, Suarez, n'y voyait pas de remède, et qu'il s'en affligeait. Il lui réitérait le conseil de se tourner vers Dieu et vers son père; il l'engageait à se mettre en rapport avec des hommes sages et sincères, et particulièrement avec le président du conseil de Castille, qui l'éclaireraient sur la conduite qu'il devait tenir.

Il concluait en le suppliant d'employer à réfléchir sur un sujet aussi grave un peu du temps qu'il con-

(¹) « Con esto hace V. A. cuanto les paresce que no paresce bien á las gentes; y solemnizan los bofetones, y lo de don Fadrique, y el encerrarse V. A. cinco horas y hacer mal á vointe y tres caballos y no dejar cosa sana.... »

(²) Quelles pouvaient être les *choses terribles* dont Suarez parle ici? Toutes nos recherches sur ce point ont été infructueuses.

(³) « Vea V. A. qué harán y dirán todos, cuando se entienda que no se confiesa, y se hayan descubriendo otras cosas terribles, que lo son tanto que llegan á que el santo oficio tubiera mucha entrada con otro, para saber si era cristiano ó no. »

(⁴) « Finalmente yo declaro á V. A. que corre peligro del estado y, lo que peor es, del alma.... »

sacrait à discourir à sa fantaisie, d'une manière préjudiciable à lui aussi bien qu'aux autres ([1]).

Cette épître, non moins hardie que respectueuse, ne dut pas déplaire à don Carlos, puisque, quelque temps après, il signa une cédule où il promettait au docteur Suarez, « son très-grand ami, » dix mille ducats pour le mariage de ses filles ([2]). Mais elle ne le fit modifier en rien ses sentiments non plus que ses actions.

Après la déclaration solennelle que Philippe II avait faite de son intention de se rendre aux Pays-Bas, comment ce voyage pouvait-il encore être mis en question? Bien des gens cependant, en Flandre, à Rome, en Espagne même, persistaient à douter qu'il se réalisât. Au mois de février, l'archevêque de Rossano eut ordre de sa cour de provoquer du roi catholique des explications à cet égard. Afin de les faire naître, l'archevêque, dans une audience où il présenta au monarque un bref du saint-père sur les affaires des Pays-Bas, lui dit que, s'il fallait en croire un bruit assez répandu, quelques-uns des seigneurs de Castille, qui n'aimaient pas à le voir s'éloigner de Madrid,

([1]) « .... Torno á suplicar á V. A. que de cuanto tiempo gasta en discurrir á su voluntad y apétito, en daño suyo y de todos, que V. A. lo haga algun rato en esto en que va tanto provecho.... »

([2]) M. de Castro nous a fait connaître cette cédule, que nous croyons devoir reproduire ici : « Digo, el príncipe don Carlos, que por esta « cédula, firmada de mi nombre y sellada con mi sello, os daré á vos, « el doctor Suarez, mi grandísimo amigo, diez mil ducados para quando « pudiere, para casamiento de vuestras tres hijas. Y por verdad lo « firmo con mi firma. De Madrid, á doce de agosto de 1567. Yo el « Príncipe. » (*Historia de los protestantes españoles*, p. 345.)

suscitaient des difficultés à son voyage. Le roi lui répondit qu'il savait quels avis il devait suivre et quels non, bien qu'il eût l'habitude d'écouter tout le monde et de montrer de la confiance à tous ; qu'il n'était pas vrai que les seigneurs castillans s'opposassent à son départ; qu'au contraire, ils le lui conseillaient, reconnaissant combien sa présence dans ses États des Pays-Bas était nécessaire (1).

Les doutes qui subsistaient sur ce point dans le public se dissipèrent en grande partie, lorsqu'on sut que, le 19 mars, le duc d'Albe (2) avait prévenu tous les officiers et domestiques de la maison royale qu'ils eussent à se tenir prêts pour le dernier de mai ou le premier de juin, en leur annonçant qu'on allait régler et payer ce qui leur était dû, et qu'ils auraient à payer, à leur tour, ce qu'ils devaient à Madrid; que, le lendemain, une publication officielle, où l'on en avertissait les habitants, avait été faite par tous les carrefours de la capitale (3); que le duc de Francavilla,

(1) « Li diedi il breve di nostro signore, dicendoli quanto ogni rimedio saria debole e infermo in Fiandra sensa la sua real presenza,.... et similmente di haver inteso che alcuni di questi signori castigliani, che lo vorriano sempre in Castiglia, li vanno ponendo avanti difficoltà.... Sua Maestà rispose che nostro signore si riposasse, che non lassarà di far cosa che sia conveniente di fare per lo rimedio di Fiandra,.... et che sa bene et conosce a quali consegli deve credere et a quali no, se bene le conviene udir tutti et mostrar confidenza con tutti, et che in sappia che non è vero che gl'huomini di Castiglia lo ritirino, anzi conoscendo che gl'importa tanto, lo consigliano ad andare.... » (Lettre de l'archevêque de Rossann au cardinal Alessandrino, du 17 février 1567, dans le MS. X 172 de la bibliothèque nationale de Madrid, p. 268.)

(2) Il était grand maître de la maison du roi.

(3) Lettre de l'archevêque de Rossann au cardinal Alessandrino, du

vice-roi de Catalogne, était renvoyé dans son gouvernement, afin de prendre les dispositions nécessaires pour la réception et l'embarquement de son maître à Barcelone ([1]). Le dessein qu'avait Philippe II à cette époque, ou que du moins on lui attribuait, était de se rendre aux Pays-Bas par l'Italie, d'emmener avec lui la reine, le prince des Asturies et les archiducs Rodolphe et Ernest, de faire, en passant, inaugurer le prince dans les royaumes de Valence, d'Aragon et de Catalogne, de descendre à Gênes, d'avoir à Milan une entrevue avec Pie V, et de donner rendez-vous à Inspruck à Maximilien II ([2]).

Le duc d'Albe, qui devait prendre les devants et rassembler l'armée destinée à entrer aux Pays-Bas, avait mis peu de diligence dans ses préparatifs de départ; des affaires de famille l'avaient occupé longuement ([3]); au mois d'avril il se trouvait encore à Madrid. Cependant la flotte équipée pour le transporter en Italie était prête au port de Carthagène; quinze des compagnies de soldats qu'il avait fait lever étaient réunies dans cette ville; un grand nombre de

19 mars 1567. — Lettre de Fourquevaulx à Charles IX, du 24 mars 1567.

([1]) Lettre de Fourquevaulx à Charles IX, du 15 mars 1567. — Avis du même, du 24 mars, envoyé aussi à ce monarque.

([2]) Lettres de Fourquevaulx à Charles IX, du 23 février et du 15 avril 1567, et à Catherine de Médicis, du 24 mars. — Lettre de Dietrichstein à Maximilien II, du 26 mars, dans *Quellen*, etc., p. 183.

([3]) Suivant un avis secret que Fourquevaulx fit parvenir à Charles IX le 30 juin 1567, le prince d'Eboli lui avait dit, le 26, que le duc d'Albe était cause du retardement du voyage du roi et du sien propre; qu'il pouvait partir deux mois plus tôt, s'il l'avait voulu; que ses affaires domestiques l'avaient fait temporiser.

gentilshommes qui avaient sollicité et obtenu la permission de l'accompagner l'y attendaient aussi ([1]). Enfin, le 15 avril, il quitta Madrid. Le roi était à Aranjuez; il y alla pour lui faire ses adieux et recevoir ses dernières instructions; il eut avec lui, dans la soirée du même jour et dans la matinée du lendemain, deux longues conférences où aucun autre ministre ne fut admis ([2]). Ce fut vraisemblablement alors que Philippe II et son lieutenant convinrent du système de terreur et de sang qui allait être appliqué au rétablissement de l'ordre dans les Pays-Bas ([3]).

([1]) Lettre de Fourquevaulx à Charles IX, du 7 mai 1567.

([2]) Lettre de Fourquevaulx à Charles IX, du 24 avril 1567.

([3]) Voy., dans la *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, etc., t. II, p. 29, la lettre du 9 juin 1568 où le duc rend compte au roi de ce qu'il a fait « pour l'exécution des ordres qu'il lui donna à « son départ. » Le texte porte : « Yo truxe desde allá resuolto, como á « V. M. le pareció que convenia y me lo mandó, de prender los hombres « principales culpados ó sospechosos, para castigarlos exemplarmente, « y asimismo alguna de la gente de poca qualidad mas culpada, y luego « tratar lo de la hacienda y procurar de sacarla,.... y acabado lo de la « hacienda, venir al castigo de las villas y la justicia que se ha de « hacer en ellas, etc. » (J'apportai de là-bas la résolution, comme il parut à V. M. que cela convenait et comme elle me l'ordonna, de prendre les hommes principaux de ce pays, coupables ou soupçonnés de l'être, pour les châtier exemplairement; de prendre et châtier de même les plus coupables d'entre le peuple; de traiter ensuite des moyens de procurer des ressources au trésor,.... et, l'affaire des finances réglée, d'en venir au châtiment des villes et aux exécutions qui s'y devaient faire, etc.).

Ce que le duc d'Albe rapporte dans cette lettre est confirmé par ce que le nonce du pape à Madrid, l'archevêque de Rossano, mandait au cardinal Alessandrino, le 28 septembre 1567. L'archevêque écrivait qu'il avait eu, la veille, une audience du roi; que S. M. lui avait dit que, pour parvenir à ses fins, il fallait d'abord lever l'obstacle occasionné par la présence de certains chefs; que pour cela il avait donné commission au duc de prendre ceux qu'il avait pris, et de faire les autres actes qui se faisaient. Voici le texte : « Hieri parlai a Sua Maestà longamente, et

Le prince d'Espagne se trouvait aussi à Aranjuez ([1]); le duc d'Albe ne put se dispenser de prendre congé de lui. Don Carlos avait vu avec un extrême déplaisir la nomination du duc ([2]); dès qu'il l'aperçut, il entra en colère, lui dit que c'était à lui, don Carlos, de partir pour les Pays-Bas, et le menaça de le tuer, s'il prétendait faire ce voyage. Le duc lui représenta que la vie de l'héritier présomptif de la couronne était trop précieuse pour qu'on l'exposât dans une pareille entreprise; que le roi l'envoyait aux Pays-Bas afin que ces provinces fussent pacifiées, quand Sa Majesté s'y transporterait; qu'alors Son Altesse pourrait y accompagner son père, si elle n'était pas nécessaire au gouvernement de l'Espagne; que lui-même il supplierait le roi de donner satisfaction aux vœux du prince et à ceux de l'empereur, son oncle, à cet égard; enfin qu'il ferait tout ce qui serait en son pouvoir pour lui complaire et le servir. Ce langage respectueux ne toucha point don Carlos, qui tira son poignard : « Vous n'irez pas en Flandre, lui cria-t-il, « ou je vous tue. » Le duc lui saisit les bras de manière à l'empêcher d'exécuter son dessein. Le

« rallegrandomi delli buoni successi di Fiandra, mi rispose che già mi « haveva più volte detto che in questa cosa vuole fare da vero, il che « non si poteva fare se non si levava l'ostacolo di certi capi, et però ha « dato quella commissione al duca di pigliar quello che a preso, et far « dell' altre provisioni che si fanno, etc. » (MS. de la bibliothèque nationale de Madrid, X 172, p. 449.)

([1]) Lettre de Fourquevaulx à Charles IX, du 15 avril 1567.

([2]) Lettre de Dietrichstein à Maximilien II, des 2 et 8 janvier 1567, dans *Quellen*, etc., p. 177.

prince essaya de lutter quelque temps; l'impuissance de ses efforts et la fatigue l'obligèrent d'y renoncer. Mais bientôt après il se lança avec une nouvelle furie contre le duc pour le frapper de son arme. Le duc le retint de nouveau, jusqu'au moment où, un gentilhomme de la chambre étant entré, don Carlos se retira (¹).

Il n'est pas difficile de concevoir l'impression que produisit sur Philippe II cette nouvelle incartade de son fils. Soit qu'il voulût pourtant user de dissimulation avec lui, dans la crainte d'inconvénients plus graves auxquels il n'aurait pu remédier, soit qu'il tînt à s'assurer — comme son confesseur, l'évêque de Cuenca, le disait, l'année suivante, à l'ambassadeur de Venise — si les choses désordonnées que faisait le prince procédaient, ou d'une ardeur excessive de jeunesse, ou du désir de dominer, ou d'un manque de jugement, il prit plusieurs mesures qui devaient être particulièrement agréables à don Carlos : il lui confia la présidence des conseils d'État et de guerre; il lui donna le pouvoir de disposer sur certaines affaires de gouvernement; il éleva à cent mille ducats sa dotation qui n'était que de soixante mille. Indé-

(¹) J'ai entièrement reproduit ici le récit de Cabrera, liv. VII, chap. XIII, p. 442, quoique j'aie de la peine à eu admettre tous les détails. Dans sa lettre du 21 janvier 1568 à l'empereur (Koch, *Quellen*, etc., p. 204), le baron de Dietrichstein, parlant du même fait, dit que don Carlos avait tiré son poignard contre le duc, seulement parce que celui-ci ne voulait pas lui communiquer le secret de son père : « allain « darumben das er ime seines vaters gehaimb (Geheimnisse) nit sagen « wollen. »

pendamment de tout cela, il lui fit la promesse formelle de l'emmener aux Pays-Bas [1].

Pendant quelque temps, de meilleurs rapports existèrent entre don Carlos et son père. Le prince présidait régulièrement aux assemblées du conseil; il s'y conduisait avec retenue; il montrait, sinon une parfaite connaissance des affaires qui y étaient mises en délibération, du moins la volonté de l'acquérir. Il se rendait avec les ministres auprès du roi, et lui faisait rapport sommairement de ce que le conseil avait résolu [2]. Mais, s'il faut en croire un témoignage qui n'est peut-être pas exempt de partialité.

[1] « ... Le prince est fort resjouy de quoy le roy son père luy a promis de le mener quant et luy en Flandre, et de luy avoir augmeoté son estat de 40,000 escus par an, outre 60,000 qu'il en avoit; a ordooné pareillement quo les conseils d'Estat et de guerre se tiendront doréna-vant en la chambre dudicl prince, où don Juan d'Autriche entrera.... » (Lettre de Fourquevaulx à Charles IX, du 21 mai 1567.)

« ... Con tutto ciò [Sua Catlolica Maestà] andava tollerando le sue paccie, vedendo se per gioroata si andasse a componerlo, et ha fatto diverse prove per veder se le cose stravacaoti che faceva procedevaoo da furor gioveoil oe da appetilo di dominar, o per mancamento de giudicio; però lo pose capo en li consegli, li diede autorità di comaodar in molte cose, ordinò che li fusse sommiuistrato sempre grossa summa de danari.... » (Lettre de Sigismondo Cavalli au doge de Venise, du 11 février 1568.)

[2] Post ducis Albaoi abitum, princeps noster in consilio praesidere coepit, praesente quoque domioo Joaooe ab Austria. Hactenus permodestè se gerit, et rem iotelligere aut sanè intelligere velle osteodit, ilque nobiscum ad regem; et quae acta in consilio suot, summalim referet. Reliqua oos supplemus.... » (Lettre du garde des sceaux Hopperus au président Viglius, du 30 mai 1567, daos *Hopperi Epistolae ad Viglium*, p. 127.)

Dans uo mémoire envoyé à Charles IX le 30 juin 1567, Fourquevaulx disait, en parlant du prince : « Les cooseils d'Estat et de guerre se « tiennent eo sa chambre; il commaode absolument eo beaucoup de « choses, et veut estre obéy sans réplique. »

ces bonnes dispositions furent de courte durée : bientôt on reconnut que don Carlos apportait la confusion dans les séances du conseil ; qu'il faisait un déplorable usage de l'autorité qui lui avait été confiée ; qu'il s'épuisait en folles dépenses. Le roi alors revint sur plusieurs des choses auxquelles il s'était prêté en sa faveur. L'antipathie qu'il y avait entre le fils et le père s'en augmenta ([1]).

L'empereur Maximilien II n'était point ignorant des actions publiques et privées de don Carlos ; les dépêches de son ambassadeur, le baron de Dietrichstein, l'en instruisaient régulièrement ([2]), et il en était informé aussi par d'autres voies ([3]). Il n'en persistait pas moins, ainsi que l'impératrice, à vouloir donner au prince d'Espagne la main de l'archiduchesse Anne : l'un et l'autre ils se flattaient que le mariage calmerait la fougue de son caractère ; que la douce influence d'une compagne aimable et jolie adoucirait l'âpreté

([1]) C'est encore le confesseur du roi qui, au mois de février 1568, disait cela à l'ambassadeur de Venise : « Ma si conobbe et si provò che « quando lui entrava in consilio, poneva confusione in tutto et impe- « dimento in ogni deliberatione ; la autorità havuta dal re usava, per il « contrario, ne a suo maleficio ; li danari li gettava fuori di proposito « et senza giudicio : però parve a S. M. di tornar a rivolger la man in « tutte queste cose. Da qui si augmentorno le discontentezze.... » (Lettre de Sigismondo Cavalli, ci-dessus citée.)

([2]) Voir la publication de M. Koch, *Quellen*, etc.

([3]) Fourquevaulx écrivait, le 11 février 1566, à Catherine de Médicis : « Le courrier de l'empereur s'en retourne. Il s'en va mal édifié des con- « tenances qu'il a veu tenir au prince d'Espaigne en table et hors icelle, « et m'a dit qu'il ne les célera point à son maître, estant bien marri « qu'il faille que madame la princesse Anne de Bohême espouse un « prince si mal composé de personne et de mœurs comme il est. »

de son humeur. Déjà, à la fin de 1565, l'empereur avait témoigné à Chantonay son étonnement du retard que le roi catholique mettait à se résoudre sur l'union projetée ([1]). Mais Philippe II hésitait de plus en plus à prendre une telle résolution. Craignait-il, comme il le donna à entendre après l'arrestation de son fils, de faire le malheur de l'archiduchesse? Était-il persuadé que le prince était incapable de continuer sa dynastie? N'appréhendait-il pas plutôt que don Carlos, marié avec la fille de l'empereur, ne devînt encore plus difficile à maintenir dans les bornes de la soumission et du respect envers lui; que son orgueil et ses prétentions ne s'en accrussent; qu'il ne fallût lui assigner un revenu beaucoup plus considérable que celui dont il jouissait, et l'investir du gouvernement, peut-être même de la souveraineté de quelqu'un des États de la monarchie? L'histoire, en l'absence de données certaines, ne saurait former là-dessus que des conjectures.

Il y avait un autre mariage dont le roi catholique poursuivait avec chaleur la conclusion auprès de Maximilien : c'était celui de l'archiduchesse Élisabeth, deuxième fille de l'empereur, avec le roi don Sébastien de Portugal. Philippe n'y avait pas songé d'abord; il ne s'en était avisé que lorsqu'il avait appris que la cour de France demandait la main de l'archiduchesse pour Charles IX, et proposait, à Lisbonne, pour le

([1]) « El emperador se maravilla mucho de lo que se tarda á responder sobre lo del casamiento. » (Lettre de Chantonay au roi, du 13 octobre 1565, dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IX, p. 568.)

roi don Sébastien, la princesse Marguerite de Valois. Il avait ainsi un double intérêt à persuader l'empereur d'acquiescer à ses vues : car, s'il y réussissait, il empêchait, du même coup, que la politique française n'acquît de l'influence dans la Péninsule et en Allemagne ( ).

Maximilien eût infiniment préféré une alliance avec la France, de laquelle il était fondé à se promettre quelques avantages, au mariage de Portugal, qui ne pouvait lui être d'aucune utilité. Une autre considération le préoccupait encore : il craignait, s'il rejetait les ouvertures de la cour de Fontainebleau, que la maison de Valois ne s'unît à la maison de Saxe, et que, profitant de l'appui qu'elle trouverait par-là dans l'Empire, elle ne cherchât à y supplanter la dynastie des Habsbourg ([2]). Mais il désirait beaucoup aussi conserver les étroites relations existantes, depuis quelques années, entre lui et le roi d'Espagne. Dans l'embarras où il était, il s'attacha d'abord à gagner du temps. Il répondit à l'ambassadeur de France, l'évêque de Rennes, qu'avant de donner suite aux propotions de sa cour, il avait besoin de savoir si elle était disposée à restituer à l'Empire les villes de Metz, Toul et Verdun, à renoncer à son alliance avec le Turc, et à trouver bon que les liens qui l'unissaient au

([1]) Voy., dans la *Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. XXVIII, pp. 427 et suiv., la pièce intitulée *Relacion sumaria de lo que se ha tratado con el emperador y con el rey de Portugal sobre su casamiento con la infante Isabel.*

([2]) *Relacion sumaria*, etc.

roi catholique subsistassent sans altération, même qu'il pût secourir son beau-frère, en cas de guerre entre l'Espagne et la France [1]. Au seigneur de Chantonay, ambassadeur du roi catholique, il allégua que l'archiduchesse et le roi de Portugal n'étaient pas si âgés qu'il fallût tant se presser de prendre un parti [2]; il lui fit observer, de plus, qu'il serait peu convenable de conclure le mariage de sa deuxième fille avant que celui de la première fût assuré [3]. Philippe crut le déterminer, en lui offrant de régler les conditions du mariage de l'archiduchesse Anne avec don Carlos, dans une entrevue qu'ils auraient aux Pays-Bas, où il allait se rendre [4]. Chantonay s'efforça de le convaincre qu'il n'avait rien à redouter de la France ni de la Saxe; il lui mit adroitement devant les yeux l'affection que le roi catholique portait au prince Rodolphe, et les vues qu'il avait sur lui [5]. Maximilien ne se laissa point ébranler : il déclara à Chantonay que, lors de son entrevue avec le roi, ils arrêteraient ce qui concernait l'un et l'autre mariage [6]. Il ajouta que la mort seule pourrait l'empêcher d'aller aux

[1] *Relacion sumaria*, etc

[2] Ils n'étaient l'un et l'autre âgés que de douze ans, étant nés en 1554.

[3] Lettre de Chantonay à Philippe II, du 22 septembre 1566. (Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 655.)

[4] *Ibid*.

[5] « .... Usé de toda la persuasion possible para que S. M estubiesse en este negocio como convenia, poniéndole delante el particular del príncipe Rodolfo, y lo que V. M. le queria, y el fundamento que hace ya en él.... » (*Ibid*.)

[6] *Ibid*.

Pays-Bas, et que, dans le cas où une indisposition viendrait y mettre obstacle, il s'y ferait transporter, fût-ce même sur les épaules de ses serviteurs (¹).

Ce n'était pas ainsi que l'entendait Philippe II. Il voulait que l'empereur s'engageât au mariage de l'archiduchesse Élisabeth avec le roi de Portugal, et il ne voulait pas s'engager lui-même relativement au prince son fils. Pour montrer l'importance qu'il attachait à cette négociation, il résolut d'envoyer en ambassade extraordinaire à Vienne Luis Venegas de Figueroa, son grand maréchal des logis (²). Il se flattait que Venegas serait, plus que tout autre, agréable à la cour impériale (³); il avait été maître d'hôtel de l'impératrice et fort avant dans les bonnes grâces de l'empereur. Déjà, en 1555, Philippe, étant en Angleterre, l'avait député vers Ferdinand, roi des Romains, et Maximilien, alors roi de Bohême, pour les assurer de son amitié et traiter de la dot de sa sœur Marie (⁴). Il avait rempli

(¹) « .... Pues ninguna cosa sino la muerte podrá estorbar à S. M. de verse con V. M....; y que tanto deseaba estas vistas que si por indispusicion no pudiere ir á ellas, se haria llevar, aunque á hombros.. . » (Lettre de Chantonay à Philippe II, du 24 septembre 1566, dans la *Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. XXVI, p. 546.)

(²) « .... Para que se concluya este casamiento con la grandeza y autoridad que yo deseo, he despachado à Luis Venegas, nuestro aposentador mayor, etc. » (Lettre de Philippe II à don Hernando Carrillo, son ambassadeur à Lisbonne, du 24 mai 1567, dans la *Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. XXVIII, p. 459.)

(³) « .... Por ser persona que lo sabrá tratar y negociar con la prudencia y destreza que el negocio requiere, y entender que al emperador mi hermano le será muy grata.... » (*Ibid.*)

(⁴) Lettres de Fourquevaulx à Charles IX, du 15 avril, et à Catherine de Médicis, du 30 mai 1567. Il dit dans la première : « Lorsque le feu

plusieurs autres missions délicates, bien justifiées par l'illustration de sa naissance, les charges qu'il avait occupées dans la maison de ses souverains et sa rare intelligence des matières d'État (¹).

Venegas devait user de tous les moyens possibles pour obtenir de Maximilien II, son consentement formel au mariage de l'archiduchesse Élisabeth avec le roi don Sébastien. Il était chargé de dire à l'empereur que le roi, son maître, ne quitterait pas l'Espagne volontiers avant que cette affaire fût conclue, car don Sébastien et la princesse doña Juana y tenaient extrêmement, et il fallait s'attendre aussi à ce que, lui absent, les Français mettraient de nouveau en avant l'offre de la princesse Marguerite. Il lui était recommandé de rassurer la cour de Vienne sur les conséquences d'un concert de la maison de Valois avec la maison de Saxe, concert qui paraissait d'ailleurs plus qu'improbable : quoi qu'il arrivât, l'empereur pouvait compter sur l'appui de son beau-frère, qui était disposé aussi à compléter, s'il en était besoin, la dot de l'archiduchesse, au gré du roi de Portugal. L'ambassadeur avait encore à remercier Sa Majesté Impériale des mandements qu'elle avait donnés pour faciliter en Allemagne les levées de gens de guerre faites au nom du roi, et empêcher que

« roy vostre père m'envoya vers l'empereur, n'estant que roy de « Bohesme, ledict Vanègues estoit des plus advancez qu'il eût près de « sa personne. » — Voy. aussi Cabrera, liv. I, chap. VIII, p. 30.

(¹) « .... Por su nobleza de sangre, criança en la casa real, inteligencia de materias de Estado. » (Cabrera, liv. I, chap. IV, p. 17.)

ses rebelles de Flandre ne trouvassent de l'appui dans l'Empire.

Telle était, en substance, l'instruction que reçut Venegas (¹). Philippe II lui fit connaître verbalement sa volonté sur le langage qu'il aurait à tenir, si, comme il fallait s'y attendre, l'empereur lui parlait du mariage de l'archiduchesse Anne avec le prince d'Espagne : tout ce que nous en savons d'une manière positive, c'est que l'ambassadeur était autorisé à assurer Sa Majesté Impériale de la conclusion de ce mariage, mais seulement pour l'époque où son maître aurait avec elle l'entrevue projetée (²); il semble résulter aussi d'une lettre de Venegas (³) que le roi l'avait chargé d'instruire

(¹) Cette instruction, datée du 14 mai 1567, a été publiée dans la *Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. XXVIII, pp. 438-456. — Cabrera, liv. VII, chap. XVI, pp. 448-450, en donne un résumé assez exact.

(²) Voici ce que contient sur ce point l'instruction du 14 mai : « Porque no dudamos sino que el emperador mi hermano os ha de « preguntar la comision que llevais para tratar en lo del casamiento del « príncipe mi hijo con la infanta Ana, su hija mayor, á esto le habeis de « satisfacer y responder LO QUE A BOCA SE OS HA DICHO MAS PARTICULAR- « MENTE, y las causas por que no se trata agora de la resolucion deste « casamiento, que son las que yo le tengo escripto á él tan claramente « do mi mano.... »

Dans la *Relacion sumaria*, etc., déjà citée, il est fait mention d'une lettre du roi à l'empereur où il l'assure que « el casamiento del príncipe « nuestro señor está muy cierto, y se concluirá cuando S. M. C. se vea « con el emperador. » Venegas était porteur de cette lettre.

(³) Nous voulons parler de la lettre du 30 septembre 1567, insérée dans le t. XXVI, p. 563, de la *Coleccion de documentos inéditos*, etc. On y lit en effet : « En las tres cosas que el emperador pretende, no veo « ympedimento que con razon lo pueda ser, presupuesto que la princi- « pal, que es el casamiento del príncipe, SE LE TIENE V. M. OFRECIDO Y « REMITIDO A SU VOLUNTAD, la qual tiene ya V. M. entendida, pues sin

l'empereur et l'impératrice de certaines particularités qui n'étaient pas de nature à faire concevoir une opinion flatteuse de son fils. Venegas se mit en route pour Vienne le 3 juin [1]; il était porteur de présents magnifiques envoyés par le roi et par le prince à l'archiduchesse Anne; le prince, entre autres, lui avait remis pour sa cousine une bague en diamants où était gravé son portrait, d'une valeur de trente mille écus [2]. Bien des gens croyaient qu'il avait mission d'organiser la maison de la future princesse des Asturies [3].

Quelques jours avant son départ, un événement s'était passé à Madrid, qui avait causé une rumeur extraordinaire dans la ville et à la cour. Don Carlos était blessé des bruits qui couraient sur son incapacité d'avoir des enfants; au moment où se négociait son mariage, il avait à cœur d'en démontrer la fausseté. Après s'être entendu avec son barbier [4], qui jouis-

« EMBARGO DE TODO LO QUE SE LES HA DICHO Y DECLARADO, pide el empera-
» dor que se efectúe, y deséalo con mucha afición, y la emperatriz con
» muy mayor. »

[1] Lettre de Dietrichstein à l'empereur, du 5 juin 1567, dans KOCH, *Quellen*, etc., p. 189. — Mémoire de Fourquevaulx pour le Sr de l'Aubespine, s'en retournant en France, du 30 juin.

[2] « Louys Vanègues a porté de belles bagues et de beaux présents en don à la fille aînée de l'empereur, de la part de ce roy et du prince, mesmement dudict prince, qui lui a envoyé un diamant à porter au doigt, où il est gravé au naturel, estimé valoir 30,000 écus. » (Lettre de Fourquevaulx à Catherine de Médicis, du .. juillet 1567.)

[3] « Venegas partira bientôt pour l'Allemagne.... Il a charge.... de dresser estat et maison à la fille aisnée de l'empereur comme à princesse d'Espaigne, pour commencer à monstrer qu'on la tient par deçà pour telle. » (Lettre de Fourquevaulx à Catherine de Médicis, du 30 mai 1567.) — Voy. aussi la lettre de Dietrichstein, du 5 juin 1567, ci-dessus citée.

[4] Ruy Diaz de Quintanilla.

sait de toute sa confiance, il eut recours à trois médecins que celui-ci lui désigna. Ces hommes de l'art lui firent prendre un breuvage dont il ressentit de tels effets qu'il donna incontinent de certaines preuves de virilité. La joie qu'il en eut ne saurait se décrire. Il s'empressa d'informer de ce bel exploit le baron de Dietrichstein, afin qu'il le fît savoir à Vienne ; il gratifia les trois médecins chacun d'une rente de mille ducats ; il en assigna une de six cents à son barbier, ainsi qu'à l'apothicaire qui avait préparé le breuvage. La donzelle qui s'était prêtée à cette singulière épreuve reçut de lui un présent de douze mille ducats, et il fit acheter une maison pour elle et pour sa mère ([1]).

Ces prouesses de don Carlos ne se soutinrent malheureusement pas ([2]). Faut-il attribuer au désappoin-

([1]) Voy. la lettre du baron de Dietrichstein à l'empereur, du 5 juin 1567 (Koch, *Quellen*, etc., p. 189). Dans cette lettre tout intime et confidentielle, l'ambassadeur donne des détails qu'il nous est interdit de reproduire ici.

Fourquevaulx mandait, le 30 juin, à Charles IX : « Le prince est maintenant en quelque opinion de demi-homme naturel : car trois siens « médecins ont fait ce qu'ils ont peu de le rendre, de deux mois en çà, « habille et puissant d'habiter avec femme, ainsi qu'il en a faict les « preuves : à cause de quoy chascun desdicts médecins en a rapporté « mille escus de rente que ledict prince leur a donné et assigné, au « denier quatorze.... »

L'ambassadeur de Florence, Leonardo do Nobili, écrivant, le 24 juillet, au duc Côme de Médicis, lui parle aussi de cet événement. Voici comment il s'exprime : « A questi giorni tre medici e un barbiere suo « favorito li dettero non so che bevanda, talchè par che così usasse « debolmente con una donna ; e parendoli bella cosa, ordinò a lei « dodici mila ducati, e alli medici mille scudi d'entrata per ciascuno, « e al barbiere seicento.... »

([2]) Le même jour où Fourquevaulx écrivait à Charles IX la lettre dont

tement qu'il en éprouva, l'habitude qu'il prit de courir la nuit les mauvais lieux, armé d'une arquebuse et commettant toute sorte d'insolences? Le fait nous est attesté par les ambassadeurs de Florence et de Venise ([1]), et les détails qui sont consignés dans les comptes des dépenses du prince, sur des barbes postiches achetées par lui, sur des chemises perdues pendant des nuits qu'il avait passées dehors, ou brûlées par ses ordres dans sa chambre ([2]), n'y sont probablement pas étrangers.

Rien de tout cela n'échappait à la connaissance du

nous donnons un extrait à la note précédente, il en adressait une autre à Catherine de Médicis dans laquelle il réduisait à assez peu de chose l'expérience qui venait d'être faite par don Carlos, et cela d'après le dire du médecin de la reine Isabelle, « que, nonobstant les receptes que les « trois médecins luy ont faict user pour le rendre habille d'espouser « femme, c'est temps perdu d'en espérer lignée, car jamais il n'aura « enfants, et qu'il le sçait très-bien. »

Nobili fait allusion à la même chose dans sa lettre du 24 juillet : « Pare, dit-il, che non potendo di nuovo usar S. A. carnalmente, come « fece quella volta, l'affezione ai medici vada mancando. »

([1]) « Tutta la notte va in bordello con poca dignità e molta arroganza, » écrit Nobili le 24 juillet. — Dans sa lettre au doge de Venise, du 22 janvier 1568, qu'on trouvera à l'appendice *B*, Sigismondo Cavalli dit à son tour : « Tutta la notte andava armato con archibuzeti, commettendo « diverse insolentie. »

Ainsi se trouve confirmé ce que rapporte CABRERA, liv. VII, chap. XXII, p. 469 : « Salia el principe de noche por la corte con indecencia. . »

([2]) « .... A Felipe Forula, gorrero de Su Alteza, cincuenta reales que Su Alteza le mandó dar por seis barbas postizas, y por el raso eo que las forró, y por cintas y otras cosas que les puso.... » (Arch. de Simancas, *Contadurías generales*, 1a época, leg. 1110.)

« El 4o de agosto (1567) se perdió una camisa de Su Alteza que la dejó una noche que fué fuera.

« El 14 de noviembre (1567), se perdió ó quemó una camisa en la cámara de Su Alteza. » (*Ibid.*, leg. 1070.)

roi, et l'on peut juger si les mécontentements qu'il avait de son fils en devenaient plus profonds. Ce qui le choquait encore au dernier point, lui qui était si économe, c'étaient les prodigalités de don Carlos et l'absence d'ordre et de règle dans ses dépenses. En élevant la dotation du prince à cent mille ducats, il s'était flatté d'avoir pourvu largement à ses besoins; il reconnut bientôt que le résultat ne répondait pas à son attente. Son fils continua à faire des dettes, et l'on n'en est pas étonné en parcourant ses comptes : il perdait assez d'argent dans des gageures fréquemment répétées ([1]); il achetait à tout prix ce qu'il lui prenait fantaisie d'avoir.

Il eut envie, à cette époque, d'un ornement de chambre à coucher que le comte de Modica avait fait travailler à Milan, et qui pouvait valoir quinze cents écus; il en offrit vingt mille. Sa cassette était vide comme toujours; il manda Nicolo Grimaldi ([2]), pour lui emprunter cette somme. Le banquier génois la lui compta sur-le-champ, et se mit à sa disposition pour tout ce qu'il désirerait de lui. Don Carlos, prenant au sérieux ces paroles de courtoisie, lui demanda cent mille écus. Grimaldi se récria, disant qu'il ne les avait pas; que, pour se les procurer, il lui faudrait compromettre son crédit, fondement de toute sa fortune. Le prince, avec les plus grandes menaces, lui fixa

([1]) Voy., dans le t. XXVII de la *Coleccion de documentos inéditos*, etc., pp. 81 et suiv., les extraits des comptes des dépenses de la maison de don Carlos.

([2]) Voy. p. 370.



vingt-quatre heures de délai pour les lui faire tenir en argent ou en lettres de change; il chassa de chez lui le fils de Grimaldi qui était au nombre de ses pages. En vain on lui représenta que les offres du banquier n'étaient que de simples compliments, que la somme qu'il voulait avoir était excessive : il répondit qu'on ne devait pas user de semblables compliments avec des princes tels que lui; que Grimaldi prêtait au roi des sommes bien plus considérables sans tant de difficultés, et que, s'il ne lui procurait pas promptement les cent mille écus, il en arriverait mal à lui et à sa famille. Le prince d'Eboli et plusieurs autres personnages s'interposèrent pour lui faire entendre raison; ce fut sans succès : il fallut que Grimaldi lui prêtât au moins soixante mille écus, qui servirent à payer les libéralités dont nous avons donné le détail, après avoir raconté l'étrange épreuve au moyen de laquelle il avait prétendu établir sa virilité(¹). Le roi

(¹) Il conte di Modica gli aveva venduto uno attrezzo di letto e di camera fatto in Milano, del valore di 1,500 scudi, e il principe l'aveva compero 20,000 scudi, ed aveva mandato a ricercar Niccolo di Grimaldo che gli prestasse li danari per pagar il conte; il quale Niccolo lo fece subito, e con parole di complimento rendò grazie a Sua Altezza, offerendoli sempre tutto quello che per lui se poteva. Il principe, appicandosi sopra queste offerte, li mandò a domandar cento mila scudi; e facendo Niccolo di Grimaldo resistenza a darglieli, allegando che non li aveva e che perderebbe il credito, fondamento di tutta la sua facultà, il principe gli fece una grandissima bravata, dandogli tempo fino all' altro giorno a mandargli i contanti o le polizze, e cacció via il figliuolo che era paggio; e a chi gli diceva che lo offerte di Niccolo erano state parole di complimento, e che questa era troppo gran somma, rispondeva che simil complimenti e cerimonie non si usano con li principi pari suoi, e che a suo padre prestava molto maggiori somme senza tanta difficultà,

ne put s'empêcher, cette fois encore, de faire sentir à son fils l'irrégularité, l'inconvenance de ses procédés ([1]). Cette leçon ne porta pas plus de fruit que les précédentes : peu de temps après, don Carlos s'abandonna à un nouveau caprice ; il acheta de Fernand Rodriguez Cadeyra, marchand portugais, un diamant du poids de trente-neuf carats, au prix de vingt-cinq mille écus, sans avoir le moyen de payer la moindre partie de cette somme ([2]).

Venegas arriva à Vienne le 10 juillet. L'empereur et l'impératrice étaient à Presbourg ; il alla les y trouver. Après qu'il leur eut exposé l'objet principal de son ambassade ([3]), Maximilien lui fit, de bouche, une réponse qu'il jugea à propos de lui remettre ensuite par écrit ; et, comme il ne se fiait pas à la discrétion de son secrétaire espagnol, il la fit

e che se non li provedeva questi danari presto, sarebbe mal per lui e per la sua casa. Ci si messe di mezzo Ruy Gomez e molti altri, ne si è mai potuto quietare fin tanto che Niccolo non li ha prestato sessanta mil scudi con sua polizza senza altro assegnamento ; e questi danari serviranno per far l'entrata ai medici e li altri donativi.... » (Lettre de Leonardo de Nobili au duc Côme de Médicis, du 24 juillet 1567.)

Dans sa lettre du 22 janvier 1568, déjà citée, l'ambassadeur vénitien Sigismondo Cavalli parle aussi de cet emprunt forcé fait par don Carlos à Nicolo Grimaldi.

([1]) Lettre de Leonardo de Nobili, du 24 juillet 1567. — Fourquevaulx mande à Catherine de Médicis, le 30 juin, que le médecin de la reine lui a dit « qu'il a y eu quelque prinse entre le roy catholicque et le « prince son filz, pour les désordres qu'il coutinue de faire assez mal à « propoz. »

([2]) Voy. la *Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. XXVII, pp. 113, 128.

([3]) Lettre de Venegas au roi, du 19 juillet 1567, aux Archives de Simancas, *Estado*, leg. 656.

rédiger en latin, puis il la traduisit lui-même en espagnol pour le roi (1). Dans cette réponse, il insistait longuement sur les raisons qui devaient le porter à préférer pour gendre le roi très-chrétien au roi de Portugal. Il ajoutait que le roi de France pourrait s'offenser, en voyant conclure le mariage de Portugal avant qu'il se fût expliqué sur les conditions qu'on lui avait proposées l'année précédente : or, ayant déjà le Turc pour ennemi, il lui importait d'éviter avec soin les occasions de s'en attirer d'autres. Il conjurait le roi, son beau-frère, de réfléchir à tout cela. Il était prêt, afin de lui prouver son attachement, à lui sacrifier ses intérêts propres, mais alors il désirait savoir sur quel secours il pouvait compter de sa part, au cas qu'il s'exposât à l'inimitié de la France. Il priait encore son beau-frère de considérer, à l'égard de la dot, qu'il avait beaucoup d'enfants ; qu'il convenait d'observer l'égalité entre eux ; que l'empereur Ferdinand, avec des États plus nombreux, n'avait donné que 100,000 florins à ses filles. Quant à l'union projetée entre le prince des Asturies et l'archiduchesse Anne, il lui paraissait que le mieux était de ne pas la différer, puisque don Carlos avait déjà vingt-deux ans ; qu'ayant atteint cet âge et étant ce qu'il était, il y avait lieu d'espérer qu'il serait ce qu'il devait être, et que le temps, le mariage et l'expérience apporteraient de l'amendement dans sa conduite (2). Enfin il voyait des inconvénients à con-

(1) Lettre de Venegas au roi, du 20 juillet 1567, dans la *Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. XXVI, p. 557.

(2) « Tambien S. M. ha entendido de Luis Vanegas lo que el rey le

clure le mariage de sa seconde fille avant celui de la première : car s'il survenait quelque chose d'inattendu, la princesse Anne demeurerait, comme on disait, assise entre deux chaises ([1]).

Venegas, écrivant à son maître le 20 juillet ([2]), l'engagea fortement à se rendre aux vœux de l'empereur et de l'impératrice. Le 30 septembre, il renouvela ses instances pour que le roi prît une prompte détermination : l'impératrice avait su que, de Rome même, on sollicitait son mari d'accorder la princesse Élisabeth au roi de France ; elle appréhendait qu'il ne finît par céder à tant de démarches. Venegas s'étonnait des hésitations du roi. Des trois choses prétendues par l'empereur, il n'y en avait pas une, selon lui, qui fût sujette à difficulté. Le mariage du prince en formait la principale : or, le roi l'avait remis à la volonté de son beau-père, et, malgré tout ce qu'on leur avait dit et déclaré, l'empereur tenait à ce qu'il se fît, et l'impératrice encore davantage ([3]). Venegas n'avait pas obtenu, à la vérité, que la dot de l'archiduchesse Élisabeth excédât cent mille florins ;

envia á decir tocante al principe con su hija mayor : sobre lo cual le paresce que es lo mejor no differillo, mas paresciéndole asi al rey, pues su hijo tiene ya 22 años, y teniendo esta edad y siendo quien es, se ha d'esperar d'él que será el que debe; y aunque tuviese algunas faltas, es de creer que con el tiempo, casamiento y experiencia habrá emienda en ellos. »

([1]) « Quedaria su hija, como dicen, entre dos bancos sentada. »

La réponse de l'empereur est dans la *Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. XXVI, p. 553.

([2]) Voy. la note 1 à la page 424.

([3]) Voy. la note 3, à la p. 417.

mais il dépendait du roi de fournir ce que la cour de Portugal exigerait de plus. Restait le secours demandé en cas de rupture avec la France, et il était facile de tranquilliser la cour impériale à cet égard, au moyen d'une promesse générale ([1]).

Tandis que Venegas suivait à Vienne des négociations qui devaient n'aboutir à rien, à Madrid ce dont le public et la diplomatie étrangère se préoccupaient surtout, c'était le voyage du roi aux Pays-Bas. Nous avons vu que des mesures avaient été prises, au printemps de cette année, qui semblaient annoncer le prochain départ du monarque. Pendant plusieurs mois, Philippe s'appliqua à convaincre le monde que sa ferme volonté était de passer en Flandre : seulement il ne songeait plus à s'y rendre par l'Italie et l'Allemagne (ce détour aurait entraîné un trop long retard, et la saison était déjà avancée), mais il s'embarquerait à la Corogne, pour traverser l'Océan. Ce fut dans ce sens qu'il fit faire, par ses ambassadeurs, des communications aux cours de Rome, de Portugal, d'Autriche, de France, et qu'il écrivit à la régente des Pays-Bas, ainsi qu'au cardinal de Granvelle : « Ceux qui ne croient « pas à mon voyage, mandait-il à ce dernier, achève- « ront bientôt de se désabuser ; ils verront le contraire « de ce qu'ils répandent avec tant de malice ([2]). »

([1]) *Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. XXVI, p. 563.

([2]) Voy., dans la même *Coleccion*, t. XXVIII, p. 461, sa lettre du 23 juin 1567 à don Hernando Carrillo, son ambassadeur à Lisbonne, et dans la *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. I, pp. CLIV, 550 et 564, ses lettres à la duchesse de Parme et au cardinal de Granvelle.

Le 26 juin, le prince des Asturies, les deux archiducs Rodolphe et Ernest et don Juan d'Autriche reçurent, de sa bouche, l'avis de se préparer à l'accompagner ([1]). Don Carlos était dans l'enchantement : ayant rencontré chez la reine l'ambassadeur de France et le jeune seigneur de l'Aubespine, que Charles IX venait d'envoyer en mission à Madrid, il les pria de demander au roi leur maître un passe-port pour tous ses grands chevaux, qui étaient au nombre d'une cinquantaine au moins ([2]).

Philippe renouvela, le 15 juillet, à son fils la recommandation de hâter les dispositions qu'il avait à faire ([3]). Quelques jours après, il en causa aussi avec les princes ses neveux, les questionnant sur le plaisir qu'ils se promettaient de ce voyage et sur le costume qu'ils avaient choisi pour la route ([4]). Le 21 juillet, on publia à Madrid les actes des dernières cortès de Castille : il y était déclaré que, nonobstant les requêtes et les instances des cortès, le roi était résolu à partir pour les Pays-Bas au premier jour ([5]).

Le langage de Philippe aux représentants des puissances étrangères accrédités à sa cour n'était pas moins significatif. Il dit à l'ambassadeur de France,

([1]) Lettre de Dietrichstein à l'empereur, du 27 juin 1567, dans Koch, *Quellen*, etc., p. 191. — Lettre de Fourquevaulx à Catherine de Médicis, du 30 juin.

([2]) Mémoire de Fourquevaulx pour Charles IX, du 30 juin.

([3]) Lettre de Fourquevaulx à Catherine de Médicis, du 16 juillet.

([4]) Lettre de Dietrichstein à l'empereur, du 23 juillet, dans *Quellen*, etc., p. 191.

([5]) Recueil des actes des cortès. — Lettre de Fourquevaulx à Charles IX, du .. juillet 1567.

qui lui demandait s'il était vrai qu'il se fût déterminé à passer en Flandre par la mer du Ponant, « que le « passage de sa personne en Flandre estoit très- « nécessaire pour remédier à beaucoup de désordres « qui y estoient survenus, par aucuns de ses mauvais « subjects ([1]). » Au nonce, qui désirait savoir s'il devait le suivre aux Pays-Bas ou rester à Madrid, il répondit qu'il lui serait très-agréable de le compter au nombre de ceux qui formeraient son cortége; et, à cette occasion, il se mit à discourir avec lui sur les dangers de la traversée d'Espagne en Zélande; il ne lui cacha point qu'il eût mieux aimé aller par terre; il l'engagea à prendre ce chemin, tout en lui offrant de mettre un navire à sa disposition, s'il donnait la préférence à la voie de mer ([2]).

Les préparatifs qui se faisaient ne pouvaient que confirmer le public dans l'idée que le roi allait quitter l'Espagne ([3]). Des navires avaient été affrêtés en Portugal, dans les Asturies, en Galice; des magasins de vivres et de munitions formés à Alicante et à Carthagène; des soldats levés en Biscaye ([4]). Le 9 juillet, don Diego de Mendoza, nommé commissaire général

([1]) Mémoire de Fourquevaulx, du 30 juin 1567.

([2]) Lettre de l'archevêque de Rossano au cardinal Alessandrino, du 1er août 1567, dans le MS. X 172 de la bibliothèque nationale, à Madrid, p. 375.

([3]) « Tout le propos qui se tient icy présentement n'est que de la préparation des navires, gens, victuailles et munitions pour le partement de S. M., et que S. M. partira d'icy ce mois prochain. » (Lettre de Tisnacq à Viglius, du 29 juin 1567.)

([4]) Mémoire de Fourquevaulx, du 30 juin.

de l'embarquement, partit pour se rendre à son poste ([1]); il fut suivi, le 15, d'un des maréchaux des logis du roi, chargé de faire le logement sur la route ([2]); le 21 juillet, Pedro Melendez, que les Espagnols « tenaient pour un Neptune en la mer ([3]), » arriva à la cour; il avait été appelé tout exprès de la Floride afin de diriger le navire qui porterait son souverain. Déjà la garde-robe royale était emballée; les meubles qui garnissaient le Pardo avaient été transportés au palais de Madrid; deux charges de vitres destinées aux chambres que la personne du monarque occuperait pendant la traversée avaient été expédiées à la Corogne; la chapelle et l'évêque de Cuenca se disposaient à prendre la même direction; des bannières de damas cramoisi, avec la croix de Saint-André, étaient toutes prêtes pour les navires du roi, du prince et des archiducs; des instructions avaient été transmises et des postes militaires établis dans les provinces par lesquelles la cour devait passer; enfin la garde à pied et à cheval avait reçu son ordre de départ ([4]). On disait que, pendant l'absence du roi, la reine aurait le gouvernement de l'Espagne. Élisabeth de Valois, dont les couches étaient attendues pour le mois d'oc-

([1]) Lettre de Fourquevaulx à Charles IX, du 16 juillet.
([2]) *Ibid.*
([3]) Lettre de Fourquevaulx à Charles IX, du 2 août 1567.
Pedro Melendez de Valdes, asturien, était le capitaine qui avait chassé les Français de la Floride l'année précédente.
([4]) Lettres de Fourquevaulx à Charles IX et à Catherine de Médicis, des 16 juillet, 2 et 21 août 1567. — Lettre de l'archevêque de Rossano au cardinal Alessandrino, du 11 août.

tobre, se trouvait hors d'état d'accompagner son mari; mais elle l'irait rejoindre plus tard aux Pays-Bas, et alors la régence serait exercée par la princesse doña Juana ([1]).

Malgré tout cela, il y avait encore des gens, à Madrid, auxquels on ne pouvait persuader que le roi voulût s'éloigner de cette résidence qui lui était si chère. C'est ce que nous apprennent une lettre du garde des sceaux Hopperus à son ami le président Viglius ([2]) et des dépêches adressées à leurs cours par le nonce et l'ambassadeur d'Autriche ([3]). L'ambassadeur de France lui-même se montre médiocrement convaincu par toutes les mesures qui sont prises et par les assurances que le prince d'Eboli lui donne; il écrit à Charles IX : « Je ne voudrois point m'obli-« ger, de la vie, que ce roy passe en Flandre, car il « peult feindre et faire tels semblants qu'il lui plaist, « à ses despens ([4]). »

L'événement fit voir que ceux qui ne croyaient pas au voyage du roi avaient raison. Déjà, au milieu du mois d'août, époque qu'il avait fixée pour son départ de Madrid, on n'y comptait plus, quoiqu'il continuât de dire qu'il irait aux Pays-Bas, qu'il regar-

([1]) Mémoire de Fourquevaulx, du 30 juin 1567.

([2]) « .... Et tamen plures invenias, ut fit, qui non credant Suam Majestatem profecturam, quàm qui credant.... » (Lettre du 29 juin 1567, dans *Hopperi Epistolae ad Viglium*, p. 131.)

([3]) Lettre de l'archevêque de Rossano au cardinal Alessandrino, du 1er août 1567. — Lettres de Dietrichstein à l'empereur, des 23 juillet et 10 août, dans *Quellen*, etc., pp. 191 et 192.

([4]) Lettre du 16 juillet 1567.

dait sa présence dans ces provinces comme indispensable ([1]). Le prince d'Eboli, qui avait poussé de tout son pouvoir à ce voyage, car, à ses yeux, les intérêts et la réputation de son maître l'exigeaient impérieusement ([2]), déclarait à Fourquevaulx que « s'embar- « quer en septembre serait naviguer en homme qui se « veut perdre et faire perdre les siens ([3]). Dans la nuit du 21 au 22 août, arriva un courrier du duc d'Albe, expédié de Luxembourg, et annonçant que le duc était entré sans obstacle dans les Pays-Bas ([4]). Un second courrier suivit de près le premier. Personne ne supposait déjà plus que le roi dût se mettre en route; la saison était décidément trop avancée ([5]). Le nonce, ayant demandé audience, dit à Philippe II, « avec « toute la révérence convenable, » qu'il regretterait de n'être pas allé en Flandre; il l'assura que le saint-père en éprouverait une grande douleur ([6]), et il ne craignit pas d'ajouter que le monde en porterait un jugement qui lui serait peu favorable ([7]). Philippe

([1]) Lettres de l'archevêque de Rossano, du 11 et du 21 août 1567.

([2]) Lettre de l'archevêque de Rossano, du 21 août.

([3]) Lettre de Fourquevaulx à Catherine de Médicis, du 21 août.

([4]) Lettre de l'archevêque de Rossano au cardinal Alessandrino, du 22 août.

([5]) Lettre de l'archevêque de Rossano au cardinal Alessandrino, du 1er septembre.

([6]) « ...., Et quanto dolore ne haveria sentito nostro signore, et quanto male sonaria al mondo.... »

Pie V en fut, en effet, très-affecté d'abord. Voy. la lettre du cardinal de Granvelle au roi, du 16 septembre 1567, dans la *Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, p. 176.

([7]) Lettre de l'archevêque de Rossano au cardinal Alessandrino, du 8 septembre.

répondit à l'archevêque de Rossano qu'il informerait bientôt Sa Sainteté des causes qui l'avaient retenu à Madrid, ainsi que de ses intentions ultérieures, et qu'il lui en ferait donner avis à lui-même, mais seulement lorsqu'il serait instruit d'une chose qu'il devait apprendre dans quelques jours (1). Cette chose. le roi l'apprit par des dépêches du duc d'Albe qui parvinrent à Madrid le 19 septembre au matin, et qu'on lui envoya immédiatement à l'Escurial, où il se trouvait (2) : ce n'était rien moins que l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes, nouvelle qui le remplit de joie, quoique le coup concerté entre lui et son lieutenant eût manqué en partie, le prince d'Orange ne s'étant pas laissé prendre au piége dans lequel étaient tombés les deux malheureux comtes (3).

Le 20 septembre, le président d'Espinosa annonça officiellement au nonce qu'un courrier allait être expédié au souverain pontife, et que le roi ouvrirait son cœur à Sa Sainteté avec le même respect, la même affection qu'il le ferait à l'empereur son père, s'il était encore vivant (4). Espinosa fit connaître, en

(1) « Gia scrissi che Sua Maestà mi haveva detto di voler dar conto a Sua Santità della causa per la quale non era andata in Fiandra, et mi soggiunse che a me faria similmente dirlo, ma non voleva prima che non havesse inteso una cosa che fra pochi giorni intenderebbe. » (Lettre de l'archevêque de Rossano, du 20 septembre 1567.)

(2) « .... Et fu mandato al re lo spaccio in posta.... » (*Ibid.*)

(3) L'archevêque de Rossano, en annonçant, le 26 septembre, au cardinal Alessandrino, le retour du roi à Madrid, lui disait : « Et sta « molto allegro, per la cattura di quei di Fiandra ; et se poteva havere « il principe d'Oranges, era il disegno riuscito affato. »

(4) « .... Et con tanta riverenza et amorevolezza le significa il suo

substance, à l'archevêque de Rossano les raisons qui avaient engagé le roi à remettre son voyage jusqu'au printemps de l'année suivante, et il ajouta : « Ou le « roi n'existera plus, ou il ira aux Pays-Bas au « mois de mars prochain, à moins que le monde ne « s'abîme ([1]). »

Le prince d'Eboli et le prieur don Antonio de Tolède parlèrent, à peu près en des termes identiques, à l'ambassadeur de France et au baron de Dietrichstein ([2]).

Philippe II signa les dépêches pour Rome le 22 septembre.

Dans sa lettre à Pie V, il se bornait à le prier d'ajouter foi et créance à ce que lui dirait, de sa part, son ambassadeur, le grand commandeur de Castille, don Luis de Requesens y Zúñiga ([3]).

A Requesens il dictait, dans ce style prolixe et diffus qui était propre à sa chancellerie, le langage qu'il aurait à tenir au saint-père ([4]).

animo come farebbe alla clara memoria dell' imperatore suo padre, se fosse vivo... » (Lettre du 26 septembre.)

([1]) « O il re non havera l'essere, o andara questo marzo, se il mondo non si profonda. » (*Ibid.*)

([2]) Lettre de Fourquevaulx à Charles IX, du 23 septembre 1567. — Lettre de Dietrichstein à l'empereur, du 26 septembre, dans *Quellen*, etc., p. 194.

([3]) *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. I, p. 579.

([4]) Nous donnons ici le texte tout entier de cette importante dépêche :

« EL REY.

« Comendador mayor de Castilla, del nuestro consejo y nuestro embaxador, á los XII de julio se os escrivió ultimamente lo que basta

« Premièrement, — lui mandait-il — résumant cette affaire *ab ovo*, et rappelant à Sa Sainteté ce qui

entónces se offrecia en las cosas de Flándes; después de lo qual no se os ha dado mas aviso, esperando el progresso y successo que la jornada del duque de Alva ternia, y su llegada y entrada en Flándes. Y como en esta ha havido mucha mas dilacion de la que se pensó, y la ha de haver allí en algunas cosas de las que se han de prevenir y ordenar ántes de mi yda, y con esto se llegue á la boca del invierno, ha sido forzoso el differir mi partida hasta la primavera; y haviendo de ser esto así, me ha parescido justo se dé particular razon á Su Santidad, y que para este effecto vos le deveis de advertir en la sustancia y forma que aquí se os dirá.

« Primeramente, que, resumiendo este negocio desde su órigen, y reduciendo á Su Santidad á la memoria lo que en él ha passado y se le ha ántes referido, le digais que desde el principio de la turbacion de las cosas de Flándes, entendiendo yo que para el verdadero remedio en lo de la religion, y para la seguridad y assiento firme en lo del Estado, era no solo conveniente mas necessaria y forzosa mi yda y presencia en aquellos Estados, me deliberé, no embargante las dificultades é inconvenientes que ocurrian, que no eran de poca consideracion, de hazer esta jornada. Y porque, demas de lo que tocava á la seguridad de mi persona, para el effecto para que esto se enderezava, era necessario fuesse y estuviesse con las fuerzas y authoridad que se devia; para que en lo que fuesse menester usar de fuerza y rigor se pudiesse executar, y para quietar los ánimos que de fuera y de dentro tenian mala intencion, y assí convinió tratar del tiempo y forma en que mi yda havia de ser, y lo que a ella havia de preceder y prevenirse ántes: aviéndose bien considerado, pareció que no solo deviamos ir sosteniendo y cresciendo las fuerzas que en aquellos Estados se podian crescer y reforzar, para que la illustrissima madama de Parma, mi hermana, y los servidores y devotos nuestros pudiessen ir allanando y reduciendo el pais á la obediencia, pero que demás d'esto se devia de meter número de infantería española y algunos regimientos y cavallería tudesca, y embiarse persona de autoridad que la llevasse y asistiesse allí: para lo qual nombrámos al duque de Alva. Y como quiera que segun el tiempo en que esto se ordenó y las prevenciones y diligencias que por todas partes se hicieron, tuvímos por cierto que el duque llegara mucho antes, y que para el principio del mes de agosto no solo estuviera ya en Flandes, mas huviera, después de su llegada, prevenido y dispuesto o que estava ordenado, de manera que mi yda fuere en tiempo y en

s'est passé et a été porté à sa connaissance, vous lui direz que, dès le principe des troubles des Pays-Bas,

sazon, y en esta conformidad mandámos prevenir la armada en que havíamos de passar por el mar de Poniente, para el dicho tiempo de principio de agosto; y aunque el duque, como teneis entendido y Su Santidad sabe, à Dios gracias, pasó con su exército salvo y seguro, y ha llegado y entrado en los Estados de Flándes pacificamente, por algunas indisposiciones que él tuvo y por ser el camino que havia de hacer tan largo y trabajoso, y las difficultades que ocurrieron, y lo que fué necessario prevenir y disponer para esta jornada, la dilacion ha sido mucha mas y su llegada mas tarde de lo que se pensó. Y como para lo que toca á mi yda, no solo fuesse necessario el haver allí llegado y entrado, mas haver prevenido y ordenado algunas cosas que han de preceder á mi jornada, porque, haviendo llegado las cosas de aquellos Estados á los términos que han llegado, parece necesario usar primero del rigor de la justicia y execucion della, á la qual se ha de conseguir la clemencia y benignidad; y lo primero, que es mas riguroso y odioso, conviene que se haga en mi ausencia, y por medio y mano de los ministros, y lo segundo, de que resulta conciliar los ánimos y ganar el amor y corazones de los hombres, parece que se deve guardar y reservar para mi presencia, y que por esta órden conviene procederse para el verdadero remedio de lo que toca á la religion, que es mi principal fin y intento, para lo qual no solo se deven escarmentar con la pena, pero en su tiempo y modo usar de la clemencia, para disponer por todas vias los ánimos quanto en esta materia son menester; y que por la dicha causa y por otras que convienen al Estado, haviendo llegado el duque tan tarde, hasta que en lo susodicho se haya hecho el effecto que se pretende, para lo qual parece cómodo y acepto tiempo el del ynvierno, el qual assimismo assegura de los movimientos interiores y ayuda de fuera, ha parescido que mi yda en esta sazon seria anticipada, y que el proprio y cómodo tiempo en que las cosas estarán en la disposicion y órden que mi llegada alli requiere, será el de la primavera, para la qual havemos acordado de differirla.

« Ha concurrido assimismo con esto que la armada que havíamos mandado juntar en la mar de Poniente para nuestro passage, haviendo de venir los navíos de diversas partes y haviendo corrido tiempos contrarios, ha venido á llegarse tan tarde que á poco que se acabó de juntar; y siendo ya el tiempo tan adelante y en la boca del invierno, demás de la poca seguridad que hay en la navegacion, como aquella havia de ser por las costas de reynos estraños y, segun el tiempo, facil-

ayant regardé mon voyage et ma présence dans ces provinces non pas seulement comme opportuns, mais

mente. siendo en el invierno, podrian succeder tiempos forzosos que nos hiziessen tomar las dichas costas, que seria del inconvonieote y peligro que Su Santidad puede considerar, estando ya assegurado lo de Flándes con la entrada del duque y del exército, quando no concurrieran las consideraciones quo arriva están referidas, con mucha razon se devia y podia differir por este poco tiempo mi partida.

« Y como, demas desto, Su Santidad con razon deve d'estar enteramente satisfecho, por lo que de mis actiones y discurso y progresso de proceder puede juzgar, que en lo que taoto toca al servicio de Dios, nuestro señor, honor y autoridad de su Iglesia y religioo, y autoridad de aquella santa sede, y en lo que importa tanto á mis Estados, yo no he de rehusar ningun peligro ni trabajo, y que con promta voluntad y determinado ánimo he de exponer mi persona y Estados quanto será necessario para el remedio de la religion, y todo lo que á esto tocare y se enderezare, quando no se le representassen razones tan evidentes y notorias, juzgarā que en negocio de tanta importancia procedo en el segun lo que el tiempo y la causa requiere y pide, y lo que entiendo que mas conviene y mas se endereza al fin que se pretende.

« Y juntamente con esto que toca á la razon de dicha dilacion, le direis que así como he tenido por necessario y conveniente el diferir mi partida hasta el dicho tiempo de la primavera. que assí tengo por forzoso y que en ninguna maoera se puede ni deve escusar, el hazer la jornada al dicho tiempo. entendiendo quo de tal manera esto importa que todo lo que hasta aquí se ha hecho, y las grandes costas y gastos que han intervenido, y los trabajos que se han tomado. serian sin ningun effecto, y lo que mas es de considerar, que do la merced que Dios, nuestro señor, me ha hecho en poner y reduzir las cosas de aquellos Estados á tal término, no se sacaria el fruto verdadero para que se deva piamente creer que Dios lo ha enderezado, si yo dexasse y diffiriesse la dicha partida y assistencia en aquellos Estados : siendo assí que sin mi presencia, ni en lo de la religion se puede dar verdadero remedio, ni eo lo del Estado eotera seguridad.

« Y ultimamente direis á Su Santidad que si con su ferviente y santo zelo que tiene en las cosas del servicio de Dios y de su religion, y con el amor particular que á mí, como á su verdadero hijo, muestra, juzga cualquiera dilacion por dañosa, y desea se venga coo gran brevedad á la execucion de lo que se trata, quo así tambien con su gran prudencia quiera considerar que en los grandes negocios, en que tanto es menester

comme nécessaires et même indispensables, tant pour le remède que réclamaient les choses de la religion, que pour la sécurité et l'établissement solide des affaires de l'État, je me déterminai à faire ce voyage, malgré les difficultés et les inconvénients qui y étaient attachés, et qui n'étaient pas de peu de considération. Cette détermination prise, il était essentiel, pour le but auquel je voulais parvenir, indépendamment de ce qui touchait la sûreté de ma personne, que j'eusse les forces requises afin de pouvoir user d'autorité et de rigueur là où il en serait besoin, et de pacifier les esprits qui, dans le pays et dehors, avaient de mauvaises intentions; il fallut donc s'occuper du temps et de la forme dans lesquels mon voyage aurait lieu, et des mesures qui seraient à exécuter préalablement. Le tout bien pesé, il parut que je devais maintenir et même accroître les troupes indigènes que j'avais dans les Pays-Bas, pour que l'illustrissime madame de Parme, ma sœur, et ceux de mes serviteurs qui étaient disposés à lui prêter leur concours, réduisissent ces provinces sous mon obéissance; que, de plus, il convenait d'y faire entrer un certain nombre d'infanterie espagnole et quelques régiments de cavalerie allemande, en envoyant une personne d'autorité qui

mirar como se goviernan y enderezan, no se deve ir con precipitacion, sino preveniéndolas y disponiéndolas para que maduramente y anteviendo las difficultades é inconvenientes, y previniendo todo lo que es menester, se disponga, pues aquello que se haze bien no se haze tarde.

. . . .

« Del Escurial, à xxII de septiembre 1567. »

(Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 904.)

les conduisit et assistât la gouvernante, et je choisis, à cet effet, le duc d'Albe.

« Vu le moment où furent adoptées les mesures dont il vient d'être parlé, et les dispositions et diligences qu'on fit de toute part pour y donner suite, je m'assurais qu'au commencement du mois d'août, le duc serait arrivé aux Pays-Bas, et y aurait effectué ce qui lui avait été prescrit, de manière que je pusse me mettre en route en temps et saison : dans cette confiance, j'ordonnai que la flotte destinée à me transporter en Flandre, par la mer du Ponant, fût prête dès les premiers jours d'août. Grâce à Dieu, le duc, comme vous le savez, et comme Sa Sainteté en est instruite, a passé avec son armée en toute sûreté, et est entré dans les Pays-Bas pacifiquement. Mais, à cause de plusieurs indispositions qu'il a eues, de la longueur et des embarras du chemin, des difficultés qu'il a rencontrées, des préparatifs qu'a nécessités son voyage, il y est arrivé beaucoup plus tard qu'on ne l'avait pensé.

« Il était cependant nécessaire, pour que je me misse en route, non-seulement que le duc fût entré dans les Pays-Bas, mais encore qu'il y eût accompli certains actes qui devaient précéder mon départ : les choses en effet en sont venues au point, dans ces provinces, qu'il faut d'abord y déployer la rigueur de la justice, pour user après de clémence et de bénignité. Or, le premier moyen étant dur et de nature à exciter la haine, il convient qu'il soit mis en pratique en mon absence, et par l'intermédiaire et la main des

ministres, tandis que le second, qui tend à concilier les esprits et à gagner l'amour ainsi que les cœurs des sujets, doit être réservé pour l'époque où je serai présent; et cette marche, il importe surtout de la suivre, dans l'intérêt de la religion, qui est mon principal but.......

« Prenant égard donc à ladite cause, et à d'autres raisons d'État liées à l'arrivée si tardive du duc, jointes à ce que les mesures auxquelles il est fait allusion ci-dessus pourront être exécutées cet hiver, pendant lequel on n'aura pas à craindre les agitations intérieures et l'appui qu'elles tireraient du dehors, on a été d'avis que mon voyage serait actuellement prématuré, et que le printemps sera le moment propice et commode pour l'entreprendre, puisque les choses seront alors dans la disposition et l'ordre que mon arrivée là-bas requiert. En conséquence, j'ai résolu de le différer jusque-là.

« Un motif à ajouter encore à ceux qui sont énoncés plus haut, c'est que la flotte dont j'avais ordonné la réunion dans la mer du Ponant pour mon passage, vient à peine d'être rassemblée, par suite des vents contraires qui ont retardé les vaisseaux qu'il avait fallu faire équiper en différents endroits. Or, la saison étant déjà si avancée et l'hiver si proche, outre le peu de sûreté de la navigation à cette époque de l'année, il pourrait arriver, ayant à longer les côtes de royaumes étrangers, que des tempêtes me forçassent d'y faire relâche : ce qui aurait l'inconvénient et présenterait le péril que Sa Sainteté peut considérer. Il résulte de

tout cela que j'ai bien des raisons de remettre pour ce peu de temps mon départ, d'autant plus que la soumission de la Flandre est assurée par l'entrée du duc d'Albe avec l'armée dans ce pays.

« Comme Sa Sainteté, d'ailleurs, doit être entièrement convaincue, par ce qu'elle connaît de mes actions et de ma façon de procéder, qu'en une chose qui touche tant le service de Dieu, notre seigneur, l'honneur et l'autorité de son Église et de sa religion, ainsi que l'autorité du saint-siége, et qui est d'une si haute importance pour mes États, je ne reculerai devant aucune fatigue ni devant aucun péril, et qu'avec une prompte volonté et un esprit résolu, j'exposerai ma personne et mes royaumes, s'il en est besoin, pour le remède de la religion et tout ce qui s'y rapporte, elle jugera, alors même que des raisons si évidentes et si notoires ne seraient pas placées sous ses yeux, que je me conduis dans cette circonstance selon que le temps et la matière l'exigent, et selon ce qui paraît le mieux convenir et tendre le plus directement à la fin qu'on se propose.

« Vous lui direz ensuite que, de même que j'ai tenu pour nécessaire de différer mon départ jusqu'au printemps, je regarde mon voyage comme indispensable et comme chose qui ne se peut ni ne se doit éviter à l'époque susdite : car je sais que, si j'y renonçais, ou si je le différais davantage, tout ce qui s'est fait jusqu'ici, et les grandes sommes qui ont été dépensées, et les peines qu'on a prises, resteraient inutiles, et (ce qui est le plus à considérer) que la

grâce que Dieu, notre seigneur, m'a accordée, en ramenant les affaires dans les Pays-Bas à l'état où elles sont aujourd'hui, ne produirait pas véritablement le fruit pour lequel on doit croire qu'il les a ainsi dirigées. Sans ma présence, effectivement, ni le vrai remède ne saurait être apporté aux maux de la religion, ni une entière sécurité ne saurait être garantie à l'État.

« Vous direz enfin à Sa Sainteté que, si le zèle fervent et saint qu'elle a pour les choses du service de Dieu et de sa religion, et l'amour particulier qu'elle me témoigne, comme à son vrai fils, la portent à trouver préjudiciable tout délai, et à désirer qu'on en vienne bientôt à l'exécution de ce qui est projeté, elle veuille également considérer, avec sa grande prudence, que, dans les affaires majeures, où il est tant besoin de se conduire prudemment, on ne doit pas aller avec précipitation, mais avec maturité, et en prévoyant, pour les écarter, les obstacles qu'on peut rencontrer sur son chemin, puisque ce qui se fait bien ne se fait pas trop tard ([1]). »

Le roi écrivit, en la même substance, à ses ambassadeurs dans les autres cours ([2]). Les navires qui

([1]) Lorsque Requesens rendit compte au pape des motifs qui portaient le roi à différer son voyage aux Pays-Bas, déjà Pie V y était préparé par une communication du duc d'Albe, et il s'en montra satisfait. (*Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, pp. 581, 589, 596.)

Philippe II fut enchanté du succès de ses combinaisons auprès de la cour de Rome, comme nous l'apprend une lettre de l'archevêque de Rossano au cardinal Alessandrino, du 18 décembre 1567. (Bibliothèque nationale, à Madrid, MS. X 172, p. 530.)

([2]) Voir, dans la *Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. XXVIII,

devaient servir à son voyage furent désarmés ; les provisions de guerre et de bouche qu'on y avait embarquées furent rapportées à terre, et des contre-ordres donnés pour toutes les autres dispositions qui avaient été prises (1).

Philippe pouvait craindre que sa détermination ne fût mal reçue à Vienne, puisque le mariage de l'archiduchesse Anne, objet de toutes les sollicitudes de l'empereur, allait en souffrir un nouveau délai ; Venegas fut chargé de l'expliquer et de la justifier. Ce diplomate y réussit sans beaucoup de peine. En apprenant que le voyage de son oncle était remis, la jeune archiduchesse en avait conçu un tel chagrin qu'elle avait été vingt-quatre heures sans vouloir prendre d'aliment (2) : l'empereur, au lieu de se plaindre, adressa au roi, son beau-frère, une lettre pleine de témoignages de condescendance. « En ce qui « concerne l'affaire d'Anne, lui disait-il, je baise les « mains à Votre Altesse pour la manière franche « dont elle s'explique avec moi, et que je mérite par « mon dévouement à son service. J'ai vu la lettre de « Luis Venegas. Certes je ressens le déplaisir de « Votre Altesse, plus encore peut-être que le chagrin « de ma fille, et néanmoins, je l'avoue, j'ai pour

p. 427, sa lettre du 27 septembre 1567 à don Hernando Carillo, son ambassadeur à Lisbonne.

(1) Lettre de Fourquevaulx a Charles IX, du 23 septembre 1567. — Lettre de Dietrichstein a Maximilien, du 26 septembre, dans *Quellen*, etc., p. 194.

(2) Post-scriptum d'une lettre de Chantonay, sans date, qui est aux Archives de Simancas.

« Anne une affection qui l'emporte sur celle que « m'inspirent tous mes autres enfants ensemble : mais « puisque Votre Altesse juge convenable qu'on diffère « jusqu'au printemps, je suis content d'attendre ; je le « serai surtout de voir et de connaître le prince, si « Dieu nous fait la grâce d'amener Votre Altesse par « ici. Au cas que cela ne soit point, car les Turcs « y pourraient mettre obstacle, je supplie Votre « Altesse de penser dès à présent à ce que nous « ferons pour arranger cette affaire à part et de la « façon qui soit le plus à l'avantage de ma fille, afin « qu'elle ne se voie pas, comme on a coutume de dire, « assise entre deux bancs [1]. » Il annonçait à son beau-frère que le baron de Dietrichstein avait ordre de solliciter de lui le retour des archiducs Rodolphe et Ernest, dont la présence était nécessaire en Autriche, et le priait de ne pas s'y opposer. Il terminait par ces paroles, qu'on trouvera bien humbles, sortant de la plume d'un empereur, et bien affectueuses de la part d'un prince à qui Philippe II avait cherché à enlever

[1] « .... En el negocio de Anna beso las manos á Vuestra Alteza por la llaneza que trata conmigo, que es la que meresce la affection que tengo á su servicio Yo ví la carta de Luis Venegas, y cierto siento el desgusto de Vuestra Alteza, no sé si mas que el que puede tener mi hija, aunque confieso que la quiero mas que á todos los otros juntos. Y pues V. A. tiene por bien que se espere hasta la primavera, holgaré d'ello, y mucho mas de ver y tratar el príncipe, si Dios nos haze merced de traer á V. A. por acá : mas no siendo esto, porque no sé si los Turcos darán lugar á ello, supliço á V. A. que dende agora comienze pensar lo que hemos de hazer para poner esto aparte, y de la manera que mejor lo sté á mi hijá, y que no se siente entre dos bancos, como se suele decir.... » (Lettre du 10 novembre 1567, écrite de Vienne : Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 656.)

la couronne impériale : « Ma goutte me travaille tou-
« jours, quoiqu'elle me fasse un peu moins souffrir,
« après m'avoir persécuté pendant huit semaines :
« mais ni goutte ni quoi que ce soit ne m'empêcheront
« de servir Votre Altesse tant que je vivrai, comme
« mes fils le feront après moi, s'ils veulent être tenus
« pour tels ([1]). »

Il n'est pas hors de propos de remarquer ici que, le 17 décembre (à cette date, la lettre de Maximilien que nous venons de faire connaître n'était pas encore parvenue à Madrid), Philippe répondait en ces termes à celle de Venegas du 30 septembre ([2]) : « Quant aux « discours que l'empereur vous a tenus au sujet du « prince mon fils, puisque je dois si tôt aller aux « Pays-Bas, je n'ai rien à vous dire, sinon que je « me réfère à ce que, à votre départ, je vous ai « notifié là-dessus ([3]). »

Les commentaires ne firent pas défaut à Madrid sur le changement qui s'était opéré dans les dispositions du roi. Les uns disaient que jamais l'intention du monarque n'avait été d'aller aux Pays-Bas; qu'il avait fait courir le bruit de son prochain départ, afin d'imposer aux rebelles de ces provinces, d'empêcher qu'ils ne reçussent du secours des États voisins, d'assurer le passage du duc d'Albe avec ses Espagnols par la

([1]) « .... Mi gota todavía me va travajando, aunque afloja algo, que son ocho semanas que me persigue; pero para servir á V. M. ni gota ni quanto ay m'estorbará de serville mientras viva, y después lo han de hazer mis hijos, si por mios quieren ser tenidos. »

([2]) Voy. p. 425.

([3]) *Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. XXVIII, p. 475.

Savoie, le comté de Bourgogne, la Suisse et la Lorraine, enfin de tenir la duchesse de Parme en l'espérance de le voir, de sorte qu'elle ne s'offensât point de l'autorité presque illimitée dont le duc était investi ([1]). Les autres, s'inspirant des propos dont la cour était l'écho, expliquaient le changement qui avait causé tant de surprise, dans le sens des communications faites au pape et aux souverains étrangers ([2]).

On se demande encore aujourd'hui si Philippe II eut réellement la volonté de partir pour les Pays-Bas.

L'ambassadeur de France, Fourquevaulx, dans une dépêche adressée, au mois de mai 1568, à Catherine de Médicis, rapporte que Philippe, causant avec la reine Élisabeth, lui avait dit « qu'on pouvoit assez « deviner qu'il n'iroit pas en Flandres ces deux années « passées, puisqu'il en faisoit si ostentations et sem- « blants ([3]). » Mais peut-on ajouter une foi explicite à ces paroles d'un prince, « père de la dissimulation, » selon l'expression du vénitien Vendramino?

D'un autre côté, dans l'hypothèse que Philippe ait été d'abord décidé à faire le voyage, admettra-t-on pour vrais les motifs qu'il allégua afin d'en justifier la remise à un autre temps, alors que, les mêmes

([1]) Lettres de Fourquevaulx à Charles IX, des 21 août et 23 septembre 1567. — Lettre de l'archevêque de Rossano au cardinal Alessandrino, du 1er septembre, dans le MS. X 172 de la Bibliothèque de Madrid, p. 391. — Lettre de Dietrichstein à Maximilien, du 16 novembre, dans *Quellen*, etc., p. 197.

([2]) Lettre de l'archevêque de Rossano, du 1er septembre.

([3]) *Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II*, p. 247.

motifs n'existant plus l'année suivante, il démentit encore une fois son langage par sa conduite?

Cette hypothèse acceptée, nous croirions plutôt qu'il aurait changé de dessein à cause de l'embarras que lui causait son fils : appréhendant, à un égal degré, de le laisser en Espagne comme gouverneur de ses royaumes, ou de l'emmener aux Pays-Bas, dont il serait forcé de lui confier aussi le gouvernement [1]. On pourrait même aller plus loin, en supposant avec Fourquevaulx que, las des déportements et de la désobéissance de don Carlos, il aurait voulu attendre, pour prendre un parti, les couches prochaines de la reine [2].

En dernière analyse, nous inclinerions assez à trouver la véritable explication de la conduite de Philippe II dans ce que Chantonay écrivait, quelque temps auparavant, à son frère le cardinal de Granvelle : « Il « ne fault doubter — ainsi s'exprimait-il — qu'on ne « donne plustost les millions que de passer en Flan-

[1] L'archevêque de Rossano écrivait, le 7 janvier 1567, au cardinal Alessandrino : « Ha ancora il re qualche difficoltà nella persona del « principe : lassarlo al governo non li pare bene, condurlo non li pare « conveniente. » (MS. X 172 de la Bibliothèque de Madrid, p. 245.)

[2] « Le prince d'Eboli m'a dit.... que je laissasse venir les couches et délivrance de la royne catholicque : car, selon le fruict que Dieu luy donnera, on prendra résolution et parti.. . Ce propos me faict songer s'il vouldroit point entendre que, si la royne vostre fille faira un fils, ils ayent icy pensé de donner au roy la fille aisnée de l'empereur, laissant le prince d'Espagne en blanc.... » (Lettre de Fourquevaulx à Catherine de Médicis, du 23 septembre 1567.)

Élisabeth accoucha, le 10 octobre, d'une fille, que l'archiduc Rodolphe tint sur les fonts avec la princesse doña Juana, et qui fut nommée Catalina, en l'honneur de Catherine de Médicis, son aïeule.

« dres; c'est abus d'entendre aultre chose.... Et suis « encoires en mon opinion, que, quoique doibge « advenir, il ne viendra au Pays-Bas : car il a opinion « qu'il n'y est aymé, et que ces pays ne se contien- « nent en son obéissance que *inviti* et de peur de « tomber en pires mains [1]. »

[1] Lettre du 12 mai 1565, dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IX, p. 184.

CHAPITRE XIII.

Mécontentement qu'éprouve don Carlos de ce que le voyage du roi aux Pays-Bas est ajourné. — Il forme le projet de s'enfuir d'Espagne et de passer en Italie. — Il veut en cela imiter Louis XI. — Parallèle entre ce prince et lui. — Difficultés que don Carlos devait rencontrer dans l'exécution de son entreprise. — Il s'entoure de précautions extraordinaires pour la sûreté de sa personne. — L'ingénieur de Foix, à sa demande, fait un mécanisme à l'aide duquel il puisse ouvrir et fermer lui-même la porte de sa chambre, et un livre d'un assez grand poids pour tuer un homme. — Don Carlos envoie à Tolède, à Medina del Campo, à Valladolid, à Burgos, pour emprunter de l'argent; ces démarches n'ont qu'un médiocre succès. — Il en fait faire d'autres à Séville par Garci Alvarez Osorio, l'un de ses aides de chambre; lettres de créance dont il le munit. — Incertitude qui subsiste sur le résultat du voyage d'Osorio; peu de confiance que mérite ce qui en est rapporté par Cabrera. — Invitation de don Carlos aux noces du prince de Bavière avec la princesse Renée, fille du duc de Lorraine; lettre qu'il écrit en réponse au duc Albert le Magnanime. — Départ de Philippe II pour l'Escurial. — Lettres de don Carlos à quelques-uns des grands, pour qu'ils l'accompagnent dans sa fuite. — Réponses qu'il en reçoit. — Lettres que, à son départ, il se proposait d'adresser au roi, aux différents ordres du royaume de Castille et aux princes de l'Europe. — Il compte sur la coopération de don Juan d'Autriche: détails sur l'intimité qui regnait entre eux. — Il appelle don Juan dans sa chambre, et lui découvre tout son dessein, en l'engageant à s'y associer. — Raisons qui en détournent don Juan. — Il fait des représentations à don Carlos, et prend un prétexte pour aller trouver le roi, à qui il révèle tout ce qu'il vient d'apprendre. — Objets dont Philippe était occupé en ce moment : pratiques de dévotion et de piété; profession des religieux hiéronymites qui avaient été envoyés à l'Escurial de

diverses maisons de leur ordre. — Irritation que lui cause le récit de don Juan. — Incident qui l'augmente : don Carlos déclare, en confession, porter une haine mortelle à son père.— Philippe passe encore plusieurs jours à l'Escurial ; il fait dire des prières dans les couvents. — Il retourne à Madrid. — Il consulte, non de graves docteurs, comme le dit Cabrera, mais les membres de son conseil intime.— Il se décide à arrêter et emprisonner son fils. — Entrevue de don Carlos avec don Juan d'Autriche et le prieur don Antonio près du Pardo ; propos qu'ils échangent ensemble. — Philippe, à son arrivée au palais de Madrid, se rend auprès de la reine ; son fils vient l'y trouver. — Don Carlos emmène don Juan dans sa chambre ; il veut que son oncle lui prête son concours et s'oblige à le servir en toute occurrence et en tout lieu. — Embarras de don Juan : il cherche à gagner du temps et va tout raconter au roi.—Philippe donne audience à l'ambassadeur de France, et assiste ensuite à la messe avec son fils ; aucun signe d'altération ne se fait remarquer sur son visage.— Don Carlos, ne voyant pas revenir don Juan, soupçonne que le roi connaît quelque chose de son dessein ; il se dit malade et se met au lit. — A onze heures du soir, Philippe, accompagné de plusieurs de ses ministres, se rend à la chambre de son fils, où il pénètre sans peine, grâce à ce qui a été concerté avec de Foix. — Stupéfaction de don Carlos ; paroles qu'il adresse à son père; réponse du roi. — Philippe fait clouer les fenêtres de la chambre de son fils, enlever les armes et toutes les pièces en fer qui s'y trouvent, ainsi que la cassette renfermant les papiers du prince. — Lettres et écrits qu'on y découvre. — Désespoir de don Carlos, qui veut se jeter dans le feu.— Reproches qu'il fait à son père. — Le roi se retire après avoir donné ses ordres aux personnes qu'il charge de la garde du prince. — Mesures prises par le duc de Feria. — Admiration, exprimée par plusieurs ambassadeurs, de la tranquillité d'esprit et de la constance montrées par Philippe II dans l'arrestation de son fils. — Réflexion à ce sujet.

La résolution du roi renversait toutes les espérances, tous les projets de don Carlos. Il voyait son

mariage avec la princesse Anne ajourné pour un temps indéfini, sinon rompu; l'établissement dont il s'était flatté dans les Pays-Bas lui échappait; il était contraint de demeurer à Madrid sous les yeux et sous l'autorité de son père qu'il ne pouvait souffrir. Sa haine contre le roi en redoubla ([1]). Plusieurs fois déjà l'idée lui était venue de s'enfuir d'Espagne : il l'embrassa, dès ce moment, avec ardeur, et ne cessa plus d'en poursuivre la réalisation. Le plan auquel il s'arrêta fut de passer en Italie, d'où il se rendrait, selon les circonstances, soit aux Pays-Bas, soit à la cour de l'empereur ([2]).

Un pareil dessein n'était pas nouveau dans l'histoire. Louis XI, encore dauphin, s'était réfugié auprès du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, pour se soustraire à l'autorité paternelle, et, tant que Charles VII avait vécu, il était resté éloigné de la France ([3]). Mais Louis XI, durant son séjour aux Pays-Bas, n'avait

([1]) « Madame, vous pouvez croire qu'il y a une merveilleuse indignation et mauvaise satisfaction entre le roy catholicque et le prince son filz; et si le père le hait, le filz ne fait pas moins.... » (Lettre de Fourquevaulx à Catherine de Médicis, du 12 septembre 1567.) — Voy. aussi, dans l'*Appendice* B, la lettre de Fourquevaulx à Charles IX, du 19 janvier 1568.

([2]) Fourquevaulx écrit à Catherine de Médicis, le 21 août 1567 : « Ce « roy.... est mal satisfait du prince, et voit bien qu'il se veut desrober « de luy...; et craint ceste Majesté qu'il s'en aille en Portugal ou en « autre part.... » — L'envoyé de Gênes à Madrid, Marcantonio Sauli, mande au doge, le 25 janvier 1568 : « Quello che io intendo.... è che il « principe.... fusse entrato in capricio, da molti mesi in quà, di fuggir- « sene in Portogallo o in Allemagna.... » (Voy. l'*Appendice* B.)

([3]) *Histoire des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante, 4e édition, t. VIII, pp. 45 et 52.

point cherché à porter le trouble dans les États de son père; il lui avait même, à différentes reprises, fait témoigner sa soumission et sa déférence ([1]); tandis que tout ce qu'on connaît de don Carlos autorise à croire qu'il aurait poussé la désobéissance jusqu'à la révolte ([2]).

Il y avait, d'ailleurs, plus d'un point de ressemblance dans la situation et même dans le caractère du dauphin de Viennois et du prince des Asturies. Comme don Carlos, Louis XI était ambitieux et d'un esprit inquiet; il voulait commander et ne savait pas obéir; il détestait son père; il était l'ennemi implacable des conseillers que le roi honorait de sa faveur. Mais, sous d'autres rapports, que de différence entre eux! Si personne n'était plus imprudent que le dauphin dans ses discours, nul n'était plus caché dans sa

([1]) Duclos, *Histoire de Louis XI*. — Sismondi, *Histoire des Français*

([2]) « J'ay sceu qu'il pensoit s'en aller à Gênes, pour, estant arrivé en « Italie (où n'y auroit eu faulte de gens qui l'eussent poulsé à troubler « toutes choses), sommer et constraindre la Majesté Catholique de luy « accorder certains articles hors de toute raison.... » (Lettre de Fourquevaulx, du 5 février 1568.) — « Mi dice questo mio amico che il prin- « cipe.... voleva sopra l'armata passar con don Giovanni d'Austria in « Italia, et metter revolutione nelli Stati di S. M. in quelle parti et « veder di farsene padrone, et passar poi nella Fiandra, per haver « quelli altri, etc. » (Lettre de Cavalli, du 22 janvier 1568.) — « La « verità è che..... s'era risoluto, con l'aiuto di don Giovanni d'Austria, « col seguito de' principi d'Italia e aiuto dell' imperatore, ribellarsi da « suo padre.... » (Lettre de Nobili, du 25 janvier 1568.) — « .... A questo « aggiongerano altre cause, che dicono apparire per proprie sue scrit- « ture, cioè d'haver havuto animo di fuggire, impadronirsi dell' armata, « de' Stati, o coso simili.... » (Lettre de l'archevêque de Rossano, du 4 février 1568.) — Toutes ces lettres se trouvent dans l'*Appendice* B.

conduite (¹) : le prince d'Espagne ne dissimulait rien, ni ses sentiments, ni ses actions. Aussi Louis XI réussit dans son projet, et don Carlos vit avorter le sien.

Il est vrai qu'il était plus difficile à don Carlos de se rendre du centre de la Castille en Italie, qu'il ne l'avait été à Louis XI de passer du Dauphiné dans la Bourgogne : indépendamment de la distance à franchir et de la mer à traverser, il lui fallait mettre en défaut la surveillance ombrageuse du roi et le zèle de ses officiers. Une telle entreprise exigeait d'ailleurs des moyens d'exécution préparés de longue main et en grand secret ; elle exigeait surtout des amis dévoués. Don Carlos était trop dur envers ceux qui l'approchaient pour avoir des amis (²), et l'on verra que les moyens auxquels il eut recours devaient nécessairement éveiller l'attention et les soupçons de son père.

Ce fut à cette époque et dans ces circonstances qu'il crut devoir s'entourer de précautions extraordinaires pour la sûreté de sa personne. Il ne se couchait plus sans avoir des armes sous son chevet, outre des arquebuses, de la poudre et des balles qui étaient placées en réserve dans sa garde-robe. Les règles de l'étiquette prescrivaient qu'un de ses gentilshommes dormît dans sa chambre : non-seulement il s'en affranchit, pour être seul pendant son sommeil, mais encore, afin qu'on ne pénétrât point chez lui contre son gré, il fit faire, par l'ingénieur français

(¹) Commines.
(²) Voy, p. 401, ce que le docteur Suarez lui disait là-dessus.

Louis de Foix [1], un mécanisme au moyen duquel il pût, étant au lit, ouvrir et fermer sa porte [2]. Le même de Foix avait fait, par ses ordres, un livre assez pesant pour tuer un homme d'un seul coup; ce livre, composé de douze tablettes, de pierre bleue, long de six pouces et large de quatre, était couvert de lames d'acier et, par-dessus, de lames d'or. Don Carlos avait voulu avoir un livre de cette façon, après avoir lu, dans les annales d'Espagne, qu'un certain évêque prisonnier, ayant enveloppé de cuir une brique de la grandeur de son bréviaire, s'en était servi pour tuer celui qui le gardait, et s'était sauvé ensuite [3].

(1) De Foix était au service de Philippe II en qualité d'*horloger*, d'après les actes conservés dans les Archives de Simancas.

(2) C'est ce que de Foix raconta lui-même à de Thou (*Histoire universelle*, liv. XLIII), et le fait est confirmé par les comptes des dépenses de don Carlos, qui en précisent la date.

On lit, dans un état des ouvrages exécutés par de Foix, pour le service du prince : « En 24 dias del mes de octubro de 1567 años, hizo, « por mandado de S. A., un cordon grueso y tejido de seda carmesí de « Granada, para cerrar con un ingenio las puertas de la cámara de S. A., « que tiene sesenta varas de larga, y pesó cinco libras y una onza, que « son ochenta y una onza, y á real de hechura de cada una.... » (Arch. de Simancas, *Contadurias generales*, 1a *época*, leg. 1056.)

Une relation, faite à Madrid le 16 juin 1568, par Ruy Diaz de Quintanilla, de l'argent qu'il avait prêté a don Carlos, contient les deux articles suivants :

« Dí à masse Luis Dufois, relogero de S M., á buena cuenta para las « ruedas del ingenio que hacia para las puertas del aposento de S. A., « 100 reales. »

« Pagué, por la misma órden, 15 reales de 30 libras de plomo que « compré para los dichos ingenios de las puertas.... » (*Ibid.*, leg. 1110.)

(3) De Thou, *Histoire universelle*, liv. XLIII. Le personnage dont il est ici question est don Antonio de Acuña, évêque de Zamora, qui fut

Pour l'exécution de son plan, don Carlos avait besoin de beaucoup d'argent, et il n'en avait pas. A Madrid, il ne pouvait guère espérer d'en obtenir; son crédit y était ruiné. Il envoya à Tolède, à Medina del Campo, à Valladolid, à Burgos, deux de ses aides de chambre, Garci Alvarez Osorio et Juan Martinez de la Cuadra, chargés de solliciter en prêt, des marchands de ces différentes localités, des sommes plus

enfermé au château de Simancas, pour la part qu'il avait prise à la révolte des *comuneros*. Il assomma, à la vérité, le concierge de ce château, au moyen d'une pierre, de la forme et de la dimension de son bréviaire, qu'il avait recouverte d'un fourreau, comme il avait l'habitude de le faire de celui-ci; mais il ne parvint point à se sauver. Le fils de la victime, aidé de quelques autres personnes, l'arrêta. et Charles-Quint, à la nouvelle du crime qu'il venait de commettre, le fit étrangler. (*Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique*, 1re série, t. IX, pp. 346 et suiv.)

Dans les comptes des dépenses de don Carlos, on trouve différents articles qui paraissent se rapporter à la confection du livre dont parle de Thou, d'après le témoignage de de Foix. Un de ces articles est ainsi conçu : « A Luis de Fois, relojero, 100 reales que S. A. le mandó dar, « por oro para dorar un libro de memoria de S. A. » (*Contadurías generales*, 1a *época*, leg. 1110.) Un autre, qui est consigné dans le compte de 1566 de Juan Estebez do Lobon, *guardaropa* du prince, porte : « Para clavar una guarnicion de unas hojas de un libro de memoria, « dos castellanos de oro. » (*Ibid.*, leg 1053.)

De Foix avait aussi fait plusieurs horloges pour don Carlos. Un état des ouvrages exécutés par lui en 1564, 1565 et 1566, contient les articles suivants :

« Mas hice, en el año 1565, un relox que tenia cinco muestras : las « horas con despertador; el movimiento del sol; las horas cuando el sol « sale y se pone; la cantidad del dia y noche; los doce meses del año; « la cual obra está hecha con sus colunas á manera de templo antiguo : « que vale la hechura del dicho relox 400 ducados. »

« Mas hice, en este año de 1566, un despertador para la cámara de « S. A., con mucho artificio, la cuerda con muchas ruedas : que vale la « hechura 1,100 reales. » (*Contadurías generales*, 1a *época*, leg 1056.)

ou moins considérables (1). Mais là aussi, les hommes de finance se défiaient du prince ; ils savaient que, s'il empruntait souvent, il ne rendait jamais. Osorio et Cuadra eurent un médiocre succès dans leurs négociations : quelques milliers de ducats furent tout ce qu'ils parvinrent à recueillir (2).

Il en fallait six cent mille (3) à don Carlos, selon les

(1) Les voyages d'Osorio sont constatés par les deux articles suivants d'un compte de Juan Martinez de la Cuadra qu'on trouve dans la liasse 1110 des *Contadurias generales*, aux Archives de Simancas :

« A Garci Alvares Osorio, trescientos ducados que, por carta de Su « Alteza firmada de su nombre, le dió en Medina del Campo, á buena « cuenta de lo que oviese de gastar en las postas y otras cosas que « oviese menester en ir desde Medina del Campo á Benamexí, en busca « de Diego Bernuy, y á otras partes dondo iba por órden de Su Alteza, « y volver á Madrid....

« Al dicho Osorio otros cien cincuenta ducados mas, á buena cuenta « que Su Alteza mandó de palabra al dicho Cuadra enviase á la ciudad « de Toledo al dicho Osorio, para que volviese á Sevilla, dondo Su Alteza « le mandava ir á cosas de su servicio.... »

A la marge du premier de ces articles, est la note que nous allons transcrire : « Carta missiva de S. A. firmada de su nombre en 31 do « otubre de 1567, para que el dicho Cuadra entregasse á Osorio el dinero « que oviese monester para sus postas y su camino de ida y vuelta do « cierto viage que le mandava hacer.... »

On apprend, par cette note, que, dès le mois d'octobre, don Carlos s'occupait de ramasser de l'argent.

Quant à Juan Martinez de la Cuadra, la lettre de don Carlos à Osorio, du 1er décembre 1567, que Vander Hammen a publiée dans *Don Juan de Austria*, Madrid, 1627, in-4°, fol. 39, fait voir qu'il fut aussi employé dans ces négociations.

(2) Lettre citée du 1er décembre 1567.

(3) Dans la lettre du 1er décembre, on lit : « Aviéndose hecho aquella « cuenta de lo que forçozamente he menester para cumplir lo que tengo « ordenado, parece que llegan a 600,000 ducados (*en chiffres*); » et, quelques lignes plus bas : « Aveis de tener entendido que no solo aveis « de procurar de aver los dichos cien mil ducados (*en toutes lettres*). »

calculs qu'il avait faits. Il donna l'ordre à Osorio de se rendre à Séville, pour y tenter de nouvelles démarches. Il lui remit douze lettres de créance en blanc, signées de sa main ; Osorio devait s'en servir selon les indications que lui fourniraient le comte de Gelves et Juan Nuñez de Illescas. Il lui recommanda d'agir avec secret et circonspection, et de réclamer le même secret des personnes avec lesquelles il traiterait [1]. Il lui prescrivit enfin de stipuler des termes de remboursement aussi longs que possible [2].

Les lettres de créance qu'il lui transmit étaient de la teneur suivante : « Garci Alvarez Osorio, aide « de ma chambre, qui vous délivrera celle-ci, vous « demandera, de ma part, le prêt d'une certaine « somme d'argent pour une nécessité impérieuse et « très-urgente. Je vous prie et charge beaucoup d'y « satisfaire : outre que vous remplirez ainsi votre « devoir de vassal, vous me ferez un grand plaisir. « En ce qui touche le remboursement, je m'en rap« porte audit Osorio. Je ratifie d'avance ce dont il « conviendra avec vous [3]. »

L'un ou l'autre de ces deux passages renferme une erreur d'impression, et c'est vraisemblablement le second.

(1) « .... No solo aveis de procurar de aver.... todo lo mas que sea « possible, con el secreto y decencia que ser pueda, encargándolo assi « á los con quien lo trataredes.... »

(2) Lettre citée du 1er décembre 1567.

(3) « Garci Alvares Osorio, ayuda de mi cámara, que esta os dara, os « hablará y pedirá de mi parte cierta cantidad de dinero prestado, para « una necesidad forçosa y urgentissima. Os ruego y encargo mucho que « lo hagais : que allende que correspondereis con la obligacion de vas« sallo, me hareis mucho plazer. Y en lo que toca á la paga, me remito

Nous manquons de renseignements positifs sur le résultat du voyage d'Osorio à Séville. Cabrera prétend qu'il en revint avec cent cinquante mille ducats et des lettres de change pour le reste des six cent mille [1]: cette assertion est certainement inexacte. Lorsque don Carlos fut arrêté, on ne trouva presque pas d'argent dans ses coffres [2], et une particularité que nous fournit un document authentique prouve qu'en effet il devait en avoir bien peu à sa disposition; on lit, dans un compte rendu, le 16 juin 1568, par son barbier, Ruy Diaz de Quintanilla, l'article suivant: « J'ai « prêté à Son Altesse deux cents écus d'or; je lui en « ai prêté cent, un soir, qu'il emporta, dans sa bourse, « à l'appartement de la reine, notre maîtresse, pour « jouer au *clavo*. Quand Son Altesse descendit, sa « bourse était vide; elle la donna au comte (de Lerma) « ou à don Rodrigo de Mendoza, afin qu'il me la « remît, et que, dans la matinée du jour suivant, je « lui apportasse cent autres écus d'or, sans faute. Je

« al dicho Osorio : que lo que el hiziere, doi por hecho. De Madrid, a « 1° de diziembre de 1567.

« *Y de mano propia :* En esto me hareis mucho plazer.

« Yo el Principe. »

Cette seconde lettre du 1er décembre a été publiée aussi par Vander Hammen, *Don Juan de Austria*, fol. 40.

[1] « .... Avia llegado ya de Sevilla Garci Alvares Osorio, su guarda- « joyas i guardarropa, con ciento i cincuenta mil escudos de los seiscien- « tos mil que le avia enbiado á buscar i proveer ;... i la resta le remi- « tirian en polizas en saliendo de la corte. » (Liv. VII, chap. XXII, p. 474.)

[2] « On luy a trouvé seulement trois mil escuz d'or et un nombre de désirez de Portugal. Voyla tout son trésor. » (Lettre de Fourquevaulx, du 5 février 1568.)

« me les procurai, et les lui donnai en présence des « gentilshommes de sa chambre. Ces derniers cent « écus sont ceux que Son Altesse avait en sa bourse « au temps de son arrestation, comme Ruy Gomez « et d'autres le savent ([1]). »

Au mois de décembre, arriva à Madrid un gentilhomme du duc de Bavière, Albert le Magnanime, chargé d'inviter le roi et le prince d'Espagne aux noces du prince Guillaume, fils aîné du duc, avec Renée, fille du duc de Lorraine ([2]). Don Carlos, en s'excusant, dans une lettre courtoise, de se rendre à l'invitation du duc, lui annonça qu'il se ferait représenter au mariage de son fils par le comte Philippe de Lalaing, l'un des principaux seigneurs des Pays-Bas ([3]).

([1]) « Presté á S. A. 200 escudos de oro, los ciento una noche, y los llevó en su bolsa al aposento de la reyna, nuestra señora, para jugar al clavo; y cuando bajó S. A., no bajó ninguno en la bolsa, la cual dió al conde ó á don Rodrigo de Mendoza, y mandó que me la diesen, para que, en la mañana siguiente, le trugese otros cien escudos de oro, y que no volviese sin ellos; los cuales busqué y le dí en su presencia de los de su cámara, y estos dichos cien escudos postreros son los que S. A. tenia al tiempo de su recogimiento en su bolsa, como lo sabe Ruy Gomez y otros. » (*Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. XXVII, p. 81.)

([2]) Lettre d'Hopperus à Viglius, du 18 décembre 1567, dans *Joach. Hopperi Epistolae*, p. 149.

([3]) Cette lettre était en allemand. Un duplicata original en existe aux Archives du royaume. En voici la traduction littérale :

« Nous, Charles, par la grâce de Dieu, prince d'Espagne, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, etc., comte de Habsbourg, de Flandre, etc., à l'illustre prince et seigneur Albert, palatin au Rhin, duc de la haute et basse Bavière, etc., notre salut, notre amitié et tout ce que nous pouvons lui offrir d'agréable et de bon.

« Illustre prince, cousin et allié, tant par lettre bienveillante que par message verbal, Votre Dilection nous a invité, de même que Sa

Philippe II partit pour l'Escurial le 20 décembre ; il ne devait revenir qu'après les Rois (¹).

Don Carlos avait apparemment compté sur l'absence de son père ; il se mit en mesure d'en profiter. Il écrivit à plusieurs des grands qu'il désirait les avoir avec lui dans un voyage d'importance, et qu'ils eussent

Majesté Royale d'Espagne, notre cher et gracieux père, à assister aux noces et fêtes nuptiales de son bien-aimé fils l'illustre prince, notre cher cousin, le seigneur Guillaume, duc de Bavière. Quoique nous ne soyons pas, moins que Sa Majesté, particulièrement disposé à complaire à Votre Dilection, à faire preuve à son égard d'amitié, de déférence et de bonne volonté en tout ce qui se rapporte à son honneur, son avantage et son contentement, il ne nous est cependant pas possible, à notre grand regret, d'assister à ces fêtes, et cela par de graves motifs et à cause d'empêchements que Votre Dilection ne peut manquer d'apprécier suffisamment. En conséquence, nous avons fait choix, pour nous représenter, conjointement avec l'ambassadeur du roi, de notre cher et féal Philippe, comte de Lalaing et baron de Wavrin, lui donnant ordre de se rendre en la résidence indiquée, et d'y prendre part aux fêtes nuptiales et cérémonies chrétiennes, en notre nom et en remplacement de notre personne, de prêter à Votre Dilection l'aide désirée, de s'acquitter dignement de sa charge, et principalement aussi d'assurer Votre Dilection de notre amitié pour elle et pour les siens, comme elle pourra l'entendre de lui-même. Nous prions donc Votre Dilection de l'agréer à notre place, de lui faire le meilleur accueil possible, et de prendre tout en bonne part. Et, si à l'avenir nous pouvons témoigner à Votre Dilection nos sentiments amicaux et lui prouver notre empressement à l'obliger, nous le ferons toujours de manière à la convaincre, par le fait, de notre affection cordiale pour elle et pour les siens. Nous souhaitons, en outre, que Dieu veuille accorder à Votre Dilection, par rapport à cette nouvelle alliance, pleine satisfaction, ainsi qu'en général du bonheur en toutes choses; et enfin nous la recommandons à la protection du Tout-Puissant.

« Donné à Madrid, le 19 décembre 1567.

« CAROLUS. »

(¹) Lettre de Fourquevaulx à Charles IX, écrite de Madrid, le 20 décembre 1567.

en conséquence à se tenir prêts à l'accompagner. Les uns, dit-on, tels que le duc de Sesa, le duc de Medina de Rioseco et le marquis de Pescaire, lui firent une réponse conforme à ses vues ([1]); d'autres répondirent qu'ils étaient à ses ordres pour toute chose qui ne serait pas contraire à la religion et au service du souverain; d'autres enfin, et notamment l'amiral de Castille ([2]), envoyèrent sa lettre au roi. Philippe II se montra aussi satisfait des derniers, que mécontent de ceux qui avaient observé le silence à son égard ([3]).

Don Carlos prépara et signa d'autres lettres qui devaient être envoyées à leur destination, dès qu'il serait parti : il y en avait pour le roi, pour le pape, pour l'empereur et, en somme, pour tous les princes chrétiens; pour les grands, les chancelleries, les audiences et les villes principales de Castille; enfin pour les autres royaumes et États qui faisaient partie de la monarchie.

Sa lettre au roi contenait un exposé des griefs qu'il avait contre son père; il la terminait en disant qu'il quittait l'Espagne, parce qu'il lui était impossible de supporter plus longtemps les injures que le roi lui faisait ([4]).

Dans celles qui étaient adressées aux grands, aux

([1]) Lettre de Nobili, du 25 janvier 1568, ci-dessus citée.

([2]) CABRERA, liv. VII, chap. XXII.

([3]) Lettres do Sigismondo Cavalli au dogo do Venise, du 22 janvier et du 14 février 1568, dans l'*Appendice* B. — Lettre de l'archevêque de Rossano au cardinal Alessandrino, du 30 mars, *ibid*.

([4]) « Diceva ch'egli se n'andava fuori delli suoi regni, per non poter sopportare tanti agravii che li faceva. »

chancelleries et aux villes de Castille, il donnait aussi le détail de ses sujets de plainte contre le roi; il ajoutait que son père différait de le marier, afin que la succession de la couronne ne passât point aux enfants qui pourraient naître de lui. Leur rappelant qu'ils l'avaient reconnu solennellement pour leur prince, il les requérait de rester fidèles à la foi jurée, et de lui donner leurs conseils là où il était obligé d'aller chercher un asile. Il promettait à ceux qui se montreraient fermes dans l'observation de leur serment : aux grands, des faveurs et des grâces, et spécialement la restitution des gabelles dont le roi les avait dépouillés; aux villes, la suppression des impôts qui pesaient sur le peuple.

Aux princes de l'Europe, il disait qu'il avait été forcé de prendre cette détermination; il tâchait d'exciter leur sympathie par le tableau des mauvais traitements que lui avait fait essuyer son père, et de captiver leur bienveillance par toute sorte d'offres et d'assurances calculées de manière à produire de l'impression sur eux (¹).

Don Carlos s'était flatté de la coopération de don Juan d'Autriche : elle lui était nécessaire, car il voulait s'embarquer sur l'un des navires de la flotte qu'on équipait à Carthagène, et qui dépendait de l'autorité de don Juan comme général de la mer. Il avait une grande affection pour don Juan et une entière

(¹) Lettre de Leonardo de Nobili, du 25 janvier 1568. — Lettre de l'archevêque de Rossano au cardinal Alessandrino, du 30 mars.

confiance en lui ; il ne doutait pas que don Juan ne le payât de retour ; il disait hautement que c'était le meilleur ami qu'il eût au monde (1). Depuis 1559, ils avaient été élevés ensemble et ne s'étaient presque pas quittés. Il régnait entre eux une intimité qui était plutôt celle de deux frères que d'un oncle et d'un neveu : il est vrai que leur âge ne différait guère. Un jour qu'ils jouaient à la paume, don Carlos s'étant laissé aller à dire à don Juan, à l'occasion d'une discussion qui s'éleva sur un coup, que, n'étant pas son égal, il ne pouvait point disputer avec lui, don Juan lui riposta aussitôt qu'il était fils d'un père plus grand que le sien (2). Ce fait montre l'étroite familiarité dans laquelle vivaient le fils légitime et le frère naturel de Philippe II ; mais les comptes des dépenses de don Carlos conservés aux Archives de Simancas en témoignent encore davantage : on y voit figurer fréquemment des cadeaux faits par don

(1) « .... Er hat ain zeit her gar ain grosses vertrawen in den Don Juan d'Austria gestelt und ime grosse lieb erzaigt, auch fuergeben, das er sein hechster, groster freuut sej, den er hab, awer offtermals sich mit ime zum hochsten erziernet und zum tolch grifen, was er im nit seinen benuegen nah, vermelt oder angezaigt hat, was etzwa der khunig mit im tractceret hat.... » (Lettre de Dietrichstein à Maximilien II, du 21 janvier 1568, dans Koch, *Quellen*, etc., p. 204)

(2) *Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II*, p 196. — Brantôme, dont les dires ne doivent jamais être acceptés qu'avec réserve, raconte ainsi cette anecdote : « . .. Ordinai-« rement ils avoient dispute, jusque-là qu'il l'appela une fois bastard « et fils de p....n ; mais il lui respondit : *Si, yo lo soy, mas yo tengo « padre mejor que os*, c'est-à-dire : « Oui, je le suis, mais j'ay un père « meilleur que vous ; » et en cuydèrent venir aux mains » (*Œuvres complètes*, t. I, p. 321.)

Carlos à don Juan, et surtout des gageures qu'il lui a payées ([1]). Lorsque, quelque temps auparavant, au mois d'octobre ([2]), le roi avait conféré à don Juan le généralat de l'armée navale, don Carlos, surmontant son antipathie pour son père, avait couru à l'Escurial afin de l'en remercier ([3]).

La veille ou l'avant-veille de Noël ([4]), il appela don Juan dans sa chambre, où il s'enferma avec lui ; il découvrit à son oncle tout son dessein, et le sollicita

([1]) Voici deux extraits de ces comptes, relatifs à une bague d'un grand prix et à une épée données par don Carlos à don Juan :

« A Jacome de Trezo, 800 ducados, que valen 299,200 maravedís, que « S. A. le mandó dar, por una sortija de un diamante tabla que le com- « pró, el cual S A. dió al señor don Juan de Austria.... » (*Contadurias generales*, 1ª *época*, leg. 1110.)

« En el 16 de agosto 1562, en Madrid, dió S. A. al señor don Juan de « Austria una espada con sus talabartes guarnecidos con trencilla ; era « la guarnicion negra y dorada á manera de unas roquecillas.... « (*Ibid.*, leg. 1053 2º.)

Les gageures perdues par don Carlos contre don Juan forment un nombre d'articles considérable.

([2]) « Hic nihil est aliud quam quod dominus Joannes ab Austria his diebus praefectus universi maris creatus est.... » (Lettre d'Hopperus à Viglius, du 29 octobre 1567, dans *Joach. Hopperi Epistolae*, p 143.)

([3]) Dans un compte de dépenses payées par Juan Martinez de la Cuadra, se trouve l'article suivant : « A Garci Alvarez Osorio, ayuda de « cámara de S. A., 140 ducados que S. A. le mandó dar, por tantos « qu'él habia buscado prestados, para pagar las postas, quando S. A. fué « al Escorial á besar las manos á S. M. por la merced que habia hecho « al señor don Juan de Austria del cargo de general de la mar. » (Arch. de Simancas, *Contadurias generales*, 1ª *época*, leg. 1110.)

([4]) Je ne puis pas préciser autrement cette date ; Fourquevaulx écrit à Charles IX, le 26 décembre, que le roi, qui est à l'Escurial, a mandé dou Juan d'Autriche, lequel est parti par la poste *la veille de Noël*, afin, comme l'on pense, « do résouldre avec luy certaines affaires de son « armée de mer. » — (Voy. aussi, dans l'*Appendice* B, la lettre tirée d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Lisbonne.)

de l'accompagner en Italie : « Que pouvez-vous « attendre du roi? lui dit-il. Voyez comme il traite « son propre fils! Il vous laissera toujours pauvre. « Moi, si vous voulez seconder mes vues, je vous « donnerai le royaume de Naples ou l'État de « Milan (1).

Don Juan n'était pas moins ambitieux que don Carlos; mais l'ambition chez lui était réglée par la prudence et le jugement. Il vit tout d'abord combien était extravagante et périlleuse l'entreprise dans laquelle son neveu voulait l'embarquer; il comprit qu'en s'associant à la cause de don Carlos, il encourrait à jamais l'indignation et le courroux du roi : or, c'était du roi que dépendait son avenir. Pouvait-il ajouter quelque valeur aux offres de don Carlos? comment ce prince les eût-il réalisées? Quels moyens avait-il d'entrer en lutte contre son père? Où étaient ses trésors, ses armées, ses ministres, ses partisans? Et puis quelle confiance aurait-il inspirée à ceux qui le connaissaient?

A part ces raisons, bien faites pour saisir l'esprit de don Juan, il y en avait d'autres qui devaient parler à son cœur. Le roi n'avait eu jusque-là que des

(1) « .... Lo pregò ad esser partecipe con lui in questo fatto, cercando con tal mezzo a persuaderlo che lui non haveva mai da sperar cosa alcuna dal re, che certo lo faria viver sempre povero, vedendo come trattava lui, che era fiolo; che quando volesse aiutarlo in ciò, li daria poi il regno di Napoli, overo il Stado di Milano.... » (Lettre de Sigismondo Cavalli, du 22 janvier, déjà citée.) — La lettre de Nobili, du 25 janvier, confirme l'entretien de don Carlos avec don Juan, quoiqu'avec des circonstances inexactes.

bontés pour lui. Il l'avait reconnu publiquement pour son frère, et lui avait donné un état digne de ce rang, tandis que le vœu de l'empereur Charles-Quint avait été que sa naissance demeurât secrète, et que sa vie s'écoulât dans l'obscurité d'un cloître. L'année précédente, il l'avait décoré de l'ordre illustre de la Toison d'or ([1]). Il venait tout récemment, malgré sa jeunesse, de l'élever à l'une des charges les plus éminentes de la monarchie ([2]). Trahir le roi après tant de bienfaits, n'eût-ce pas été se rendre coupable d'une noire ingratitude?

Don Juan savait trop quelle était la véhémence de don Carlos, pour le contredire ouvertement, et surtout pour lui répondre par un refus positif; mais il essaya de le faire renoncer à son projet, en lui exposant les difficultés qu'en éprouverait l'exécution, les périls même qui devaient en résulter pour lui. Don Carlos ne voulut rien entendre. Don Juan alors l'engagea à réfléchir encore sur les conséquences de sa détermination, et il le quitta, en demandant vingt-quatre heures pour y réfléchir lui-même ([3]).

([1]) Dans une lettre du 1er août 1566, Tisnacq mande au président Viglius que, le 24 juillet, le roi a donné la Toison d'or à don Juan d'Autriche.

([2]) Sa nomination de général de la mer avait rempli de joie don Juan. Le nonce écrivait, le 29 octobre 1567, au cardinal Alessandrino : « .... Il quale (don Juan) è tanto allegro di questo carico che non si « potria dir più, et mi ha detto che la sua prima uscita vuole che sia « baciare il piede a Sua Santità, il che facendo li parera che ogni cosa « sia per succederli bene.... »

([3]) « Quando Sua Altezza comunicò tutto ciò con don Giovanni, lui « prese tempo vintiquattro hore a risolversi. » (Lettre de Cavalli, du 22 janvier 1568.)

Son parti était déjà pris. Le lendemain ([1]), il écrivit à don Carlos, et il fit répandre le bruit qu'il avait été mandé subitement à l'Escurial pour des affaires dépendantes de sa charge; il monta à cheval et alla trouver le roi, à qui il révéla ce qu'il venait d'apprendre des projets de son fils ([2]).

Philippe II, en ce moment, était tout entier livré à des pratiques de dévotion et de piété. Il s'apprêtait à assister aux cérémonies par lesquelles l'Église célèbre la naissance du Sauveur du monde; il se disposait aussi à gagner le jubilé universel que le pape Pie V

([1]) Ce serait le jour même, si l'entrevue avait eu lieu le 24. (Voy. la note 4, à la p. 463.)

([2]) Ce fait est consigné dans les dépêches de plusieurs ambassadeurs; et, quelque temps après l'événement, il acquit un caractère de notoriété, aussi bien dans les cours étrangères qu'à celle de Madrid. Dans sa relation sur don Juan, près lequel il fut envoyé à Naples, en 1575, l'ambassadeur vénitien Girolamo Lippomano ne manque pas de rappeler que le roi put apprécier sa fidélité et sa patience, ainsi que la prudence singulière qu'il montra, lorsque, étant encore bien jeune, il ne voulut pas s'associer aux machinations de don Carlos, et, au contraire, il les lui découvrit, au grand péril de sa vie : « Avendolo conosciuto il re di « provata fede e di esercitata pazienza, nè potendosi scordare della « singolar prudenza che dimostrò, quando, essendo ben giovanetto, « non vole acconsentire alli trattati del principe Carlo, anzi, con gran « pericolo della vita sua, li scoprì a Sua Maestà. » Voy. *Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II*, p. 206.

Des avis secrets, envoyés d'Anvers au gouvernement anglais, et qui sont au *State paper Office*, papiers de Flandre, concordent avec les documents que nous venons de citer. L'un, daté du 15 février 1568, porte : « Vogliono dire che la detta congiura sia stata scoperta dal medesimo « don Gio. d'Austria. » Dans un autre, qui est du 6 mars, on lit : « Del caso del principe di Spagna se ne comincia a parlare più claro, « dicendosi che voleva machinare contro la persona del padre, e che il « tutto sia stato scoperto da don Gio. d'Austria, al quale il principe « comunicò il suo malvaggio pensiero, recercando lo aggiuto suo.... »

avait accordé à la chrétienté, à l'occasion de son exaltation, et qui était indiqué pour le jour des Innocents (28 décembre). Un autre objet l'occupait encore, auquel il n'attachait pas moins d'importance que s'il se fût agi des plus chers intérêts de la monarchie : il désirait que, ce même jour, à cause de la solennité dont il serait environné, les pères hiéronymites envoyés à l'Escurial, sur sa demande, de diverses maisons de leur ordre, fissent profession dans le couvent provisoire où ils étaient installés, en attendant que le nouveau monastère fût construit. Le rapport qu'il entendit de la bouche de don Juan ne changea rien à ses dispositions. Les religieux de Saint-Jérôme, sollicités en son nom par le secrétaire Pedro de Hoyo, consentirent sans difficulté à ce qu'il réclamait d'eux : le 28 décembre, ils firent leur profession, à laquelle il assista avec les marques de la satisfaction la plus vive ([1]).

Le récit de don Juan lui avait pourtant causé une irritation extrême. D'après les informations qui lui étaient parvenues d'ailleurs, il soupçonnait bien que quelque dessein étrange roulait dans la tête de son fils; mais il n'aurait pas cru que les vues du prince tendissent à une révolte ouverte contre lui et à la

([1]) Siguenza, *Historia de la orden de San Gerónimo*, part. III, liv. III, p. 556. — *Memorias de fray Juan de San Gerónimo*, dans la *Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. VII, p. 42.

La bulle du jubilé avait été publiée par Pie V, le 9 mars 1566. Elle est dans le *Bullarium romanum*, édit. de Rome, t. IV, part. II, p. 282, sous le titre suivant : « Jubilaeum pro unione Christi fidelium et defensione reipublicae christianae contra infideles. »

subversion de l'État. Au point où en étaient les choses, ou il lui fallait faire des concessions au prince pour le ramener, ou il fallait, par des mesures énergiques et promptes, arrêter l'exécution d'un dessein qui pouvait avoir des conséquences incalculables pour la monarchie. Philippe n'était peut-être pas fixé encore sur le parti auquel il s'arrêterait, lorsqu'un nouvel incident vint ajouter un grief de plus à tous ceux qu'il avait déjà contre son fils.

Le 27 décembre, dans la soirée, don Carlos se rendit au monastère royal de Saint-Jérôme, situé hors des portes de Madrid, près du Buen Retiro, pour se confesser et se mettre ainsi en état de gagner le jubilé. Ayant déclaré, en confession, qu'il portait une haine mortelle à quelqu'un ([1]), le religieux hiéronymite à qui

([1]) Selon la *Relacion del ayuda de cámara*, que nous donnons dans l'*Appendice* B, don Carlos aurait dit qu'il voulait tuer quelqu'un, et que jusque-là il serait mal avec cette personne : « Hasta que matase un « hombre, habia de estar mal con él. » Plusieurs raisons nous ont porté à ne pas admettre cette version, que l'*ayuda de cámara* donne évidemment sur des ouï-dire. D'abord, comme le remarque Cabrera (liv. VI, chap. XXII), si don Carlos avait voulu tuer son père, il l'aurait pu chaque jour : « Si quisiera matar á su padre, cada dia pudiera. » Secondement, l'archevêque de Rossano, qui devait être bien informé de cette particularité, dit en propres termes que le prince demanda au confesseur si, ayant de la haine contre quelqu'un, il pourrait recevoir l'absolution : « Li dimandò se, havendo uno nell' animo odio contra un altro, » etc. (Lettre du 4 février.) Et ceci est confirmé par la lettre de l'ambassadeur de Venise, du 11 février, où il rend compte de sa conversation avec le confesseur du roi, l'évêque de [illegible]; ce prélat lui conta que don Carlos avait réclamé une hostie non c[illegible]sacrée, pour dissimuler les mauvais sentiments qu'il nourrissai[illegible] [illegible]e des ministres et contre son père : « Sua Altezza tentò diversi rel[illegible] [illegible]he volessero communicarlo con darli « la hostia che non fosse sacra, pe. celar questo mal animo che haveva

il s'était adressé refusa de l'absoudre. Don Carlos insista : « Mon père, déterminez-vous vite, » dit-il au moine. — « Que Votre Altesse, repartit celui-ci, » consulte des théologiens. » Don Carlos envoya chercher des religieux du monastère d'Atocha ; il en vint quatorze. Il fit appeler aussi un père augustin et un religieux trinitaire. Il disputa avec eux tous, prétendant toujours que l'absolution lui fût donnée, nonobstant la haine qu'il avait au cœur. Comme il ne put parvenir à les convaincre, il demanda qu'on lui donnât une hostie non consacrée, afin que le peuple le vît communier. Tous les religieux se récrièrent, car ce n'était rien moins qu'un sacrilége qu'il voulait leur faire commettre. Le prieur d'Atocha, dont la curiosité était vivement excitée, prit le prince à part, et l'interrogea avec adresse sur la qualité de l'homme qu'il haïssait. Don Carlos répondit qu'il était de haute

« contra li ministri et contra il padre. » Le même ambassadeur, après avoir avancé, au commencement de sa lettre du 22 janvier, qu'on attribuait à don Carlos le dessein de tuer un jour son père d'un coup d'arquebuse, « di volor un giorno amazzar il padre con uno archibuseto, » parle, plus loin, de renseignements qu'il a puisés à bonne source, « da « bona via, » et d'après lesquels ce dessein n'était pas entré dans l'esprit du prince : « che il principe non havea animo di insidiar alla vita del « padre. » Fourquevaulx, dans ses premières dépêches à Charles IX et à Catherine de Médicis, avait fait mention aussi d'intentions criminelles du prince à l'égard du roi ; mais, dans celle du 5 février, il revint sur cette assertion. Ajoutons que, quand plus [illegible] le nonce eut pu s'entourer de nouveaux renseignements, il fit savoir à sa cour qu'on n'avait découvert aucune machination du prince contre la vie de son père ; qu'il était avéré seulement qu'il y avait entre eux une haine réciproque. (Lettre du 30 mars 1568.) Au reste, comme on le verra, Philippe II fit lui-même démentir officiellement le bruit qui avait couru que son fils voulait attenter à sa personne.

qualité, mais il évita de s'expliquer davantage. Le prieur répliqua, pour l'abuser, que, s'il nommait la personne, il était possible qu'on trouvât quelque moyen de l'absoudre; alors il déclara que c'était son père. Tous ces colloques durèrent jusqu'à deux heures du matin. A la fin, don Carlos se retira, sans avoir reçu l'absolution ([1]).

On ne manqua pas de donner avis au roi de ce qui venait de se passer ([2]). Vingt jours s'écoulèrent encore avant le retour de Philippe II à Madrid; que fit-il dans cet intervalle? Tout ce que nous savons avec certitude, c'est que, le 6 janvier, il assista, à l'Escurial, à la bénédiction d'une petite église destinée provisoirement pour les pères de Saint-Jérôme; que, le 11, il fut présent à la profession d'un nouveau religieux de son monastère ([3]); que, dans le même temps, il donna l'ordre aux supérieurs des couvents de Madrid et des environs de faire dire des prières, afin qu'il plût au ciel de l'inspirer, moyen auquel il avait quelquefois recours, quand il était à la veille de prendre une résolution d'une importance majeure ([4]);

([1]) *Relacion del ayuda de cámara*. — Lettre de l'archevêque de Rossano, du 4 février 1568. — Lettre de Fourquevaulx à Charles IX, du 19 janvier 1568. — Lettre de Sigismondo Cavalli, du 11 février 1568.

([2]) *Relacion del ayuda de cámara.*— L'ambassadeur de Venise le dit aussi, comme le tenant de l'évêque de Cuenca : « Lo fecero intender al « re. » (Lettre du 11 février.)

([3]) SIGUENZA, *Historia de la orden de San Gerónimo*, part. III, liv. III, p. 557. — *Memorias de fray Juan de San Gerónimo*, pp. 43 et 44.

([4]) Lettre de Fourquevaulx à Charles IX, du 19 janvier. — Lettre de l'archevêque de Rossano au cardinal Alessandrino, du 24 janvier, dans l'*Appendice* B. — Lettre de l'envoyé de Gênes, du 23 janvier. — Selon

qu'il quitta l'Escurial le 15 janvier, alla coucher au Pardo, où il passa la journée du lendemain, et que, le 17, il rentra dans sa capitale.

Cabrera rapporte que le roi consulta de très-graves docteurs ([1]) sur la conduite qu'il tiendrait à l'égard de son fils : il cite le maître Gallo, évêque d'Origüela, fray Melchor Cano, évêque des Canaries, et le fameux jurisconsulte Martin Navarro d'Azpilcüeta; il donne même un extrait de la réponse de Navarro ([2]). Nous n'ajoutons pas foi à ce dire de Cabrera : nous croyons que le fragment sans date publié par lui, si tant est qu'il soit authentique, ne fut pas écrit au mois de janvier 1568. Une réflexion bien simple servira d'appui à notre opinion : c'est que le cas de don Carlos n'était point une matière de droit ni de théologie, mais une matière d'État.

Philippe avait un conseil intime ([3]); il était composé de Diego d'Espinosa, du prince d'Eboli, du duc de Feria ([4]), du prieur don Antonio de Tolède et

l'archevêque, le roi, en ordonnant que ces prières fussent dites, recommanda le secret : « comandó secretamente. » D'après Fourquevaulx, le secret n'avait pas été strictement gardé, puisque la chose avait donné « assez à discourir aux espéculatifs de ceste court. » — Ce fut le 13 janvier, suivant le témoignage de Fourquevaulx, que ces prières se dirent.

([1]) « Gravisimos doctores. »

([2]) Liv. VII, chap. XXII, p. 471.

([3]) C'est le secrétaire d'État Zayas qui nous l'apprend, et qui nous fait connaître en même temps la composition de ce conseil, dans une lettre du 5 juillet 1571 au duc d'Albe. (*Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. II, p. 179.)

([4]) Feria avait été créé duc au mois d'octobre précédent. Voy. *Joach. Hopperi Epistolae ad Viglium*, p. 113.

du docteur Martin de Velasco[1]. Ces ministres furent très-vraisemblablement ceux qu'il appela à délibérer avec lui sur l'affaire de son fils [2] : il voulut, selon le témoignage d'Antonio Perez, être présent à leur délibération, afin de les faire mieux entrer dans ses vues [3].

Plus d'une fois déjà, depuis que le roi vivait en dissension avec son fils, il avait été question d'enfer-

[1] Voy., p. 251, ce que nous avons dit de ce personnage. SIGUENZA, *Historia de la órden de San Gerónimo*, part. III, liv. III, p. 554, parle de la grande faveur dont Velasco, pour son talent, sa science et son expérience, jouissait en ce temps auprès du roi : « El dotor Velasco, « que entónces, por ser hombre de gran talento, docto y experimen- « tado, valía mucho con el rey.... » — Nous avons une preuve de cette faveur dans une lettre que Jean de Noircarmes, seigneur de Selles, lieutenant de la garde royale des archers, écrivait de Madrid, le 23 février 1567, au comte de Hornes ; on y lit que le roi venait de gratifier le docteur Velasco de 10,000 écus pour une fois, de 800 écus de rente à deux vies, et de deux *asientos* de la maison royale pour deux de ses enfants. (Arch. du royaume, reg. *Lettres écrites au comte de Hornes*, fol. 65.)

[2] Ruy Gomez, dans la communication qu'il fit, par ordre du roi, le 27 janvier, à l'ambassadeur de France, lui déclara que le roi avait agi « par longue et bien considérée délibération. » (Lettre de Fourquevaulx au roi, du 5 février 1568.) — L'*ayuda de cámara*, après avoir dit que don Juan alla tout découvrir au roi, ajoute : « Y luego embió el « rey por la posta á llamar al doctor Velasco, y consultó con él el negocio. » — ADRIANI, *Istoria de' suoi tempi*, t. V, p. 135, s'exprime ainsi : « Avendo, « come si dee credere, conferito il tutto co' più savi del suo consiglio, i « quali non erano punto amati da quel principe, etc. »

[3] « Digo que en aquella parte del no hallarse los reyes en los consejos de Estado, podria yo sacar una exception de la experiencia que en algun gran negocio, en algun gran aprieto en que el príncipe se vee y quiere consejo mas para approbacion que para resolucion, allí se ha de hallar presente, para que el respecto le ayude en su intento. Assí lo hizo el rey que digo, cuando resolvió la prision del príncipe don Carlos. » (*Cartas*, p. 7.)

mer don Carlos [1]. Dans les réunions du conseil intime dont nous venons de parler, l'emprisonnement du prince fut sans aucun doute résolu, ainsi que la manière dont il y serait procédé, afin qu'il se fît sans résistance et sans éclat.

Don Carlos, cependant, apprenant, le 15, que son père était attendu au Pardo, se dirigea de ce côté. Il désirait avoir une entrevue avec don Juan d'Autriche et le prieur don Antonio de Tolède; il les invita à venir secrètement le trouver en un endroit situé à proximité du château. Don Juan et le prieur, après en avoir eu l'agrément du roi, se présentèrent au rendez-vous. Le prince leur parla du jubilé qu'il s'était abstenu de gagner; il avait quelques inquiétudes à cet égard; il désirait qu'ils l'instruisissent de la manière dont le roi avait pris sa conduite. Leur réponse fut

(1) Fourquevaulx, après avoir mandé à Charles IX, le 21 août 1567, la crainte du roi que son fils ne s'en aille en Portugal ou ailleurs, ajoute : « A occasion de quoy, et autres jeunesses que son fils faict, il en sent « grant ennuy en son cœur; et y a gens qui pensent que, si n'estoit « pour le parler du monde, il le logeroit dans une tour, afin de le rendre « plus obéissant. » — Il écrit à Catherine de Médicis, le 5 février 1568 : « Madame, le prince d'Evoly.... a esté d'avis que je feisse entendre à « Vostre Majesté, sans le nommer en sorte que ce soit, que le propos de « mariage qui a esté quelquefois mis en termes par vous pour le roy « avec la princesse aisnée de Bohesme, ne pouvoit lors vous estre satis- « faict ny respondu, selon vostre désir, par le roy, son maistre, s'il n'eust « voulu gaster la résolution qu'il avoit prinse d'enserrer le prince son « fils : car, s'il s'en fust descouvert par la plus petite conjecture, son « desseing seroit sans effect, et en seroient peu sortir grandes incommoditez.... » — Suivant la lettre de l'ambassadeur de Venise du 11 février 1568, l'évêque de Cuenca lui avait dit que le roi pensait, depuis plus de trois ans, à faire enfermer son fils : « che era più di tre « anni che S. C. M. stava con questo pensiero. »

que le roi en avait éprouvé beaucoup de déplaisir, mais qu'ils n'en savaient pas davantage. Après quelques autres propos, ils se séparèrent : don Carlos reprit le chemin de Madrid; don Juan et le prieur allèrent rejoindre le roi, à qui ils firent rapport de leur conversation avec son fils ([1]).

Philippe II, nous l'avons dit, rentra à Madrid le 17 janvier. C'était un samedi. Selon sa coutume, en arrivant au palais, il se rendit auprès de la reine, chez laquelle il trouva la princesse sa sœur. Il n'y était que de quelques instants, quand don Carlos y vint pour le complimenter à l'occasion de son retour. L'attitude du prince était pleine de respect; celle du roi ne décelait ni colère, ni mécontentement.

En quittant l'appartement de la reine, don Carlos emmena don Juan, qui y avait accompagné le roi; il le conduisit dans sa chambre, dont il ferma les portes, et y resta en conférence avec lui pendant plus de deux heures. Ce qui se passa entre eux, on ne le connait pas d'une manière bien positive; des relations différentes en existent. D'après celle qui nous paraît la plus digne de créance, don Carlos voulait qu'à minuit don Juan lui apportât les dépêches dont il avait besoin pour

([1]) Nous adoptons ici, et dans la plupart des détails qui vont suivre, la version contenue dans une lettre que renferme un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Lisbonne. Quoiqu'on ne voie ni par qui cette lettre a été écrite, ni à qui elle est adressée, la précision des faits qui y sont rapportés et le secret qu'on y demande ne nous laissent guère de doute qu'elle ne soit l'ouvrage d'un des principaux personnages de la cour. On pourra en juger au surplus, nous la donnons dans l'*Appendice* B.

aller s'embarquer sur les galères rassemblées à Carthagène, et un acte par lequel il s'obligerait à le servir toutes les fois qu'il réclamerait son concours ; il était décidé à partir incontinent ; dans ce dessein, il avait requis le *correo mayor* (grand maître des postes) de lui faire tenir des chevaux prêts (¹). L'embarras de don Juan était extrême : pressé, comme il l'était, par le prince, il chercha à gagner du temps ; il lui promit de revenir le lendemain à une heure de l'après-midi, afin de convenir avec lui de ce qu'il y aurait à faire pour l'exécution de son entreprise. Sur cette promesse, don Carlos le laissa sortir (²). A peine libre, don Juan alla retrouver le roi, qu'il informa de ce qui venait de se passer. Philippe, de crainte qu'il ne lui arrivât quelque chose de fâcheux, voulut qu'il logeât cette nuit au palais.

(¹) C'est ce que rapporte Cabrera (liv. VII, chap. XXII, p. 474). Le récit de cet historien est du reste erroné, en ce qu'il fait partir le roi de l'Escurial seulement le 18, et aller don Juan d'Autriche au-devant de lui au Pardo.

(²) D'après la *Relacion del ayuda de cámara*, cette scène aurait eu lieu le dimanche : don Carlos aurait interpellé avec humeur don Juan sur ce qu'il avait fait à l'Escurial ; don Juan aurait répondu que le roi et lui s'étaient occupés de l'organisation de la flotte. Cette réponse n'aurait point satisfait don Carlos, qui aurait insisté afin de savoir la vérité ; voyant que don Juan s'obstinait à la lui taire, il aurait mis la main à son épée pour l'en frapper ; don Juan aurait reculé vers la porte ; la trouvant fermée, il aurait dégaîné aussi et dit au prince : « Que Votre Altesse « n'avance pas ! » Au bruit qu'ils auraient fait, on serait accouru, on aurait ouvert la porte du dehors, et don Juan se serait retiré. — Nous avons préféré à cette version celle que donne le document de la Bibliothèque de Lisbonne : il est à remarquer que l'*ayuda de camara* ne raconte ces détails que d'après des ouï-dire. — Les dépêches des ambassadeurs varient sur le jour et sur les circonstances de cette scène.

Le retour du roi était impatiemment attendu de l'ambassadeur de France, qui avait des communications urgentes à lui faire de la part de sa cour. Philippe le reçut le dimanche matin : Fourquevaulx n'aperçut pas sur son visage la moindre altération, ni aucun indice de la grave détermination qu'il avait prise, et qui allait être mise à effet dans quelques heures [1] : car il avait fixé la nuit du même jour pour l'arrestation du prince des Asturies, le 19 janvier étant la veille de la Saint-Sébastien, où la princesse doña Juana avait l'habitude de célébrer, par un banquet, la fête du roi de Portugal, son fils [2].

Peu d'instants après l'audience donnée au seigneur de Fourquevaulx, le roi assista à la messe en public, dans la chapelle du palais ; il était, comme d'ordinaire, accompagné du prince. Là encore on eût vainement interrogé sa figure, pour y découvrir quelque trace d'agitation intérieure, quelque signe de la tempête qui ne devait pas tarder à éclater [3]. Mais, dans la journée, les personnes de la cour remarquèrent que de fréquents messages allaient et venaient du roi au président d'Espinosa et du président au roi [4].

(1) Lettres de Fourquevaulx à Charles IX, des 19 janvier et 5 février 1568.

(2) Lettre italienne du 26 janvier 1568, dans l'*Appendice* B.

(3) « .... Quietissimamente et senza dimostrazione alcuna fù a messa « in cappella, accompagnato dal principe suo figliuolo, secondo il cos« tume ordinario, senza alcuna sorte di alterazione. » (Lettre de Nobili du 25 janvier 1568.)

(4) « Il giorno medesimo, si vide andare attorno qualche poliza fra « S. M. e il presidente del consiglio reale. » (*Ibid.*)

A l'heure où don Carlos attendait don Juan, il reçut un billet par lequel son oncle lui donnait avis qu'étant indisposé, il ne pouvait remplir sa promesse, mais que, le mercredi (21 janvier), à une heure du matin, il serait sans faute auprès de lui. A la lecture de ce billet, don Carlos soupçonna que le roi avait eu vent de son dessein; pour éviter des explications, si son père le faisait appeler, il se dit malade et se mit au lit (¹). Le roi l'appela en effet; il donna l'excuse qu'il avait imaginée. A six heures, il se leva. Il n'avait pris aucune nourriture de toute la journée; on lui servit, à huit heures et demie, un chapon bouilli dont il mangea. Il se recoucha quelques instants après.

Philippe se faisait tenir au courant, de minute en minute, des actions de son fils. Dès qu'il le sut retiré dans sa chambre, il disposa tout pour l'exécution du plan qu'il avait arrêté (²). A onze heures, il manda Ruy Gomez, le duc de Feria, le prieur don Antonio et Luis Quijada. Après leur avoir parlé « comme jamais

(¹) La relation envoyée à Lisbonne est ici confirmée par celle de l'*ayuda de cámara*.

(²) Nous avons comparé, pour les détails de l'arrestation de don Carlos: la *Relacion del ayuda de cámara*, la lettre de la Bibliothèque de Lisbonne, le *Ragguaglio della prigionia del principe don Carlo*, l'*Aviso d'un Italiano plático y familiar de Ruy Gomez*, les dépêches du nonce du pape, des ambassadeurs de France, d'Autriche et de Venise, des envoyés de Florence et de Gênes, et une lettre écrite de Madrid, le 26 janvier 1568, que nous avons tirée d'un manuscrit de la Bibliothèque impériale, à Paris. (On trouvera tous ces documents dans l'*Appendice* B.) C'est sur la *Relacion del ayuda de cámara*, la lettre de Lisbonne et les dépêches de Leonardo de Nobili, envoyé du duc Côme de Médicis, que notre récit est principalement fondé. Nous indiquerons les particularités empruntées aux autres documents.

« nul homme ne parla », dit un document ([1]), il descendit, avec eux et deux des gentilshommes de sa chambre, don Pedro Manuel et don Diego de Acuña, à l'appartement du prince : deux aides de chambre (*ayudas de cámara*), auxquels il avait donné l'ordre de se munir de marteaux et de clous, le suivaient, ainsi que le lieutenant et douze hommes de sa garde ([2]). Feria marchait en avant, tenant une lumière à la main ([3]). Le roi portait une armure sous sa robe et une épée sous le bras; il avait la tête couverte d'un casque ([4]). Il commanda au comte de Lerma et à don Rodrigo de Mendoza, qui étaient de service à l'appartement de son fils, de n'y laisser entrer personne.

L'ingénieur de Foix, suivant le commandement qu'il en avait reçu, avait, avec adresse et sans que don Carlos s'en doutât, arrêté le mouvement des poulies à l'aide desquelles se fermait en dedans la porte de la chambre du prince ([5]); le roi et ses ministres n'eurent donc aucune peine à y pénétrer. Philippe ne se montra pas d'abord; ses ministres entrèrent les premiers, et se saisirent d'une épée, d'un poignard et d'une arquebuse chargée que don Carlos tenait au chevet de son lit. Ce prince, s'éveillant au bruit qu'ils faisaient, demanda qui était là. — « Le conseil d'État, » lui

([1]) La lettre de Lisbonne.

([2]) *Ragguaglio della priggionia*, etc. — Lettre italienne du 26 janvier 1568. — Lettre du baron de Dietrichstein, du 21 janvier.

([3]) Lettre italienne du 26 janvier.

([4]) *Ibid.* — *Relacion del ayuda de cámara.*

([5]) De Thou, liv. XLIII. — Lettre italienne du 26 janvier 1568.

répondit l'un d'eux. — Don Carlos se leva précipitamment, comme pour aller prendre les armes qu'il avait dans sa chambre; en ce moment, le roi parut. « Qu'est ceci? » dit le prince à son père. « Votre « Majesté veut-elle me tuer? » Le roi l'engagea à rentrer dans son lit et à se calmer, lui disant qu'il connaîtrait bientôt sa volonté, qu'il ne s'agissait pas de lui faire du mal, qu'au contraire, ce qui se faisait avait pour but son salut et son bien. Il commanda aux deux *ayudas de cámara* de clouer, de manière qu'elles ne pussent plus s'ouvrir, les fenêtres de la chambre qu'occupait le prince; il fit enlever les armes et toutes les pièces en fer qui s'y trouvaient, sans excepter même les chenets de la cheminée. Il attachait le plus grand prix à la saisie des papiers de son fils; il présida à la recherche qui en fut faite avec un soin minutieux. Une cassette les renfermait; ce fut dans son cabinet qu'il ordonna de la porter. On y trouva, outre les lettres dont nous avons parlé plus haut, et un écrit contenant une espèce de programme de la conduite qu'il se proposait de tenir après son départ de la cour, une liste où le trop imprudent don Carlos avait inscrit, de sa main (¹), d'un côté, les noms de ses amis; de l'autre, ceux qu'il voulait, comme ses ennemis, persécuter jusqu'à la mort (²). En tête de ces derniers,

(¹) « Tout ce qu'il pensoit, il l'escrivoit de sa main. » (Lettre de Fourquevaulx à Charles IX, du 5 février 1568.)

(²) « .... Li quali diceva di havere a perseguitare sempre fino alla morte. »

était le roi; venaient ensuite Ruy Gomez, sa femme, le président d'Espinosa, le duc d'Albe et plusieurs autres. Sur la liste de ses amis figurait en premier lieu la reine Élisabeth, qui était, disait-il, pleine de bonté pour lui ([1]); puis don Juan d'Autriche, « son « très-cher et très-aimé oncle ([2]) », Luis Quijada, don Pedro Faxardo, etc. ([3]). L'argent qu'il y avait dans ses coffres fut aussi enlevé.

Rien ne saurait donner une idée du désespoir qui s'empara de don Carlos, quand il vit qu'il allait être privé de sa liberté. « Que Votre Majesté » — dit-il en se jetant aux genoux de son père — « me tue et « ne m'arrête pas, car ce sera un grand scandale pour « ces royaumes. Si Votre Majesté ne me tue pas, je « me tuerai moi-même »; et après avoir proféré ces paroles, on conte qu'il voulut se jeter dans le feu de la cheminée qui était ardent, et qu'il en fut empêché par le prieur don Antonio([4]). Le roi lui répondit: « Si vous « vous tuiez, ce serait l'acte d'un fou. » — « Je ne suis « pas fou, répliqua don Carlos; je suis désespéré par « les mauvais traitements de Votre Majesté envers « moi. » — Le malheureux prince, s'abandonnant à l'excès de sa colère et de sa douleur, laissa échapper encore quelques paroles qu'étouffaient à moitié ses sanglots. Comme il reprochait à son père sa tyrannie et

([1]) La regina, la quale diceva che gli era amorevoglissima. »

([2]) « Suo carissimo et dilettissimo zio. »

([3]) Lettre de l'archevêque de Rossano, du 30 mars 1568.

([4]) Lettre du baron de Dietrichstein, du 21 janvier. — *Ragguaglio della prigionia*, etc. — *Aviso d'un Italiano*, etc.

sa dureté, « ce n'est plus en père que je vous traiterai « désormais, — lui dit Philippe — c'est en roi [1]. »

Don Carlos s'était remis au lit avant cette dernière scène. Philippe, appelant le duc de Feria, lui commanda spécialement, en sa qualité de capitaine de la garde, de veiller sur la personne du prince, qui aurait sa chambre pour prison ; Ruy Gomez, le prieur don Antonio et Luis Quijada devaient le seconder dans cette surveillance, en telle sorte qu'un d'eux fût présent à toute heure de jour et de nuit. Au comte de Lerma et à don Rodrigo de Mendoza le roi enjoignit de servir le prince comme auparavant, avec les plus grands égards, mais sans le laisser ni parler à qui que ce fût ni recevoir ou envoyer de message, et en observant attentivement ses moindres actions, pour lui en faire rapport à lui-même. « Je compte » dit-il aux six gentilshommes à qui il venait de confier la garde de son fils, « je compte sur la fidélité et la « loyauté que vous m'avez jurées. » Après cela il reprit le chemin de ses appartements, tandis que le duc de Feria plaçait des *monteros* [2] à toutes les portes communiquant à la chambre du prince, s'en faisait délivrer les clefs, et intimait aux serviteurs de

[1] « .... Ayant dict ce roy de sa bouche audict prince qu'il le traic- « tera en roy, et non en père » (Lettre de Fourquevaulx a Catherine de Médicis, du 19 janvier.)

[2] Les *monteros* étaient des serviteurs de la maison royale dont l'office consistait à veiller, la nuit, dans la pièce attenante à la chambre où dormaient le roi et la reine, pour la garde de leurs personnes. Ils devaient être hidalgos et natifs ou originaires de la ville d'Espinosa : c'est pourquoi on les appelait habituellement *monteros de Espinosa.*

don Carlos qui étaient logés dans cette partie du palais l'ordre de l'évacuer incontinent.

Plusieurs des ambassadeurs qui résidaient à Madrid, en rendant compte à leurs cours de l'événement dont nous venons de rapporter les détails, s'extasièrent sur la tranquillité d'esprit, la constance que le roi avait montrées dans une occasion où tout autre aurait été plein de trouble et de douleur [1]. L'histoire doit-elle s'associer à cette admiration? En d'autres termes, faut-il attribuer la contenance de Philippe II à la fermeté d'âme que l'homme juste puise dans l'accomplissement du devoir? ou faut-il n'y voir que de la dureté de cœur et l'absence de tous sentiments paternels? Question délicate, sur laquelle nous hésitons à nous prononcer, mais que la conduite ultérieure du roi envers son fils pourrait autoriser à résoudre dans un sens peu favorable à ce monarque.

[1] L'ambassadeur de Florence, Nobili, dans sa lettre du 25 janvier, s'exprime ainsi : « .... E tutto con molta quietudino d'animo e grandis- « sima costanza, cosa certo miracolosa a chi la vide. » — L'archevêque de Rossano, dans celle qu'il écrit, le 24 janvier, au cardinal Alessandrino, dit à son tour : « .... Et con una quiete et compositura d'animo « grande, con poche parole, levò l'armi del detto principe, etc. » — Voir aussi, dans l'*Appendice* B, la lettre envoyée à Lisbonne.

CHAPITRE XIV.

Inquiétudes de Philippe II sur l'effet que produira l'arrestation de son fils. — Il défend de laisser partir des courriers, et ne permet pas que personne sorte de Madrid. — Il mande le baron de Dietrichstein, et lui annonce l'événement de la nuit. — Il en instruit aussi ses différents conseils. — Il tient une longue délibération avec ses ministres sur les dispositions à prendre. — Bruit répandu de la prochaine convocation des cortès de Castille et qui ne se vérifie pas. — Communications de Philippe II à ses royaumes. — Lettres aux grands; aux villes; aux évêques et aux audiences royales; aux généraux et aux provinciaux des ordres religieux; aux autorités supérieures d'Aragon, de Valence, de Navarre, de Catalogne. — Lettre plus développée au duc d'Albuquerque. — Communications aux cours étrangères. — Lettre à la reine de Portugal. — Lettres à l'empereur et à l'impératrice; instructions aux deux ambassadeurs à Vienne, Chantonay et Venegas. — Lettre à Pie V; instructions à don Juan de Zúñiga, ambassadeur à Rome. — Informations données au roi de France et à la reine d'Angleterre par l'intermédiaire des ambassadeurs accrédités près ces deux cours. — Lettre française au duc d'Albe. — Lettre espagnole au même. — Notifications faites aux envoyés des puissances étrangères à Madrid : au nonce par le président Espinosa, aux ambassadeurs de France, de Venise et d'Angleterre par le prince d'Eboli. — Remarques à propos de toutes ces communications. — Soin avec lequel le roi évite de s'expliquer sur les causes immédiates de l'arrestation de son fils; conjecture qui peut être formée à cet égard. — Réserve de Philippe en ce qui concerne ses intentions ultérieures. — Il n'est guère douteux qu'il ne fût décidé à priver son fils de la succession à la couronne, et à le tenir renfermé pour le reste de ses jours; inductions qui servent de fondement à cette opinion. — Philippe

prescrit qu'une enquête soit tenue sur les actions publiques et privées du prince. — Fait rapporté par Cabrera touchant le procès du prince de Viana, et dont on ne trouve de trace ni à Barcelone ni à Simancas. — Pourquoi le roi ne donna pas suite à son dessein de recourir à l'autorité du conseil de Castille. — Erreur de la plupart des historiens quant au procès qui aurait été intenté à don Carlos et le dépôt des actes de ce procès qui aurait été fait aux Archives de Simancas. — Ce qu'il y avait dans le coffre où l'on supposait qu'ils étaient contenus. — Conclusion.

Justement inquiet de l'effet qu'allait produire l'arrestation de son fils, Philippe II ne voulut pas que la nouvelle en parvînt dans ses royaumes ni à l'étranger avant la connaissance qu'il en donnerait lui-même. Il fit défense au maître général des postes de laisser partir aucun courrier de Madrid et des stations voisines ; il ne permit point que personne sortît de la ville, à pied ou à cheval. Ce fut seulement lorsque toutes ses dépêches furent prêtes, qu'il leva cette double interdiction ([1]).

Le 19, de bonne heure, il fit appeler le baron de Dietrichstein, et l'informa de ce qui s'était passé la nuit : il lui dit qu'il l'instruirait plus tard des raisons qu'il avait eues de priver le prince de sa liberté, afin qu'il en pût rendre compte à l'empereur, mais qu'en

([1]) Lettres de l'ambassadeur Nobili à Côme de Médicis, des 21 et 25 janvier 1568, dans l'*Appendice* B. — Lettre de l'archevêque de Rossano au cardinal Alessandrino, du 24 janvier, *ibid.* — Lettre de Fourquevaulx à Catherine de Médicis, du 22 janvier, *ibid.*

attendant, il l'autorisait à faire part de cet événement aux archidues à la personne desquels il était attaché ([1]).

Il manda ensuite ses différents conseils, et à chacun d'eux séparément il annonça, en peu de paroles, qu'il avait été forcé, pour le service de Dieu et dans l'intérêt de ses peuples, d'ordonner la réclusion de son fils. Il n'entra dans aucun détail, se réservant, leur déclara-t-il, de s'en expliquer une autre fois ([2]). Si l'on en croit des relations contemporaines, des larmes lui coulaient des yeux, lorsqu'il leur fit cette communication ([3]) : la chose peut être vraie, mais les dépêches des ambassadeurs n'en parlent pas.

Le 20, il réunit dans sa chambre les ministres qui formaient son conseil intime, et resta enfermé avec eux depuis une heure de l'après-midi jusqu'à neuf heures du soir ([4]). Cette longue séance fut consacrée à la discussion des mesures que nécessitait le grand coup qui venait d'être frappé.

Les cortès de Castille ayant reconnu don Carlos pour le futur héritier de la couronne, cette partie de la monarchie devait surtout s'émouvoir de l'arrestation

([1]) Koch, *Quellen*, etc., p. 201. — Lettre de Nobili, du 25 janvier.

([2]) Lettre d'Hopperus à Viglius, du 19 janvier. (*Joach. Hopperi Epistolae*, p. 154.) — Lettres de Nobili, des 21 et 25 janvier. — Lettre de l'ambassadeur Cavalli au doge de Venise, du 22 janvier, dans l'*Appendice* B. — Lettre de l'archevêque de Rossano, du 24 janvier. — *Relacion del ayuda de cámara*, dans l'*Appendice* B. — *Aviso d'un Italiano plàtico de Ruy Gomez, ibid.* — *Ragguaglio della prigionia*, etc., *ibid.*

([3]) Cette particularité est consignée dans la *Relacion del ayuda de camara* et dans l'*Aviso d'un Italiano*, etc.

([4]) *Relacion del ayuda de camara.*

du prince : aussi le bruit courut-il d'abord que le roi convoquait les représentants de la nation castillane, afin de leur faire connaître les motifs de plainte qu'il avait contre son fils ([1]). Mais les assemblées nationales étaient peu du goût de Philippe, qui se défiait, non sans raison, de l'opinion publique; les cortès auraient pu lui présenter des remontrances désagréables; au lieu donc de les assembler, il se contenta d'écrire aux grands, aux villes, aux évêques, aux audiences royales, aux généraux et aux provinciaux des ordres religieux.

La lettre aux grands était de la teneur suivante :

« Ayant fait enfermer le sérénissime prince don Carlos, notre très-cher et très-aimé fils, en notre palais, et ayant établi dans son régime, service et traitement un ordre tout différent de celui qui a été observé jusqu'ici, l'importance de ce changement nous a engagé à vous en donner connaissance. La détermination qu'en cela nous avons prise l'a été sur un fondement si juste, et pour des raisons si essentielles et si urgentes, que nous n'avons pu nous dispenser de la prendre afin de remplir nos obligations : tenant d'ail-

([1]) « Wollen auch vill darfur halten, der khunig werde die stent des khunigreichs berueffen und man die ursachen, warumb er es getan und des printzen mengel fuerhalten. » (Lettre de Dietrichstein, du 22 janvier 1568, dans *Quellen*, etc., p. 205.) — « Les grands seigneurs de ce royaume sont mandez venir, afin de leur dire les motifs dudit emprisonnement. » (Lettre de Fourquevaulx, du 22 janvier.) — « Ha dato ordine che tutti li grandi di Castiglia venghino qui, et similmente li commissi delle corti et del regno.... » (Lettre de Sigismondo Cavalli, du 22 janvier.)

leurs, comme nous tenons, que ce moyen sera le plus convenable et le plus conforme au service de Dieu et à l'avantage du public, double objet qu'on a eu en vue dans ce qui s'est fait jusqu'à présent, et auquel on s'attachera encore dans ce qui se fera à l'avenir, selon que vous en serez informé, quand le moment en sera venu et que cela sera nécessaire....

« MOI LE ROI [1]. »

La lettre aux villes était conçue dans des termes identiques; mais le roi transmit des instructions particulières aux corrégidors : « Comme il pourrait arri-« ver — leur écrivit-il — que, mus d'un bon zèle, « et ne comprenant pas bien ce qui convient en « ceci, les *ayuntamientos* voulussent nous envoyer « quelqu'un, au nom de leurs villes, pour nous « offrir des compliments de condoléance sur cet évé-« nement, ou faire quelque autre démarche de cette « nature, vous les en détournerez, cette matière « n'étant pas de celles où l'on doive user de moyens « semblables ni faire de telles démarches. S'ils veu-« lent répondre à notre lettre, vous ferez en sorte « qu'ils se bornent à nous témoigner la satisfaction, « qu'en raison ils doivent avoir, de ce que nous « avons pris cette résolution avec la maturité qu'un « tel cas requiert. » Le roi ajoutait que dans le public on formerait peut-être des jugements divers sur la réclusion du prince; que, par ce motif, il ne trou-

[1] Voy. le texte de cette lettre dans l'*Appendice* B

verait pas mauvais que ce qu'il écrivait à la ville fût divulgué ([1]).

Aux archevêques, aux évêques, aux audiences royales, Philippe tenait le même langage qu'aux villes et aux grands. Il recommandait, de plus, aux prélats de faire prier continuellement dans les églises de leur diocèse pour lui, pour la conservation de son état royal et pour la bonne direction et progrès, non-seulement de l'affaire dont il les entretenait et qui était d'une si grande importance, mais encore de toutes les autres ([2]). Il n'indiquait, du reste, à ces derniers aucun changement à apporter dans les prières qui se disaient pour la famille royale ([3]).

([1]) « Y porque podria ser que, movidos con buen celo, no entendiendo bien lo que eu esto conviene, pretendiesen bacer cumplimiento y enviar persona, en nombre dessa ciudad, á nos sobr'este caso, ó hacer otra diligencia desta calidad, vos lo desviareis, que esta no es materia en que se ha de usar de semejantes medios ni diligencia. Y si quisieren responder á nuestra carta, endereçareis que esto sea tan solamente mostraudo el crédito y satisfaccion que con razon deben tener de que nos habremos tomado esta resolucion con el fundamento que para tal caso se requiere, y lo que se hubiere de escribir y tratar sea enderezado á este fin. Y porque esta es materia en que se podrian hacer diversos juicios, no es inconveniente que, para quitar discursos, demás de los que se juntaren en el ayuntamiento, se entienda por otros lo que á esa ciudad escribimos, y lo que de la dicha carta resulta y puede colegir. De Madrid, á 22 de henero de 1568 años. Yo el Rey. » (Arch. de Simancas, *Cédulas de la cámara*, leg. 321.)

([2]) « Y os rogamos tengais particular cuidado que en esa iglesia y en las otras desa diócesis se haga continua oracion por nos y por la conservacion de nuestro estado real, y por la buena direccion y progreso de nuestras cosas, así en este negocio que es de tan gran calidad, como lo demás. » (Lettre du 22 janvier 1568, *ibid.*)

([3]) « La prière de l'Église, en laquelle prière il est comprins, continue comme elle souloit se dire, par ces propres motz : *Et famulos tuos,*

Dans ses lettres aux généraux et aux provinciaux des ordres religieux, il s'exprimait d'abord, sur la détention du prince, comme dans celles qui étaient destinées aux autres ordres de l'État. Mais il ne s'en tenait point là avec eux : il craignait que les prédicateurs ne s'occupassent en chaire de cette mesure, et n'en parlassent d'une manière indiscrète. Il disait donc aux généraux et aux provinciaux : « Vous com-« prendrez et vous pourrez considérer quel inconvé-« nient il y a (outre que c'est contraire à la prudence « chrétienne et aux règles de la circonspection) à « porter des jugements, et spécialement à traiter en « public des actions des princes, ainsi que des déter-« minations qu'ils ont prises après un mûr examen, « et par des motifs et dans des vues dont ceux qui « traiteraient de cela ne sauraient avoir une entière « connaissance. Or comme, en cette occasion du « sérénissime prince notre fils, il pourrait arriver « que quelques religieux de votre ordre, dans leurs « sermons ou autrement, voulussent parler sur ce « qui s'est fait, et qu'il faut absolument qu'ils s'en « abstiennent, tant pour la décence de la chose que « pour la dignité et l'autorité du prince, et pour « d'autres conséquences fâcheuses qui pourraient ré-« sulter de tels discours, nous avons jugé à propos « de vous en avertir, afin que, par vous-même et par « les autres prélats et supérieurs de l'ordre, vous

papam, Philippum regem nostrum, reginam et principem nostrum, cum prole regia. » (Lettre de Fourquevaulx à Charles IX, du 26 mars 1568.)

« invitiez et fassiez inviter lesdits religieux à ne s'oc- « cuper, en public ni ailleurs, de semblable matière. « Vous pourvoirez à cela par les moyens qui vous « paraîtront les meilleurs, et avec le plus de dissimu- « lation possible, de telle sorte qu'en tout cas notre « commandement soit observé [1]. » La lettre se terminait, de même que celle qui s'adressait aux archevêques et aux évêques, par l'invitation de prier pour le roi et pour le succès de ses affaires.

Toutes ces lettres portent la date du 22 janvier.

Le roi fit part aussi de la réclusion de son fils aux autorités supérieures des royaumes d'Aragon, de Valence, de Navarre et de la principauté de Catalogne. La lettre qu'il écrivit au duc d'Albuquerque, vice-roi de Navarre, était, nous ne savons par quel

[1] « Terneis entendido y podreis bien considerar do cuanto inconveniente es, y cuan contrario á la cristiana prudencia y buena consideracion, hacer juicio y tratar en especial en público de los hechos y determinaciones de los príncipes, que ellos, con mucho acuerdo y deliberacion, y con fundamento y fines do que no pueden tener entera noticia los quo desto quieren tratar, han tomado. Y porque, en esta ocasion del dicho serenísimo príncipe, podria ser que algunos religiosos de vuestra órden, en sus sermones, predicando al pueblo, ó en otra manera, quisiesen tratar, mover ó tocar en esta materia y negocio, lo cual se debe en todo caso escusar, así por la decencia de la materia como por la dignidad y auctoridad del dicho serenísimo príncipe, como por otros inconvenientes que desto podrian resultar, nos ha parescido advertiros dello, para que vos, por vuestra persona y por medio de los otros prelados y superiores de la órden, prevengais los dichos religiosos para que en ninguna manera se entremetan, ni predicando al pueblo ni en otra parte, en semejante plática ni materia : proveyendo vos esto por los medios que con mejor modo y mas disimulacion os parezca que se debe hacer, y de manera que en todo caso se cumpla y guarde así. » (Lettre du 22 janvier : Arch. de Simancas, *Cédulas de la cámara*, leg. 321.)

motif, plus explicite que les autres; c'est pourquoi nous croyons devoir la traduire entièrement :

« Illustre duc, notre cousin et notre gouverneur et capitaine général, — lui disait-il — ayant ordonné la réclusion du prince mon fils dans un appartement choisi pour cela à l'intérieur du palais, avec une garde et un service réglés de façon qu'il ne puisse ni sortir ni communiquer avec d'autres personnes que celles par moi désignées, il m'a paru bien, vu la nature de cette affaire et de ce changement, de vous en donner connaissance, afin que vous soyez informé de ce qui s'est fait, et que, par votre intermédiaire, on le soit dans le royaume de Navarre. Vous pourrez juger que j'ai été mû à prendre cette détermination par des raisons si pressantes et si impérieuses, qu'il ne m'était absolument pas possible de m'en dispenser; vous pourrez aussi considérer la douleur et le regret avec lesquels j'en suis venu là envers ledit prince mon fils. J'ai trouvé convenable de vous avertir encore que cette résolution n'est pas fondée sur une machination que le prince aurait tramée ni sur une offense qu'il aurait commise contre moi, et qu'elle n'a pas pour but un châtiment ni une correction. Le naturel et le caractère du prince l'ont porté à se conduire de telle manière, et cette conduite a si longtemps continué et est allée si loin, que, après avoir infructueusement mis en pratique tous les moyens et les remèdes dont l'amour et la piété paternels m'avaient engagé à faire l'essai à son égard, j'ai dû me déterminer enfin, subordonnant toutes autres considérations aux

devoirs que Dieu m'a imposés en ce qui touche son service et le bien de mes royaumes et États, à recourir à cette mesure, comme au vrai et seul moyen par lequel je pusse satisfaire à mes obligations. Vous comprendrez, par ce que je viens de dire, la juste fin et intention que j'ai eue. Pour le présent, je ne saurais vous donner plus de détails. Seulement, j'ajouterai que vous déciderez là-bas des personnes à qui, dans le royaume de Navarre, il conviendra de communiquer la chose, et de la forme en laquelle vous aurez à y procéder, en observant toutefois qu'il ne faut faire pour cette communication aucune espèce d'assemblée. Et, afin que vous sachiez l'ordre qui a été suivi relativement à cela dans le royaume de Castille, je vous envoie copie des lettres qui ont été écrites aux villes, aux tribunaux, aux grands, aux prélats et autres. Vous verrez l'usage que vous pourrez en faire. Donné à Madrid, le 26 janvier 1568.

« Moi le Roi [1]. »

Si préoccupé qu'il fût de l'opinion de ses sujets sur la détention du prince, Philippe II l'était bien plus encore de l'impression que cet événement ferait dans les cours étrangères. Il y en avait deux surtout auprès desquelles il avait besoin de justifier une mesure aussi rigoureuse : c'étaient celles de Lisbonne et de Vienne. Don Carlos était le plus proche héritier

[1] Voy. le texte dans l'*Appendice* B.

de la couronne de Portugal ; Catherine d'Autriche, veuve de Jean III, était son aïeule et lui avait toujours témoigné beaucoup de tendresse ; elle était en même temps la belle-mère et la tante de Philippe. L'empereur et l'impératrice, malgré tout ce qu'ils avaient appris de la conduite désordonnée du prince d'Espagne, n'avaient pas cessé de souhaiter l'union de leur fille avec lui, et de réclamer l'accomplissement des promesses que le roi leur avait faites à cet égard.

Philippe écrivit à la reine douairière de Portugal dans les termes suivants, qui font supposer une correspondance antérieure, devenue malheureusement introuvable :

« Quoique, depuis longtemps, la conduite et les actions du prince mon fils, selon que l'attestent de nombreux et d'imposants témoignages, et ainsi que Votre Altesse l'aura vu par la réponse que je lui fis dernièrement, eussent fait reconnaître la nécessité indispensable de le réprimer, l'amour paternel et la considération et justification qui doit précéder de telles mesures m'ont retenu, et j'ai cherché et employé tous les autres moyens, remèdes et voies possibles afin de n'en venir pas là. Le prince, cependant, est allé si loin dans ses déportements, que, pour remplir mes devoirs envers Dieu, comme monarque chrétien, et envers les royaumes et États qu'il lui a plu de commettre à ma charge, je n'ai pu me dispenser de l'arrêter et de le renfermer.

« Le regret et la douleur que j'aurai éprouvés en

agissant ainsi, Votre Altesse en pourra juger par ce que je sais qu'elle en éprouvera elle-même, comme mère et dame de tous : mais enfin j'ai voulu, en cette occasion, faire à Dieu le sacrifice de ma propre chair et de mon propre sang, et préférer son service, ainsi que le bien et l'avantage du public, aux autres considérations humaines.

« Les causes anciennes, aussi bien que récentes, qui m'ont contraint à prendre ce parti, sont d'une telle nature que je ne pourrais les rapporter à Votre Altesse, ni Votre Altesse les apprendre, sans renouveler notre douleur et notre chagrin à tous deux : d'ailleurs, elle en sera informée plus tard. Quant à présent, je crois devoir seulement avertir Votre Altesse que ce n'est ni une faute, ni une désobéissance, ni un manque de respect qui ont donné lieu à ma détermination ; qu'elle n'a pas pour but un châtiment, auquel sans doute le prince a suffisamment donné matière, mais qui pourrait avoir son temps et sa limite, et que je ne l'ai pas prise non plus comme moyen d'amendement, avec l'espoir que par là ses excès et ses désordres se réformeront : cette affaire a un autre principe et d'autres racines ; le remède qu'elle exige ne consiste ni dans un temps à fixer, ni dans des moyens à mettre en pratique ; elle est d'une importance et d'une considération plus grande, eu égard aux devoirs susdits que j'ai envers Dieu et envers mes royaumes.

« Et, comme il sera continuellement donné connaissance à Votre Altesse des suites qu'elle aura, et de ce qui lui en devra être communiqué, il ne me

reste ici qu'à supplier Votre Altesse, comme mère et dame de tous, et comme celle que tout cela intéresse tant, de nous recommander à Dieu..... De Madrid, le 20 janvier 1568.

« Votre fils,

« MOI LE ROI (¹). »

Cette lettre était tout entière de la main de Philippe. Ce fut également de sa main qu'il écrivit à l'empereur et à l'impératrice. Il disait à Maximilien :

« Sire, par ce que j'ai mandé précédemment à Votre Altesse et à ma sœur, et par les informations plus particulières que Luis Venegas vous aura données, Votre Altesse a déjà été instruite du peu de satisfaction que j'avais de la vie et de la conduite du prince mon fils, ainsi que de ce que j'apprenais de son caractère et de son naturel. On n'a cependant pas dit là-dessus à Votre Altesse tout ce qu'on aurait pu lui dire, mais on s'est borné à des communications sommaires, pour la décence de la chose et afin de ménager l'honneur et la considération du prince : j'espérais, d'ailleurs, devant me rendre en Flandre dans un si court délai, et me proposant de l'y emmener, que Votre Altesse en apprendrait, par elle-même, sur son compte, davantage et avec plus de certitude. Depuis lors, ses dépor-

(¹) Voy. le texte de cette lettre dans l'*Appendice* B.
CABRERA, *Felipe II*, liv. VII, p. 475, l'a donnée d'une façon incorrecte, et comme si elle avait été écrite à l'impératrice Marie, épouse de Maximilien II.

tements se sont aggravés au point que, pour accomplir ce que je dois au service de Dieu, au bien et à l'avantage de mes royaumes et États, je n'ai pu me dispenser, après avoir mis en œuvre tous les autres moyens possibles, de prendre, comme dernier remède, la résolution de l'arrêter et de le renfermer. Cette résolution est celle d'un père, dans une chose qui touche tant son fils unique; elle ne procède ni de la colère ni de l'indignation: elle n'a pas non plus pour but le châtiment d'une faute, mais elle a été envisagée comme le seul remède qui restât pour prévenir de grands et notables inconvénients : je suis donc certain que Votre Altesse s'en contentera, et qu'elle jugera que j'ai été contraint d'agir ainsi par les motifs les plus urgents et les plus sérieux. Je m'assure de même que, lorsque Votre Altesse sera informée par le menu de ces motifs, ainsi qu'elle le sera en temps opportun, elle leur reconnaîtra le caractère que je viens de dire, et tiendra ma détermination pour très-sage et parfaitement justifiée. Comme de tout ce qui se passera dans cette affaire, et de tout ce dont Votre Altesse devra avoir connaissance, je l'en avertirai aussi particulièrement que l'exige la fraternité qu'il y a entre nous, j'achèverai la présente en priant Dieu de garder et de faire prospérer la personne impériale de Votre Altesse autant que je le désire. De Madrid, 21 janvier 1568.

« Moi le Roi [1]. »

[1] Voy. le texte dans l'*Appendice* B.

Dans la lettre à l'impératrice, Philippe s'exprimait avec un peu moins de réticence : « Je voudrais, écri-« vait-il à sa sœur — je voudrais, pour plus de satis-« faction de Votre Altesse, lui rendre compte très-« ouvertement de la vie et des actions du prince, lui « dire jusqu'à quel point il a poussé la licence et « le désordre, les moyens que j'ai employés pour le « faire changer de conduite, sans négliger aucun de « ceux qui étaient possibles et convenables, et le « temps pendant lequel mon amour de père et mon « désir de procéder en ce fait d'une si haute impor-« tance avec la maturité et la justification requises, « m'ont engagé à dissimuler ; mais cette relation « serait très-longue. Je la donnerai, en temps op-« portun, à Votre Altesse et à l'empereur, ainsi « que notre fraternité l'exige. Aujourd'hui je dirai « seulement à Votre Altesse que, si le prince ne « s'était rendu coupable que de désobéissance, de « manque de respect et d'offense envers moi (quoique, « sous ce rapport, il en eût assez fait pour justifier « toute espèce de répréhension), j'aurais tâché encore « de trouver un autre expédient qui sauvât son hon-« neur et sa considération, lesquels sont les miens « propres. Mais ses actions ont tant confirmé le juge-« ment que, depuis plusieurs années, on portait de « son caractère et de son naturel, et ce qu'on con-« naissait de ses défauts, qu'elles m'ont obligé à « regarder plus avant, et à prévenir, dans l'intérêt du « service de Dieu, et pour le bien de mes royaumes « et États, ainsi que j'y suis obligé (sans avoir égard

« à la chair ni au sang ni à toutes les autres raisons « humaines), les grands et notables inconvénients « qui étaient à craindre, au cas que je ne prisse point « cette mesure ([1]). »

Philippe écrivit une seconde lettre à l'empereur sur le mariage qui avait été projeté entre les deux familles : il y prenait à tâche de persuader son beau-frère que, s'il s'était montré si froid au sujet de ce mariage, c'était parce qu'il voulait autant de bien à la princesse Anne qu'à ses propres filles ([2]).

Il chargea Chantonay et Venegas de remettre ces lettres à leur destination. Ne doutant point que l'empereur et l'impératrice n'interrogeassent ses ambassadeurs afin d'obtenir d'eux de plus amples éclaircissements, il leur dicta la réponse qu'ils auraient à faire en ce cas. Elle n'était certes pas de nature à contenter la curiosité des souverains de l'Allemagne : en effet, Venegas et Chantonay devaient se borner à dire que, sur l'événement arrivé, aussi bien que sur les choses qui y avaient donné lieu, ils n'avaient rien appris, et qu'il n'y avait en réalité rien de plus que ce que contenaient les lettres de leur maître; que, quant aux détails, Leurs Majestés Impériales en seraient instruites plus tard ([3]). Si l'empereur et l'impératrice parlaient d'envoyer quelqu'un à Madrid pour inter-

([1]) Voy. l'*Appendice* B.

([2]) La minute de cette lettre n'existe point aux Archives de Simancas ; il n'y en a qu'un projet qui fut modifié par le roi. (*Estado*, leg. 663.)

([3]) « .... Porque podria ser que, demás de lo que yo les escrivo, quisiesen entender de vosotros si teneis otra particularidad tocante á este negocio, ha parescido advertiros que, si os lo preguntaren, les digais

céder en faveur du prince, ils s'appliqueraient à les en détourner, en leur insinuant qu'il convenait d'attendre que des informations plus circonstanciées de ce qui s'était passé leur parvinssent : ils leur feraient observer d'ailleurs que, la mesure prise par le roi ne lui ayant été inspirée ni par la colère ni par l'indignation, et n'ayant pas pour but d'infliger un châtiment au prince, mais tendant à une fin différente, il n'y avait matière à médiation ni à intercession (¹).

Venegas avait été plus à portée que Chantonay de connaître le caractère et la conduite de don Carlos : Philippe, dans une lettre particulière, lui ordonna de dire à l'empereur et à l'impératrice, comme de lui-même, ce qu'il savait et conjecturait là-dessus, « car — observait-il — il convient, pour toute espèce « de raisons, qu'ils en soient avertis (²). » Il ajouta de sa main, en post-scriptum : « Quoique mon inten-

que ni en el hecho, ni en las causas que para él han concurrido, no ay mas de lo que verán por mis cartas,.... y que la particularidad dellas entendeis se la comunicaremos mas adelante.... » (Lettre du 22 janvier 1568 : Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 150 et 663.)

(¹) « Y porque podria ser que mis hermanos quisiessen embiar persona á interceder y hazer officio comigo, procurareis de estorvarlo diestramente, diziéndoles que, hasta que yo les escriva la particularidad de lo que en esto ha passado, y lo tengan entendido mas de raiz, no lo deven hazer, porque, no procediendo, como en effecto esto no procede, de yra ni indignacion, ni es enderezado á castigo, ántes tiene diferente fundamento, no ay para que tratar comigo de medios ni intercessiones. » (*Ibid.*)

(²) « En esta os avemos querido advertir aparte que, pues vos estais mas introduzido é instruydo en las cosas del príncipe y en el govierno de su persona y modo de proceder, y en lo que de su naturaleza y

« tion fût, comme je vous le mandai dernièrement,
« d'emmener le prince en Flandre, pour que l'em-
« pereur, mon frère, le vît et se résolût ensuite,
« en ce qui concernait le mariage, selon qu'il le
« jugerait à propos, il a été si loin dans ses dépor-
« tements, et il y a mis une telle précipitation, que
« le voyage projeté n'a pu avoir lieu : par le même
« motif, il est devenu indispensable de hâter ce
« qui s'est fait. Vous pourrez dire cela à l'empe-
« reur, et l'assurer qu'alors je pensais ce que je vous
« écrivis [1]. »

La lettre commune aux deux ambassadeurs leur dictait, de plus, le langage qu'ils auraient à tenir aux archiducs et aux autres personnages qu'il leur paraîtrait convenable d'informer de la réclusion de don Carlos.

Philippe II écrivit encore de sa main au pape. L'intimité de ses relations avec la cour pontificale, le respect qu'il professait pour Pie V, le besoin qu'il pouvait avoir du concours de l'Église dans ses vues à

condicion se entiende, será bien que, como de vuestro, signifiqueis á mis hermanos lo que conjecturais y de ántes teneis entendido dél y de sus acciones, porque, por todos respectos, conviene que lo sepan. De Madrid, á xxii de enero 1568. » (Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 663.)

[1] « Aunque yo estava en lo que vos escriví los otros dias, de llevar al príncipe en Flándes, para que el emperador, mi hermano, lo viesse, y determinasse en lo del casamiento lo que le pareciesse, han ydo sus cosas tan adelante, y dándose tanta prissa en ellas, que no ha dado lugar á ello; y assí ha sido fuerza abbreviar lo que se ha hecho. Podreis dezir esto al emperador, y assegurar que entónces se pensava lo que os escriví.... »

l'égard de son fils, tout lui faisait une loi de montrer, en cette occasion, une grande déférence au saint-père. Sa lettre était ainsi conçue :

« Très-saint-père, l'obligation qu'ont tous les princes chrétiens (et que j'ai en particulier, étant un si dévoué et si obéissant fils de Votre Sainteté et de ce saint-siége) de rendre compte à Votre Sainteté, comme au père commun, de leurs faits et de leurs actes, surtout lorsqu'il s'agit de choses notables et extraordinaires, me met dans le cas de vous avertir de la résolution que j'ai prise d'arrêter et d'enfermer le sérénissime prince don Carlos, mon fils aîné.

« Il pourrait suffire, pour la satisfaction de Votre Sainteté, et pour qu'elle fît de cet acte le jugement que je désire, de lui laisser considérer, d'abord, que je suis père et que l'honneur, la réputation et le bien dudit prince me touchent au dernier point ; ensuite, que, de mon naturel, comme Votre Sainteté et le monde entier le savent, je suis si éloigné de commettre une injustice, et de procéder en une matière de cette importance sans y avoir mûrement réfléchi et sans de graves motifs. Néanmoins il est bien que Votre Sainteté apprenne que, dans l'éducation dudit prince, depuis son enfance, dans le service, la compagnie et le conseil qui lui ont été donnés, dans la direction de sa vie et de ses habitudes, on a eu l'attention et le soin que pour l'institution d'un prince, héritier présomptif de tant de royaumes et d'États, on devait avoir ; qu'on a employé tous les moyens convenables afin de réprimer quelques excès qui procédaient de sa nature

et de son caractère, et de réformer ses penchants; que, pendant tant d'années, jusqu'à l'âge où il est parvenu aujourd'hui, on a essayé de tout, et que rien n'y a fait; que les choses, finalement, ont été portées si loin que, pour accomplir ce que je dois au service de Dieu et au bien de mes royaumes et États, je me suis vu absolument forcé, avec la douleur et le regret que Votre Sainteté peut comprendre, puisqu'il s'agit de mon fils aîné et unique, de faire ce changement par rapport à sa personne, et de prendre une telle résolution, fondée sur de si sérieuses et de si justes causes.

« Je suis donc assuré qu'autour de Votre Sainteté, que je désire et prétends satisfaire en tout, de même qu'en quelque autre partie du monde que ce soit, ma détermination sera tenue pour aussi équitable, aussi nécessaire, aussi conforme au service de Dieu et à l'avantage du public qu'elle l'est réellement. Et, attendu que des suites qu'aura cette affaire, et de ce qu'il y aura lieu d'en communiquer à Votre Sainteté, elle en sera informée quand il le faudra, il ne me reste ici qu'à supplier très-humblement Votre Sainteté, puisque, étant son vrai fils, tout ce qui me touche doit être envisagé par elle comme la touchant personnellement, de la recommander, avec son saint zèle, à Dieu, notre seigneur, afin qu'il la conduise de manière que nous exécutions en tout sa volonté.

« Dieu garde la très-sainte personne de Votre Béatitude, et lui donne de longs jours pour le bon

et prospère gouvernement de son Église universelle.

« De Madrid, le 20 janvier 1568.

« De Votre Béatitude

« Le très-humble et très-dévoué fils,

« Don PHILIPPE, par la grâce de Dieu, roi d'Espagne, des Deux-Siciles, de Jérusalem, qui baise ses très-saints pieds et mains.

« MOI LE ROI [1]. »

Le roi prescrivit à don Juan de Zúñiga, qui avait remplacé dans l'ambassade de Rome le grand commandeur de Castille, son frère, de remettre cette lettre entre les mains de Pie V, et d'en communiquer la copie, qu'il lui envoya, aux cardinaux Pacheco [2] et Granvelle. Pour que don Juan pût, au besoin, répondre aux questions qu'on lui ferait, il lui marqua que la résolution prise à l'égard du prince n'était pas la conséquence de quelque complot qu'il aurait tramé, de quelque faute ou offense qu'il aurait commise contre son père ; qu'à la vérité, le manque de respect et d'obéissance dont il s'était plusieurs fois rendu coupable aurait pu justifier toute mesure sévère dont il aurait été l'objet, mais qu'il n'aurait pas obligé pourtant à en venir au parti extrême qui avait été adopté, et qu'on aurait pu recourir à d'autres expédients. La cause de cette résolution était la conduite et le genre

[1] Voy. le texte dans l'*Appendice* B.

[2] Le cardinal Pacheco était, à Rome, le protecteur de la couronne d'Espagne.

de vie auxquels le prince avait été porté par sa nature et son caractère, et qui étaient devenus si désordonnés que, après avoir vainement usé de tous les moyens d'amendement possibles, et avoir patienté si longtemps, le roi s'était vu dans la nécessité, enfin, pour accomplir ses devoirs de souverain et de père, de le priver de sa liberté. Plus la mesure pouvait paraître grave et rigoureuse, et plus on devait supposer qu'elle avait été dictée par des motifs urgents et sérieux, plus on devait reconnaître que, pour en agir ainsi envers son fils unique, il fallait que le roi n'eût pu faire autrement ([1]).

([1]) « .... Para que vos tengais entendido de la manera que os haveis de governar, así con Su Santidad, haviéndole dado su carta, como con los dichos cardenales (Granvela y Pacheco), y los demás que os paresciere dar parte y que lo querrán de vos saber, me ha parescido advertiros que el fundamento desta determinacion que con el serenísimo príncipe mi hijo havemos hecho, no depende de trato ni culpa ni ofensa que contra nos se haya hecho, porque, aunque es verdad que en el discurso de su vida y trato haya havido materia suficiente do algunas inobediencias y desacatos que pudieran justificar qualquiera demostracion, mas esto no me obligara á llegar con él á tan estrecho punto, y se pudiera tomar otro expediente. La naturaleza y condicion dol príncipe, de que vos teneis ya mucha noticia, ha causado en él tal modo de procedor y tal discurso de vida, y ha procedido en esto tan adelante, que, haviéndose hecho todas las diligencias possibles, y usado de todos los medios que para la reformar y ordenar nos han parescido convenientes, y haviéndolo differido y entretenido tanto tiempo, ultimamente, para cumplir con la obligacion que como padre y rey tengo, no he podido excusar de eligir y venir á usar deste medio. Y assí, como la demostracion podrá parecer muy grande, y el término á que se ha venido muy estrecho, assí con razon se deve juzgar que las causas que me han movido havrán sido muy urgentes y precisas, y que he venido á tomar esta determinacion con mi hijo primogénito y solo, constreñido y apremiado, y no pudiendo en otra manera satisfacer á lo que devo.... De Madrid, a 22 de henero de 1568. » (Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 906.)

Don Juan de Zúñiga devait s'exprimer en ces termes dans ses conversations, non-seulement avec le pape et les cardinaux Pacheco et Granvelle, mais encore avec tous ceux à qui il aurait à parler ou qui lui parleraient de l'affaire du prince, en s'étendant plus ou moins avec ces derniers, selon leur qualité respective ([1]). Philippe craignait que Pie V n'intercédât, par lettre ou par l'envoi d'un ambassadeur, en faveur de son fils, ou bien qu'il ne traitât de l'arrestation du prince dans un consistoire; il chargea expressément son ambassadeur, et recommanda aux deux cardinaux de l'en dissuader ([2]).

Malgré les liens étroits de parenté qui l'unissaient à la maison de Valois, Philippe II ne jugea pas à propos d'annoncer lui-même à Charles IX et à Catherine de Médicis la réclusion de son fils : il la leur fit savoir par son ambassadeur à Paris, don Francès d'Alava, qu'il munit toutefois, à cet effet, de lettres de créance spéciales ([3]). Il en usa également ainsi avec la reine

([1]) « .... Procedereis con la generalidad, mas ó menos, conforme a la calidad de las personas ... » (*Ibid.*)

([2]) « .... Y porque podria ser que Su Santidad, con su santo zelo, y con el amor que nos tiene, quisiesse hazer en este caso alguna diligencia y cumplimiento de intervencion, ó tratar dello en consistorio, ó embiar persona propria acá sobre ello, y porque no convernia en ninguna manera por agora lo uno ni lo otro, mirareis allá de desviarlo, entreteniendo á Su Santidad para que con mas particularidad y fundamento entienda lo que pasa. » (*Ibid.*)

Dans sa lettre aux cardinaux Pacheco et Granvelle, le roi se servait des mêmes expressions.

([3]) Sa lettre à Alava et les deux lettres de créance adressées au roi et à la reine-mère de France, datées toutes trois du 23 janvier 1568, sont aux Archives de Simancas, *Estado*, leg. 539.

Élisabeth d'Angleterre [1]. On verra tout à l'heure dans quel sens furent conçues ces communications.

Il écrivit deux lettres différentes au duc d'Albe, son lieutenant dans les Pays-Bas : l'une en français, par la voie de la secrétairerie de Flandre ; l'autre en espagnol, par celle de la secrétairerie de son conseil d'État. La lettre en français était de la teneur qui suit :

« Mon cousin, estant de nouveau succédé que, pour aulcunes grandes et justes considérations que me y ont meu, ay ordonné de détenir le prince mon filz en son logement, avec garde et service particulier, affin qu'il n'en sortist, ny que traictent ou communicquent avec luy plus de personnes que en ay à ce choisy, et estant cecy chose de telle qualité et importance que facillement se feroient et pourroient sur icelluy faire divers jugements et discours, m'a semblé bien de vous en advertir, à ce que le communicquez et le faictes entendre, de ma part, à ceulx de mon conseil d'Estat et aultres mes consaulx, villes et personnes que vous semblera le doibvent sçavoir, et ausquelz l'on ha accoustumé de donner part de choses semblables : leur donnant à entendre que ce que s'est faict avec ledict prince ne procède, et que l'on n'est venu avec luy à ces termes, pour offense ou coulpe qu'il aurait commise contre moy, ny pour aultre chose de semblable espèce ou qualité, sinon que sa naturelle et particulière condition ha causé en luy telle manière

[1] Lettre du 23 janvier 1568 à don Diego Guzman de Silva, ambassadeur à Londres : Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 539. — Nous donnons, dans l'*Appendice* B, le texte de la lettre à Élisabeth.

de procéder que, pour son propre bien et proufflct, et pour ce que à mes royaulmes, Estatz et service touche, et pour aultres justes considérations, ha esté nécessaire d'user avec luy de ces termes. Et si de cy en avant il se offre en cecy aultre chose dont sera bien vous advertir, le feray, affin que le puissiez sçavoir et aussi communicquer, comme à si bons et léaulx vassaulx et subjectz appartient. A tant, etc. De Madrid, le xxII[e] de janvier 1567 [1].

« PHILIPPE. »

Cette forme fut celle dans laquelle le roi chargea ses ambassadeurs de porter à la connaissance des souverains de France et d'Angleterre l'arrestation de don Carlos; ce fut celle aussi qu'il adopta, sauf de légères modifications, pour les lettres à écrire, en Allemagne et en Italie, aux princes ses parents ou ses amis [2].

Dans sa lettre en espagnol, qu'avait rédigée le docteur Velasco, il s'ouvrait davantage au duc d'Albe :

« Duc, mon cousin, — lui disait-il — vous connaissez si bien le caractère et le naturel du prince

(1) A la secrétairerie de Flandre, à Madrid, on suivait le style des Pays-Bas, d'après lequel l'année civile commençait à Pâques.

(2) On lit, à la suite d une pièce espagnole dont la lettre française du 22 janvier est une traduction fidèle :

« En esta conformidad se ha de escrivir al duque de Lorena y á la duquesa mi prima, y lo de Aleman para con otros, y á los parientes y amigos que Su Mag[d] tiene en el Imperio, mudando lo que paresciere, segun la qualidad de cada uno dellos.... » (Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 150.)

mon fils, et sa façon de se conduire, qu'il ne sera pas besoin de m'étendre beaucoup avec vous, pour justifier ce qui s'est fait à son égard, ni pour que vous compreniez la fin qu'on se propose en cela. Depuis votre départ d'ici, il est allé si loin dans ses déportements, il a fait des choses si particulières et si graves, enfin il en est venu à de tels termes, que je me suis résolu à le détenir dans son appartement, ainsi qu'il s'est fait..... Quoique cette démonstration ait été très-grande, et la mesure à laquelle je me suis décidé envers lui très-rigoureuse, vous pourrez reconnaître, par ce que vous avez vu et ce que vous savez, avec combien de raison et de fondement j'ai agi. Certes, alors même que j'eusse voulu, fermant les yeux sur ce qui me touche personnellement, et sur tant de manques de respect et de desobéissances, dissimuler avec le prince, ou du moins recourir à un autre expédient, dès que je considérais mes obligations envers Dieu, notre seigneur, envers la chrétienté et envers mes royaumes et États, ainsi que les notables inconvénients et dommages qui en bien des cas auraient pu arriver plus tard, et même qui déjà étaient imminents, je devais subordonner à ces considérations toutes celles qui touchent la chair et le sang. Je n'ai donc pu, en aucune manière, me dispenser de prendre cette voie, qui m'a paru la véritable et la meilleure pour aller au-devant de tout. » Le roi recommandait ensuite à son lieutenant aux Pays-Bas de ne point divulguer la fin qu'il se proposait par la mesure qui venait d'être mise à exécution, et de

n'excéder en rien, dans ses discours, le contenu de la lettre française ([1]).

Philippe II, lorsque les lettres destinées aux cours étrangères furent prêtes, donna l'ordre à ses ministres de notifier l'arrestation de don Carlos aux principaux ambassadeurs qui résidaient à Madrid.

Le 24 janvier, le président d'Espinosa dit à l'archevêque de Rossano que, en arrêtant son fils, le roi avait voulu avoir plus d'égard au service de Dieu, à la conservation de la religion et de ses royaumes et vassaux, qu'à sa chair et à son sang propres; que, s'il avait agi autrement, il aurait méconnu les bienfaits dont il était redevable chaque jour à la bonté divine. Le nonce lui demanda s'il était vrai, comme le bruit en courait dans toute la ville, que le prince eût eu le dessein d'attenter à la vie de son père : Espinosa répondit que c'eût été le moins, car, si la vie du roi eût seule été en péril, il s'en serait préservé, mais que les choses auxquelles il avait cherché inutilement à remédier par toute sorte de moyens, depuis deux ans, étaient pires encore, si c'était possible ([2]).

Ce fut Ruy Gomez qui parla aux ambassadeurs de France, de Venise et d'Angleterre. Le prince d'Eboli dit à Fourquevaulx que, depuis plus de trois ans, le roi s'apercevait bien que don Carlos « était encore « plus mal composé de son cerveau que de sa per-

([1]) Lettre du 23 janvier 1568. Voy. l'*Appendice* B.

([2]) Lettre de l'archevêque de Rossano, du 24 janvier 1568, dans l'*Appendice* B.

« sonne, et qu'il n'aurait jamais l'entendement bien « rassis ; que ses actions journalières avaient depuis « lors confirmé cette opinion ; que Sa Majesté avait « longtemps dissimulé, espérant que l'âge amènerait de « l'amendement dans la conduite du prince, mais que « le contraire était arrivé, et qu'elle avait perdu tout « espoir d'avoir jamais en lui un successeur digne « de gouverner tant de royaumes et d'États ; que, par « ces motifs, après de mûres délibérations, elle avait « résolu de le loger dans une chambre du palais, « où il serait servi et traité en prince de bonne « maison, mais si soigneusement gardé, qu'il ne « pourrait faire de mal à personne, ni s'échapper « et fuir hors d'Espagne, comme il en avait le « projet [1]. »

A Cavalli Ruy Gomez déclara, en lui délivrant la lettre du roi pour le doge, que, quoique Sa Majesté y rendît compte à la Seigneurie de ce qui était arrivé, elle avait voulu qu'il en fût informé aussi. Il lui annonça alors la détention du prince, et saisit cette occasion pour démentir le bruit, qu'on avait répandu, de desseins formés par don Carlos contre la vie de son père : c'était, l'assura-t-il, d'autres raisons, et de bien graves, qui avaient déterminé le roi à une telle rigueur contre son propre sang et son fils unique ; il avait eu égard surtout au service de Dieu, à la tranquillité et à la sûreté des peuples commis à ses soins [2].

[1] Lettre de Fourquevaulx à Charles IX, du 5 février, dans l'*Appendice* B.

[2] Lettre de Cavalli au doge, du 27 janvier 1568, dans l'*Appendice* B.

Le langage du prince d'Eboli au doyen Mann ([1]), ambassadeur d'Angleterre, assez conforme à celui qu'il avait tenu aux deux autres diplomates quant aux griefs que le roi avait contre son fils, en différa sur un point important : Ruy Gomez donna à entendre au représentant de la reine Élisabeth que la détention du prince ne serait que temporaire ; qu'elle cesserait, quand il se serait amendé. Mann lui répondit que sa maîtresse partagerait certainement la douleur que causait à un si bon roi la conduite de son fils ; que, dans son opinion à lui, le roi avait agi prudemment en séquestrant le prince : car, s'il ne l'avait pas fait, il aurait pu arriver que des troubles éclatassent dans plusieurs des provinces de la monarchie. Ces paroles plurent beaucoup au ministre de Philippe II ; il répartit à l'ambassadeur : « Je vous « confierai que jamais je n'eus affaire à quelqu'un de « plus désordonné, de plus violent, de moins sociable « que le prince, et qu'il était grand temps de réprimer « ses excès ([2]). »

Dans toutes ces communications, verbales ou écrites, faites par Philippe II aux puissances étrangères et à ses propres royaumes, il y a une chose dont

([1]) John Mann. Il était doyen de l'église de Glocester. Comme, malgré sa qualité de prêtre, il était marié, on le voyait d'un mauvais œil à Madrid. Au mois de mai 1568, on rapporta à Philippe II qu'il s'était permis des invectives contre le pape et avait cherché à faire des prosélytes : le roi le relégua à deux lieues de la cour. (Koch, *Quellen*, etc., p. 216.) Peu de temps après, la reine Élisabeth le rappela.

([2]) Voir la lettre de Mann au secrétaire Cecyll, du 28 janvier 1568, dans l'*Appendice* B.

il est impossible de n'être pas frappé : c'est le soin avec lequel il évite de s'expliquer sur les motifs déterminants qu'il a eus d'arrêter et de renfermer son fils. Des causes pressantes et impérieuses, le bien de ses États, ses devoirs envers Dieu et envers ses peuples, voilà les paroles vagues dont il se sert pour justifier, aux yeux des princes de l'Europe, ainsi que de la nation espagnole, une mesure d'une si haute gravité. A la reine douairière de Portugal, à l'empereur, au pape, avec lesquels il a des rapports intimes de parenté ou de politique, on pourrait croire qu'il va en apprendre davantage : il se borne à leur dire que le prince est allé si loin dans ses déportements, qu'il n'a pu se dispenser d'agir envers lui comme il l'a fait. Seules, les lettres adressées à l'impératrice et au duc d'Albe (en espagnol) soulèvent un coin du voile dont Philippe veut que les dernières actions de son fils restent enveloppées; et si on les lit attentivement, si on les rapproche de celles où il assure que le prince n'a point machiné contre sa personne, qu'il ne s'est rendu coupable d'offense ni d'irrévérence envers lui, nous croyons qu'on demeurera convaincu que le projet de fuite de don Carlos, tel que nous l'avons rapporté, fut la cause réelle, immédiate de son arrestation. Les communications ultérieures du roi avec les monarques étrangers, dont nous rendrons compte dans le chapitre suivant, ne seront pas en opposition avec cette conjecture.

Philippe II ne s'exprime pas, avec moins de réserve et d'obscurité, sur ses intentions à l'égard de son fils,

que sur les faits qui l'ont obligé de le priver de sa liberté. On en peut toutefois deviner quelque chose par ce qu'il marque à la reine de Portugal : que la réclusion de don Carlos n'a pas pour but un châtiment temporaire; qu'elle n'a pas été adoptée non plus comme moyen d'amendement et avec l'espoir que le naturel désordonné du prince se réformera ainsi ; que cette affaire a un tout autre principe et exige des remèdes tout différents.

Selon nous, les intentions de Philippe ne sauraient faire l'objet d'un doute : il était décidé à exclure son fils de la succession à la couronne, et à le tenir renfermé pour le reste de ses jours ([1]). Nous attachons peu d'importance au langage du prince d'Eboli parlant à l'ambassadeur d'Angleterre, si tant est que ce diplomate l'ait traduit exactement dans ses dépêches à sa cour : Philippe, on le comprend, pouvait avoir plus d'une raison de ne pas dévoiler le fond de sa pensée à la reine Élisabeth. Nous regardons comme bien autrement significatives les paroles, que nous allons citer, de l'évêque de Cuenca à l'ambassadeur de Venise. Cavalli se refusait à croire que le roi voulût pousser jusqu'aux dernières rigueurs la punition qu'il infligeait à son fils; il le dit à ce prélat : l'évêque lui répliqua qu'il tenait pour très-certain que le roi le ferait, car il avait longuement réfléchi avant de se résoudre, et quand une fois il prenait une résolution, il avait

([1]) C'est ce que l'archevêque de Rossano écrivait le 4 février 1568 : « Si tien per fermo que privaranno il principe della successione, et non « lo liberranno mai. » Voy. l'*Appendice* B.

coutume d'aller jusqu'au bout ([1]). Ce trait distinctif du caractère de Philippe, l'ambassadeur le signale lui-même dans la relation qu'il lut au sénat, à son retour d'Espagne, et nous l'avons fait ressortir d'après lui ([2]) : il ne faut pas se dissimuler, d'ailleurs, qu'avec la connaissance qu'il avait de l'humeur du prince, Philippe pouvait concevoir des appréhensions pour sa sûreté personnelle, le jour où il l'aurait rendu à la liberté. Et puis, ses conseillers intimes, le président d'Espinosa, Ruy Gomez et les autres, n'étaient-ils pas intéressés à ce qu'il traitât son fils en ennemi irréconciliable? N'avaient-ils pas sujet de craindre que, si jamais don Carlos montait sur le trône, ils ne payassent de leurs têtes, et leurs familles de leur rang et de leurs biens, la part qu'ils avaient prise à son arrestation ([3])?

Mais comment dépouiller don Carlos de ses droits héréditaires au trône, après que tous les ordres des royaumes de Castille et de Léon avaient reconnu en lui leur futur monarque, et lui avaient prêté serment? Évidemment il fallait, pour cela, ou assembler les cortès et réclamer leur concours, ou se pourvoir

([1]) « .... Mostrando io di no creder che il re andarà tanto avanti in questo fatto, me tornò a firmar che certissimo lui credeva che lo faria, perchè, prima che sia venuto a questo, vi ha pensato molto sopra, et quando il re principia, è solito ancor di finire le sue resolutioni. » (Lettre de Cavalli du 11 février 1568, dans l'*Appendice* B.)

([2]) Voy. p. 266.

([3]) « Li più favoriti del re erano odiati da lui a morte, et adesso tanto più ; et quando questo venisse a regnare, si teneriano rovinati loro, et tutta la sua successione. » (Lettre de l'archevêque de Rossano au cardinal Alessandrino, du 4 février.)

devant le conseil royal de Castille, pour faire déclarer, par sentence de ce tribunal suprême, le prince incapable de succéder. Dans l'un comme dans l'autre cas, peut-être eût-il été nécessaire encore de recourir au souverain pontife, afin qu'il déliât de leur serment les représentants de la nation (1).

Philippe adopta le second parti (2). Pour réunir les éléments du procès qu'il voulait intenter à son fils, il fit ouvrir une enquête sur les actions publiques et privées du prince. Un grand nombre de personnes y furent entendues, et il montra bien l'importance qu'il y attachait, en assistant aux interrogatoires et aux déclarations de ceux qui furent appelés à y déposer (3).

(1) Cette opinion était celle de l'archevêque de Rossano : « Li faranno « processo, et quando vogliano venire a privatione o dichiarazione « alcuna, credo sarà necessario ricorrere a Sua Santità per assolutione « dal giuramento delli popoli et signori di Castiglia, che lo havevano « giurato. » (Lettre de l'archevêque de Rossano, du 4 février 1568.)

(2) C'est ce que prouvent les lettres du garde des sceaux Tisnacq et les dépêches du nonce, des ambassadeurs de France, de Venise et de Florence :

« A ce que entendons, l'on entent de procéder à déclaration d'inhabilitation et incapacité de la successioo et corone. » (*P. S.* du 8 février à une lettre du 31 janvier adressée par Tisnacq au président Viglius.)

« .... Au demeurant, madame, il sera procédé contre le prince d'Espagne par voye de justice, pour le faire déclarer inhabile à succéder. » (Lettre de Fourquevaulx, du 8 fevrier, à Catherine de Médicis.)

« .... Mi è detto da buon via che Sua Maestà vorrà, per sua maggior giustificatione, che il consiglio real vedi lui il processo et giudichi intorno al fatto del principe per giustitia ... » (Lettre de Cavalli, du 22 janvier.)

« .... Ragionasi che S. M. fa formare il processo contra il principe ... » (Lettre de Nobili, du 25 janvier.)

(3) « El rey hace informacion; secretario de ella es Hoyos. Hállase el rey al exámen de los testigos. Está escrito cási un leme en alto.... » (*Relacion del ayuda de cámara.*)

Cabrera rapporte que le roi fit venir, des archives de Barcelone, et traduire du catalan en espagnol, le procès du prince de Viana, fils aîné du roi don Juan II d'Aragon, poursuivi et condamné à l'instance de son père [1]. Cette assertion n'a certainement rien d'invraisemblable : je suis toutefois en mesure d'affirmer qu'aux Archives de Barcelone, il n'y a pas plus de trace de l'envoi qui aurait été fait à Madrid, en 1568, du procès du prince de Viana, lequel, si l'on interroge les inventaires et les traditions conservés dans ce dépôt, n'y a même jamais existé, qu'il n'y en a, dans les papiers d'État conservés à Simancas, de la

[1] Voy. le texte de Cabrera dans la note 2, à la p. 518.

Don Juan II, fils de Ferdinand Ier, roi d'Aragon, avait épousé Blanche, fille et héritière de Charles III, roi de Navarre. Charles étant mort en 1425, don Juan lui succéda. Blanche mourut, en 1441, ayant, par son testament et en conformité de son traité de mariage, institué pour son héritier universel don Carlos, prince de Viana, son fils aîné. De là naquirent de grandes et longues dissensions entre don Carlos, qui voulait avoir le gouvernement du royaume de Navarre, et don Juan, qui n'entendait pas s'en laisser déposséder. En 1451, le prince de Viana, aidé du roi de Castille, assembla des troupes et livra bataille à son père, qui le vainquit et le fit prisonnier. Il ne recouvra sa liberté que le 22 juin 1453, après bien des négociations. Les années suivantes, de nouveaux sujets de querelle s'élevèrent entre le père et le fils. On les croyait réconciliés, lorsque don Juan, qui était monté sur le trône d'Aragon, en 1458, par le décès de son frère Alphonse, arrêta à Barcelone, le 2 décembre 1460, le prince de Viana, et ordonna qu'on lui fît son procès : les principaux chefs d'accusation étaient que le prince avait trempé dans une conspiration contre la vie de son père, et voulu s'enfuir en Castille. Y eut-il, comme le prétend Cabrera, une sentence rendue contre don Carlos de Navarre? C'est ce que nous n'avons pas été à même de vérifier ; mais le fait nous paraît douteux, car, le 1er avril 1461, don Juan rendit la liberté à son fils. Le prince de Viana mourut le 23 septembre suivant, dans sa quarante et unième année. Voy. Geronimo Çurita, *Anales de la corona de Aragon,* liv. XV et XVI.

demande qui aurait été adressée à l'archiviste de la couronne d'Aragon.

Philippe II, cependant, ne fit point procéder contre son fils devant le conseil de Castille ([1]), soit, comme le prétend Adriani, répété par Herrera, qu'on ne pût établir la preuve que don Carlos eût conçu la pensée d'attenter à la vie de son père, ou professé des opinions contraires à la foi, seuls délits qui auraient justifié son exclusion du trône ([2]), soit plutôt que le roi n'eût pas encore pris les dernières mesures qu'exigeait une action judiciaire de cette gravité, quand les rapports journaliers qui lui étaient faits lui donnèrent lieu de

([1]) Dès le mois de mars (cette date doit être notée), on ne parlait plus, a la cour, du procès de don Carlos. Nobili écrivait à Côme de Médicis, le 2 de ce mois : « Par bene che non si ragioni più nè di farli « processo, nè di privarlo, secondo che parea nel principio incami- « nato. » L'archevêque de Rossano mandait, le même jour, au cardinal Alessandrino : « Qui in corte poco più si parla del principe, nè si sa « che sia fin hora posto in carta cosa contra di lui, sebene si può ima- « ginare che si faccia secretamente ; » et le 30 mars : « Non ho poi « inteso che sia fatto processo, o posto altro in scritto, come fu detto « da principio. »

([2]) « Dicevasi alla corte che il re ne voleva far processo di giustizia, e col consiglio di quei regni dichiararlo di ragione inabile a regnare, e ogni indugio pareva pericoloso, non si trovando lui aver macchinato contro alla vita del padre, o tenuto torte opinioni della fede, onde dovesse cadere della successione al regno. » (Adriani, *Istoria de' suoi tempi*, liv. XXVI, chap. I.) — « Deziase en la corte que el rey queria hazer processo, y con el consejo declarar el principe por inhábil para la sucession de la corona, y toda tardança parecia peligrosa, no se hallando que el príncipe huviesse maquinado alguna cosa contra el padre, ni tenido opiniones diferentes de la fe ni pensamiento dello; antes diò siempre muestra de principe muy católico y verdadero hijo de la Iglesia. » (Herrera, *Historia general del mundo*, t. I, liv. X, chap. II.)

prévoir que la fin prochaine du prince lui en épargnerait les embarras [1].

La plupart des historiens, sur l'autorité de Cabrera, ont cru à l'existence d'un procès. Cabrera s'exprime de la manière suivante : « Le roi nomma une junte, « composée du cardinal Espinosa, de Ruy Gomez de « Silva et du licencié Birviesca, de son conseil de « la *cámara,* pour faire le procès à don Carlos et « justifier sa réclusion.... Ce procès et celui du « prince de Viana sont aux Archives de Simancas, « où, en l'année 1592, don Cristoval de Mora les « déposa en un coffre vert [2]. »

Dans aucun des documents que nous avons été à portée de consulter, il n'est fait mention de la junte dont parle Cabrera : il se peut bien pourtant qu'elle ait été nommée. Le roi étant résolu de recourir aux voies judiciaires, il était naturel qu'il chargeât des ministres zélés et dévoués de préparer et coordonner les faits et les preuves sur lesquels devait se baser

(1) Le passage suivant d'une dépêche adressée, le 30 juillet 1568, au duc Côme de Médicis par Leonardo de Nobili mérite beaucoup d'attention : « Mentre che (don Carlos) è stato inchiuso, così sano come « infermo, fu sempre stranissimo e difficile con coloro che n'aveano « custodia, tal che *usano di dire che era impossibile ch'egli vivisse.* »

(2) « ... Hizo una junta del cardenal Espinosa, Ruy Gomez de Silva i el licenciado Birviesca, de su consejo de cámara, para causar proceso justificando la prisión y causa del príncipe. Embió al archivo de Barcelona por el que causó el rey don Juan II de Aragon contra el príncipe de Viana Carlos IV, su primogeuito, i mandóle traduzir de catalan en castellano, para ver como estaba fulminado y causado. Ambos están en el Archivo de Simancas, donde, en el año de 1592, los metió don Cristoval de Mora, de su cámara, en un cofrecillo verde en que se conservan.... » (*Felipe II,* liv. VII, chap. XXII, p. 477.)

l'acte d'accusation de son fils : or, Ruy Gomez et Espinosa étaient, en ce moment, ceux dans lesquels Philippe avait le plus de confiance et qui étaient le plus avant dans sa faveur ; le licencié Birviesca leur aurait été adjoint comme légiste. Mais d'un projet d'acte d'accusation à un procès en forme il y a loin encore ; et comment admettre qu'une commission de trois membres eût décidé ou seulement instruit un procès dans lequel il ne s'agissait de rien moins que de faire déclarer l'héritier présomptif de la couronne déchu de ses droits à y succéder? Les notions les plus élémentaires de justice, à défaut des lois fondamentales de la Castille, ne l'auraient pas permis. Quant au dépôt, dans les Archives de Simancas, d'un coffre vert renfermant les pièces de ce prétendu procès, il faut avoir bien peu étudié le caractère et les actes de Philippe II pour y ajouter foi. Ce monarque n'avait pas l'habitude d'envoyer aux Archives les pièces de ce genre, mais il les gardait avec soin dans son cabinet, et, lorsqu'il sentit sa fin approcher, il ordonna expressément, par son codicille du 24 août 1597, qu'elles fussent brûlées ([1]).

Il y avait, à la vérité, aux Archives de Simancas, un coffre où, selon l'opinion généralement reçue en Espagne, devait se garder le procès de don Carlos. A en croire la tradition, il était défendu à l'archiviste d'y toucher, sous peine de mort. Pendant la guerre

([1]) Don MODESTO LAFUENTE, dans son *Historia general de España*, t. XIII, p. 339, cite les termes de ce codicille.

de l'indépendance, le général Kellermann, qui commandait à Valladolid, le fit ouvrir ; et qu'y trouva-t-on ? Le procès de don Rodrigo de Calderon, marquis de Siete Iglesias, condamné, en 1621, sous Philippe IV, à être décapité, après avoir, sous le règne précédent, partagé la haute faveur du duc de Lerma, dont il était la créature (1).

On voit donc qu'il faut reléguer parmi les fables le procès de don Carlos et tout ce qui a été brodé là-dessus : le dépôt des actes aux Archives de Simancas, que raconte Cabrera ; le bruit de leur enlèvement par l'empereur Napoléon Ier dont parle Llorente (2) ; cet autre bruit d'après lequel Ferdinand VII aurait ordonné qu'on les lui remît, ainsi que M. Lafuente nous l'apprend (3) ; enfin les rumeurs qui ont eu cours, il y a quelques années, en Allemagne, sur l'existence, dans un château de ce pays, des pièces de la procédure, dont se serait emparé, en 1810, un général allemand alors au service de la France.

(1) Voy., dans le premier volume de la *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, notre Notice des Archives de Simancas, pp. 27-28.

(2) *Histoire de l'inquisition*, traduite de l'espagnol, t. III, p. 182.

(3) *Historia general de España*, t. XIII, p. 339.

CHAPITRE XV.

Sensation produite, en Espagne et dans toute l'Europe, par l'arrestation de don Carlos. — Tristesse d'Élisabeth de Valois. — Billet qu'elle écrit à l'ambassadeur de France. — Doña Juana et don Juan d'Autriche. — Révocation des ordres donnés pour la fête du roi de Portugal. — Réponses des grands à la lettre du roi : le connétable de Castille est le seul qui se permette un langage improbateur. — Absence, dans les Archives de Simancas, des réponses des évêques, des supérieurs des ordres religieux et des villes de Castille. — Satisfaction que cause à Philippe II celle de la ville de Murcie. — Renseignements contradictoires sur les réponses des autorités des royaumes d'Aragon et de Valence et de la principauté de Catalogne. — L'opinion publique blâme l'arrestation de don Carlos. — Discours qui se tiennent dans les rangs du peuple. — Plaintes et murmures dans les sphères plus élevées de la société. — Terreurs de Philippe II. — A la cour, le silence se fait bientôt sur l'emprisonnement du prince. — Paroles froides et sévères du roi aux envoyés de Gênes et de Venise qui viennent lui en parler. — Envoi à Madrid, par la reine Catherine et le roi don Sébastien de Portugal, d'un gentilhomme chargé de s'enquérir des causes de la détention du prince et de le voir. — Ce gentilhomme retourne à Lisbonne, sans avoir pu remplir sa mission. — Arrivée à Paris des dépêches de Philippe II et de l'ambassadeur de France ; contenu de ces dernières. — L'ambassadeur de Philippe, don Francés d'Alava, diffère, pendant quelques jours, d'aller trouver la reine-mère et le roi ; pourquoi. — Particularités de l'audience qui lui est donnée. — Mécontentement de Catherine de Médicis et de Charles IX. — Philippe n'approuve pas le délai apporté par Alava à la présentation de ses lettres. — Propos de la reine-mère au sujet de don Carlos. — Remarque sur le peu de sympathie que la détention de ce prince excitait à la cour de France. — Catherine néanmoins exprime à Philippe le chagrin que le roi et elle en éprouvent. — Ils font parade des mêmes sentiments dans leurs dépêches à leur ambas-

sadeur. — Paroles dites à la louange du roi d'Espagne dans un dîner chez le cardinal de Lorraine. — Préoccupations de Catherine de Médicis louchant l'affaire de don Carlos. — Curieuse conversation qu'elle a avec don Francés d'Alava. — Premiers avis qui parviennent à Rome de l'arrestation du prince d'Espagne, et auxquels don Juan de Zúñiga, ambassadeur de Philippe II, ne veut pas croire. — Réponse qu'il fait à un message du pape sur cet événement. — Après avoir reçu ses dépêches, il va trouver le saint-père, et l'en informe dans les termes prescrits par ses instructions. — Sentiments que témoigne Pie V. — Don Juan de Zúñiga avertit aussi de ce qui s'est passé les membres du sacré collége et le duc de Florence. — Il est secondé efficacement par le cardinal de Granvelle, dont la perspicacité est en défaut dans le jugement qu'il porte de la détermination du roi. — Réponse de Pie V a la lettre de Philippe : impression qu'elle fait sur le roi, lorsqu'elle lui est présentée par le nonce. — Soucis que cette affaire cause au pape. — Il désire être informé par le roi lui-même des véritables causes de l'arrestation de son fils. — Lettre que Philippe lui écrit. — Recherches infructueuses faites pour la découverte de cette lettre aux Archives de Simancas et du Vatican. — Comment elle est parvenue à la connaissance de Laderchi, qui l'a insérée dans ses Annales de l'Église. — Importance qu'on devait y attacher, d'après les termes dans lesquels Philippe en annonçait l'envoi à son ambassadeur. — Texte de la lettre. — Recommandation du roi à don Juan de Zúñiga. — Comment celui-ci la remet au pape, traduite en italien par le cardinal de Granvelle. — Paroles de Pie V, après en avoir pris lecture. — Trait distinctif de ce pontife. — Excellence des rapports qui existaient entre les cours de Rome et de Madrid : chapeau de cardinal donné au président d'Espinosa ; pension assignée par le roi au cardinal Alessandrino. — Le duc d'Albe reçoit les dépêches du roi. — Il communique au conseil d'État la dépêche en français. — Il en envoie copie aux chevaliers de la Toison d'or, aux gouverneurs et aux conseils de justice des Pays-Bas. — Peu de créance que trouvent auprès du public belge les choses contenues dans cette dépêche ; avidité avec laquelle il accueille des bruits différents venus d'Espagne par des lettres particulières. — Nouvelle dépêche du roi au duc, sur ce que celui-ci avait jugé nécessaires des communications plus explicites : le roi n'est pas de cet avis ; il veut seulement qu'on désabuse ceux qui croiraient que le prince a conspiré contre sa per-

sonue, ou commis quelque délit contre la religion. — Excuses du duc. — Effet produit à la cour d'Angleterre par l'arrestation de don Carlos : lettre de la reine Élisabeth à son ambassadeur à Madrid. — Arrivée à Vienne des dépêches de Philippe II. — Chantonay et Venegas se transportent au palais, et présentent les lettres du roi à l'empereur et à l'impératrice. — Affliction qu'elles leur causent ; paroles de Marie d'Autriche. — Noces d'une des filles de l'impératrice ; l'empereur ne permet pas qu'à cette occasion il y ait des danses ni d'autres divertissements. — Commentaires auxquels donne lieu en Allemagne l'emprisonnement de don Carlos. — Réponses de Maximilien et de Marie aux lettres du roi. — Remarque sur la disposition, attribuée par l'impératrice à l'archiduchesse Anne, d'aller en Espagne, pour y entrer dans un couvent. — Philippe II comprend qu'il ne peut s'en tenir aux termes vagues dans lesquels il a annoncé à son frère et à sa belle-sœur la réclusion du prince d'Espagne. — Il leur écrit de nouveau à tous deux, et leur découvre ses intentions à l'égard de son fils. — Il engage Maximilien à accorder la main de l'archiduchesse Anne au roi de France, et à conclure le mariage de l'archiduchesse Élisabeth avec le roi de Portugal. — Ces ouvertures satisfont médiocrement l'empereur, qui ne veut pas renoncer au mariage de sa fille avec don Carlos. — Il se décide, malgré toutes les objections de Chantonay et de Venegas, à envoyer quelqu'un à Madrid, et c'est sur son propre frère l'archiduc Charles qu'il jette les yeux. — Lettre qu'il écrit au roi Philippe, pour lui en donner avis. — Au moment où l'archiduc allait se mettre en route, on reçoit à Vienne la nouvelle de la mort de don Carlos. — L'empereur persiste néanmoins à faire partir son frère pour l'Espagne. — Affaires qu'il avait à traiter avec le roi : établissement de ses deux filles ; pacification des Pays-Bas. — Départ de l'archiduc. — Pendant qu'il était en chemin, l'empereur apprend la mort d'Élisabeth de Valois. — Il charge son frère d'offrir au roi d'Espagne, pour lui-même, l'archiduchesse Anne. — Philippe accepte cette offre, et devient ainsi, pour la deuxième fois, le mari d'une femme qui avait été destinée à son fils.

Un événement tel que celui dont le palais de Madrid avait été le théâtre dans la nuit du 18 janvier 1568,

ne pouvait manquer de faire une sensation extraordinaire en Espagne et dans toute l'Europe ([1]). Les Espagnols connaissaient les défauts de leur prince; ils étaient mal édifiés de sa conduite; mais jamais ils n'auraient imaginé que le roi allât jusqu'à faire enfermer comme un criminel l'héritier présomptif de sa couronne et son fils unique. On s'y attendait aussi peu dans les cours étrangères, bien qu'on y fût instruit des motifs sérieux de mécontentement que don Carlos donnait à son père depuis plusieurs années.

En Espagne, personne ne prit plus de part au sort de ce malheureux prince que la reine Élisabeth. En apprenant l'arrestation de son beau-fils, elle versa des larmes, et elle ne cessa de pleurer que sur l'injonction expresse du roi ([2]). Le billet suivant, qu'elle écrivit à l'ambassadeur de France, porte l'empreinte de la tristesse que cet événement lui causait :

« Monsieur de Forquevaux, je vous ay voulu à ce matin escripre ce qui passoit au fait du prince. Mais l'aubligation que je luy ay, et la peine en laquelle est

([1]) « Je tiens — écrivait le président Tisnacq, le 31 janvier, au chef et président Viglius — que aurez entendu ce que s'estoit icy, contre toute expectation et avec grande admiration, offert.... » — Un des historiens panégyristes de Philippe II convient que sa résolution frappa de stupéfaction tout le monde : « Asombró la resolucion á todos. » (Quintana, *Antigüedad, nobleza y grandeza de Madrid*, in-fol., 1629, fol. 340.)

([2]) Fourquevaulx, annonçant à Catherine de Médicis, dans une lettre du 19 janvier, l'arrestation de don Carlos, lui dit : « La royne s'en passionne et en pleure pour l'amour de tous deux, vou qu'aussi le prince « l'aime merveilleusement. » Il lui écrit, le 8 févrior : « Jusques à ce que « le roy luy a défendu les pleurs, elle n'a cessé de pleurer, doux jours, la « disgrâce de son beau-fils. » — Voy. aussi, dans l'*Appendice* B, la *Relacion del ayuda de camara*.

le roy, pour avoir esté contraint de le tenir et mettre comme il le tient, m'ont mise de façon que j'ay craint de ne le vous savoir compter comme j'eusse voulu : vous asseurant que je ne ressens moins son infortune que s'il estoit mon propre fils, car, si je le désirois, c'estoit pour faire service, en reconnoissance de l'amitié qu'il me porte. Dieu a voulu qu'il est déclaré ce qu'il est, à mon grand regret. Au demeurant, le roy m'a commandé de n'escrire tant qu'il me die, et que je vous mandisse que ne dépeschiez le courrier, et, outre cela, a fait commandement qu'il ne sortît un courrier ny homme de pied ny de cheval, sans qu'il commandast autre chose. Et quant à moy, je suis de façon que je ne croyes ne vous dire ici rien à propos, et pour ce feray fin.

« ÉLIZABET [1]. »

Pendant longtemps Élisabeth ne put se consoler de l'emprisonnement du prince; plus de deux mois après l'événement, on craignait encore que sa santé n'en eût subi une altération assez grave pour mettre en péril le fruit qu'elle portait dans son sein [2]. La princesse doña Juana, quoiqu'elle n'eût jamais eu à se louer de don Carlos, s'affligea aussi de la rigueur dont il était l'objet [3]. Don Juan d'Autriche, qui, par ses révéla-

[1] C'est à l'obligeance de M. Mignet que je dois la connaissance de celle lettre, qui a été tirée des archives de la maison de Gramont.

[2] « .... Vassi dubitando que la regina, sul travaglio che prese della ritenzione del principe, come frescamente gravida, si sconciasse.... » (Lettre de Nobili au duc Côme de Médicis, du 30 mars 1568.)

[3] *Relacion del ayuda de cámara.*

tions, en avait été plus que personne la cause, soit qu'il en éprouvât quelque remords, soit qu'il voulût feindre, se montra en public vêtu d'habits de deuil; mais cela déplut au roi, et il lui fallut les quitter ([1]). La reine et la princesse se préparaient à solenniser l'anniversaire du roi de Portugal don Sébastien avec d'autant plus de pompe que, ce jour-là ([2]), le jeune monarque devait être déclaré majeur : les ordres qu'elles avaient donnés pour cette fête furent révoqués.

Dans l'état d'abaissement où était la grandesse d'Espagne, Philippe II n'avait pas à craindre d'elle de représentation sérieuse sur l'emprisonnement de son fils. Nous avons eu sous les yeux les réponses des ducs de l'Infantado, de Medina-Sidonia, de Medina de Rioseco, de Gandia, de Francavilla, de l'amirante de Castille, des marquis de Denia et de los Velez. Ces réponses semblent avoir été concertées. Ceux qui les ont écrites expriment tous la peine qu'ils ont ressentie de l'arrestation du prince, mais aucun d'eux ne doute que le roi n'ait eu de justes motifs de prendre la détermination qu'il a prise ([3]). Seul il paraît que le connétable de Castille ([4]) s'exprima en des termes qui

([1]) *Relacion del ayuda de cámara.* — Lettre de Nobili du 25 janvier 1568.

([2]) 20 janvier.

([3]) Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 2018 : 28e livre de Bersoza, fol. 193-195.

([4]) Iñigo Fernandez de Velasco, connétable et grand chambellan des royaumes de Castille et de Léon, 4e duc de Frias, marquis de Berlanga, comte de Haro. Il avait hérité des titres et dignités de don Pedro Fernandez de Velasco, dont il était le neveu, en vertu de lettres patentes de Philippe II données à Tolède le 4 mars 1560. Son oncle et son grand-

déplurent au monarque : les grands avaient prêté serment au prince ; le connétable était le premier d'entre eux ; il trouvait étrange que le roi n'eût pas demandé leur avis avant de priver le prince de sa liberté (¹).

Les réponses des évêques et des supérieurs des ordres religieux manquent dans les Archives de Simancas. Nous n'y avons pas rencontré non plus celles des villes de Castille. Un historiographe de Philippe IV, qui avait eu connaissance de plusieurs de ces dernières, en cite une seule — elle est de la ville de Murcie, — qui fut tout particulièrement agréable au roi ; Philippe II en effet y mit, de sa main, l'apostille suivante : « Cette lettre est écrite avec sagesse et pru« dence (²). » L'épître de l'*ayuntamiento* de Murcie a été donnée dans l'édition française de Llorente (³) ;

oncle avaient été chevaliers de la Toison d'or ; l'un et l'autre, sous le règne de Charles-Quint, avaient pris une part considérable aux affaires publiques ; le premier avait été capitaine général de l'armée levée contre les *comuneros*, et l'empereur l'avait chargé du gouvernement de l'Espagne. Don Iñigo ne fut pas employé par Philippe II : y aurait-il quelque rapport entre ce fait et la conduite que, selon Fourquevaulx, le connétable aurait tenue lors de l'arrestation de don Carlos ? Don Iñigo Fernandez de Velasco mourut à Valladolid, le 22 juillet 1585. Voy. Salazar de Mendoza, *Origen de las dignidades seglares de Castilla*, fol. 132 vº.

(¹) « .... L'on parle que le connestable de Castille a desgorgé quelques propos sur ladicte prinse, disant qu'il y debvoit et doibt estre appelé comme le premier des grands qui ont juré le prince pour héritier et successeur de ce royaume. » (Lettre de Fourquevaulx à Catherine de Médicis, du 18 février.)

(²) « He visto muchas respuestas de ciudades y de los grandes de España. Una de las cartas fué de la ciudad de Murcia, que de la mano del rey tenia puestas en la márgen estas palabras : « Esta carta esta « escrita cuerda y prudentemente. » (Gil Gonçalez d'Avila, *Teatro de las grandezas de la villa de Madrid*, 1623, in-fol., p. 142.)

(³) *Histoire de l'inquisition d'Espagne*, t. III, p. 161.

c'est pourquoi nous nous abstenons de l'insérer ici : nous dirons seulement qu'elle est pleine d'obséquiosité et de servilisme. Du reste, le temps n'était plus où les communes de Castille faisaient entendre à leurs souverains un langage indépendant, et l'on ne devait guère, surtout après les recommandations si expresses faites par le roi aux corrégidors, attendre autre chose d'elle que des paroles d'approbation.

Sur les réponses que les autorités des royaumes d'Aragon et de Valence et de la principauté de Catalogne firent à la communication du roi, nous n'avons que des renseignements tirés de correspondances diplomatiques, et ils sont contradictoires. D'après une lettre de l'ambassadeur de France, des députés des provinces qui dépendaient de la couronne d'Aragon furent désignés pour aller à Madrid demander la cause de l'arrestation du prince, et solliciter sa mise en liberté (1). Suivant un rapport de l'ambassadeur de Florence, au contraire, le conseil d'Aragon déclara qu'il n'avait rien à répondre, le prince n'ayant pas été reçu encore pour héritier présomptif de cette couronne, « laquelle réponse, ajoute l'ambassadeur, fut en vérité « bien libre, et d'hommes qui tiennent que l'élection « de leur roi est en leurs mains (2). »

(1) « .... Il m'a esté dict que certains députez d'Aragon, Valence et Catalogne doivent arriver, pour savoir l'occasion de ceste prinse, et supplier pour sa liberté, et que ceste Majesté trouve fort mauvaise ceste légation.. . » (Lettre de Fourquevaulx à Catherine de Médicis, du 18 février 1568.)

(2) « .... S. M. fece intendere, come a tutti gli altri, così al consiglio di Arragona, la detenzione del principe, i quali risposero a S. M. che

Si, du sein des régions officielles, une seule voix s'était élevée pour protester contre l'arrestation du prince d'Espagne, et si les gens timides — ou prudents comme les appelle Cabrera — se regardaient le doigt posé sur la bouche, de crainte de se compromettre [1], la plupart de ceux qui osaient manifester leur pensée blâmaient ouvertement cet acte de rigueur. Le gouvernement de Philippe II était craint; il n'était pas aimé. Sans parler des juifs, des mahométans convertis, des luthériens, qui tous lui étaient naturellement hostiles, il n'y avait aucune classe de citoyens où il ne comptât des ennemis. Plusieurs des conseillers du roi, et surtout le président d'Espinosa, étaient mal vus de la nation [2].

Qu'on veuille le remarquer : ce ne sont point des écrivains protestants, des détracteurs systématiques de Philippe II, qui nous fournissent cette remarque; c'est un ministre même de ce souverain. « Le peuple « — écrivait un autre de ses ministres — est icy « fort licentieulx en son dire, et n'eusse pensé que

non avendo giurato al principe, non avevano che rispondere : qual risposta in vero fù mollo libera e da uomini che fanno professione che veramente l'elezione del loro re è in loro mano.... » (Lettre de Leonardo de Nobili à Côme de Médicis, du 16 février 1568.)

[1] « .... Mirábanse los mas cuerdos, sellando la boca con il dedo i el silencio.... » (*Felipe II*, liv. VII, chap. XXII, p. 474.)

[2] « .... Nam praeter judaeos, mahometanos et haereticos, quorum non exiguus per omnem Hispaniam putatur esse numerus, haud saue pauci sunt non optimè erga nonnullos ministros regios affecti, quos exteros esse aiunt, monachos et alios. Ex quibus praeses consilii regii, qui abhinc tribus annis ex ordine erat assessorum, nunc cardinalis est creatus.... » (Lettre d'Hopperus à Vigiius, du 21 avril 1568, dans *Joach. Hopperi Epistolae*, p. 169.)

« les langues eussent esté si desbridées ([1]). » Que se disait-il donc dans les rangs du peuple? L'historiographe Cabrera va nous l'apprendre. Les uns reconnaissaient bien que don Carlos avait eu de mauvaises pensées, qu'il avait parlé avec ressentiment; mais, suivant eux, il n'avait fait aucun acte criminel, et le roi aurait pu le ramener à son devoir sans user de tant de violence ([2]). Les autres observaient que les souverains étaient ordinairement jaloux de ceux qui leur devaient succéder; qu'ils n'aimaient point le génie, la hardiesse, l'esprit généreux et grand chez leurs fils; que cependant les princes qui avaient des égards pour leurs enfants en auraient d'autant plus pour leurs sujets, et qu'en accordant à leurs héritiers présomptifs une part raisonnable dans le gouvernement, ils donneraient des garanties à ces derniers ([3]).

Des plaintes, des murmures, partaient aussi des sphères plus élevées de la société ([4]). Ce concert de critiques ne laissait pas que de troubler Philippe II, si

([1]) Lettre de Tisnacq à Viglius, du 31 janvier 1568.

([2]) « .... El príncipe, muchacho desfavorecido, avia mal pensado i hablado con resentimiento, obrado non, i sin tanta violencia pudiera reduzir à su hijo, sucesor inadvertido.... » (Liv. VII, chap. XXII, p. 474.)

([3]) « .... Otros dezian que son los príncipes zelosos de los que les an de suceder, i les desplaze el ingenio, ánimo gallardo i espiritu generoso i grande de los hijos, i que quien los teme mejor temerá los súbditos, i que los aseguraba el darles con templanza parto del gobierno.... » (*Ibid.*)

([4]) « .... Multi non impotentes mussitant et fremunt, » écrivait, le 25 mai, Hopperus à Viglius. (*Joach. Hopperi Epistolae*, p. 177.)

puissant, si redouté qu'il fût ([1]). Lui qui aimait tant à visiter l'Escurial, Aranjuez, le Pardo, il n'osait presque plus s'éloigner de sa capitale; du fond de son palais il prêtait l'oreille aux moindres rumeurs; il lui semblait à chaque instant que des bruits extraordinaires retentissaient au dehors, et que les habitants de Madrid se soulevaient pour venir tirer de captivité leur prince ([2]).

À la cour cependant, le silence ne tarda pas à se faire sur l'emprisonnement de don Carlos. Là on savait que c'était offenser le roi que de s'occuper de son fils, et les courtisans n'avaient garde de s'exposer à la disgrâce du maître. Déjà, le 7 février, le baron de Dietrichstein écrit à l'empereur qu'on ne parle pas plus du prince que s'il était mort ([3]). L'envoyé de Gênes, dans une dépêche adressée, peu de temps après, à son gouvernement, s'exprime de la même manière : « On « ne parle plus du prince, dit-il; il semble qu'il soit

([1]) « .... Adeo maximi quique principes, dum ab aliis metuantur, nec ipsi a metu sunt liberi.... » (Lettre d'Hopperus à Viglius, du 20 avril, dans *Joch. Hopperi Epistolae*, p. 164.)

([2]) « .... No salió el rey de Madrid, ni aun á Aranjuez, ni á San Lorenço á ver su fábrica, tan atento al negocio del príncipe estaba, i sospechoso á las murmuraciones de sus pueblos fieles y reverentes, que ruedos estraordinarios en su palacio le hazian mirar si eran tumultos para sacar á Su Alteza de su cámara.... » (Cabrera, liv. VIII, chap. V, p. 496) — Fourquevaulx écrivait, le 9 mars, à Catherine de Médicis : « Il est de ceste court comme d'un camp plein d'effroy, qui se donne à « toutes heures des alarmes pour néant : et de la moindre chose qui se « dict ou qui peut tomber en soubçon, soudain l'on croit qu'il soit « ainsy.... »

([3]) « .... Des printzen halben so ist es gantz still, alls ob er tot war... » (*Quellen*, etc., p. 207.)

« parmi les morts, au nombre desquels je crois qu'il « peut être placé ([1]). » L'ambassadeur de Florence mande, de son côté, à Côme de Médicis : « Le prince « d'Espagne est tellement oublié de chacun qu'il paraît « véritablement qu'il n'ait jamais été au monde ([2]). » Ces témoignages sont corroborés par ceux du nonce et du président Tisnacq ([3]).

Les envoyés de Gênes et de Venise eurent ordre de présenter au roi les compliments de condoléance de leurs gouvernements. Ni l'un ni l'autre n'ignoraient combien cette commission était délicate ; aussi accompagnèrent-ils de peu de paroles les lettres qu'ils étaient chargés de déposer entre les mains du monarque ([4]). Contre son habitude d'accueillir gracieusement et avec un sourire aimable les communications

([1]) « Non si parla più de la cattura del principe, come se fosse tra li difunti, fra i quali credo si possa connumerare. » (Lettre du 26 février.)

([2]) « Il principe di Spagna.... è talmente dimenticato da ognuno che pare veramente che non sia mai stato al mondo. » (Dépêche du 30 mars.)

([3]) L'archevêque de Rossano écrit au cardinal Alessandrino, le 14 février : « Pare che nella corte non si parli più del principe, » et le 2 mars : « Qui in corte poco più si parla del principe. » — Il y a deux lettres de Tisnacq à Viglius, en date du 21 avril ; il dit dans la première : « De » nostre prince n'y a que bien grant silence...; » et dans la seconde : « Pour le présent, ne s'en parle plus icy en sorte que soit. »

([4]) « .... Le quali lettere, et con brevi parole, sapendo che è pratica della quale parla molto mal volentieri.... » (Lettre de Marcantonio Sauli au doge de Gênes, du 30 avril 1568.) — « .... Quando poi io presentai la lettera, giudicai bene di accompagnarla con poche parole, sapendo che il re si comove et attrista assai quando li vien parlato longamente in tal proposito.... » (Lettre de Sigismondo Cavalli au doge de Venise, de la même date.)

des ambassadeurs [1], Philippe répondit au protonotaire Sauli, d'un ton sévère, qu'il était assuré du bon vouloir du gouvernement génois, mais que, pour l'affaire du prince, il n'y avait pas matière à le manifester; il ajouta quelques autres paroles que Sauli n'entendit point, car il parlait entre les dents [2]. Sa réponse à Cavalli, aussi laconique, fut pourtant moins sèche : il lui dit qu'il lirait la lettre du doge; qu'il lui était agréable d'apprendre que Sa Sérénité était dans des dispositions favorables à son égard; qu'il l'en remerciait beaucoup; qu'il lui serait toujours bon ami [3].

Voyons maintenant comment la nouvelle de l'emprisonnement de don Carlos fut accueillie à Lisbonne, à Paris, à Rome, à Bruxelles, à Londres, à Vienne.

Nous n'avons pas la réponse de la reine douairière de Portugal, Catherine d'Autriche, à Philippe II; on en a vainement fait la recherche dans les Archives de Simancas et à la *Torre-do-Tombo :* mais nous savons que la reine, d'accord avec le roi don Sébastien, en-

[1] Voy. p. 237.

[2] « .... Suole S. M. a me et a tutti li altri quasi sempre rispondere con un riso; ma in questo particolare con molta severità et brevità et fra i denti mi disse, per quanto mi parve intendere, che era certo della volontà che li portavano le SS. VV. II., et che per quello toccava al principe non havria para qué; et di più mi disse due o tre altre parole, ma io non le intese, ne mi parve bene far gliele replicare.... » (Lettre de Sauli, du 30 avril.)

[3] « .... Il re non rispose altro senon che vederia la lettera; che li piaceva conoscer l'animo di Vostra Serenità così ben disposto verso le cose sue, per il che la ringraziava molto, et affirmò che le saria stato sempre buon amico.... » (Lettre de Cavalli, du 30 avril.)

voya à Madrid un gentilhomme, Francisco Dessa, pour exprimer au roi Philippe la part qu'ils prenaient à sa douleur, et s'enquérir de la véritable cause de la détention du prince; cet ambassadeur était porteur d'une lettre de Catherine où elle offrait au roi de venir en personne gouverner son petit-fils [1].

Philippe II, on le conçoit, n'était pas d'humeur à accepter une pareille offre; la présence de la reine Catherine à Madrid aurait ajouté à ses embarras et déconcerté ses projets. Quant aux éclaircissements sollicités par l'ambassadeur portugais, il lui fit répondre d'abord en termes généraux. Sur de nouvelles instances de cet envoyé, on lui déclara que le prince était détenu, parce qu'il n'était pas apte à succéder au trône ni capable de gouverner l'État [2]. Dessa demanda alors au roi, selon ses instructions, la permission de voir le prince. Philippe la lui ayant refusée, mais en des termes ambigus, il insista auprès du

[1] « .... Il re et regina vecchia di quel regno (di Portugallo) hanno mandato qui un ambasciatore a far offitio col re cattolico per il principe, dolersi del caso, offerirsi di venire la regina propia a governarlo come madre; et s'intende che ha ancora dimandato di vedere et parlare al principe, ma non si crede che l'ottenera.... » (Lettre de l'archevêque de Rossano au cardinal Alessandrino, du 2 mars 1568, dans le MS. X 172 de la bibliothèque de Madrid, p. 602.) — « .... La regina di Portogallo ha mandato qui un ambasciatore a condolersi di questo caso del principe, e ha fatto e fa grand' istanza di parlar a detto principe; ma non si pensa che li riesca.... » (Lettre de Leonardo de Nobili à Côme de Médicis, du 2 mars.)

[2] « .... Finalmente S. M. li fece saper che la causa era perchè il principe non era abile da poter succeder, ne bono per governar popoli et Stato ... » (Lettre de Sigismondo Cavalli au doge de Venise, du 3 mars 1568.)

président du conseil royal : cette fois il eut un refus positif, et on lui fit comprendre que ses sollicitations étaient importunes [1]. Dessa repartit pour Lisbonne le 5 mars [2].

Le courrier expédié par Philippe II à Paris arriva dans cette capitale le 5 février, en même temps que deux autres courriers, porteurs de la correspondance du seigneur de Fourquevaulx pour la reine-mère et le roi Charles [3].

Les lettres de Fourquevaulx ne contenaient rien de certain sur les causes de l'arrestation de don Carlos : cet ambassadeur se bornait à transmettre à sa cour les bruits qui circulaient dans le public, et c'était que le prince voulait attenter à la vie de son père ; qu'il avait formé le dessein de faire soulever quelques-uns des États du roi et de se mettre à leur tête ; qu'il avait eu des intelligences avec les Flamands, et en particulier avec le seigneur de Montigny. Mais tant de choses diverses se racontaient, que Fourquevaulx n'en pouvait croire la dixième partie. Vainement il avait tâché d'avoir des détails plus précis : il n'y avait pas six personnes qui connussent la

(1) « L'ambasciator, havuta questa risposta, tornò al re, supplicando S. M. che contentasse di lasciarli veder et parlar col principe, per poter meglio riferir il tutto alla sua regina : ma essendoli negato con parole ambigue, lui non si acquetò et bisognò che il presidente glielo dicesse con parole aperte, mostrando qualche ressentimento per tanta importunità.... » (Lettre de Sigismondo Cavalli au doge de Venise, du 3 mars.)

(2) Lettre de Fourquevaulx à Charles IX, du 9 mars 1568.

(3) Lettre de don Francés d'Alava à Philippe II, du 16 février 1568. (Arch. de l'Empire, a Paris, collection de Simancas, B 22 [85].)

vérité; la reine Elisabeth elle-même l'ignorait ([1]).

L'ambassadeur d'Espagne à Paris, don Francés d'Alava, n'avait pas encore ouvert ses dépêches, et déjà la nouvelle de l'emprisonnement de don Carlos était publique à la cour et dans toute la ville : les commentaires auxquels elle donnait lieu n'étaient pas généralement, il faut le dire, à la louange du roi catholique ([2]). Alava crut devoir attendre quelques jours pour aller trouver la reine-mère et le roi de France, quoique Catherine de Médicis lui eût fait exprimer le désir de le voir plus tôt par le cardinal de Santa Croce, dont elle se servait volontiers en ces sortes d'occasions ([3]). Le roi très-chrétien et sa mère, à l'arrivée des courriers, avaient débité, sur l'arrestation du prince d'Espagne, toute sorte de choses controuvées : il voulut, en différant sa visite,

([1]) Lettres de Fourquevaulx à Charles IX et à Catherine de Médicis, des 19 et 22 janvier, dans l'*Appendice* B.

([2]) « A los V llegó aquí el correo que vino despachado de Vuestra Magestad, en compañía de otros dos que Fourquevaulx despachó á esta reyna. Algunas horas ántes que yo abriesse mi despacho, estuvo ya divulgada en la casa deste rey y en esta villa la retencion de Su Alteza, que no ha dado poco tronido y alegría grande á los malos, discurriendo y echando juyzios á lo peor.... » (Lettre d'Alava à Philippe II, du 16 février 1568.)

([3]) « .... Me solicitó esta reyna por rodeos, hasta embiar me al cardenal Saucta Cruz, que es su instrumento principal destas cosas.... » (*Ibid.*)

Prospero de Santa Croce, d'une noble famille romaine, était nonce en France; il l'avait été précédemment en Allemagne et en Portugal. Il devait à Catherine de Médicis l'archevêché d'Arles et le chapeau de cardinal. Granvelle, qui l'avait connu à l'université de Padoue, écrivait à Philippe II, le 6 octobre 1560, qu'il était, comme tous ceux de sa famille, français avec passion (*apasionado francés*) et ennemi public de l'Espagne. (*Papiers d'État*, etc., t. VI, p. 192.)

leur faire sentir le mauvais esprit dont ils étaient animés ([1]).

Le 9 février seulement. Alava se présenta au Louvre. Lorsqu'il fut introduit dans le salon où se tenaient le roi et la reine-mère, il trouva, contre l'ordinaire, tous les membres du conseil privé rangés devant eux ([2]). Il remit à Catherine de Médicis et à Charles IX les lettres que son maître leur écrivait; après qu'ils en eurent pris lecture, il leur raconta l'arrestation du prince des Asturies dans les termes qui lui étaient dictés par ses instructions. Son récit parut les convaincre; la reine, en particulier, s'en montra satisfaite, tout en lui disant qu'on leur avait rapporté le fait d'une manière différente ([3]). Il tâcha de savoir ce qu'on leur avait rapporté et qui en était l'auteur. Ayant pressé la reine-mère là-dessus, elle finit par lui avouer, en hésitant, qu'on leur avait conté que le prince n'avait pas voulu se confesser ni communier le jour de Noël; qu'il avait l'intention de s'en aller quelque part, après avoir exécuté un dessein sur lequel on ne s'expliquait

([1]) « .... Yo me detuve los dias que á V. M. escriví, porque como el correo que vino con la nuova fué suyo, en llegando, ellos y los suyos publicaron el caso tan dañamente que, pues el apresurarme yo á hablarles no podia quitar la voz ruin que havian estendido, quise mostrarles su ruin áoimo con doteoermo.... » (Lettre d'Alava à Philippe II, du 8 avril 1568 : Arch. de l'Empire, à Paris, collection de Simancas, B 22 47.)

([2]) « .... Diferentemente quo las otras vezes mo han dado audiencia, porque estava todo su consejo privado delante dellos.... » (Lettre d'Alava, du 16 févrior.)

([3]) « .... Hecha mi relacion, mostraron que quedavan descansados, particularmente esta reyna, la qual me dixo que era diferente la relacion que á ella le havian hecho gentes.... » (*Ibid.*)

pas, et que c'étaient là les raisons de son emprisonnement ([1]).

Nous reproduisons ici la relation, que don Francés d'Alava envoya à Madrid, de l'audience qui lui avait été donnée par Charles IX et Catherine de Médicis. Mais les dépêches du roi et de la reine-mère de France au seigneur de Fourquevaulx nous apprennent que le diplomate espagnol ne disait pas toute la vérité à son maître, ou qu'il s'était abusé sur l'accueil qu'il avait reçu d'eux; Catherine écrit à Fourquevaulx : « Je ne puis aulcunement me contenter de la façon « dont l'ambassadeur don Francez d'Alava nous est « venu parler, car il me semble que le roy mon « beau-fils désire, comme il a toujours fait, me com- « muniquer privément ses affaires, et me semble que « ledict ambassadeur en faict très-mal son debvoir : « car la royne ma fille m'avoit mandé qu'il m'en « devoit parler de la part de sondict maistre, et qu'il « en estoit chargé bien expressément; mais, au lieu « de ce faire, il nous en a parlé si froidement, que « j'en suis très-mal satisfaicte, et vous prie le faire « entendre à ladicte royne ma fille ([2]). » Charles lui mande : « Je donnay audience à l'ambassadeur, esti- « mant qu'il me deust discourir particulièrement sur

([1]) « Apretéla en que me dixesse qué era la relacion, y quienes eran las gentes, tanto que ella, titubeando, al fin me dixo que le dezian que la detencion de Su Alteza havia sido porque no havia querido confessar ni comulgar el dia de Navidad, y otras cosillas deste jaez de fee, y determinacion que tenia Su Alteza de yrse á cierta parte, executando primero una cosa que no se ha aun entendido qual sea.... » (Lettre d'Alava, du 16 février.)

([2]) Lettre du 13 février 1568.

« le faict du prince ; mais icelluy ne feict aulcun sem-
« blant de nous en parler, jusques à ce qu'il cogneust,
« par quelques propos que je luy mis en avant, que
« j'avois esté adverti dudict faict, tellement qu'il
« commença à nous en dire quelque chose ; mais ce
« fut de façon que je connus bien qu'il n'avoit pas
« grand'envie de mordre à la grappe et entrer dedans,
« car il nous dict seulement que c'estoient choses
« entre le père et le fils, lesquelles ne passeroient
« oultre, et qui estoient bien aisées à appaiser.... Il
« m'a semblé que ledict ambassadeur ne me devoit
« ainsy faire le froid d'une chose qu'il connoissoit
« bien que je sçavois.... (¹). »

Philippe II n'approuva pas que son ambassadeur eût tardé à délivrer ses lettres au roi et à la reine-mère, et il le lui fit savoir : « Du reste, — ajouta-t-il « — il n'y a eu et il n'y a, dans l'affaire du prince, « rien de plus à leur dire que ce que vous leur avez dit, « vos paroles ayant été conformes à la vérité (²). »

Quelques jours après l'audience qu'Alava avait eue de Leurs Majestés Très-Chrétiennes, le cardinal de Lorraine lui confia, sous le sceau du secret, une particularité qu'il avait appris de la reine-mère : c'était que don Carlos était enragé, qu'il se mordait et qu'il poussait des cris de se voir en prison, répondant à

(¹) Lettre du 13 février 1568.

(²) « .... No ha havido ni ay otra particularidad que les podais dezir, mas de lo que al principio les dixisteis, porque aquello fué el hecho de la verdad.... » (Dépêche du 19 mars 1568, aux Archives de Simancas, *Estado*, nº 1570 2º, *Registro de cartas de S. M. escritas á Francia y Flándes*, fol. 82.)

ceux qui lui demandaient pourquoi il agissait ainsi, que cette rage dont il souffrait en était la cause (¹). D'où pouvaient venir à Catherine de Médicis des renseignements aussi absurdes? Nous n'en trouvons nulle trace dans les dépêches de l'ambassadeur de France à Madrid. La reine avait tenu d'autres propos encore : elle avait dit qu'au concile de Trente, et depuis à Rome, il avait été parlé du prince d'Espagne, et qu'on avait reconnu alors que tôt ou tard le roi son père serait obligé, pour son bien, de le châtier rigoureusement (²). Il ne faut pas perdre de vue qu'à la cour de France la détention de don Carlos excitait peu de sympathie; qu'on s'y réjouissait même, en secret, du malheur de ce prince, car il ouvrait à la descendance d'Élisabeth de Valois les voies à un trône regardé à cette époque comme le premier du monde.

Catherine de Médicis, néanmoins, écrivit à son gendre, pour lui exprimer le chagrin que le roi Charles et elle éprouvaient de ce qu'il avait été forcé de faire à l'égard de son fils, et l'espoir que, l'âge

(¹) « .... El cardenal de Lorena,.... en grande confiança, pidiéndome que en ninguna manera lo entendiesse esta reyna, me dixo que ella le havia dicho que Su Alteza rabiava y se mordia y echava vozes de verse preso, y á los que le dezian que porque hazia aquello, arremetia á ellos, diziendo que porque tenia aquella enfermedad de rabia.... » (Lettre d'Alava à Philippe II, du 23 février 1568 : Arch. de l'Empire, à Paris, collection de Simancas, B 22 ⁸⁷.)

(²) « .... Y sé que ha dicho esta reyna que en el concilio de Trento, y después en Roma, se platicó y entendió de quo V. M. havia de venir á dar esta rigurosa reprehension á S. A. por mucho bien suyo, y que tarde ó temprano no podia escursarla, por la dureza que se entendia de su condicion natural.... » (Lettre d'Alava à Philippe II, du 16 février 1568.)

venant à corriger les inclinations vicieuses du jeune prince, il lui rendrait sa bienveillance ([1]). Dans ses dépêches à Fourquevaulx, elle fit parade des mêmes sentiments, et Charles IX l'imita : « Je vous assure, « disait-elle à l'ambassadeur, que je suis autant marrie « de l'emprisonnement du prince d'Espaigne, que je « sçay que le roy mon beau-fils en sera travaillé, et « que le faict est estrange ([2]). » — « Vous pouvez « penser, écrivait le roi, si j'ay eu un grand desplaisir « de ce qui en est passé, estant le faict si estrange « que je ne puis que plaindre grandement ceux à qui « il touche ; et seray très-aise quand le tout se pourra « accommoder ([3]). »

Le 26 février, il y eut un grand diner chez le cardinal de Lorraine. Après le repas, on s'entretint de la réclusion de don Carlos ; c'était l'événement à l'ordre du jour. Des dépêches de Fourquevaulx venaient d'arriver tout récemment, et l'on assurait qu'elles contenaient beaucoup et de nouveaux détails : on parlait d'une conspiration contre le roi dont le baron de Montigny aurait été le principal promoteur ; on désignait aussi, comme impliqués dans cette affaire, plusieurs personnages d'Espagne et d'Italie ([4]). Le sieur

([1]) « .... Aunque esperamos que con la madureza de la edad todo se podrá tambien madurar y accomodar.... » (Lettre du 4 mars 1568, traduction espagnole : Arch. de l'Empire, à Paris, collection de Simancas, B 22 [106].)

([2]) Lettre du 13 février, ci-dessus citée.

([3]) Lettre du 13 février, également citée plus haut.

([4]) Lettre d'Alava à Philippe II, du 27 février 1568, aux Archives de l'Empire, à Paris, collection de Simancas, B 22 [39].

de Sansac, qui faisait partie des convives, se leva et dit à haute voix : « Que les mauvais débitent ce qu'ils « voudront; il n'y a aucun gentilhomme de bien qui « ne voie clairement que le roi d'Espagne est le miroir « des souverains de l'Europe. Cette démonstration « qu'il a faite envers son fils, quel qu'en soit le motif, « je déclare, sur ma tête, qu'elle est sainte et très- « sainte, et d'un si grand exemple que les rois doréna- « vant ne pourront plus hésiter à châtier leurs vas- « saux, mais qu'ils devront considérer ce cas et savoir « être rois. » Le cardinal et tous les assistants louèrent fort ce langage, qui répondait sans doute au sentiment du parti catholique français, car plusieurs prédicateurs firent entendre en chaire des paroles avec lesquelles il s'accordait de tout point ([1]).

A la cour de France, nul n'était, autant que la reine-mère, préoccupé de l'arrestation de don Carlos. Catherine de Médicis aimait à s'en entretenir, et ne laissait échapper aucune occasion de le faire. Un jour qu'on en discourait devant elle, elle dit qu'il lui avait été confié, sept ou huit mois auparavant, par l'amiral (Coligny) que le prince des Asturies conspirait

([1]) « .... Digan los malos lo que quisieren, que no ay ningun cavallero de bien que no vea claramente que el rey de España es espejo de los reyes del mundo, y esta demostracion que ha hecho con su hijo, sea por lo que fuere, mi cabeça pornó que es sancta y sanctissima, y de tan grande exemplo que no tienen de aquí adelante los reyes para que detenerse en castigar sus vasallos, sino ponderar este caso y saber ser reyes. » El cardenal de Lorrena y todos los otros cargaron en esta aprovacion.... Algunos predicadores han hablado en púlpito al mismo tono que en la mesa del dicho cardenal. (Lettre d'Alava du 27 février.)

contre son père, et qu'on pouvait s'attendre, à tout instant, à de grands troubles dans les royaumes d'Espagne : mais elle avait à peine prononcé ces mots qu'elle s'en repentit, et réclama le secret de ceux qui se trouvaient là ([1]). Une autre fois, en présence de Charles IX, elle interpella Alava lui-même, lui demandant s'il savait du nouveau sur le compte du prince; il répondit qu'il ne savait rien de plus que ce dont il leur avait donné part. — « Connaissez-vous « particulièrement, reprit-elle, le connétable de Castille ([2])? » — Il fit une réponse affirmative. La reine et le roi lui dirent alors : « C'est le connétable qui a « engagé le roi catholique à prendre garde à ce qu'il « faisait à l'égard de son fils, car il était prince juré « de Castille. » Ils appuyèrent beaucoup là-dessus. A la fin ils s'enquirent d'Alava s'il était informé que la religion fût pour quelque chose dans les motifs de l'arrestation du prince : « Vous n'en devez pas, lui « dirent-ils, montrer de surprise, puisqu'on tient pour « certain qu'un Flamand et deux Allemands attachés

([1]) « .... Háme embiado á dezir una persona de bien que discurriendo, pocos dias ha, en presencia desta reyna, en la detencion de Su Alteza, dixo á uno la dicha reyna que havia siete ó ocho meses que el almirante le bavia certificado que Su Alteza conjurava contra V. M., soplado de muchos personas particulares, y que se podia cada dia esperar nueva de alguna gran tormenta en los reynos de V. M., y que en diziéndolo, se arrepentió de manera que encomendó que no se hablasse en la materia en ninguna parte; y al que me lo ha embiado á dezir le han dicho que lo olvidasse y que no tratasse dello nunca. » (Lettre d'Alava à Philippe II, du 1er mars 1568, aux Archives de l'Empire, à Paris, collection de Simancas, B 22 [94].)

([2]) Voy. p. 526, note 4.



« à la chambre de don Carlos lui ont donné en secret « des livres qui ne lui ont fait aucun bien. » Alava se mit à rire. Catherine de Médicis et Charles IX insistèrent. — « Vous nous avez dit aussi que vous ne « pouviez croire que le prince eût conspiré contre le « roi; or, il a été constaté qu'il avait deux petites « arquebuses pour exécuter son méchant dessein, et « qu'il a pensé le faire dans une voiture. » — Alava rit plus fort; mais, comme ce renseignement leur venait, suivant eux, de la meilleure source, ils se moquèrent de lui. Ils désirèrent savoir qui était le père du comte de Lerma; il le leur apprit. Ils lui demandèrent s'il avait servi le roi ou l'empereur; il répondit qu'il avait été grand maître de la reine doña Juana [1]. Tous deux éclatèrent à ces mots, s'écriant : *Oui! oui!* Alava demeura impassible, en les regardant. — « Croyez-vous, poursuivit la reine, que « Montigny ait été impliqué dans cette affaire? » — « Tout ce qu'on pourrait me raconter de mauvais des « parents de l'amiral, je serais disposé à y croire. » — La reine prétendit, tantôt que différentes personnes le lui avaient assuré, tantôt que c'était l'amiral, à l'époque où il était question du départ du roi d'Espagne pour les Pays-Bas; l'amiral lui aurait dit alors : « Le roi catholique ne se rendra pas de si tôt en

[1] Le père du comte de Lerma était don Luis de Sandoval, marquis de Denia. Il avait fait fidèle compagnie à Jeanne la Folle, mère de Charles-Quint, durant son séjour au château de Tordesillas. Selon Cabrera (liv. VIII, chap. V, p. 497), le comte de Lerma était très-attaché à don Carlos.

« Flandre, car il ne voudra pas quitter l'Espagne dans « la situation où elle est; » et comme elle le pressait de s'expliquer davantage, il aurait ajouté : « Je vous « promets qu'avant longtemps vous apprendrez des « choses qui vous étonneront; » il faisait allusion par là à une conspiration qui se serait tramée contre la couronne et la vie du roi d'Espagne. A ces paroles de Catherine de Médicis, que Charles IX confirma de son témoignage, l'ambassadeur se leva, tout scandalisé. Il dit à la reine qu'il ne pouvait assez s'étonner qu'ayant reçu de telles informations, elle les eût gardées pour elle; que, si elle n'avait pas assez de confiance en lui, elle aurait dû envoyer vingt personnages à Madrid, pour les communiquer au roi son beau-fils. Charles IX baissa les yeux, regardant sa mère par-dessous son bonnet. Catherine de Médicis était atterrée; aussi chercha-t-elle à s'excuser sur le peu d'importance qu'elle avait attaché aux discours de l'amiral. Cette curieuse conversation est racontée par l'ambassadeur dans une lettre du 19 mars au duc d'Albe ([1]). Il est

([1]) « .... Esta reyna, en acabando de dezir bienes del de Lorrena, me preguntó por Su Alteza. Dixele que no sabia cosa cierta mas de la que le habia referido de parte de Su M[d]. Preguntaron que si conoscia mucho al condestable de Castilla : dixeles que sí, y la qualidad de su casa. Madre é hijo saltaron juntos, y me dixeron : « Esse es el que ha dicho al « rey cathólico que mire como procede y lo que haze con su hijo, pues « es príncipe jurado en Castilla...; « y gustavan mucho de hablar en la materia; y assí fuy en ella caminando con ellos, diziéndoles las cosas generales. Al fin me inquirieron que si yo sabia que fuesse sobre materia de religion, diziéndome que no me espantasse, porque se tenia por cierto que un Flamenco y dos Alemanes que tenia en su cámara le dieron libros secretamente que no le havian hecho ningun provecho. Réyme dello. Fuéronme á la mano, diziendo : « Tambien nos dixisteis que no

fâcheux que nous n'ayons pas la réponse du duc; nous y aurions certainement trouvé plus d'une particularité intéressante. Don Francés d'Alava était la créature

« podíades vos creer que fuesse conjura contra ol rey, y háse hallado que « tenia dos arcabuzillos para effectuar su ruin ánimo, y que en un coche « ha pensado executarlo. » Réyme mas; y como cosa que la tienen ellos por muy cierta, se burlavan de mí. Preguntaronme qué cuyo hijo era el conde de Lerma; dixe quien era su padre. Preguntaron que si havia servido à Su Magesdad ó al emperador nuestro señor : dixe que era mayordomo mayor de la reyna doña Juana mi señora. Tómoles muy gran risa à entr'ambos, diziendo : « Ya, ya. » Quedé sereno mirándolos. Díxomo que si yo creya que havia podido Montiñi intervenir en este caso. Respondíles que todo lo que me dixessen de malo do los parientes del almirante creeria. Dixo esta reyna tropeçando, diziendo una vez que se lo havian dicho algunas personas, y á ella el almirante diez ó doze meses ha, que hablando en la venida de S. M. à Flándes, le dixo el dicho almirante : « El rey catbólico no passarà tan preslo, porque no querrá « dexar à España en la manera que està, » y que, apretándole ella para que se declarasse mas, le dixo : « Yo os prometo que ántes de « mucho tiempo vos oyais cosas que os espanten, » y que se lo dió à entender que havria conjura contra Su M^d y sedicion grande en aquellos reynos. Ya que yo ví que ella se havia vaziado del todo, y su bijo confirmava lo que ella havia dicho, levantéme, escandalizándome mucho, diziendo que no era aquella materia do qualidad que haviéndosela revelado el diablo, deviera encubrirla y callarla, sino quando no quisiera fiarla de mí, embiar veinte personages á avisar à Su M^d. El rey baxó los ojos, y miróla por la sombre de la gorra. Verdaderamente ella recibió golpe grande del resentimiento que yo hize. Salióse de la plática, diziendo que quien havia que pensasse que esto havia de ser verdad? que no me lo avia dicho, paresciéndole que fuesse invencion del almirante. » (Arch. de l'Empire, à Paris : collection de Simancas, B 22 ⁹⁹.)

Pour qu'on comprenne bien l'attitude d'Alava dans la conversation dont il rend compte au duc d'Albe, il ne sera pas inutile de dire que, pendant toute sa mission, cet ambassadeur avait montré, dans ses rapports avec Catherine de Médicis, beaucoup d'arrogance et de hauteur. La reine-mère s'en plaignit plusieurs fois a son gendre : il y a même une lettre d'elle, en date du 19 janvier 1568, à l'ambassadeur Fourquevaulx, où elle accuse en propres termes Alava de lui avoir manqué de respect.

de Fernando Alvarez de Tolède; avec lui le duc devait s'exprimer à cœur ouvert. Quant à nous, nous ne pouvons, sur les prétendus rapports des seigneurs belges avec don Carlos, que persister dans l'opinion que nous avons énoncée en l'un des chapitres précédents ([1]).

Les premiers avis qu'on eut à Rome de l'arrestation de don Carlos y parvinrent le 26 février, par la voie de Lyon et de Gênes. Don Juan de Zúñiga, qui avait récemment remplacé son frère le grand commandeur de Castille dans le poste d'ambassadeur de Philippe II près le saint-siége, ne voulut pas y croire ([2]). Le lendemain, l'ordinaire de Lyon apporta des lettres qui confirmaient la nouvelle : alors don Juan envoya à la poste la plus prochaine, afin que, à l'arrivée du courrier d'Espagne, on lui expédiât incontinent ses dépêches, et on retînt toutes les autres. Le 28, le pape lui fit dire qu'il venait d'être averti, par le cardinal de Santa Croce, que le prince avait été arrêté pour avoir machiné contre la personne du roi son père, et avoir eu dans sa chambre des livres hérétiques. Pie V était triste et soucieux; il désirait savoir si l'ambassadeur avait quelques renseignements. Don Juan de Zúñiga répondit à son messager qu'il n'en

([1]) Pag. 365-367. — On lit, dans des avis secrets envoyés d'Anvers au gouvernement anglais, le 29 février 1568 : « Il errore del principe « si tiene celato, ma è forza ch'l sia criminale, nè sino a qui pare che « havessi intelligentia alcuna con niuno di quelli signori. » (*State paper Office*, papiers de Flandre.)

([2]) « Túbelo por burla, » dit don Juan de Zúñiga dans sa lettre au roi du 5 mars 1568. (*Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. XXVII, p. 14.)

avait aucun, et que les bruits répandus devaient être une invention des huguenots([1]).

Le 29, à la réception de ses dépêches, l'ambassadeur alla trouver le pape, en compagnie du cardinal Pacheco; le cardinal de Granvelle était, en ce moment, absent de Rome : il rendit compte au souverain pontife de la détention du prince d'Espagne en conformité des instructions qui lui avaient été données. Pie V se montra très-ému : l'amour qu'il portait à Philippe II, la confiance qu'il avait dans son saint zèle et dans sa prudence, le persuadèrent que le roi catholique avait eu des motifs sérieux pour agir ainsi qu'il l'avait fait; il éprouva d'ailleurs quelque consolation en apprenant que ce monarque n'avait été déterminé par aucune des raisons dont on parlait en France ([2]). Après sa visite au saint-père, don Juan de Zúñiga instruisit de ce qui s'était passé à Madrid les membres du sacré collége, à l'exception des cardinaux qui étaient français déclarés ([3]).

Des relations très-diverses circulaient dans Rome sur les causes et les circonstances de l'arrestation de don Carlos. Pie V, que ces récits contradictoires tourmentaient, voulut envoyer quelqu'un au roi; l'ambassadeur obtint de lui qu'il y renonçât, et il le détourna

([1]) *Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. XXVII, p. 14.

([2]) « .... El papa lo sintió ternamente, como quien de veras ama á Vuestra Magestad, y confia de su celo y prudencia que havrá havido tan suficientes causas como le representámos; y quedó algo consolado de que no obiese ninguna de las que en Francia havian levantádo.... » (*Ibid.*)

([3]) *Ibid.*

également du dessein qu'il avait d'entretenir le consistoire de l'affaire du prince d'Espagne (1).

Le cardinal de Granvelle seconda efficacement les démarches que don Juan de Zúñiga fit à Rome et dans d'autres parties de l'Italie, pour effacer la mauvaise impression que le public avait reçue des nouvelles divulguées par les Français (2). Ce qu'il écrivit au roi ne dénote pas pourtant qu'il fût convaincu de la fausseté de ces nouvelles (3). Du reste, en cette occasion, la perspicacité si justement renommée de cet homme d'État fut en défaut : il n'entrevit pas le but que s'était proposé Philippe II en arrêtant son fils ; il crut qu'il s'agissait seulement de corriger le jeune prince (4).

La réponse de Pie V à la communication de Philippe II nous est inconnue (5) ; on ne la possède ni au

(1) Lettre de don Juan de Zúñiga au roi, du 5 mars 1568 (*Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. XXVII, p. 14.)

(2) « .... Con Su Santidad está hecho el officio que Vuestra Magestad manda.... Assimesmo se ha hecho con todos aquellos que convenia, y escripto á todas partes, para reparar á lo que Franceses havian publicado.... » (Lettre de Granvelle au roi, du 9 mars 1568 : Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 906.)

(3) « .... Con lágrimas de sangre del corazon, respondo á la que Vuestra Magestad ha sido servido escrivirme,.... Y SOBRE TODO ME DA PENA LA CAUSA.... » (*Ibid.*)

(4) « .... Plegue á Dios.... que lo que se haze sirva de remedio, conforme al santo deseo de Vuestra Magestad, y que se doble el dicho señor príncipe á lo que seria razon ... » (*Ibid.*)

Don Juan de Zúñiga s'y trompa aussi; dans sa lettre au roi du 5 mars, il lui dit : « Plega á Dios que desto se siga el effeto que Vuestra « Magestad dessea. »

(5) Elle paraît avoir été ignorée de Laderchi, qui donne la lettre du roi du 20 janvier et celle de l'archevêque de Rossano du 24. (Voy. *Annales ecclesiastici*, t. XXIII, pp. 144 et suiv.) — D'après Cabrera, le pape

Vatican ni à Simancas. Elle était sans doute des plus affectueuses, car nous lisons dans les lettres de l'archevêque de Rossano que, lorsqu'il la présenta au roi, en l'accompagnant de paroles appropriées aux sentiments dont elle contenait l'expression, des pleurs s'échappèrent des yeux du monarque (1). Il dit au nonce que ses obligations envers Dieu étaient si grandes, qu'il n'avait pu se dispenser, pour le service de Sa Divine Majesté et le bien de ses royaumes, de faire ce qu'il avait fait; qu'il rendait mille grâces au souverain pontife; que les paroles de Sa Sainteté le soutenaient dans ses tribulations (2).

Le pape cependant témoignait de jour en jour plus de souci au sujet de cette affaire; il en parlait souvent, et c'était chaque fois avec une sensibilité extrême (3). Il s'inquiétait surtout des faits qui avaient pu amener la réclusion du prince d'Espagne : les dépêches de son nonce à Madrid (4) n'étaient pas plus explicites à cet

aurait demandé à Philippe II qu'il traitât don Carlos avec l'indulgence d'un père, et que la détermination qu'il avait prise de l'enfermer ne fût pas poussée jusqu'à la rigueur d'un châtiment : « Pidió el pontifice al rey católico mirase como padre por la « correccion de su hijo, « y no encaminase á rigor de castigo su recogimiento.... » (Liv. VIII, chap. V, p. 496.)

(1) « .... Nell' esprimere delle quali comparuero alcune lacrime negl' occhi di S. M. .... » (Lettre de l'archevêque de Rossano au cardinal Alessandrino, du 1er mai 1568 : Bibliothèque nationale à Madrid, MS. X 172, p. 682.)

(2) « .... De gl' amorevoli et santi conforti che le dava.... » (*Ibid.*)

(3) Lettre de don Juan de Zúñiga à Philippe II, du 9 mars 1568. (Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 906.)

(4) Voy., dans l'*Appendice* B, les lettres de l'archevêque de Rossano au cardinal Alessandrino, des 24 janvier et 4 février 1568.

égard que la lettre du roi et le langage de don Juan de Zúñiga ; il y trouvait bien des bruits, des rumeurs, des conjectures, mais tout cela était vague, sans consistance ; en outre, les paroles énigmatiques du président d'Espinosa à l'archevêque de Rossano ([1]) étaient de nature à autoriser les suppositions les plus étranges. C'était donc en vain que Zúñiga s'attachait à lui représenter les imperfections naturelles et la conduite du prince comme ayant seules motivé la mesure rigoureuse dont il venait d'être l'objet : ces explications ne le satisfaisaient point, et il déclara sans détour à l'ambassadeur qu'il désirait être éclairci de la vérité par le roi lui-même ([2]).

Philippe songeait précisément alors à s'ouvrir d'une manière plus intime au pape. Le 9 mai, il lui écrivit, de sa main, la lettre dont l'absence dans les Archives de Simancas me causa tant de regrets, lorsque, il y a vingt ans, je visitai ce célèbre dépôt ([3]); qui a été sans succès recherchée depuis au Vatican, et qu'enfin, sur les indications fournies par le R. P. Theiner, préfet des archives pontificales, à mon savant confrère M. de Ram, j'ai pu emprunter, sinon dans son texte primitif, au moins en une traduction latine, aux Annales ecclésiastiques de Laderchi. Le cardinal Ales-

([1]) Voy. p. 309.

([2]) « .... Como han sido tantos los discursos que sobre este negocio se han hecho en todo el mundo,... querria el papa saber, por carta de Vuestra Majestad, la verdad.... » (Lettre de don Juan de Zúñiga à Philippe II, du 28 avril 1568 : Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 906.)

([3]) *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. I, p. XXXII.

sandrino, secrétaire d'État de Pie V, en avait gardé l'original; Laderchi, ayant eu accès à ses papiers, l'y rencontra et en enrichit son livre([1]). La lacune qui existe aux archives du Vatican est ainsi expliquée. Mais comment se rendre compte de celle que présente la collection des papiers d'État de Simancas? Faut-il croire que Philippe II, après avoir écrit la lettre, en retint la minute? ou qu'elle fut soustraite du *negociado* de Rome par Antonio Perez, qui l'avait rédigée? L'une et l'autre hypothèse est admissible.

Les termes suivants, dans lesquels Philippe annonçait à son ambassadeur à Rome l'envoi de cette lettre, avaient fait conjecturer qu'elle lèverait tous les voiles dont était restée couverte l'affaire de don Carlos : « J'écris de ma main à Sa Sainteté ce que vous verrez « par la copie ci-jointe. J'ai cru devoir m'expliquer « si particulièrement avec elle sur ce cas du prince, « afin qu'elle connaisse à fond ce qu'il en est, qu'il « ne lui reste aucun doute là-dessus, et qu'elle ferme « l'oreille aux autres choses qui se débitent. Quoi- « qu'il ne s'agisse pas, quant à présent, de faire une « telle déclaration à d'autres, il est juste et conve- « nable qu'au saint-père je marque cette confiance, « et que je lui parle avec cette clarté ([2]). » On va

([1]) « .... Benevoli patris justis petitionibus annuit piissimus rex, ad eum scripta, manu sua, epistola, quam ex proprio originali exscriptam, tamquam veritatis irrefragabile testimonium, hic damus.... » (*Annales ecclesiastici*, t. XXIII, p. 146.)

([2]) « A Su Santidad scrivo de mi mano lo que vereis por la copia de la carta que juntamente con ella se os embia. Hame parecido declararme

juger si le contenu de la lettre justifie la curiosité qu'elle a si fortement excitée.

Philippe la commençait en remerciant le pape des consolations précieuses et des sages avis qu'il avait puisés dans sa réponse. Il rappelait au souverain pontife ce qu'il lui avait écrit le 20 janvier, et qui avait pu lui faire comprendre que ni la colère, ni l'indignation, ni quelque faute dont le prince son fils se serait rendu coupable, n'avaient motivé la mesure prise contre lui : mesure qui n'avait pas eu non plus pour objet de le punir, ou de réformer sa conduite. Il avait alors omis à dessein de dévoiler à Sa Sainteté certaines choses particulières, pensant bien qu'il aurait plus tard l'occasion de l'en entretenir. Mais à présent, désirant satisfaire Sa Sainteté au sujet de toutes ses actions, et principalement des plus considérables, mettant aussi en elle, comme en un véritable père, une confiance sans limites, il venait lui découvrir entièrement ce qu'il y avait dans le fait du prince : elle pourrait, de cette façon, saisir sans peine le motif et le but du parti qu'il avait adopté.

« J'ai, disait-il donc, j'ai plus d'une fois considéré le fardeau que Dieu m'a imposé à raison des États et des royaumes dont il a daigné me confier le gouver-

tan particularmente con él en este caso del principe, para que entienda de fundamento lo que en él hay, y no esté suspenso ni devajo de juicio y sospecha de otras cosas que en este negocio se discurren, y tenga satisfaccion del fundamento y fin que se tiene; y aunque por agora no conviene para con los demás hacerse esta declaracion, con Su Santidad es justo y decente se trate con esta confianza y claridad. » (Lettre du 13 mai 1568 : Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 906.)



nement et l'administration, afin que j'y maintienne intactes la religion orthodoxe et l'obéissance au saint-siége, que j'y fasse régner la paix et la justice, et qu'après le peu d'années que j'ai à passer dans ce monde, je les laisse en un état de stabilité et de sûreté qui garantisse leur conservation durable. Cela dépend surtout de la personne qui sera appelée à me succéder. Or il a plu à Dieu, pour mes péchés, que le prince eût tant et de si grands défauts, les uns procédant de son intelligence, les autres de son naturel, qu'il est complétement dépourvu de l'aptitude requise pour le gouvernement des États. Je prévoyais, en outre, si la succession au trône venait à lui échoir après moi, de graves inconvénients et des dangers manifestes contre lesquels tout viendrait se heurter. Dans ces circonstances, et après qu'une longue et particulière expérience, après que l'inutilité de tous les remèdes qui avaient été essayés, eurent fait reconnaître qu'il ne fallait attendre de lui que peu et même point d'amendement; qu'ainsi il n'y avait aucun espoir que les maux qui avec raison étaient à craindre pussent par l'effet du temps être prévenus, il a été jugé nécessaire de l'enfermer, pour ensuite et avec maturité examiner, selon l'exigence de la chose, les moyens d'arriver à mes fins, sans encourir le blâme de personne. »

Philippe suppliait le saint-père de ne laisser transpirer rien de ce qu'il venait de lui confier, quoiqu'on dût le divulguer plus tard, et quels que fussent les discours et les jugements du public sur la réclusion du prince. Il lui confirmait ce qui lui avait été dit par

son ambassadeur, que don Carlos ne s'était pas rendu coupable de rébellion ; il l'assurait de même qu'il n'y avait pas de reproche à lui adresser par rapport à la foi. La vérité, ajoutait-il, serait connue en temps opportun. Jusque-là, il avait voulu qu'il fût pourvu à tout ce qui concernait la commodité, les distractions et la dignité du prince ; il avait attaché plusieurs personnes à son service, et ordonné qu'on lui fournît en abondance les choses dont il aurait besoin. Enfin il s'était occupé des intérêts de son âme : il entendait que rien ne fût négligé à cet égard, selon que les circonstances et la disposition de son fils le permettraient. Le prince aurait surtout un confesseur qui lui donnerait avec sollicitude des secours spirituels et de pieux conseils (1).

Une recommandation particulière fut faite par le roi à don Juan de Zúñiga, en lui envoyant cette lettre. Il pouvait arriver qu'après l'avoir lue, le pape l'interrogeât sur les particularités de la vie de don Carlos qui avaient été la cause de son emprisonnement : en ce cas, il allèguerait, pour s'excuser d'entrer dans des détails, les égards que méritait l'honneur du prince, et il se bornerait à assurer le saint-père qu'on s'était attendu à ce qui venait d'arriver, d'après l'opinion que la conduite de don Carlos avait fait concevoir de lui (2).

(1) Voy. la traduction latine de cette lettre dans l'*Appendice* B.

(2) « .... Si haviendo leido la carta, Su Santidad quisiese entrar en la plática desta materia, y saber de vos las particularidades que en el discurso de la vida del príncipe han passado, y de que se infiere esta mi determinacion, vos podreis en esta parte, por la decencia y honor del príncipe, escusaros de condescender á actos muy particulares,

Les ordres de Philippe II furent ponctuellemen suivis par son ambassadeur. Comme Pie V n'entendait pas très-bien l'espagnol ([1]), Zúñiga, en lui délivrant la missive de son maître, le supplia, s'il désirait qu'elle lui fût traduite en italien, de se servir, pour cela, du cardinal de Granvelle. Le pape le chargea de la porter lui-même à Granvelle, et de la lui rapporter avec la traduction. Quant il en eut pris connaissance, il témoigna à l'ambassadeur toute sa sensibilité pour les peines du roi, et loua beaucoup sa détermination, car il concevait fort bien que la conservation de la chrétienté était attachée non-seulement à ce que Dieu accordât au roi de longs jours, mais encore à ce qu'il eût un successeur qui marchât sur ses traces; aussi le demandait-il avec ferveur, et les yeux remplis de larmes, au souverain dispensateur de toutes choses. Là finit l'entretien. L'habitude de Pie V était d'être bref, lorsqu'on ne lui donnait pas matière à discourir longuement, et, en cette occasion, Zúñiga se serait gardé de la lui fournir ([2]).

asegurándolo do lo quo vos teneis entendido del juicio que dél se ha hecho en el progreso de su vida, en conformidad de lo que agora sale.... » (Lettre du 13 mai 1568, ci-dessus citée.)

([1]) « .... Y porquo no acierta todas vezes à leer español ni aun á entenderlo.. . » (Lettre de Zúñiga à Philippe II, du 25 juin 1568 : Arch. de Simancas, *Estado*, leg 906.)

([2]) « .... Doliόse en gran manera del trabajo de V. M., pero alabó mucho su determinacion, porque entiende que la conservacion de la cristiandad esta en que Dios dé á V. M. muchos años de vida, y después tal sucesor que sepa seguir sus pisadas; y esto suplica á Dios muy de veras y con muchas lagrimas. No pasó en esta platica mas adelante, porque Su Santidad es corto en los discursos, quando no se le procura

Le pape n'insista plus. Le meilleur accord régnait entre les deux cours. Pie V, à la prière de Philippe II, avait depuis peu envoyé le chapeau de cardinal au président d'Espinosa; Philippe, de son côté, en ajoutant l'évêché de Sigüenza à toutes les dignités dont Espinosa était revêtu, avait réservé, sur les revenus de cette église, une pension de 3,000 ducats en faveur du cardinal Alessandrino ([1]).

Le duc d'Albe reçut, le 9 février, à Bruxelles ([2]), les dépêches qui l'informaient de l'arrestation du prince des Asturies. Le lendemain, en séance du conseil d'État, il fit faire lecture de la lettre française du roi, qu'il commenta en quelques paroles, disant que depuis longtemps le roi avait prévu qu'il en devrait venir là avec son fils ([3]). Selon l'avis du conseil, copie de cette lettre fut adressée aux chevaliers de la Toison d'or, aux gouverneurs et aux cours supérieures de justice des Pays-Bas. Le lieutenant de Philippe II, dans la circulaire par laquelle il la leur transmit, ajoutait : « Et combien que j'ay entendu le « contenu avec extrême regret, si ne faut-il doubter « que ce que en cecy a faict Sa Majesté ne soit esté « sinon pour bonnes, justes et légitimes occasions,

meter muy adelante en ellos, y en esto ántes yo holgué de atajar la plática.... » (Lettre de Zúñiga à Philippe II, du 25 juin 1568 : Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 906)

([1]) Lettre de l'archevêque de Rossano au cardinal Alessandrino, du 1er mai 1568, déjà citée.

([2]) Billet du secrétaire d'État Courtewille au président Viglius, du 9 février. (Arch. du royaume.)

([3]) Note du secrétaire d'État Berty, qui assistait à la séance. (*Ibid.*)

« et que tout tend au service de Dieu et de Sadicte « Majesté : n'ayant peu délaisser vous en advertir par « l'envoy de ladicte copie, affin d'estre préadvisés et « sçavoir obvyer à tout ce que l'on vouldroit publier « en cecy, au contraire de la bonne intention de « Sa Majesté (¹). »

Les motifs que la lettre du roi donnait de la séquestration de don Carlos trouvèrent peu de créance parmi le public belge (²). Avec le courrier expédié au duc d'Albe un courrier des marchands était venu d'Espagne, et les lettres que celui-ci apportait, échos de la rumeur publique, parlaient du dessein, conçu par le prince, de détrôner son père, et même de le faire mourir, pour régner à sa place (³). Cette version fut accueillie avec avidité dans un pays où le gouvernement du duc d'Albe avait rendu odieux le nom et la personne de Philippe II. Un autre bruit assez accrédité voulait que l'attachement du prince

(¹) Circulaire du 13 février 1568. (Arch. du royaume.)

(²) « .... Encoires que l'on eust faict entendre aux consaulx et villes que Sa Majesté ne seroit venue à ces termes pour offense ou coulpe commise contre sa personne, ni pour chose de semblable espèce et qualité.... néantmoins l'interprétation fut aultre ès discours populaires. » (*Histoire inédite des troubles des Pays-Bas*, par Renon de France, président du grand conseil de Malines.)

(³) « Di Spagna vennero ultimamente doi correri, l'uno al ducca, l'altro a mercanti.... La causa di una tanta risolutione non viene scritta a mercanti bene chiara, parlandosi variamente e per congietture, dicendosi che havia disegnato di fare amazzare don Gio. d'Austria et deponere il re, con tenerlo prigione, per havere lui il governo. Altri li danno maggiore censo, cioè che il disegno era di fare morire esso padre... » (Avis secrets envoyés d'Anvers au gouvernement anglais, le 15 février 1568 : *State paper Office*, papiers de Flandre.)

aux opinions de la réforme eût été pour quelque chose dans sa disgrâce [1].

Nous avons la réponse du duc d'Albe à la lettre française du roi ; elle est insignifiante [2]. Celle qu'il fit à la lettre espagnole n'a pas été trouvée à Simancas. mais le contenu nous en est révélé par une dépêche que Philippe II adressa au gouverneur des Pays-Bas le 6 avril [3].

« J'ai reçu, écrit-il au duc, votre lettre du 19 février. Je crois bien, selon l'amour que vous me portez, que, jugeant avec raison de l'embarras où m'a mis l'affaire du prince mon fils, vous y prenez toute la part que vous dites. La peine, les soucis qu'elle m'a causés sont tels que vous pouvez le considérer. Néanmoins j'éprouve tant de satisfaction d'avoir fait ce que je devais au service de Dieu et au bien de mes royaumes ; je suis si content d'avoir rempli l'obligation rigoureuse qui m'était imposée de pourvoir, pour le présent et pour l'avenir, aux grands inconvénients qu'il y avait à craindre; de plus, j'ai tant de confiance que Dieu conduira la chose à bonne fin, que tout cela contribue beaucoup à alléger ma peine et à diminuer mes soucis.

« Vous me représentez que je devrais déclarer, plus particulièrement que je ne l'ai fait dans ma première

(1) « Alcuni dicono che la sia cosa sia dipendente da religione, ma non viene ciò scritto di Spagna. » (Avis secrets envoyés d'Anvers au gouvernement anglais, le 15 février 1568.)

(2) Lettre du 22 février 1568. (Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 539.)

(3) Cette dépêche fut, comme celle du 23 janvier, rédigée par le docteur Velasco.

lettre, les causes de l'arrestation du prince. S'il ne parut pas nécessaire alors de vous en apprendre davantage, c'est que, connaissant si bien le naturel, la condition et les actions du prince, vous pouviez, avec la prudence dont vous êtes doué, comprendre suffisamment, par les termes de cette lettre, les raisons qu'on avait d'agir de la sorte et la fin qu'on se proposait; vous pouviez juger qu'une si grave détermination n'avait pas pour motif des fautes commises par le prince, ni pour but celui de le châtier, car en l'un et en l'autre cas on eût procédé différemment, et qu'on ne l'enfermait pas non plus pour mettre fin à ses désordres, ou réformer son caractère, puisqu'une longue expérience a fait voir que sa nature aurait résisté à ce moyen d'amendement et à tous les autres.

« De cela il résulte, d'une façon bien claire, que le but est d'apporter un vrai et entier remède aux choses à venir, et d'empêcher le dommage très-considérable qu'on prévoit notoirement qu'il y aurait en tout pendant ma vie, et plus encore après; qu'en conséquence, et le temps ne pouvant faire cesser la cause des déportements du prince, la résolution qui a été prise n'y est pas subordonnée non plus (¹).

« Ce qui vous est dit dans cette lettre et ce qu'on vous a mandé précédemment suffiront pour votre information et votre satisfaction particulière. On n'a pas pensé ici qu'il soit à propos, quant à présent, de

(¹) Le texte de tout ce passage est tellement entortillé, que je me suis appliqué principalement à en donner une traduction aussi littérale que possible.

faire à d'autres une déclaration semblable, mais il a paru qu'il faut s'exprimer avec eux en termes généraux, nonobstant les jugements divers qui en résulteront; et l'on ne déviera pas de cette ligne de conduite, à moins que vous n'insistiez sur la nécessité d'être plus explicite, et que vous n'en déduisiez la raison. Seulement il a été trouvé expédient de vous avertir que, comme les hérétiques, pour accréditer leurs erreurs et fortifier leur secte, pourraient aisément attribuer l'arrestation du prince à des soupçons sur sa foi, vous devez vous appliquer à désabuser tout le monde d'une telle opinion, qui non-seulement porterait atteinte à l'honneur et à la considération du prince, mais encore serait contraire à la justice et à la vérité. Vous désabuserez de même ceux qui s'imagineraient que cette mesure a été motivée par une conspiration contre ma personne ou une rébellion : car il n'y en a pas eu l'ombre, et il importe qu'une présomption pareille ne s'établisse pas..... (¹). »

Le duc d'Albe, lorsque cette dépêche lui parvint, craignit d'avoir été indiscret. Il s'empressa de s'excuser, protestant que jamais il n'était entré dans sa pensée d'obtenir du roi, sur l'affaire du prince, des éclaircissements qu'il ne convenait pas à Sa Majesté de lui donner. S'il avait désiré savoir quel langage il devait tenir aux gens qui lui en parlaient, c'était afin de mieux remplir les intentions du maître (²). Du

(¹) Voy. le texte dans l'*Appendice* B.

(²) « .... Nunca Dios quiera me pasase á mí por pensamiento suj l car á V. M. me diese á mí mas parte ni claridad en este negocio de la que

reste, il n'y avait déjà plus aucune personne de considération qui l'entretînt de ce sujet ([1]).

Ce que nous savons de l'effet produit à la cour d'Angleterre par l'arrestation de don Carlos, se réduit à ce que la reine Élisabeth écrivit à son envoyé à Madrid, le doyen Mann : « Vous présenterez au roi, « en notre nom, lui dit-elle, des remercîments pour « la manière amicale et fraternelle dont il agit avec « nous, en nous informant, par son ambassadeur, des « incidents notables et dignes d'être rapportés, parmi « lesquels nous n'avons à déplorer que le dernier, « concernant son fils. Nous espérons néanmoins que « la sagesse du roi contribuera à corriger ce que le « caractère du prince pourrait avoir de répréhensi- « ble. Ce sera une bonne fortune pour le prince, que « d'avoir été réformé par un père aussi bon et aussi « affectionné ([2]). » On voit qu'Élisabeth regardait

V. M. fuesse servido y le pareciesse convenir.... Solamente era mi intencion (por no errar à la de V. M.) saber qué era servido que respondiesse a los que me hablassen en ello.... » (Lettre du duc à Philippe II, du 22 mai 1568 : Arch. de Simancas, *Estado*, leg 539.)

([1]) « .... Ya no hay quien trate comigo en la materia, à quien sea menester dar respuesta.... » (*Ibid.*)

([2]) « .... You shall also, in our name, give the king thanks for his frendly and brotherly dealing with us in his usually advertysing hither to us by his ambassadors of suche accidents as be of any note and worthy reporting, amongst all wich we weare sorry only for this last touching his sonne, and yet we trust the king wisdom will appeare such as for the reformacion of any thing amisse in the prince his sonne. It shall appeare to have beene a very good fortune for his sonne to have receivéd reformacion by so deere and good a father.... » (*State paper Office*, papiers d'Espagne.)

La minute de cette lettre est datée du 25 janvier 1567 (1568, n. st.); mais c'est là une erreur de celui qui a écrit la date : les communications

comme temporaire la séquestration de don Carlos. Ce fut, dans les premiers temps, l'opinion généralement répandue en Europe. On trouvera, parmi les *Appendices,* une lettre du doge de Venise à Philippe II où il exprime aussi la pensée que la rigueur déployée par le roi contre son fils l'a été pour l'avantage particulier de celui-ci ([1]).

Le courrier porteur des dépêches de Philippe II à ses ambassadeurs à Vienne arriva dans cette capitale le 17 février ([2]). Chantonay et Venegas avaient à peine pris le temps de parcourir la correspondance de leur souverain, qu'ils se transportèrent au palais. En ce moment, l'empereur et l'impératrice revenaient de la chasse; ils allaient se mettre à table : Maximilien donna toutefois audience aux deux envoyés d'Espagne. Après que Chantonay et Venegas lui eurent exposé brièvement le sujet de leur visite, ils lui présentèrent la lettre du roi. Maximilien, en la lisant, changea de couleur; il demanda des explications, et comme les ambassadeurs se trouvaient hors d'état de lui en fournir, l'impression qu'il avait reçue d'une nouvelle à laquelle il était si peu préparé, devint plus vive

entre Madrid et Londres étaient très-lentes en ce temps, et l'ambassadeur de Philippe II près la reine Élisabeth ne put remplir la commission dont il était chargé pour elle qu'à la fin de février ou au commencement de mars. La lettre de la reine doit donc être de ce dernier mois.

([1]) « .... Non può cader in mente d'alcuno.... che questo effetto non sia stato fatto da Vostra Maestà anco per beneficio particolare di Sua Altezza.... » (Lettre du 6 mars 1568, dans l'*Appendice* B.)

([2]) Lettre de Chantonay à Philippe II, du dernier février 1568. (*Colecion de documentos inéditos,* etc., t. XXVII, p. 8.)

encore. Il voulut qu'il ne fût rien dit à l'impératrice avant qu'elle eût soupé. Le repas fini, il passa avec elle dans sa chambre, où les ambassadeurs les suivirent. Là Chantonay et Venegas instruisirent l'impératrice de l'événement du 18 janvier. Marie en témoigna une peine égale à celle de son époux. Don Carlos eût été leur propre fils, que l'un et l'autre ne se fussent pas montrés plus affligés : l'impératrice dit cependant que le roi, étant père, savait ce qu'il faisait, et qu'on devait croire que ce qu'il faisait était pour le bien du prince([1]). A quelques jours de là eurent lieu à la cour les noces d'une des filles du baron de Polweiler, qui était attachée à la maison de l'impératrice; l'empereur ne voulut pas permettre qu'il y eût, à cette occasion, des danses ni d'autres divertissements ([2]).

En Allemagne, la nouvelle de l'emprisonnement de don Carlos fut le sujet d'une foule de commentaires : dans tous les États protestants, on se persuada que ce prince avait été arrêté pour son penchant au luthéranisme ([3]).

L'empereur et l'impératrice répondirent au roi le 28 février. La lettre de Maximilien n'est conservée ni au dépôt de Simancas ni dans les Archives impériales, à Vienne; nous n'en avons que la substance([4]).

([1]) *Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. XXVII, p. 8.

([2]) *Ibid.*

([3]) « .... Verdaderamente es cosa grande lo que esta incertidumbre ha causado de discursos universalmente. Todos los hereges de Alemania publican que es por lo de la religion ; los otros andan segun sus sentidos.... » (*Ibid.*)

([4]) Dans une note intitulée *Puntos de cartas del emperador y empe-*

L'empereur, en témoignant à son beau-frère le chagrin qu'il ressentait de l'affaire du prince, ne lui cachait pas qu'il eût désiré en recevoir une explication plus catégorique, afin de ne pas laisser le champ si libre aux discoureurs. Il le priait de lui donner son avis sur le mariage de l'archiduchesse Anne. Les réticences dont Philippe II avait usé avec lui étaient particulièrement sensibles à Maximilien ([1]); il n'en fit néanmoins rien paraître dans sa réponse.

Celle de l'impératrice a été publiée; elle est conforme à ce qu'on connaît du caractère et de la piété de cette princesse : Marie d'Autriche exprime au roi catholique sa peine de la détermination à laquelle il

ratriz y Dietristan, qui est aux Archives de Simancas, *Estado*, leg. 658, et dont voici les termes :

« El emperador, en carta do 28 de febrero, escribe de su mano lo mucho que sentió lo del principe, aunquo quisiera mas claridad, por no dejar la rienda tan suelta á los discursos. Pide a Su Mag^d^ parecer en lo de la princesa Ana, porque se sabe de acá habrá de parar en Francia, y hasta saber esto, no podrá concluir lo de Portugal, porque esta en no dejar atrás la mayor.... »

([1]) L'envoyé de Savoie à Vienne, Baldassaro Ravoyra della Croce, écrivait au duc Emmanuel-Philibert, le 4 mars 1568 :« È una gran com-
« passione di vedere l'affanno che si piglia l'imperatore et l'imperatrice
« per la detencione del principe di Spagna, vedendosi allongar et forse
« andar in fumo il matrimonio della principessa primogenita loro figlia,
« et massimè che sin ora non si sa la causa; et Sua Maestà si è dignata
« dirmi che il re di Spagna, col primo corriere, gli scrisse solamente
« che haveva detenuto il principe suo figliuolo per importantissima
« causa, et che di essa gli haverebbe dato conto fra pochi giorni con
« corriere expresso, il qualo però non è mai comparso. Per il che ieri
« S. M spedì un corriere al detto re, per chiarirsi del tutto... »
(Arch. de cour et d'État, a Turin.)

Le courrier dont parle l'envoyé de Savoie dans ces dernières lignes, était porteur des lettres de l'empereur et de l'impératrice du 28 février.

s'est vu forcé de recourir, ses vœux pour qu'elle ait un résultat satisfaisant, et son regret de ne pouvoir y contribuer que par ses prières. S'occupant, après cela, des deux archiducs ses fils, elle remercie le roi de la faveur qu'il leur fait en les retenant auprès de lui, et en écartant par là le danger que courrait le salut de leurs âmes : considération qui, à ses yeux, domine toutes les autres. Aussi n'était-ce point parce que l'archiduchesse Anne se serait assise sur le trône d'Espagne, qu'elle eût été heureuse de la voir unie à don Carlos, mais parce qu'elle aurait vécu dans ce royaume ; et elle est convaincue que, si l'empereur n'y mettait obstacle, elle trouverait sa fille disposée à y aller maintenant, pour entrer en quelque monastère[1]. En tenant ce langage, la pieuse Marie était-elle l'interprète fidèle des sentiments de la jeune princesse? Il est permis d'en douter, quoique des documents authentiques attestent la profonde douleur qui s'empara de l'archiduchesse à la nouvelle du malheur de son fiancé[2].

Philippe comprit qu'avec l'empereur et l'impératrice il lui était impossible de s'en tenir aux termes vagues dans lesquels il leur avait annoncé la réclusion de son fils. Il leur écrivit donc, de nouveau, à tous les deux.

Dans sa lettre à Maximilien, il s'énonçait ainsi, après lui avoir recommandé de garder pour lui seul et pour l'impératrice ce qu'il allait lui dire :

« Les défauts que, pour mes péchés, Dieu a voulu

[1] *Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. XXVII, p. 5.
[2] Voy., dans *Quellen*, etc., p. 213, la lettre de Dietrichstein à Maximilien II, du 22 avril 1568.

qu'il y eût en la personne du prince, sous le rapport de son intelligence comme sous celui de son naturel, se sont, dans le cours de sa vie et jusqu'au moment actuel, manifestés et confirmés de telle manière, et l'on en a acquis une si longue et si particulière expérience, que depuis longtemps j'étais convaincu d'une chose : c'était que, pour remplir mes obligations envers Dieu et mes royaumes, il me faudrait en venir à l'enfermer. J'ai pourtant différé de le faire par amour paternel, par le désir de justifier entièrement cette mesure, et pour n'avoir pas à me reprocher d'avoir négligé aucun moyen d'amendement ni aucun remède.

« Quand même j'eusse été disposé à tolérer et dissimuler les inconvénients qui pouvaient résulter de ces défauts du prince pendant ma vie, inconvénients qui n'auraient pas été peu nombreux ni d'une médiocre conséquence, et ne m'auraient pas causé peu d'inquiétude, de contrariété et de trouble, ceux qui en seraient résultés à ma mort, lorsque le prince aurait été appelé à me succéder, paraissaient devoir être si graves et si préjudiciables à la chose publique, qu'il était de toute nécessité de les prévenir : en temporisant davantage, et en ne prenant pas la mesure qui a été mise à exécution, tout ce que j'aurais prescrit plus tard, non-seulement n'aurait pas été un remède suffisant, mais encore aurait causé peut-être une perturbation plus grande.

« Cette première mesure, ayant été reconnue nécessaire, aura pour conséquences les autres dispositions requises en un cas de cette nature, s'il paraît être

besoin et si l'on juge convenable d'en venir à une déclaration et détermination. Alors on procédera avec la maturité de conseil et de délibération, avec l'austérité, la solennité et le bon ordre qu'une telle affaire exige, et cela ne laissera pas que d'entraîner quelque délai. J'aurai soin de tenir Votre Altesse au courant de ce qui se passera, comme je le dois faire de toutes mes choses, spécialement lorsqu'elles sont de l'espèce et de l'importance de celle-ci.

« Ce qui vient d'être dit expliquera clairement et ouvertement à Votre Altesse la résolution que j'ai prise et le but où elle tend. Elle verra par là que la réclusion du prince n'a été motivée ni par quelque délit commis contre moi, ni par des torts en matière de religion ; que ce n'est pas non plus un moyen mis en pratique pour son amendement, car on n'en pouvait concevoir l'espérance, ses défauts procédant de sa nature et ayant augmenté avec l'âge ; enfin que CE QUI A ÉTÉ FAIT N'EST PAS TEMPORAIRE, ET NE DOIT AUCUNEMENT ÊTRE CHANGÉ DANS LA SUITE (1). »

(1) La lettre de Philippe II à l'empereur, écrite de sa main, comme celle qu'il adressait à l'impératrice, était datée du 19 mai. Il y en a, aux Archives de Simancas, *Estado*, leg. 150, une minute ou plutôt un brouillon fait par le secrétaire d'État Zayas et chargé de ratures. L'original n'est pas conservé aux Archives impériales, à Vienne, mais elles en renferment une traduction allemande. En comparant cette traduction avec le brouillon de Zayas, on voit qu'il avait été fait à celui-ci plusieurs additions. Pour le surplus, le fond des deux textes est le même. Dans l'extrait que nous donnons, nous avons suivi de préférence le texte espagnol, comme reproduisant plus littéralement la pensée du roi. Voici ce texte :

« Los defectos que Dios fué servido que, por mis pecados, huviese en la persona del principe, asi en la parte del entendimiento como en la

Philippe ajoutait qu'il avait eu l'intention de mener le prince aux Pays-Bas, afin que l'empereur le vît, l'entendît et le jugeât par lui-même, mais qu'il avait abandonné ce dessein, à cause des complications qui auraient pu en sourdre, et surtout pour éviter à son

naturaleza de su condicion, se han en el discurso de su vida hasta el estado presente tanto de cubierto y confirmado, y se tiene desto tan larga y particular esperiencia, que aunque yo, con el amor de padre y por justificar enteramente la causa, y porque no me quedase lástima de no haver provado todos los medios y remedios, lo he diferido, ha muchos dias que estoy muy certificado que los defectos son tales y tan naturales que en ninguna manera podia yo (satisfaciendo á la obligacion que tengo al servicio de Dios y bien de mis reynos) dejar de venir al término quo he venido de encerrarle y recogerle. Y aunque por los incombenientes que en mis dias podian resultar, que no fueran pocos ni pequeños ni de poca inquietud, desasosiego y perturvacion, quisiera yo parar y dissimular, los que, después de mi vida, recayendo en el príncipe la subcesion, se havian de causar, se representahan ser tan grandes y du tan grande perjuicio á la causa pública, que no se podia ni devia excusar de los prevenir : que difiriéndose esto para adelante, y no tomándose este fundamento y medio, lo que yo en esta razon pudiera ordenar y disponer no solo no fuera bastante remedio, antes ocasion de mayor turbacion y desasosiego. Y tomado este principio y fundamento comu necesario, se consiguirán á él las otras diligencias que en caso de tal qualidad, haviéndose de venir y paresciendo ser necesario y conveniente hacer declaracion y determinacion, se requieren : procediendo con el maduro consejo y deliberaciun, y cou la austeridad, solenidad y buena órden que en tal negocio conviene, en que no podrá dejar de haver alguna dilacion. Y en el progreso y discurso dél se yrá con Vuestra Alteza comunicando lo que occurriere, como lo tengo de hacer en todas mis cosas, especialmente siendo de la qualidad é importancia que esta es.

« De lo que está dicho entenderá V. A. clara y aviertamente el fundamento que se ha tenido y el fin á que se endereza la determinacion que he tomado, y que ni depende de culpa contra mi cometida, ni de que la haya en el príncipe en lo de la fee, porque ni en lo uno ni en lo otro ha avido de que tratar, ni tampoco se tomó por medio para su reformacion, pues siendo causas tan naturales y tan confirmadas, desto no se tenia esperanza : segun lo qual lo que se ha hecho no es temporal, ni para que en ello adelante aya de haver mudança alguna. »

beau-frère la peine que cette entrevue lui aurait fait éprouver ([1]). Il manifestait son regret de la rupture du mariage projeté entre le prince et l'archiduchesse Anne. Il conseillait à l'empereur d'accueillir pour sa fille la demande du roi de France; la reine-mère lui avait écrit avec instance afin qu'il s'y employât, et il avait promis de le faire. Il l'engageait aussi à conclure le mariage de l'archiduchesse Élisabeth avec le roi de Portugal. Enfin il remerciait son beau-frère d'avoir trouvé bon que les archiducs Rodolphe et Ernest, qu'il aimait comme ses propres fils, restassent encore à sa cour ([2]).

A sa sœur, Philippe marquait sa gratitude des consolations qu'elle lui envoyait et des prières qu'elle voulait bien adresser au ciel pour lui : « Votre Altesse « — lui disait-il — étant une grande servante de « Dieu, j'ai toute confiance que ses prières seront très- « agréables à Sa Divine Majesté ([3]). » Il s'abstenait de l'entretenir de l'affaire du prince, en se référant, sur ce point, au contenu de sa lettre à l'empereur, pour n'avoir pas deux fois le déplaisir de parler de choses aussi pénibles, et pour épargner à sa sœur celui de les lire deux fois elle-même ([4]). « J'ai voulu — pour-

([1]) Tout ce passage manque dans le brouillon de Simancas.

([2]) Ce passage relatif aux archiducs manque aussi dans le brouillon de Simancas.

([3]) « .... Siendo Vuestra Alteza gran sierva suya (de Dios), estoy muy confiado que las oraciones de V. A. serán muy aceptas à Su Divina Magestad. » (Lettre du 19 mai 1568 : Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 150.)

([4]) .... Que pues la materia es de tanto disgusto, no lo he querido repetir en esta, por no le recivir yo dos veces ni darlo à V. A., sino remitirme a aquello .. (*Ibid.*)

« suivait-il — en communiquer si particulièrement « à Vos Altesses et leur ouvrir mon cœur, afin de « satisfaire à ce qu'exige notre étroite parenté; avec « aucun autre je n'ai à m'expliquer de la sorte dans « une affaire d'une telle nature et de père à fils. » Il assurait au surplus l'impératrice qu'on avait et qu'on aurait de la santé, du service et du traitement du prince tout le soin convenable, sous le rapport du corps aussi bien que sous celui de l'âme (1).

On aura remarqué que la lettre de Philippe II à l'empereur Maximilien, postérieure de dix jours à celle qu'il avait écrite au pape, est au fond de la même teneur, mais qu'il y fait connaître d'une manière bien plus positive ses intentions à l'égard de son fils.

Ce fut le 21 juin que les lettres du roi Philippe parvinrent à Vienne; l'empereur et l'impératrice les attendaient avec une impatience extrême (2). Chantonay s'empressa de délivrer à l'empereur celle qui lui était destinée; Maximilien s'en montra médiocrement satisfait (3). La réclusion de don Carlos lui

(1) « .... Selo he querido comunicar tan en particular y abrirles mi pecho, por satisfacer à VV. AA. como lo requiere nuestra hermandad, que con ninguno otro yo no tengo para declararme, siendo negocio de tal qualidad y de padre à hijo, de cuya salud, servicio y buen tratamiento se tiene y terná siempre el cuydado que es razon y V. A. me avierte, asi de lo del cuerpo como principalmente de la del alma.... » (Lettre du 19 mai 1568.)

(2) « . .. El emperador y la emperatriz están con grandissimo deseo esperando la venida del correo.... » (Lettre de Chantonay à Philippe II, du 12 juin 1568 : Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 658.)

(3) Il est intéressant de constater les impressions de la cour de Vienne à cette époque. L'envoyé de Savoie écrivait à son maître, le 24 juin :

tenait au cœur, tant pour l'affection qu'il portait à ce prince, que par rapport aux changements qu'elle allait amener dans les affaires publiques. Il dit, à plusieurs reprises, à Chantonay que, si la situation de l'Allemagne le lui permettait, jamais de sa vie il n'eût fait rien aussi volontiers que de prendre la poste et d'aller trouver le roi son beau-frère, afin d'en conférer avec lui. Il revenait là-dessus chaque fois que Chantonay ou Venegas lui parlait du mariage de la princesse Anne avec le roi de France : il accueillait froidement les ouvertures qui lui étaient faites en vue de ce mariage, voulant par là témoigner les sentiments qu'il conservait au prince d'Espagne, et faire voir qu'il ne donnerait sa fille à un autre que de mauvaise grâce et en quelque sorte par force, pour ne pas déplaire au roi catholique ([1]).

Les ambassadeurs espagnols ne cessaient cependant d'insister afin d'avoir de lui une réponse formelle. Le comte de Fiesque, qui représentait Charles IX à Vienne, y travaillait de son côté ; mais Maximilien ne pouvait se résoudre à renoncer à une union qu'il avait tant désirée. Enfin il déclara à Chantonay qu'il allait faire partir quelqu'un pour Madrid, qui traite-

« È giunto finalmente un altro corriere di Spagna, il quale, per quanto « s'intende, par che tandem habbi portato nuove della causa della « detentione del principe, la qualé dicono che sarà perpetua, et dicono « non esservi altra causa, eccetto che è pazzo del tutto, et che mosso da « pazzia insanabile, ha macchinato contro la vita del re suo padre.... » (Arch. de cour et d'État, à Turin.)

([1]) Lettre de Chantonay à Philippe II, du 16 juillet 1568, dans la *Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. XXVII, p. 24.

rait en détail avec le roi de l'affaire du prince et de plusieurs autres; qu'il espérait en Dieu que le tout s'arrangerait; qu'il ferait au roi des ouvertures telles que son beau-frère ne saurait avec raison les rejeter; qu'il était obligé d'agir ainsi par sa parenté avec le prince et l'attachement qu'il lui avait voué [1]. Chantonay ne négligea rien pour le faire changer d'avis : il se prévalut des instructions que lui et Venegas avaient reçues; il allégua le refus essuyé par la reine douairière de Portugal, qui avait voulu se rendre elle-même en Castille [2]; il dit que Dieu savait à quel point tous les Espagnols souhaitaient l'élargissement du prince, mais que, si d'importantes raisons commandaient de le remettre à une autre époque, l'envoi, par l'empereur, d'une personne expresse, en opposition à la volonté du roi, aurait peut-être un résultat tout différent de celui qu'il désirait : en effet, au cas que l'intercession de Sa Majesté Impériale ne fût point accueillie, le roi se verrait en certaine manière empêché de faire de lui-même, plus tard, ce qu'il aurait refusé de faire maintenant. Chantonay dit encore qu'il paraîtrait étrange à tout le monde que

[1] « .... Que estaba determinado de enviar una persona que muy á la larga pudiese tratar con V. M. sobre lo del príncipe y otros particulares; y esperaba en Dios que para todo se hallaria medio y abertura, y que S. M. I. abriria caminos por los cuales V. M. con mucha razon hubiese de mudar su determinacion; y enfin no podria dejar de hacer lo que le obligaba el deudo y amor que tiene con el príncipe, y esto habia de pasar adelante en todo caso ... » (Lettre de Chantonay à Philippe II, du 28 juillet : Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 658.)

[2] Voy. p. 534.

l'empereur eût eu si peu de crédit auprès de son beau-frère ([1]). Ces raisons ne convainquirent pas Maximilien. Il y répliqua en souriant, et en se montrant plein de confiance dans le succès des négociations qu'il allait entamer ([2]).

C'était sur son propre frère, l'archiduc Charles, que l'empereur avait jeté les yeux pour l'ambassade qu'il voulait envoyer à Madrid ; il ne pouvait montrer d'une façon plus significative l'importance qu'il y attachait. Il donna avis de sa détermination au roi Philippe par la lettre autographe suivante :

« Sire, la lettre de Votre Altesse que m'a apportée ce courrier m'a fait éprouver la même satisfaction que je ressens ordinairement de toutes les siennes. Je n'ai pu cependant me décider qu'aujourd'hui sur la réponse que j'y donnerais : car, considérant quelques raisons qui ont mû Votre Altesse dans la détermination qu'elle a prise à l'égard de son fils, et l'intention qu'elle parait avoir de ne pas s'arrêter là, et la peine

([1]) « Yo le dije que S. M. sabia lo que sobre esto V. M. nos habia mandado, y que acá se habia escrito que la reyna de Portugal habia querido ir á Castilla, para entender bien lo que pasaba en esto del recogimiento del príncipe mi señor, y que esto se habia desviado, no obstante que es abuela ; que el alargamiento de S. A. sabia Dios cuanto era deseado por todos los vasallos, mas si por ciertos respectos V. M. lo queria diferir por algun tiempo, era de temer que de enviar el emperador persona expresa agora, contra la voluntad de V. M., era poner la cosa en tal estremo que, no acabándose con aquella intercession, quedaba V. M. en cierta manera atado à no poderlo con el tiempo hacer de suyo : y tambien paresceria estraño à todo el mundo que S. M. hubiese podido tampoco con V. M..... » (Lettre de Chantonay du 28 juillet.)

([2]) .... Respondió siempre sonriendo, y mostrando esperanza cierta del buen suceso de su determinacion.... (*Ibid.*)

qu'il semble que cela doive lui causer, j'en ai eu tant de chagrin que, je l'assure à Votre Altesse, je voudrais me mettre à l'instant même en chemin pour aller la voir, et m'en entretenir longuement avec elle. Malheureusement les occupations que j'ai, et le mauvais état où sont toutes les affaires d'ici, ne me permettent pas de m'éloigner sans de notables inconvénients : ma présence à Vienne est d'ailleurs nécessaire pour les affaires des Pays-Bas, dans lesquelles, comme dans toutes, je désire être utile à Votre Altesse. J'ai en conséquence résolu de lui envoyer, en mon nom, mon frère Charles, qui est ma chair et mon sang, et qui, quoique jeune [1], s'acquittera bien de ce dont je le chargerai. Il m'a paru que je ne pouvais faire moins pour remplir mes obligations envers Votre Altesse et envers moi-même. Je n'occasionnerai aucun déplaisir à Votre Altesse, car mon but n'est que de la servir ; c'est pourquoi j'ai persisté dans mon dessein malgré les objections pressantes de Chantonay et de Luis Venegas. Comme mon frère partira sous peu de jours, je m'en remets à ce que j'écrirai par lui touchant les mariages de France et de Portugal, suppliant Votre Altesse de s'employer afin que l'un et l'autre se suspendent jusqu'alors.... De Vienne, le 27 juillet.

« Bon frère de Votre Altesse,

« MAXIMILIEN [2]. »

[1] Il avait alors vingt-huit ans, étant né en 1540.

[2] Cette lettre, écrite en espagnol, est dans la *Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. XXVII, p. 36.

Le départ de l'archiduc ne put s'effectuer aussitôt que l'annonçait cette lettre. Il était enfin fixé au 4 septembre : quelques jours auparavant, on reçut à Vienne la nouvelle de la mort de don Carlos [1]. Cet événement dérangeait les combinaisons de la cour impériale ; mais il ne lui faisait que plus sentir l'importance de se concerter avec le roi d'Espagne pour l'établissement des archiduchesses Anne et Élisabeth. Maximilien, d'ailleurs, avait d'autres et de très-graves questions à discuter avec son beau-frère. L'Allemagne entière était révoltée contre les actes arbitraires et les exécutions sanglantes dont le duc d'Albe donnait le spectacle dans les Pays-Bas : les électeurs venaient de se réunir et de réclamer l'intervention de l'empereur, comme chef de la nation germanique, en faveur de ces malheureuses provinces ; ils avaient mis à sa disposition leurs fortunes, leurs vies, prêts à tout sacrifier pour la délivrance d'un pays aux intérêts duquel les liaient une commune origine et les transactions diplomatiques qui l'avaient incorporé à l'Empire [2]. Sous peine de perdre toute popularité en Allemagne, il fallait que Maximilien donnât suite à ces remontrances.

[1] « .... Alli 4° di questo doveva partire per Spagna l'arciduca Carlo : però si è ritardata la partita, et forse anderà nulla, per la nuova, che portò l'altro-hieri solamente un corriere, della morte del principe di Spagna, la quale è stata infinitamente sentita et pianta da molti, ma soprattutto dall' imperatrice. Sua Maestà si è subito ritirata due leghe discosto da quivi, dove dicesi che starà tre giorni.... » (Lettre de l'envoyé de Savoie au duc Emmanuel-Philibert, écrite de Vienne, le 2 septembre 1568, aux Archives de cour et d'État, à Turin.)

[2] *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. II, p. 38.

Il persista donc dans la résolution d'envoyer l'archiduc Charles en Espagne. Ce prince se mit en route le 22 octobre, et arriva à Madrid le 10 décembre (¹); on ne voyageait pas vite en ce temps-là. Pendant qu'il était en chemin, l'empereur apprit la mort de la reine Élisabeth de Valois (²). La conclusion définitive du mariage de la princesse Anne avec Charles IX, et de la princesse Élisabeth avec don Sébastien, formait le point principal des instructions de l'archiduc; Maximilien le chargea, dès ce moment, d'offrir au roi Philippe, pour lui-même, la main de l'aînée de ses filles (³). Rien ne s'accordant plus avec les désirs propres du roi (⁴),

(¹) *Correspondance de Philippe II*, etc., t. II, pp. 45, 66.

(²) Elle était morte le 3 octobre.

(³) *Correspondance de Philippe II*, etc., t. II, p. 68.

(⁴) Catherine de Médicis avait à peine été informée de la mort de sa fille qu'elle avait songé à offrir au roi d'Espagne son autre fille, la princesse Marguerite. Voici ce qu'elle écrivait, le 15 novembre, à l'ambassadeur Fourquevaulx, après lui avoir dit que, toute sa vie, elle ressentirait la perte de la reine Élisabeth : « Encore que je désire, comme mère, de « voir, s'il est possible, sa sœur au mesme lieu, si est-ce que cela ne « m'ostera la douleur que j'en ressens : mais, estant mère et obligée au « roy leur père comme je suis, je doibs chercher, non pour mon récon- « fort (car à tant de maux que j'ay la mort est le plus beau que je sçau- « rois avoir), mais pour le bien de ce royaume à qui j'ay tant d'obliga- « tions, et la conservation de la paix entre ces deux roys, tous les moyens « pour essayer d'y parvenir. » Le 23 novembre, elle revenait sur ce sujet : « Monsieur de Fourquevaulx, — lui disait-elle — vostre opinion « est bonne de dire qu'encore que le roy d'Espaigne veuille ma fille, qu'il « nous vouldra le faire trouver bon. Je ne me soucie de toutes leurs « mines, pourveu que je feusse asseurée qu'il l'espousât et ne nous tînt, « comme l'on dit, longtemps le bec en l'eau. Je vous prie y user des « meilleurs moyens, et si dextrement qu'on ne puisse appercevoir que « rien ne vienne de nostre commandement : car les filles, faut que soint « demandées par les hommes, et non les aller offrir, et principalement « de tel lieu. Mais vous pourrez soubs main traiter cecy avec des servi-

l'archiduc réussit aisément dans cette négociation, tandis qu'il échoua dans celle qui avait pour but de faire cesser l'oppression sous laquelle les Pays-Bas gémissaient ([1]). Et ce fut ainsi (bizarre effet des caprices du sort!) que Philippe devint, pour la deuxième fois, le mari d'une femme qui avait été destinée à son fils.

« teurs en qui il se fie, et surtout vous faudroit tascher de gaigner l'un « ou l'autre de ces trois: le cardinal (d'Espinosa), le prince d'Evoli ou le « confesseur.... » Les intrigues de Catherine n'eurent pas de succès: les ministres de Philippe II avaient déjà exprimé unanimement l'avis qu'il donnât la préférence à une fille de l'empereur sur la sœur du roi de France, « parce qu'il paraissait que ces filles du roi Henri tardaient « beaucoup à avoir des enfants » (*perchè pare che queste figliole del re Enrico tardino molti anni a far prole*). C'est l'archevêque de Rossano qui nous apprend cette particularité dans une lettre écrite au secrétaire d'État de Pie V, le 19 novembre (MS. X 172 de la Bibliothèque de Madrid, p. 944).

([1]) *Correspondance de Philippe II*, etc., t. II, p. 68.

CHAPITRE XVI.

Don Carlos dans sa prison. — Surveillance et régime intérieur auxquels il est soumis. — Le roi le relègue au fond d'une tour. — Il donne les autres pièces de son appartement à Ruy Gomez, qu'il appelle à remplacer le duc de Feria, et à sa femme. — De nouveaux gentilshommes sont attachés au service du prisonnier. — Adieux touchants qu'il fait à don Rodrigo de Mendoza. — Le roi licencie sa maison et dispose de ses chevaux. — Désespoir de don Carlos; il essaye de se faire mourir d'inanition, et reste cinquante heures sans prendre d'aliment. — Les médecins le croient perdu. — Assertion de Cabrera, que Philippe II vit et conforta son fils, réfutée par des témoignages irrécusables. — La nature est plus forte que don Carlos; il mange, et sa santé devient meilleure qu'auparavant. — Règles minutieuses prescrites par le roi pour mieux assurer la garde de son fils. — Don Carlos, de plus en plus préoccupé du dessein de se détruire, avale un diamant qu'il portait au doigt; mais il le rend. — A l'approche de Pâques, il désire se confesser et recevoir la communion, que fray Diego de Chaves lui donne, après y avoir été autorisé. — Amendement qu'on remarque dans ses sentiments et dans ses paroles. — Espoir, conçu par quelques personnes, d'une réconciliation du fils avec le père, et qui ne se réalise pas. — Explication que Philippe II donne à l'impératrice, sa sœur, des devoirs religieux accomplis par le prince, et qu'il transmet également au pape.—Résignation apparente de don Carlos; il lit et écrit beaucoup. — Il en revient à l'idée de se détruire. — Examen des causes attribuées, dans la relation rédigée par ordre du roi, à la maladie et à la mort de son fils. — Observation de M. de Castro; autorités citées par lui sur l'usage de la glace au XVI[e] siècle. — Témoignages authentiques de la grande consommation de neige que don Carlos faisait avant sa réclusion. —

Paroles d'une personne du palais à l'ambassadeur de Venise. — Reproche qui peut être adressé à Philippe II. — Comment il y répond d'avance dans les instructions transmises à ses ambassadeurs. — Maladie de don Carlos; ce qui la cause. — Il ne veut prendre aucun des remèdes qu'ordonnent les médecins. — État désespéré où il est réduit. — Il se confesse. — Il demande à voir son père, qui a la cruauté de lui répondre par un refus. — Prétendue bénédiction que le roi aurait donnée à son fils. — Don Carlos dicte ses dernières volontés. — Il dispose de quelques joyaux et d'autres objets précieux qui lui appartiennent. — Sa dévotion à saint Jacques de Compostelle. — Circonstances de sa mort : il pardonne à ceux qui l'ont fait enfermer. — Le roi ordonne que le soir même son corps soit déposé au monastère de Saint-Dominique. — Détails sur cette cérémonie funèbre : ouverture du cercueil, qui est renouvelée deux fois depuis. — Retraite de Philippe à l'Escurial. — Obsèques à Madrid et dans les États dépendants de la monarchie espagnole. — Funérailles à Rome et à Paris : démonstrations de Pie V et de Catherine de Médicis ; embarras des ambassadeurs de Philippe dans ces deux cours. — Douleur que la mort de don Carlos cause en Espagne. — Jugement de Cabrera sur ce prince. — Opinion de M. Lafuente. — Paroles de fray Diego de Chaves au baron de Dietrichstein. — Expressions de Brantôme. — Accusations contre Philippe II auxquelles donne lieu la mort de don Carlos. — Peu de cas qu'elles méritent. — Philippe cependant ne saurait être tenu pour tout à fait innocent de la mort de son fils.

Nous avons laissé don Carlos au moment où le roi venait de l'arrêter et de le placer sous la garde du duc de Feria, à qui Ruy Gomez, le prieur don Antonio de Tolède, Luis Quijada, le comte de Lerma et don Rodrigo de Mendoza devaient prêter leur concours.

La nuit qui suivit l'emprisonnement du prince, Feria, Lerma et Mendoza veillèrent dans sa chambre.

Les trois autres veillèrent la nuit suivante. Le roi leur adjoignit les majordomes de son fils, don Fadrique Enriquez de Guzman et don Juan de Velasco. Les surveillants furent ainsi au nombre de huit, qui se relevaient à tour de rôle, par deux, de six en six heures. Nul des serviteurs de don Carlos, à l'exception de ceux qui viennent d'être nommés, n'eut la permission d'approcher de la pièce qu'il occupait. La table était dressée par Lerma et Mendoza; les majordomes allaient chercher les mets, qui étaient découpés avant qu'on les présentât au prince, afin qu'il n'eût pas besoin de couteau (1). Tous les gentilshommes qui étaient préposés à la garde de sa personne avaient soin, avant d'entrer chez lui, de quitter leur épée et leur poignard : ainsi l'avait ordonné le roi. Pendant huit jours, le fils du monarque de l'Europe qui attachait le plus d'importance à la pratique des devoirs religieux, se vit privé de l'office divin (2).

Le 25 janvier, le roi appela Ruy Gomez à remplacer le duc de Feria dans la direction du service de surveillance que la réclusion du prince rendait nécessaire. Le même jour, don Carlos fut prévenu qu'il allait changer de logement. Il habitait, au palais (3),

(1) L'archevêque de Rossano prétend même qu'on ne lui donnait pas de fourchette : « Tutto trinciato, » — dit-il dans sa lettre du 4 février — « per non haverli a mandare cortello, forchetta o simil cosa. »

(2) *Relacion del ayuda de cámara.* — Lettre de Leonardo de Nobili, du 25 janvier 1568. — Lettre de Marcantonio Sauli, de la même date. — Lettre de Dietrichstein, du 21 janvier, dans *Quellen*, etc., p. 201.

(3) Ce palais, qui avait été considérablement agrandi par Charles-Quint, fut dévoré par les flammes dans la nuit du 24 décembre 1734. Il est

dans un des entre-sols ; au bout de son appartement était une tour qui avait une seule issue et une fenêtre unique : ce fut cette tour qu'on lui assigna pour prison. La fenêtre fut grillée de manière à ne laisser pénétrer le jour que par en haut. Un grillage fut aussi placé devant le foyer de la cheminée, afin d'empêcher le prisonnier de se jeter dans le feu, s'il lui en prenait fantaisie ([1]). On pratiqua, dans la muraille, une ouverture, garnie d'un treillis en bois, au moyen de laquelle il pût assister à la messe, qui serait célébrée pour lui en une pièce voisine ([2]). Les autres chambres dont était formé l'appartement de don Carlos furent données à Ruy Gomez ; il s'y établit avec sa femme ([3]). A l'exception du comte de Lerma, aucun de ceux qui avaient été attachés à la maison du prince, pas même Luis Quijada, cet ancien compagnon de Charles-Quint au monastère de Yuste ([4]), ne resta

assez singulier qu'on n'en possède de représentation ni de description bien exacte. Voy. *Diccionario geográfico-estadistico-histórico de España*, par MADOZ, t. X, 1847, p. 759.

([1]) « Intendo che han posto como una ferrata al foco della sua camera, acciò S. A. non possi accostarsi con tutta la persona ad esso. » (Lettre de Sigismondo Cavalli, du 14 février 1568.)

([2]) « .... In una stanza assai luminosa con finestra ferrata e una cappella di fuori per la sua messa.... » (Lettre de Nobili, du 16 février 1568.)

([3]) Ruy Gomez n'habitait plus le palais depuis le mois d'août 1567 ; il l'avait quitté alors, à la suite de la perte d'une fille âgée de douze mois, et s'était établi dans une maison que Gonzalo Perez lui avait laissée par testament. (Lettre de Fourquevaulx à Catherine de Médicis, du 21 août 1567.)

([4]) On crut que Quijada était tombé en disgrâce, pour son attachement à don Carlos. Cependant le roi le nomma, au mois de mai 1568, président du conseil royal des Indes. (Lettre de Tisnacq à Viglius, du 11 mai 1568.)

employé auprès de lui : le roi supposait-il, comme le donne à entendre un historien, qu'il y en eût, parmi eux, qui avaient été initiés aux projets de son fils, ou qui lui étaient trop dévoués (1)? Indépendamment du comte de Lerma, cinq gentilshommes furent mis sous les ordres de Ruy Gomez pour la garde et le service du prince : c'était don Juan de Borja, frère du duc de Gandia, don Rodrigo de Benavides, frère du comte de Santistevan, don Gonzalo Chacon, frère du comte de la Puebla de Montalvan, don Juan de Mendoza et don Francisco Manrique (2).

Quand Ruy Gomez, par le commandement du roi, donna connaissance de ces dispositions à don Carlos, le malheureux prince lui dit ces seules paroles : « Et « don Rodrigo de Mendoza, mon ami, Sa Majesté me « le retire aussi? » — « Oui, monseigneur, » répondit Ruy Gomez. Don Carlos fit venir Mendoza, et l'ayant pris dans ses bras : « Don Rodrigo, lui dit-il, je « regrette de ne vous avoir pas témoigné, par des « actes, l'affection que je vous porte et que j'aurai « toujours pour vous. Plaise à Dieu que je sois un

(1) « Se le apartaron algunos de los criados que mas familiarmente le servian, que ántes eran instrumento para aguzarle en sus desseos y apétitos, que para apartarle dellos. » (Herrera, *Historia general del mundo*, t. I, liv. X, chap. II.)

(2) Lettre de Nobili, du 25 janvier 1568. — Lettre italienne écrite de Madrid, le 26 janvier. — Lettre de Cavalli, du 27 janvier. — Lettre de Tisnacq à Viglius, du 31 janvier. — Lettre de l'archevêque de Rossano, du 4 février. — Lettre d'Hopperus à Viglius, du 7 février, dans *Joach. Hopperi ad Viglium Epistolae*, p. 158. — *Aviso d'un Italiano plático y familiar de Ruy Gomez*. — *Ragguaglio della prigionia del principe don Carlos*.

« jour en situation de pouvoir vous en donner des « marques! » Alors, les yeux remplis de larmes, il l'étreignit de façon qu'on eut beaucoup de peine à l'en séparer. Il n'y avait que peu de mois que don Rodrigo de Mendoza était attaché à sa personne; mais il avait reconnu dans ce jeune gentilhomme de la noblesse d'âme, de la courtoisie, une intelligence élevée, et il avait conçu une vive estime pour lui (¹).

Dans le même temps qu'il reléguait son fils en une tour du palais, Philippe II licenciait sa maison, et disposait des chevaux de son écurie (²). Une partie de ses officiers, les gentilshommes de la bouche notamment, ainsi que Martin de Gaztelú, son secrétaire, passèrent au service du roi (³).

Ces mesures ne pouvaient guère laisser de doute à don Carlos sur le sort qui lui était réservé. L'infortuné jeune homme s'abandonna au désespoir, et résolut de mourir, disant qu'un prince outragé et déshonoré ne devait plus vivre (⁴). Comme il n'avait point d'armes,

(¹) *Aviso d'un Italiano plático*, etc.

(²) « S. M a licencié jà comme toute sa maison : dont beaucoup auront aussy ceste particulière cause de regret. » (Lettre de Tisnacq à Viglius, du 31 janvier 1568.)

(³) Lettres de Nobili, des 25 et 27 janvier 1568. — Lettre de Marcantonio Sauli, du 25 janvier. — Lettres de Cavalli, des 27 janvier et 11 février. — Lettre de Tisnacq, du 31 janvier. — Lettre de l'archevêque de Rossano, du 4 février. — Lettre de Fourquevaulx, du 5 février.

(⁴) « .... Deliberò di voler morire, con dir che un principe affrontato et vergognato non doveva più viver.... » (Lettre de Cavalli, du 24 juillet 1568, dans l'*Appendice* C.) — Nobili, dans sa dépêche du 25 janvier, parle, sur des ouï-dire, de messages envoyés par don Carlos à son père : « Nè s'è visto altri motivi senon qualche imbasciata che ha mandata a « suo padre, che non si sa, ma dicesi che non sono anco digne di con-

ni aucun instrument à l'aide duquel il eût le moyen de se donner la mort, il essaya de se faire périr d'inanition ([1]). Bientôt il devint d'une maigreur effrayante; ses yeux s'enfoncèrent dans leurs orbites; il ne dormait plus ([2]). Dans les derniers jours de février, il resta cinquante heures sans vouloir prendre aucune sorte d'aliments. Il fut réduit par là à un état de consomption tel que les médecins crurent sa dernière heure venue ([3]).

Si l'on s'en rapportait à Cabrera, Philippe II, en ce moment, serait allé voir et conforter son fils ([4]). Le bruit de cette visite fut en effet répandu à la cour, et plusieurs des ambassadeurs étrangers s'en rendirent l'écho dans les dépêches qu'ils adressaient à leurs

« siderazione. » Nulle part ailleurs nous n'avons trouvé d'indices de pareilles démarches, qui semblent peu d'accord avec le caractère de don Carlos.

([1]) « .... Non havendo arme nè modo con che si potesse amazzare, si risolse di farlo per via di fame.... » (Lettre de Cavalli, du 24 juillet.)

([2]) Lettre de Fourquevaulx à Catherine de Médicis, du 18 février 1568.

([3]) « .... Mercoledì sera, a mezza notte, S. M. l'andò a vedere, dopo esser egli stato cinquanta ore senza voler mangiare, talchè i medici ne dubitavano. » (Lettre de Nobili, du 2 mars 1568.) — Cavalli écrit aussi le 2 mars : « Il principe di Spagna, .. . vedendo la cosa andar « alla lunga con la solita strettezza, si ha posto in gran disperatione, et « spesso entra in humor di non voler mangiar, et è stato tal volta doi « giorni senza pigliar cibo. » — Et Fourquevaulx, le 9 mars : « Le « prince s'est trouvé mal quelques jours, sans vouloir manger ne rien « prendre, jusques à tant que son père, comme l'on dict, l'est allé visi- « ter un matin, deux heures devant jour. » — Cabrera dit que don Carlos fut trois jours sans manger : « Desanimado como dexado de la « esperança de libertad, estuvo tres dias tan sin comer, con profunda « melancolía, que ya cási le tenia la mitad de la muerte. » (*Felipe II*, liv. VIII, chap. V, p. 496.)

([4]) «.... Le visitó y conforló el rey. » (*Ibid.*)

gouvernements [1] Je souhaiterais, pour Philippe II, que l'histoire pût la confirmer. Malheureusement, la vérité me force ici encore de redresser Cabrera. D'après un témoignage qui ne saurait être suspect, celui de l'ambassadeur de Venise, Philippe ne visita point son fils; il ne souffrit même pas qu'on lui portât des consolations, et, lorsqu'on lui annonça que don Carlos se refusait obstinément à manger, il répondit : « Il mangera bien, quand la faim le « pressera [2]. » Les mêmes diplomates qui d'abord avaient fait mention de la visite du roi, revinrent, dans des dépêches postérieures, sur ce qu'ils en avaient dit, soit pour n'en parler plus qu'en des termes dubitatifs [3], soit pour déclarer explicitement qu'elle n'avait pas eu lieu [4].

[1] Voy. les extraits des lettres de Nobili et de Fourquevaulx, cités à la note 3 de la page 585. — Marcantonio Sauli écrivait, de son côté, le 7 mars, au sénat de Gênes : « Intendo che, li passati giorni, il principe « hebbe un poco di male, et che il re lo visitò. »

[2] « Con tutto ciò il re non ha voluto che se faci niuna dimostrazione « per consolarlo, nè patisse che alcun lo visiti fuorchè li ordinarj; et « quando li è detto che non vol mangiar, non dice altro senon che man- « giarà quando haverà fame.... » (Lettre de Cavalli, du 2 mars 1568.)

[3] Dans un duplicata de sa lettre du 7 mars, expédié le 10, Sauli ajouta de sa main les mots suivants au passage que nous avons cité dans la note 1 ci-dessus : « Ma non l'ho poi verificalo. » — Nobili écrivit, le 30 mars, à Côme de Médicis : « Scrissi altra volta a V. E. che S. M. « era stata da lui, e me l'aveva detto uomo digno di fede; ma io non ne « ho avuto poi riscontro tale che io lo possa accertare. »

[4] « Il fut bruit que le roy son père l'avoit esté visiter un bon matin. J'ai sceu depuis le contraire, et qu'il ne passa plus avant que la chambre de Ruy Gomès : car de là il pouvoit ouyr clairement et croy que veoir aussi ledict prince. » (Lettre de Fourquevaulx, du 26 mars, à Charles IX.)

La nature vainquit don Carlos, et la faim fut plus forte que sa résolution : il mangea [1]. Il arriva alors que sa santé devint meilleure qu'elle ne l'était auparavant : car, comme il avait le corps plein d'humeurs, par suite des désordres de bouche auxquels il se livrait d'habitude, cette abstinence prolongée qu'il venait de s'imposer produisit sur son organisme des effets salutaires [2].

Les prévisions du roi se trouvaient ainsi réalisées. Pour montrer, d'une manière plus manifeste encore, qu'il était peu touché du désespoir de son fils, il fit, le 2 mars, un règlement destiné à assurer mieux la garde du prince, en déterminant avec précision et minutieusement les devoirs de ceux qui y étaient préposés; ils n'avaient eu jusque-là que des instructions verbales. Ce règlement portait [3] :

Que Ruy Gomez aurait grand soin de tout ce qui concernait le service du prince, sa table, ses vêtements, la propreté de sa chambre ;

Que lui et les gentilshommes placés sous ses ordres traiteraient le prince avec le respect qui lui était dû ;

Que le prince ne pourrait sortir de sa chambre, dont

(1) « .... Finalmente, astretto dalla fame, si pose a mangiar.... » (Lettre de Cavalli, du 24 juillet.)

(2) « .... Si avide che questa grande inedia li haveva giovato, perchè havendo lui un corpo pien di humori grossi per li molti disordini che faceva, con la dieta si venero a consumar e risolvere.... » (*Ibid.*) — « Ledict prince se porte bien de santé, mais très-malade de contentement.... » (Lettre de Fourquevaulx, du 26 mars.)

(3) Dans l'édition française de l'*Histoire de l'inquisition*, de Llorente, t. III, pp. 163 et suiv., on trouve une traduction de ce règlement, mais elle est faite avec une grande négligence.

la porte serait, le jour et la nuit, entre-bâillée et non fermée;

Qu'aucun autre que les six gentilshommes désignés, le 25 janvier, pour le garder et le servir, n'entrerait dans sa chambre, sans la permission expresse du roi, à l'exception du médecin et du barbier, quand on les appellerait, ainsi que du *montero* chargé du service subalterne;

Que le comte de Lerma, ou, à son défaut, un autre desdits gentilshommes, dormirait dans la chambre du prince; qu'ils veilleraient à tour de rôle; que tous seraient présents jusqu'à l'heure du coucher, afin que, si l'un d'eux était envoyé quelque part, les autres demeurassent;

Que les ordres du prince seraient exécutés, mais qu'il ne pourrait recevoir ni donner de message hors de sa chambre sans l'autorisation du roi; qu'il ne pourrait non plus faire de demande étrangère au service de sa personne; que, dans le cas où il voudrait parler de son affaire, on ne lui répondrait point, parce que cela serait inutile et pourrait nuire(1), comme le lui feraient observer Ruy Gomez et lesdits gentilshommes, quand il entamerait un pareil sujet;

Que les paroles qui se prononceraient dans sa chambre devraient être entendues de tous les présents; qu'on ne pourrait rapporter au dehors rien de ce qu'il ferait ou dirait sans la permission ou l'ordre du

(1) « .... Escusando particularmente las (práticas) de su negocio i causa en que no se avrá de responder á lo que quisiere saber, porque no seria de efeto i podria dañar.... »

roi ; que lesdits gentilshommes agiraient en cela avec beaucoup de circonspection et de prudence, sous la foi du serment qu'ils avaient prêté ; que, si quelqu'un d'eux contrevenait à cette règle, les autres, dès qu'ils en seraient instruits, seraient tenus de le dénoncer ;

Qu'ils ne porteraient ni épée ni d'autres armes ;

Que la messe serait dite pour le prince, dans l'oratoire joignant à sa chambre, par les chapelains désignés à cet effet ; qu'il l'entendrait de sa chambre même, au moyen de l'ouverture qui y avait été pratiquée, et en présence de deux desdits gentilshommes au moins ;

Qu'on lui donnerait les Heures, Bréviaires, Rosaires, qu'il désirerait avoir pour prier, ainsi que les livres de dévotion et de bonne doctrine, mais non d'autres, qu'il voudrait lire ou se faire lire ;

Que les mets destinés à sa table, apportés jusqu'à la première salle par les *monteros* qui avaient été mis à la disposition de Ruy Gomez, lui seraient servis par lesdits gentilshommes, et qu'un *montero* attendrait en la seconde salle, afin de reprendre les plats ;

Que lesdits gentilshommes auraient chacun, pour leur service personnel, un seul domestique, qui devrait être digne de toute confiance.

Plusieurs autres articles concernaient les devoirs spéciaux des *monteros* et des hallebardiers.

Tout ce qui n'était pas prévu dans ce règlement était laissé à la disposition du prince d'Eboli, dont les ordres devaient être exécutés comme ceux du roi lui-même.

L'acte contenant les instructions que nous venons de faire connaître fut lu par le secrétaire Hoyos aux gentilshommes et aux *monteros* attachés à la garde de don Carlos : tous jurèrent de s'y conformer ponctuellement ([1]).

Don Carlos, cependant, n'avait pas renoncé au dessein de mettre fin à ses jours; il en était, au contraire, de plus en plus préoccupé. Il avait entendu dire que le diamant introduit dans l'estomac était un poison mortel ([2]) : sans réfléchir que, pour qu'il produisît cet effet, il fallait au moins qu'il fût résolu en poudre, il avala un anneau qu'il portait au doigt, et dans lequel un gros diamant en table était enchâssé. L'anneau lui sortit du corps quelques jours après, sans lui avoir occasionné aucune lésion intérieure ni aucune souffrance ([3]).

([1]) Cabrera, *Felipe II*, liv. VII, chap. XXII, p. 476.

([2]) Cette opinion avait cours, en effet, au XVIe siècle; mais elle ne paraît pas avoir jamais été admise par la science. Voy. Van Helmont, *Ortus medicinae*, et Pauli Zacchiae *Quaestiones medico-legales*.

([3]) « .... Havendo sentito a dir che il diamante mangiato amazzava l'uomo, ne ingiottì uno che portava in dito legato in annello; ma per esser cosa soda, et non in polvere, in due giorni li uscì del corpo senza nocerli in parte alcuna.... » (Lettre de Sigismondo Cavalli, du 24 juillet 1568.) — Fourquevaulx, dans une lettre du 26 mars à Charles IX, parle aussi du diamant avalé par don Carlos; mais, moins bien informé que Cavalli, il en parle comme d'une des extravagances qui étaient habituelles au prince, et prétend qu'il garda le diamant dans le corps durant dix-sept jours, ce qui n'est certes pas vraisemblable. Voici comment il s'exprime : « Au regard du prince d'Espaigne,.... il luy eschappe tous « les jours de faire quelque folie. Il tenoit naguères et avoit mis en sa « bouche un sieu gros diamant en table qu'il porte en l'un de ses doigts, « et, sans qu'il s'en print garde, il avala ledict anneau comme une « pillule; puis a esté un nombre de jours à le chercher et songer ce

Ceci se passait peu de temps avant la solennité de Pâques ([1]). Don Carlos, que le roi et ses ministres accusaient de manquer de raison, et dont quelques personnes suspectaient la foi, donna, à l'approche de cette grande fête, un démenti éclatant aux uns et aux autres ([2]): il fit appeler fray Diego de Chaves, lui témoigna spontanément l'intention de se confesser, et il accomplit cet acte religieux avec les marques de contrition et de repentir les plus édifiantes ([3]) ; il se disposa ensuite,

« qu'il en pouvoit avoir fait. Finallement on a deviné ce qui estoit, « pour ce que, une fois, il y a trois ou quatre ans, il engloutit, par « mesme inadvertance, une perle de la grosseur du poulce; et à force « de médecines, il a rendu le diamant au XVIIe jour après qu'il l'avoit « avalé. »

([1]) Pâques tomba, en 1568, le 18 avril.

([2]) C'est l'observation que fait Dietrichstein, dans une lettre du 22 avril 1568 à Maximilien II. (*Quellen*, etc., p. 213.)

([3]) Dans sa lettre citée à la note précédente, Dietrichstein dit que le prince s'est confessé pendant le temps pascal, et qu'il a reçu, le 21, en grande dévotion, le saint sacrement. — L'archevêque de Rossano écrit, le 1er mai, que don Carlos s'est confessé le mercredi saint, et a reçu le saint sacrement la semaine suivante, après une nouvelle confession. — Cavalli, le 7 mai, mande au doge que le prince s'est confessé et a communié. — On verra, plus bas, la lettre de Fourquevaulx du 8 mai. — Nobili et Sauli ne parlent point de ce fait, du moins dans les lettres que nous avons d'eux. — Cavalli ajoute que don Carlos fit demander pardon à son père; que, *selon ce qu'il a appris*, le roi lui pardonna, et lui fit savoir que, s'il désirait avoir plus d'espace dans sa prison, on le lui donnerait : sur quoi le prince répondit que, comme prison, la chambre qu'il occupait lui était plus que suffisante, mais que, s'il devait être libre, toute l'Espagne ne lui suffirait pas : « Il principe di Spagna richiese di « volersi confessar et communicar, il che li fù permesso; et cosi S. A. « l'eseguì, facendo chieder perdon al padre di ogni offesa. Intendo che « S. M. lo benedì et li concesse il perdono, con farli sapere che, desiderando di esser allargato, li daria comodità di più stantie : al che rispose il principe, che per prigione li bastava assai quella che havea, ma

par plusieurs jours de jeûne et d'abstinence, à recevoir le corps de Jésus-Christ. Lorsqu'il s'y crut dignement préparé, il requit son confesseur de l'admettre à la communion. Fray Diego de Chaves avait demandé sur ce point les ordres du roi, qu'il attendait encore : il pria le prince d'avoir un peu de patience. Don Carlos, à ces mots, se figura qu'on avait quelque raison de lui refuser les sacrements ; il se mit à pleurer et à gémir. Fray Diego, pour gagner du temps, lui objecta qu'il manquait de différents objets nécessaires à l'ornement de la chapelle ; qu'il les avait réclamés et ne tarderait pas à les avoir : mais don Carlos répliqua que, si c'était là le seul motif, ce ne devait pas être un obstacle ; qu'il suffirait d'en agir avec lui comme avec le plus simple particulier. Sur ces entrefaites, fray Diego de Chaves reçut l'autorisation du roi. Don Carlos communia le 21 avril, après une nouvelle confession, en présence de Ruy Gomez, de don Juan de Borja, qui servit la messe, et de don Gonzalo Chacon. Comme fray Diego l'engageait à passer dans la petite pièce qui avait été convertie en oratoire, il s'y refusa, disant qu'il ne sortirait point de la tour où il était enfermé sans l'exprès consentement de son père, et que la sainte hostie pouvait lui être donnée entre les barreaux du treillis par lequel il assistait à l'office divin. La chose

« che per libertà mancho questi regni sariano bastanti. » Ce qui nous fait douter de l'exactitude de ces renseignements donnés par Cavalli, c'est qu'ils ne sont confirmés ni par Dietrichstein, ni par le nonce, ni par Fourquevaux, qui entre pourtant dans beaucoup de détails, et paraît les avoir puisés à une bonne source.

s'effectua ainsi. Fray Diego loua beaucoup les scrupules montrés en cette occasion par le prince (¹).

(¹) Tout ce que nous rapportons ici est tiré d'une dépêche adressée par Fourquevaulx à Charles IX, le 8 mai 1568. Nous croyons cette pièce assez importante pour en donner le texte même :

« .... Le prince d'Espaigue se porte bien de sa personne ; je suis adverti qu'il s'est tout sanctifié ceste semaine saincte, tellement que ses amis disent que Dieu y a mise sa main : car depuis s'estre confessé en caresme jusques au jour de Pasques, et qu'il pensoit recevoir le corps de Nostre-Seigneur, il a faict le devoir de bon chrestien par abstinences, s'estant réconcillié quatre fois avec grande contrition et repentance ; et, après qu'il luy sembla de s'estre dignement préparé, il requist la communion à son confesseur, qui dilaya deux jours à la luy donner, attendant certaines demandes et responses qu'il eust cependant du roy catholique, qui estoit à l'Escurial ; et au bout de cella, estant advis audict prince qu'on laissoit de luy donner le sainct sacrement pour aucuns notables respects, il commença de s'affliger et contrister avec pleurs et gémissements. Ce que voyant le confesseur, et de quel ressentiment il prenoit ladicte dilation, il prinst excuse que c'estoit à faulte qu'il n'avoit les appareils nécessaires pour parer la chapelle, et aultres choses requises à cest effet ; à cella le prince lui dict que, s'il ne laissoit à le communier pour aultre raison, qu'il n'y avoit lieu de laisser pour cella, car suffiroit de le traicter comme il fairoit à un particulier. Et ainsi se feit, car ledict confesseur se revestit et chanta la messe ; et sur le poinct de la communion, il vouloit que le prince sortît de la chambre où il est arresté, et qu'il entrast en une petite salle où il disoit la messe : ce qu'il ne voulut faire, disant qu'il ne sortiroit de sa chambre sans l'exprez congé de son père, mais qu'il le pourroit communier par les barres et treillis de bois qui sont entre ladicte chambre et la salle où est la chapelle : ce qui fut faict par ledict confesseur, qui loua grandement que le prince n'eust voulu passer les limites que le roy son père luy a mis. A cest acte furent présents Ruy Gomès, don Jehan de Borge, qui ayda à dire la messe, et don Gonçallo Chaquon. Duquel acte, et qu'il est devenu doulx et humain contre sa coustume, s'en faict graud' feste par ceux qui désireroient sa liberté, mesmement par ses serviteurs domestiques, prenant argument là-dessus que ledict prince n'a pas la faute de jugement et discrétion que le roy son père et aultres prétendent, car s'il n'estoit capable de bonne raison, on ne luy eust pas administré le sainct sacrement. par quoy ils espèrent que, parmi cette détention qui luy sert de

L'influence de la religion, les conseils et les exhortations de son confesseur, avaient fait de don Carlos un tout autre homme : il était devenu doux et humain; on n'entendait plus sortir de sa bouche des paroles de haine et de mépris contre le roi ([1]). Dans ces circonstances, une réconciliation entre le père et le fils paraissait possible autant que désirable. Il y avait des gens qui s'en flattaient : ils trouvaient la détention subie par le prince depuis trois mois, une correction et une peine suffisante des fautes qu'il avait commises, des torts qu'il avait eus ([2]).

pénitence et d'amendement, qu'il plaira à sondict père le délivrer et recevoir en grâce devant qu'il passe guères de temps.

« Nonobstant toutes ces allégations, j'ay apprins d'un seigneur qui sçait tout ce qui a passé, et plus des affaires dudict prince que ceulx qui en devisent, qu'on ce qui touche la communion, il a esté advisé par les théologiens qu'il le failloit faire ainsy, pour oster l'opinion à beaucoup de gents, nommééement aux sacramentaires, qui publient que ledict prince est de leur secte (ce qu'il n'est, ains les hait mortellement), et ont dict iceulx théologiens que aux personnes travaillées de l'entendement, qui retournent par intervalles en quelque jugement et cognoissance de raison, leur peult estre donné le sainct sacrement lors dudict intervalle, comme il a esté administré audict prince; mais, en effect, il n'y a en luy aulcun espoir qu'il soyt jamais sage ne digne de succéder, car son entendement empire tous les jours, et, par conséquent, n'y a lieu d'attendre sa liberté.... »

([1]) Lettre de Fourquevaulx à Charles IX, du 8 mai. — L'archevêque de Rossano écrit, le 1er mai : « Dicono che si sia molto ben ridotto a « supportare in patienza questa ritenzione. » — Fourquevaulx avait écrit le 26 mars : « .... Il ne se peult tenir de dire et de faire des fulies « et de mal parler, lesquelles choses l'accusent de mal sage et d'ennemy « du roy son père. » — Et Nobili, le 30 mars : « Con tutto ciò, si sa « ch'egli sta molto duro e superbo. »

([2]) Lettre de Fourquevaulx, du 8 mai, insérée plus haut.— Hopperus mandait à Viglius, le 25 avril : « Quod Dennetierus fortasse recensebit « de principis nostri rebus paulo melioribus, quotidie confirmatur;

Mais Philippe II était implacable. Il avait bien voulu, sur l'avis de ses théologiens, consentir à ce que la communion fût donnée à son fils; par là on imposait silence aux ennemis de l'Église qui, dans ses royaumes et à l'étranger, cherchaient à faire croire que le prince était imbu des nouvelles doctrines religieuses ([1]) : il n'entendait, pour le surplus, modifier en rien ses résolutions précédentes. Afin que, à la cour de Vienne, on ne déduisît point de cet acte des conséquences trop favorables à don Carlos, il écrivit à l'impératrice sa sœur que, si le prince avait été admis à la communion, ce n'était pas qu'on eût reconnu en lui les dispositions d'esprit et de cœur qu'un sacrement aussi élevé exigeait, c'était parce que son confesseur, à qui l'on s'en était remis, l'avait jugé ainsi convenir ([2]). « Comme quelques-uns, ajoutait-il, ont « voulu inférer et tirer argument de là qu'il n'y a pas « défaut de jugement dans la personne du prince, « j'ai cru devoir faire connaître à Votre Altesse la « manière dont les choses se sont passées, et le motif « qui m'a déterminé, afin qu'elle en soit instruite et « en puisse instruire l'empereur. Vos Altesses consi-

« nec desunt qui sperent brevi fore ut liberetur, vel certe laxius « habeatur : quod posterius satis mihi fit verisimile.... » (*Hopperi Epistolae ad Viglium*, p. 172.)

([1]) Lettre de Fourquevaulx, du 8 mai, ci-dessus citée.

([2]) « .... No embargante que ni yo ni las personas que asisten al principe estábamos muy satisfechos de que en él huviese disposicion para ello, paresciendo á su confesor que era mas pio y sano consejo administrárselos, se le remitió, y así se le administraron.... » (Lettre du 19 mai 1568, citée pp. 570 et 571.)

« déreront que c'est là une question de temps; qu'il « y a des moments où l'esprit est plus sain que dans « d'autres, et que les imperfections de ce genre doivent « être envisagées d'une manière toute différente rela- « tivement à ce qui touche le gouvernement et les « actions publiques, ou au point de vue des actes « personnels et de la vie privée : car il peut très-bien « se faire qu'on soit entièrement incapable des pre- « miers, et que dans les autres on se conduise d'une « manière passable et tolérable. Vos Altesses com- « prendront donc que cet acte particulier n'est pas en « opposition avec le défaut d'entendement que, pour « mes péchés, Dieu a permis qu'il y ait en mon « fils ([1]). » Philippe transmit des explications semblables à son ambassadeur à Rome, en le chargeant de les communiquer au saint-père, si Pie V, qui serait indubitablement informé par son nonce de ce qui venait d'arriver, croyait devoir l'en entretenir : son intention était, du reste, que don Juan de Zúñiga

([1]) « Porque algunos han querido inferir y hacer argumento desto, que en la persona del príncipe no hay defecto en el juicio, ... he querido advertir á V. A. de como esto ha pasado, y del fin que en ello se ha tenido, para que lo sepa y pueda decir al emperador, y que juntamente consideren VV. AA. que esta es materia que tiene tiempos, en algunos de los quales hay mas serenidad que en otros, y que asimismo es diferente cosa el tratar destos defectos en respecto de lo que toca al govierno y acciones públicas, ó en quanto á los actos y cosas personales y de la vida particular : que puede muy bien estar que para lo uno sea uno enteramento defectuoso, y en lo otro se pueda pasar y permitir, segun quo VV. AA. lo podrán bien juzgar, y de lo dicho, que no contradice este acto particular al defecto de entendimiento que, por mis peccados, ha permitido Nuestro Señor que huviese en mi hijo.... » (Lettre du 19 mai 1568.)

gardât le silence sur ce sujet avec toute autre personne [1]. Dans le moment même où don Carlos annonçait, par sa conduite, un retour à de meilleurs sentiments et à des idées plus raisonnables, le roi acheva de licencier sa maison, et donna le reste de ses chevaux. Don Juan d'Autriche et les deux archiducs Rodolphe et Ernest eurent part à la distribution de ceux-ci [2].

Leonardo de Nobili, dans une de ses dépêches à Côme de Médicis, raconte que don Carlos se faisait lire les ordonnances et les lois d'Espagne, à l'intelligence desquelles il s'appliquait avec ardeur ; il ajoute que don Carlos écrivait beaucoup de sa main, mais qu'il déchirait aussitôt ce qu'il avait écrit [3]. C'était dans les jours qui suivirent ceux où, grâce à la religion, quelque calme, quelque consolation était entré dans l'âme du malheureux prince : il semblait résigné alors à attendre patiemment ce qui serait décidé de son

(1) Lettre du 13 mai 1568. (Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 906.)

(2) Fourquevaulx écrivait, le 6 avril, que le roi « estoit après pour « casser et rompre à plat toute la maison du prince. » — Cavalli, le 13 avril : « Si finì ultimamente di licentiar tutti li creati et famiglia del « principe; et li suoi cavalli, parte sono stati posti nella stalla del re, « et alcuni donati alli principi di Bohemia et a don Gioanne, et ne sono « tocbi ancor doi belli a quel d'Urbino. » — Tisnacq, le 21 avril : « S. M. entent licencier aussy toute la reste de sa maison, et se sont « distribuez les chevaulx qu'il avoit en son escuyerye. » — Enfin Marcantonio Sauli, le 30 avril : « A tutti pare mal segno per lui, se sarà « licentiata tutta la sua famiglia, come si dice, et l'haver S. M. donati « quasi tutti i cavalli del detto principe, et il resto ritirato nella sua « stalla propria. »

(3) « .... Ha domandato che gli siano letti gli statuti e le leggi di Spagna, ne' quali spende molto studio. Scrive assai di sua mano, e subito scritto straccia. » (Lettre du 8 juin 1568.)

sort. Mais cette patience, cette résignation, fut de courte durée. Don Carlos voyait sa détention se prolonger, sans que rien lui fît concevoir l'espérance qu'elle dût avoir un terme : les pressentiments sinistres qu'il avait eus dès le principe renaissaient avec plus de force en son esprit. Sa situation lui apparaissant dans tout ce qu'elle avait d'humiliant et d'affreux, il en revint à l'idée de se détruire, n'importe par quels moyens qui seraient en son pouvoir. Il avait essayé de mourir d'inanition; la nature avait trahi sa volonté : il pensa qu'il atteindrait mieux son but en mangeant avec excès, et, comme cela était plus conforme à ses penchants, il y réussit (¹).

Dans la relation, que Philippe II envoya à ses royaumes et aux cours étrangères, de la maladie et de la mort de son fils, elles sont attribuées aux causes suivantes : sous prétexte de la chaleur de l'été, le prince allait continuellement, presque nu et sans chaussure, dans la pièce où il habitait, après qu'elle avait été fortement arrosée; il dormait quelquefois la fenêtre ouverte et n'ayant rien sur le corps; il buvait, le matin à jeun et la nuit, de grandes quantités d'eau glacée; souvent même, il mettait de la glace dans son lit; il mangeait avec excès des fruits et d'autres choses pernicieuses à sa santé; enfin, pen-

(¹) « .... Non riuscendo questo (la tentative de don Carlos de s'empoisonner en avalant un diamant), entrò in humor di morir con mangiar molto : questa essendo strada più facile et propria, secondo la inclination della sua natura, li è riuscita.... » (Lettre de Cavalli, du 24 juillet 1568.)

dant onze jours consécutifs, il n'avait voulu prendre que de l'eau froide, sans aucune espèce d'aliments ([1]).

M. de Castro s'est attaché à expliquer la consommation immodérée que, selon les récits officiels, don Carlos faisait d'eau glacée et de glace. Il cite des autorités médicales du XVIe siècle qui recommandaient l'usage de l'eau glacée aux personnes de complexion colérique et à celles qui souffraient de fièvres chaudes ou d'inflammations; il s'appuie aussi sur ce passage d'un livre publié, un an à peine après la mort de don Carlos, par un professeur de la faculté de Séville : « L'usage de la glace s'est tant répandu, que nous « nous en servons non-seulement pour rafraîchir les « boissons, mais encore pour refroidir nos draps de « lit. Je ne vois pas d'inconvénient, l'été, quand les « chaleurs occasionnent de grandes transpirations, à « promener dans le lit une bassinoire avec un mor- « ceau de glace, vu que, préparé de la sorte, le lit « procure un sommeil paisible ([2]). »

([1]) *Relacion de la enfermedad y fallescimiento del principe nuestro señor*, etc., dans la *Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. XXVII, p 38. — Lettre du secrétaire d'État Erasso, du 28 juillet 1568, aux corrégidors et aux audiences royales, dans l'*Appendice* C.

([2]) « Ha crecido tanto el uso de la nieve que no solo en la bevida usamos della, mas aun para enfriar las sábanas; ni ternia por inconveniente, en tiempo de estio, quando las grandes calores resuelven la gente con mucho sudor, que se dé una vuelta á la cama con un calentador, el qual tenga un pedazo de nieve, porque de prepararse de aquesta manera á la cama se sigue que su dueño duerma placidamente. » Ce passage est extrait d'un *Tractado de la nieve y del uso della*, par Francisco Franco, imprimé à Séville, chez Alonso de la Barrera, en 1569. Voy. *Historia de los protestantes españoles*, p. 370.

Il nous serait aisé d'ajouter aux autorités qu'invoque M. de Castro ; nous pourrions, de plus, à l'aide des comptes qui sont conservés aux Archives de Simancas et de la correspondance du baron de Dietrichstein avec l'empereur Maximilien II, prouver que, longtemps avant sa réclusion, don Carlos avait l'habitude de consommer des quantités considérables de neige ([1]). Mais cette démonstration ne nous paraît pas nécessaire, car personne n'est sans doute disposé à admettre, comme l'expression de la vérité pure, la relation émanée de la chancellerie de Philippe II. Ce roi, on ne l'a pas oublié, avait pris des précautions inouïes afin que rien ne transpirât de ce qui se passerait dans la prison de son fils : les gardiens de don Carlos étaient avertis que la moindre indiscrétion les exposerait à encourir la disgrâce du maître, et même à être traités en criminels de lèse-majesté. Philippe était ainsi, ou du moins il pensait l'être, bien assuré que les récits qu'il lui plairait de divulguer de la maladie et de la mort du prince ne trouveraient pas de contradicteur ; or, il avait trop d'intérêt à ce qu'on

([1]) Dans les listes jointes à une cédule de Philippe II, du 14 mai 1564, qui ordonne le payement des dépenses de la maison de don Carlos pour les quatre premiers mois de cette année, on lit : « A Rodrigo Alonso « (sommelier), por la nieve que se trujo para servicio de Su Alteza, desde « principio de henero hasta 21 de marzo, 6,086 maravedis. » (*Contadurias generales*, 1ª época, leg. 1031.) — Dietrichstein écrit, le 22 octobre 1565, à l'empereur : « Le prince ne boit que de l'eau ; mais il veut « qu'elle soit passée à travers la neige et refroidie dans la neige, et « encore la trouve-t-il à peine assez froide » : *Trinkt nur wasser, das mues man ime durch den schne seihen und in schne khuelen; ist ime denoh kaumb kalt genueg.* (*Quellen*, etc., p. 150.)

crût aux excès et aux désordres de son fils, pour ne point les exagérer, s'il ne les inventait pas. Il atteignait par là un double but : il donnait une couleur naturelle à la fin prématurée du jeune prince, et il justifiait sa détention.

Ce n'est pas que nous prétendions que don Carlos n'ait fait aucune extravagance. Dans la position horrible où il se voyait réduit, le désespoir aurait égaré une raison plus forte que la sienne. Deux mois environ avant sa dernière maladie, l'ambassadeur de Venise, causant avec une personne du palais de qui il recevait habituellement des confidences, lui exprimait l'espoir que les souffrances de ce prince le rendraient plus avisé et plus sage à l'avenir : « S'il ne perd pas la « cervelle, — lui répondit son interlocuteur — ce « sera un signe qu'il l'avait perdue déjà (¹). »

Même en tenant pour vraies toutes les extravagances attribuées à don Carlos dans la relation officielle, l'histoire n'aurait-elle aucun compte à demander à Philippe II? Ne serait-elle pas en droit de lui adresser tout au moins un reproche, celui de les avoir facilitées, sinon favorisées? Car enfin, par les ordres de qui le plancher de la chambre du prisonnier était-il arrosé incessamment? qui lui procurait l'eau glacée dont il usait avec si peu de mesure, et la glace qu'il

(¹) « .... Sua Altezza .... ogni giorno diventa più magro, seben mangia molto più di quello che facceva. Et dicendo io a questo mio confidente che mi narrò tal cose, come il principe con questi travagli potria forse diventar più avedutto et cauto, anzi, disse lui e in termine, che se non perdo il cervello, sarà segno che prima l'havea perdulo.... » (Lettre de Cavalli, du 7 mai 1568.)

introduisait dans son lit? N'était-ce pas Ruy Gomez, l'âme damnée du roi (qu'on nous passe cette expression), qui présidait à tous les détails du régime auquel était soumis le petit-fils de Charles-Quint?

Philippe sentit si bien que ce reproche lui serait adressé, qu'il essaya d'y répondre d'avance dans les instructions qui furent transmises à ses ambassadeurs: « Il paraîtra peut-être à quelques-uns, — leur « écrivit confidentiellement le secrétaire d'État Zayas « — qu'on aurait pu et dû remédier aux désordres « du prince, d'abord en le persuadant et le suppliant « de ne pas les commettre, ensuite en ne lui permettant pas et en ne lui donnant pas les moyens de « le faire. Mais Votre Seigneurie et tous ceux qui « ont connu le caractère et le naturel de Son Altesse, « ceux surtout qui l'ont pratiquée, en jugeront autrement : car il est certain que, si l'on avait agi ainsi « avec elle, elle se serait livrée à d'autres folies plus « funestes encore à sa vie, et, ce qui est pire, à son « âme. D'ailleurs, selon la complexion du prince, « comme selon l'opinion qu'on avait et qu'il avait « lui-même de sa force, on ne devait pas supposer « que les désordres en question auraient eu de telles « conséquences; et ils ne les auraient pas eues véritablement, si Son Altesse ne se fût refusée à manger, et si elle n'avait persisté dans ce refus pendant « tant de jours que, quand bien même, avant cela, « sa santé eût été excellente, la conservation de son « existence serait devenue impossible : or, on n'aurait su faire plus qu'on ne fit pour qu'elle man-

« geât [1]. » Telle est l'apologie que Philippe II nous a laissée de sa conduite. Le lecteur l'appréciera.

Nous avons cru devoir faire précéder de ces considérations le récit que nous avons à donner de la maladie et de la mort de don Carlos. Ce récit, on l'a compris déjà, ne sera pas emprunté aux actes officiels : nous avons puisé à des sources moins suspectes; les dépêches du nonce, celles des ambassadeurs de France, de Venise, de Florence [2], voilà quels seront nos garants. En dépit des mesures prises par Philippe II pour qu'un mystère inpénétrable régnât autour de la

[1] « .... Porque podria ser que á algunos paresciesse que las desórdenes que se refiere que hizo, se podian y devian remediar, y hazerse otras diligencias, demás de persuadirselo y suplicárselo, no le dando aquello que le havia de dañar, ni permitiéndole hazer aquellos tales excessos, en esto Vuestra Señoría y todos los que conoscieron la condicion y naturaleza de Su Alteza y le trataron, no harán escrúpulo, porque es cierto que, si se llevara este término con él, diera en algunas otras cosas que fueran mas peligrosas á su vida, y, lo que peor es, á su alma. Y esto es do tal manera assí que no se podia hazer otra cosa, especialmente que, segun su complexion y la experiencia que él de sí havia hecho y se tenia de Su Alteza, no se devia con razon temer fuera de tanto inconveniente á su salud, como verdaderamente no lo fuera, si no dexara de comer : lo qual fué por tanto tiempo y por tantos dias que, aunque le tomara en buena disposicion, no pudiera vivir, y en el comer no se le pudo hazer mas fuerza.... » (Lettre du secrétaire Zayas aux ambassadeurs en France, en Angleterre et en Allemagne, du 29 juillet 1568, dans la *Coleccion de documentos ineditos*, etc , t. XXVII, p. 39.)

[2] Les lettres du baron de Dietrichstein à l'empereur, publiées par M. Koch, ne vont pas plus loin que le 25 mai 1568. — Dans le *Serapeum*, XVIe année, pp. 137-140, M. Seidemann, à propos du livre espagnol *La selva de aventuras*, de Contreras, a donné une lettre écrite de Madrid, le 26 juillet 1568, par un envoyé de la maison de Saxe, sur la mort de don Carlos. Les détails qu'elle contient sont, à peu de chose près, les mêmes que ceux qu'on trouve dans la lettre de Nobili du 30 juillet.

prison de son fils, les faits dont la tour du palais royal de Madrid fut témoin ne pouvaient pas tous échapper à l'œil vigilant de diplomates qui avaient tant d'intérêt à en être instruits.

Vers le milieu du mois de juillet, on servit, sur la table de don Carlos, un pâté de perdrix : il avait mangé de plusieurs autres plats ; il mangea le pâté de perdrix tout entier (1), avec la croûte qui l'enfermait. Comme celle-ci était fortement épicée, il se sentit bientôt dévoré d'une soif ardente : pour l'apaiser il but, coup sur coup, pendant toute la journée, de l'eau refroidie avec de la neige (2). De pareils excès ne pouvaient qu'avoir des suites déplorables. La nuit, don Carlos eut une violente indigestion, accompagnée de relâchement de l'estomac et des entrailles, de vomissements, de flux de ventre incessants. Les médecins furent appelés. Le prince, décidé à en finir avec la vie, ne voulut prendre aucun des remèdes qu'ils prescrivirent (3).

Le 19 juillet, l'état de don Carlos ne laissait déjà plus d'espoir. Le roi permit ce jour-là qu'on divulguât sa maladie (4) ; jusqu'alors, par son ordre, le secret en avait été gardé. On remarqua, à partir de ce moment, dans les sentiments et dans le langage

(1) Quatre perdrix formaient ce pâté, selon la lettre de Nobili du 30 juillet qu'on trouvera dans l'*Appendice* C.

(2) Nobili dit qu'il en but trois cents onces. L'envoyé de la maison de Saxe dont il est question à la note 2 de la p. 603, écrivit la même chose à sa cour.

(3) Lettres de Cavalli, du 24, et de Nobili, du 30 juillet 1568.

(4) Lettre de Tisnacq à Viglius, du 24 juillet.

du royal prisonnier, un changement dont s'émerveillèrent tous ceux qui l'entouraient, comme si Dieu — ainsi l'écrivit l'ambassadeur de Venise au doge Loredano [1] — eût voulu lui donner, en abondance, à la veille de mourir, le jugement qui lui avait manqué pendant sa vie. Certain désormais d'une fin prochaine, heureux de penser qu'il était arrivé au terme de ses souffrances, don Carlos ne songea plus qu'à mettre ordre à son âme, et à préparer son salut dans un monde meilleur. Il fit appeler fray Diego de Chaves, et se confessa avec une dévotion exemplaire. Les vomissements continuels qu'il avait ne lui permettant pas de recevoir le saint sacrement, il l'adora avec beaucoup d'humilité et avec les marques d'une contrition parfaite [2]. Bien qu'il eût consenti dès lors à accepter les soins des médecins, il montrait, selon les expressions de l'archevêque de Rossano, un tel dédain des choses de la terre et un si grand désir des biens célestes, qu'il semblait que Dieu lui eût réservé pour ses derniers instants le comble de toutes les grâces.

Il demanda la faveur de voir son père; mais, le croira-t-on? Philippe II eut la dureté — ce mot n'est pas assez fort — il eut la cruauté [3] de répondre par un refus; et non-seulement il refusa, mais il ne voulut permettre, ni à la reine, ni à la princesse doña

(1) Lettre du 31 juillet 1568, dans l'*Appendice* C.
(2) Lettre de l'archevêque de Rossano, du 27 juillet 1568, *ibid.*
(3) Ce sont les expressions de l'ambassadeur de Venise, dans sa lettre du 24 juillet.

Juana, ni à quelques serviteurs dévoués, de visiter le pauvre moribond; que dis-je? il ne lui fit pas même parvenir une parole de bienveillance [1]. Cabrera cherche à excuser Philippe, en rejetant son refus sur l'avis de fray Diego de Chaves et de l'ancien précepteur de don Carlos, Honorato Juan [2]. C'est là une pitoyable justification. Observons d'abord qu'Honorato Juan était mort depuis deux années [3]. Quant à fray Diego de Chaves, il n'est question de cet avis qu'il aurait donné au roi, ni dans les lettres de l'ambassadeur de Venise, ni dans celles du nonce; or, ce dernier n'eût certainement pas négligé de relever une circonstance pareille, car il prend le soin d'expliquer la conduite du roi : « Peut-être, dit-il, il considéra que, dans l'état désespéré où était son fils, de telles visites auraient été « plus propres à porter le trouble dans son âme et « dans celles des visiteurs, qu'à l'aider en façon quelconque; et je crois en vérité — ajoute l'archevêque « de Rossano — que, dans le commencement, il ne « pensa point que le prince fût malade, mais il s'imagina que c'était une feinte à laquelle il avait eu « recours pour qu'on le rendît à la liberté [4]. » L'en-

[1] Lettres de Cavalli, du 24 juillet, et de l'archevêque de Rossano, du 27.

[2] *Felipe II*, liv. VIII, chap. V, p. 496.

[3] Voy. p. 282.

[4] « .... Forse considerando che, poichè già si conosceva disperato il caso suo, queste visite simili più presto potevano conturbare l'una et l'altra delle parti, che aiutar lui in cosa nessuna ; et credo che da principio non credesse veramente il male, ma pensasse che fosse finto per esser slargato et liberato dalla prigione.... » (Lettre du 27 juillet 1568.)

voyé de Florence, Leonardo de Nobili, est le seul, entre les ambassadeurs, qui fasse mention de l'opposition de fray Diego de Chaves, et encore il ne l'affirme pas ; il la rapporte d'après le bruit public([1]). Nous n'y ajoutons aucune foi, pour notre part, pas plus qu'à la prétendue bénédiction que, toujours selon Cabrera, Philippe aurait donnée à son fils, entre les épaules du prieur don Antonio et celles de Ruy Gomez([2]). Mais en admettant, bien gratuitement, que le confesseur de don Carlos eût dissuadé le roi de voir son fils, Philippe aurait-il dû suivre ce conseil? La voix de la nature ne lui parlait-elle pas plus haut que des raisons théologiques ou morales? N'avait-il pas des entrailles de père?

Don Carlos, on le sait([3]), avait fait un premier testament en 1564 ; le 22 juillet, il en dicta un nouveau([4]) à Martin de Gaztelú, qui, dix années auparavant, avait reçu, au monastère de Yuste, l'acte des dernières volontés de Charles-Quint([5]). Il y affectait à ses créanciers la dot de sa mère, qui était de 200,000 écus, et suppliait le roi de vouloir, pour la décharge de sa

([1]) « .... Tre giorni avanti alla sua morte, domandò di veder suo padre, il quale *dicono* era risoluto di andar da lui, ma il confessor del principe ne lo dissuase.... » (Lettre du 30 juillet 1568.)

([2]) « Algunas horas ántes de su fallescimiento, por entre los onbros del prior don Antonio i de Rui Gomez, le echò su bendicion. » (*Felipe II*, liv. VIII, chap. V, p. 496.)

([3]) Voy. pp. 125 et suiv.

([4]) C'est ce que rapporte Cabrera. Cavalli dit aussi, dans sa lettre du 31 juillet, que le prince « ha testato, etc. »

([5]) *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste*, t. I, pp. 325 et suiv.

conscience, payer le surplus de ses dettes ; il lui recommandait les officiers de sa maison qui l'avaient bien servi, disait-il, quoiqu'il les eût souvent maltraités ; il appelait aussi ses bontés sur les gentilshommes préposés à sa garde ([1]). Il demandait enfin d'être inhumé dans l'église du couvent de Saint-Dominique, à Madrid, monastère de religieuses, de fondation royale. C'est tout ce qu'on connaît de ce testament, qui n'existe point dans les archives d'Espagne ([2]).

Le même jour, don Carlos disposa de quelques joyaux et d'autres objets précieux qui lui appartenaient. Il donna au couvent d'Atocha, à Madrid, une bague garnie d'un riche diamant ([3]), ainsi qu'un crucifix d'or, ouvrage du fameux sculpteur Pompeo Leoni ([4]) ; quatre vases en or, de différente forme, aux repenties de Valladolid ; des ornements de velours ou de brocard au monastère de Saint-Dominique, au couvent de Saint-Antoine de la Cabrera et à la communauté de Notre-Dame des Anges, à Madrid. Il avait toujours regardé Ruy Gomez comme le principal auteur de ses maux : pour montrer qu'il oubliait les injures, il le

([1]) Cabrera, l. c. — Lettre de Cavalli du 31 juillet. — Relation italienne de la mort du prince, dans l'*Appendice* C.

([2]) Philippe II l'avait probablement retenu par devers lui, avec les autres papiers de don Carlos ; et le tout aura été brûlé en vertu de son codicille du 24 août 1597 (voy. p. 519), s'il ne l'avait livré au feu auparavant.

([3]) Déclaration de fray Diego de Chaves, faite le 12 décembre 1584, au secrétaire de la *contaduria mayor de cuentas*. (Arch de Simancas, *Contadurías generales*, 1a época, leg. 1051.)

([4]) Cédule du roi donnée à Saint-Laurent-le-Royal, le 2 avril 1577. (*Ibid.*)

pria d'accepter une coupe et deux verres en cristal de roche, artistement travaillés, et qui étaient à son usage personnel. Il fit des présents du même genre au comte de Lerma, au duc de Medina de Rioseco, au prieur don Antonio de Tolède, à Luis Quijada, à don Pedro Fajardo, fils du marquis de los Velez, à don Francisco Manrique, frère du comte de Paredès. Il ne pouvait oublier, dans cette distribution, son ami don Rodrigo de Mendoza et le docteur Suarez de Toledo, qui lui avait montré tant d'attachement : au premier il donna une petite coupe de cristal, à pied d'or, et une bague en or, ornée d'un rubis, où ses armes étaient gravées; le second reçut une coupe de cristal. Enfin il fit cadeau au docteur Olivarès, son premier médecin, d'une pareille coupe, et à son confesseur, fray Diego de Chaves, d'une croix d'or pendante à une chaîne aussi en or ([1]).

Il avait une dévotion particulière à saint Jacques de Compostelle, dont la fête se célèbre le 25 juillet. Dès qu'il connut, à n'en plus douter, que sa mort était inévitable, il voulut savoir en combien de jours viendrait la vigile de Saint-Jacques; sur ce qui lui fut dit par les médecins qu'elle arriverait en quatre jours, « c'est donc quatre jours, reprit-il, que mes « misères et vos fatigues doivent encore durer. » A mesure que ses forces décroissaient, la constance chrétienne, la résignation aux volontés de Dieu augmentaient en lui. Dans la nuit du 23 au 24, il demanda

([1]) *Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. XXVII, pp. 95, 96, 114.

l'heure qu'il était ; il lui fut répondu qu'il était deux heures avant minuit. Il en montra un peu d'altération, craignant de ne pouvoir vivre jusqu'à cette veille de Saint-Jacques qu'il avait fixée, dans ses vœux, comme le terme de son existence. Il continua d'adorer un crucifix qu'il avait placé sur sa poitrine, de se recommander à la miséricorde de Dieu, de prier qu'on lui pardonnât ses fautes ; il déclara qu'il pardonnait au roi son père, qui l'avait fait enfermer, à Ruy Gomez, à Espinosa, à Velasco et à tous ceux aux conseils desquels il attribuait sa détention. Après quelque intervalle, il demanda de nouveau l'heure ; on lui dit que minuit venait de sonner. Il répartit alors : « Le « moment est venu ! » A l'exemple de son aïeul Charles-Quint, il prit en main une chandelle bénite, et se tournant vers son confesseur qu'il n'avait pas voulu laisser s'éloigner un instant : « Mon père, — fit-il — « aidez-moi. » Il invita aussi les assistants à réciter avec lui une oraison que l'empereur avait dite en mourant. Il prononça plusieurs autres paroles, parmi lesquelles on distingua celles-ci : *Deus, propitius esto mihi peccatori,* tandis qu'il se frappait la poitrine, en signe de repentir. Ses forces cependant défaillaient de plus en plus. Enfin, le 24 juillet, à une heure du matin, il expira, sans avoir perdu une seule minute le jugement, et laissant ceux qui l'entouraient édifiés de sa fin toute chrétienne ; il était âgé de vingt-trois ans et seize jours. Quelques moments avant qu'il rendît l'âme, on avait, à son instante prière, apporté sur son lit un habillement de franciscain et un capuce

de dominicain dans lesquels il désirait être enseveli, comme il le fut ([1]).

Philippe II ordonna que, le soir même, on transportât le corps de son fils au monastère de Saint-Dominique, où il resterait déposé jusqu'à ce qu'il le fît mener à l'Escurial. Les ambassadeurs des têtes couronnées et celui de Venise, les grands, la haute noblesse, les conseils furent convoqués au palais pour assister à cette lugubre cérémonie. Ruy Gomez, en qualité de grand maître du prince défunt, eut la charge de conduire le deuil.

Le cortége funèbre partit du palais à sept heures. Les confréries et les ordres religieux ouvraient la marche, suivis de la chapelle royale. Le corps de don Carlos avait été mis dans un cercueil de plomb que contenait un coffre en bois garni de velours noir et recouvert d'un drap de brocard; il fut porté par les ducs de l'Infantado et de Medina de Rioseco, le prince d'Eboli, le prieur don Antonio de Tolède, le connétable de Castille, les marquis de Sarria et d'Aguilar, les comtes d'Olivarez, de Chinchon, de Lerma, d'Orgaz, et le vice-roi du Pérou, qui se relevaient de distance en distance. Derrière le corps allait l'évêque de Pampelune, assisté de deux chapelains revêtus de chappes de brocard noir. Puis venaient, à droite, le nonce au milieu des ambassadeurs; à gauche, les conseils et la cour, et en dernier lieu, les archiducs

([1]) Lettres de l'archevêque de Rossano, des 27 et 28 juillet 1568. — Lettre de Leonardo de Nobili, du 30 juillet. — Relation italienne.

Rodolphe et Ernest ([1]), ayant à leur côté le cardinal d'Espinosa. Tous étaient en grand deuil; les archiducs le portaient à la flamande. Le roi vit passer le cortége d'une des fenêtres du palais. Une question de préséance s'étant élevée entre plusieurs des conseils, il la décida de cet endroit même. Le cardinal d'Espinosa n'alla pas plus loin que l'entrée du monastère; il prétexta une indisposition pour revenir chez lui. Il aurait été plus vrai, observe Cabrera, s'il avait avoué qu'il n'aimait pas le prince, car l'on savait que sa mort ne lui avait point déplu ([2]).

Lorsque le cortége fut arrivé dans l'église de Saint-Dominique, on ouvrit le cercueil, afin que le défunt pût être reconnu des personnes présentes : « Je luy ay « vu le visage, — écrivit l'ambassadeur de France à « sa cour — lequel n'estoit aucunement deffait de la « maladie, sinon qu'il estoit un peu jaune; mais j'en- « tends qu'il n'avoit que les ossements par le surplus « du corps ([3]). » Le cercueil fut ensuite recloué, et deux *monteros* le descendirent dans le caveau qui avait été disposé en toute hâte au-dessous du chœur, pour le recevoir ([4]). Cette formalité de l'ouverture du

([1]) Don Juan d'Autriche était parti pour Carthagène à la fin du mois de mai.

([2]) Cabrera, liv. VIII, chap. V, p. 497. — Quintana, *Antigüedad, nobleza y grandeza de Madrid*, in-fol., 1629, fol. 369. — Lettres de Fourquevaulx, du 26 juillet, de l'archevêque de Rossano, du 27 juillet, de Leonardo Nobili, du 30 juillet, et de Sigismondo Cavalli, du 31 juillet 1568, dans l'*Appendice* C.

([3]) Lettre du 26 juillet.

([4]) Auto del depósito del cuerpo del príncipe don Carlos, hecho en 24 del mes de julio de 1568. (Arch. de Simancas, *Testamentos y Codicilos*, leg. 5.)

cercueil et de la reconnaissance du corps qu'il renfermait se répéta deux fois en 1573, lors de la translation des restes de don Carlos à l'Escurial : la première fois, le 5 juin, à neuf heures du soir, dans l'église de Saint-Dominique, en présence de plusieurs personnages notables ([1]), de la prieure et de la sous-prieure du monastère; la seconde fois, le 9 juin, à cinq heures après midi, à l'Escurial, devant les hiéronymites délégués par le couvent ([2]).

Le lendemain matin (25 juillet), les archiducs, les ambassadeurs, la cour, les ministres, les conseils, qui avaient accompagné la dépouille mortelle de don Carlos au monastère de Saint-Dominique, y retournèrent pour la messe de requiem, qui fut chantée pendant huit jours consécutifs : le roi, craignant que les princes Rodolphe et Ernest n'en éprouvassent de la fatigue, leur permit seulement d'y assister le premier jour ([3]).

Philippe se retira, le 28 juillet, au monastère de l'Escurial ([4]), faisant montre d'une grande douleur ([5]) qu'il ne ressentait pas intérieurement : car la mort de son fils venait « le tirer de plusieurs soucis, » selon

([1]) Entre autres : don Juan Manuel, évêque de Zámora, don Francisco Lopez Pacheco, duc d'Escalona, le comte de Chinchon, trésorier général de la couronne d'Aragon, don Rodrigo Manuel, capitaine de la garde espagnole, don Luis Manrique, grand aumônier, etc.

([2]) Arch. de Simancas, *Obras y bosques, Escorial*, leg. 3.

([3]) Lettres de l'archevêque de Rossano, du 27 juillet, et de Nobili, du 30 juillet 1568.

([4]) Cabrera, liv. VIII, chap. V, p. 497.

([5]) Lettres de Cavalli, du 24 juillet, et de l'archevêque de Rossano, du 27.

l'expression d'un des ambassadeurs accrédités à sa cour ([1]). Il ne rentra à Madrid qu'après la célébration des obsèques du prince.

Ce fut le 10 et le 11 août qu'eut lieu cette cérémonie ([2]), au monastère de Saint-Dominique. Toute l'église était tendue de draperies noires parsemées d'écussons aux armes royales qu'on avait brisées d'un lambel d'azur, en signe de la mort d'un héritier présomptif de la couronne. Au milieu s'élevait un baldaquin sous lequel était la représentation du corps, avec l'estoc, le sceptre royal et le collier de la Toison. Des bannières figurant l'aïeul, l'aïeule, le père et la mère de don Carlos, étaient suspendues aux quatre colonnes du baldaquin. Il y avait, à chaque coin, un roi d'armes revêtu de sa cotte et un massier ayant le

([1]) Lettre de Fourquevaulx à Charles IX, du 26 juillet. — Antonio Perez, dans une de ses lettres (*Segundas Cartas*, CV, « à monsieur « Zamet, sobre la muerte de doña Gregoria, su hija maijor »), dit que Philippe II pleura pendant trois jours la mort de son fils. Voici ses propres expressions : « No voy á V. S., que no estoy cierto para ser « visto, porque, aunque me tiено en poco este siglo, me estimaria en « menos, viéndome hecho niño de sesenta años. Pero mas valor que « quantos reyes ay, tenia un rey que yo sé, y lloró tres dias por su hijo, « con ser su perseguidor » (*Obras y relaciones*, édit. de 1631, p. 920). Mais nous n'ajoutons pas une foi égale à tout ce que contiennent les écrits d'Antonio Perez.

([2]) « Avec beaucoup de pompe et de solennité, » si l'on en croit les avis envoyés d'Espagne au gouvernement anglais, tandis que la pompe aurait été « médiocre, » selon ce qu'écrivait au président Viglius, le 17 août, le garde des sceaux Hopperus, qui était présent : « Celebratae « sunt exequiae postridie Sancti Laurentii pompa mediocri » (*Joach. Hopperi Epistolae ad Viglium*, p. 186). Il est possible que ce qui paraissait pompeux en Espagne fût trouvé modeste par un Flamand habitué aux magnificences qu'on déployait dans son pays en ces sortes d'occasions.

bâton d'argent en main. En avant du baldaquin étaient placés, sur des lances, le casque et la couronne royale; un écusson aux armes de Castille se trouvait au-dessous. Enfin on avait disposé tout autour différentes bannières, parmi lesquelles étaient celles que le prince portait dans les tournois et les jeux de cannes, et qui étaient à ses couleurs, blanche, noire et jaune. Les deux archiducs, le cardinal d'Espinosa, les ambassadeurs, les grands, les conseils, la cour, furent présents aux obsèques; la reine et la princesse doña Juana, accompagnées de leurs dames, assistèrent aux vêpres (1). On remarqua qu'aucune oraison funèbre, aucun discours ne fut prononcé (2). Les jours suivants, un service pour le repos de l'âme du prince fut célébré au nom de l'*ayuntamiento* (3). Dès le 24 juillet, un *bando* avait prescrit aux habitants de la capitale de se vêtir de noir pendant neuf jours. La cour, les ministres, les officiers royaux portèrent le deuil durant une année (4).

Dans tous les États qui dépendaient de la monarchie espagnole, la mort de don Carlos donna lieu à des cérémonies analogues à celle qui avait été faite à

(1) QUINTANA, l. c. — Lettre contenant des avis secrets envoyés d'Espagne, dans l'*Appendice* C.

Selon les « avis secrets, » la reine et la princesse assistèrent aux vêpres dans le chœur de l'église; d'après Quintana, ce fut de l'intérieur du couvent qu'elles les entendirent.

(2) « Notaron los que le vieron morir, que no se predicó en el dia de « sus honras. » (GIL GONÇALEZ D'AVILA, *Teatro de las grandezas de Madrid*, 1623, in-fol., p. 141.)

(3) Lettre de Tisnacq à Viglius, du 17 août.

(4) Lettres de Nobili, du 30 juillet, et de Fourquevaulx, du 1er août 1568.

Madrid. A Naples, on n'y déploya aucun appareil; le père Salmerone, de la compagnie de Jésus, dit seulement quelques paroles dans lesquelles il loua, d'une façon modeste, le prince que l'Espagne venait de perdre ([1]). Aux Pays-Bas, le duc d'Albe commanda que, pour le « très-cher et très-aimé fils » du roi, on suivît ce qui s'était pratiqué, en 1558, pour la reine Marie d'Angleterre ([2]).

Rome et Paris, Pie V et Catherine de Médicis, témoignèrent, par des démonstrations publiques, la part qu'ils prenaient à un événement dont les conséquences, quoique bien diverses pour eux, les intéressaient à un degré presque égal. Heureux de savoir que don Carlos était mort en prince véritablement catholique ([3]), Pie V lui fit faire des funérailles dans sa chapelle, le 6 septembre, avec la même solennité qui avait été observée, sous Paul III, lors de celles du dauphin de France ([4]); il y assista, entouré du collége des cardinaux ([5]). Catherine de Médicis ne se

([1]) Scrivono di Napoli che ivi sono state fatte l'esseguie del prencipe di Spagna senza alcuna pompa. Il padre Salmerone, della congregazione del Jesu, fece un poco di predica, laudando esso prencipe modestamente.» (Lettre écrite de Vienne, le 16 septembre 1568, dans la *Collectio Fuggeriana*, t. I. Voy. Chmel, *Die Handschriften der k. k. Hofbibliothek in Wien*, etc., t. I, p. 350.)

([2]) *Analectes belgiques*, 1830, in 8°, p. 165.

([3]) « .... Su Santidad holgó de entender que el fin de S. A. huviese sido de tan católico príncipe.... » (Lettre de don Juan de Zúñiga à Philippe II, du 3 septembre 1568 : Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 906.)

([4]) « .... Dixome que haria honras en su capilla, de la manera que se hicieron en tiempo de Paulo tercio por el delfin de Francia.... » (*Ibid.*)

([5]) *Honras hechas en Roma por la muerte del principe nuestro señor*, dans le 28e livre de Bersoza, aux Archives de Simancas, *Estado*, leg. 2018.

contenta point de se vêtir de deuil et de prescrire à sa cour de suivre son exemple : par ses ordres, des obsèques qui durèrent plusieurs jours furent célébrées pour le prince dont la fin prématurée frayait le chemin du trône aux enfants de sa fille ([1]).

Ces démonstrations embarrassèrent plus qu'elles ne satisfirent les ambassadeurs d'Espagne dans les deux capitales. A Rome, don Juan de Zúñiga ne rendit les derniers devoirs, à son tour, au fils unique de son souverain, que comme contraint et forcé par l'exemple du pape ([2]), et, dans le service qui, à sa réquisition, eut lieu le 10 septembre, à Saint-Jacques des Espagnols, il veilla à ce qu'aucune épitaphe, aucune inscription ne rappelât le souvenir du prince des Asturies, à ce qu'il ne fût prononcé ni sermon ni oraison funèbre([3]); il avait, par des voies détournées, obtenu qu'on s'en abstînt également dans la cérémonie présidée par le souverain pontife ([4]). A Paris, don Francés d'Alava

([1]) « .... A los xv se començaron las obsequias de Su Alteza, en las quales se halló esta reyna, y los duques de Anjú y Alençon.... La ceremonía se hizo sin el nuncio y sin mí.... Mostrado ha esta reyna sentir mucho el no haverme yo hallado en ella.... » (Lettre de don Francés d'Alava au duc d'Albe, du 19 septembre : Arch. de l'Empire, à Paris, collection de Simancas, B 22 [126].)

La reine Élisabeth avait supplié sa mère de faire en sorte que toute l'Espagne sût qu'elle (sa mère) avait appris avec regret la mort du prince.

([2]) « .... Haciendo Su Santidad honras, no me pareció que podia yo escusar de hazerlas ... » (Lettre du 3 septembre, déjà citée.)

([3]) *Honras hechas en Roma*, etc. — Zúñiga écrivait au roi, le 3 septembre : « No havrá epitaphio ni letrero ni oracion ni sermon. »

([4]) Il disait encore, dans cette lettre, à propos des funérailles ordonnées par le pape : « Procuraré, por alguna via que no se entienda que

ne jugea pas à propos même de se montrer à l'église, à côté de la reine-mère et des ducs d'Anjou et d'Alençon ([1]); il ne prit le deuil que longtemps après la cour de France, et sur les instructions formelles qui lui furent envoyées de Madrid ([2]).

La mort de don Carlos causa en Espagne une douleur universelle. Il fut pleuré et par les grands et par le peuple. Les grands, qu'il avait toujours honorés, se flattaient que, sous son règne, ils regagneraient leur ancienne influence dans les affaires de l'État ([3]). Le peuple fondait sur lui l'espoir d'une administration plus favorable aux progrès de la raison humaine,

« sale de mí, que no haya oracion ni sermon, porque el oficio sea mas » breve. »

([1]) Voy. la note 4 à la page précédente.

([2]) Il avait écrit au secrétaire Zayas, le 19 août : « Ni me enlutaré, ni » haré otra demostracion.... » Il lui manda, le 30 septembre : « Yo me » he enlutado, como Vm. me escrivió, de piés á cabeza, con toda mi » familia. » (Arch. de l'Empire, à Paris, collection de Simancas, B 22, nos 80 et 129.)

([3]) L'ambassadeur vénitien Cavalli, dans sa dépêche du 31 juillet 1568, déjà plusieurs fois citée, après avoir dit que don Carlos a été inhumé « con pianto di questo popolo et di ogn'uno, » ajoute : « Certo la sua » morte è dispiaciuta estremamente a tutta Spagna, massime alli signori » grandi, si perchè erano accarezzati et stimati da esso principe, et » speravano che, venendo lui a regnare, si haveria provalso di loro nel » governo. » — L'archevêque de Rossano avoue lui-même que « il popolo » basso ne mostra molto dolore, et anchè alcuni delli principali et grandi » di Spagna che non governano, et che si stanno alle loro case. » (Lettre du 27 juillet 1568.) — Le mécontentement que les grands avaient de Philippe II fut encore signalé par Cavalli dans le rapport qu'il fit au sénat en 1570, au retour de son ambassade : « La maggior parte di questi » grandi si trovano malissimo contenti del re, perchè S. M. di loro non » fa un conto al mondo, non li ammette nei consegli, nè partecipa con » loro alcuno de' suoi negozi ... » (*Relazioni degli ambasciatori veneti*, ser. I, t. V, p. 164.)

d'un régime moins absolu et moins despotique. On trouve le sentiment populaire à son égard énergiquement exprimé dans des poésies du temps (¹).

Cabrera, historiographe d'un des plus tristes monarques qui se soient assis sur le trône de Ferdinand et d'Isabelle, s'écrie avec un accent d'admiration servile : « L'Espagne put appeler un bonheur ce grand malheur « de la perte de l'héritier de la couronne, puisqu'elle « eut, pour le remplacer, le roi don Philippe III, « notre seigneur, sur qui la libéralité céleste répandit « à pleines mains tous ses dons, le faisant religieux, « juste, libéral, constant, bienfaisant, fidèle, magni- « fique, digne de gouverner un plus grand empire, « fils enfin des mûres et plus sages années de son « père, rare exemple à tous les siècles de vertu et

(¹) Fray Luis Ponce de Leon, de l'ordre de Saint-Augustin, docteur en théologie de l'université de Salamanque, mort en 1591, à l'âge de 63 ans, composa pour lui cette épitapho :

Aqui yacen de Carlos los despojos :
La parte principal volvióse al cielo ;
Con ella fué el valor, quedóle al suelo
Mudo en el corazon, llanto en los ojos.

Le même religieux fit, sur la mort de don Carlos, une *cancion* dont le dernier couplet était ainsi conçu :

No temas que la muerte
Vaya de tus despojos vitoriosa ;
Antes irá medrosa
De tu espiritu fuerte,
Las inclytas hazañas que hicieras,
Los triunfos que tovieras,
Y vió que á no perderte se perdia,
Y asi el mismo temor le dió osadia.

Ces poésies ont été publiées dans la *Coleccion* de don Ramon Fernandez, t. X, Madrid, 1790, p. 74. C'est ce que nous apprend un savant article de M. Seidemann, inseré dans le *Serapeum* de 1855, pp. 143 et suiv.

« d'obéissance [1] ! » Un historien de notre temps, qui n'est pas, lui, suspect de courtisanerie ni de prédilection pour Philippe III, M. Lafuente, dit à son tour : « La mort du prince don Carlos ne fut pas un mal « pour l'Espagne : car, vu son caractère, la nation ne « pouvait espérer de lui aucun bien ; elle devait, au « contraire, en attendre de grandes calamités, à moins « qu'il ne se fût amendé beaucoup avant de succéder « au roi son père [2]. »

L'opinion de M. Lafuente, malgré le correctif qu'il y met, est peut-être empreinte encore de trop de sévérité. Quelqu'un qui connaissait bien don Carlos, qui avait été à même de lire dans les replis les plus cachés de son âme, son confesseur, fray Diego de Chaves, peu de temps avant sa mort, entretenait le baron de Dietrichstein des bruits qui avaient couru sur les causes de son arrestation : il l'assura que ce prince était aussi bon catholique et aussi convaincu des vérités chrétiennes qu'on pouvait l'être, et que non-seulement il ne s'était point rendu coupable d'une entreprise criminelle

[1] « Pudo España llamar venturosa esta gran desgracia de la falta de su eredero varon, pues lo fué el rey don Felipe III, nuestro señor, en quien vertió á manos llenas la celestial largeza sus dones de religioso, justo, liberal, constante, benéfico, fiel, magnífico, digno de mayor imperio, bijo al fin de los años maduros y mas sesudos de su padre, raro exemplo á todos los siglos de virtud y obediencia. » (*Felipe II*, liv. VIII, chap. V, p. 497.)

[2] « La muerte del príncipe Carlos no fué un mal para España, pues atendido su carácter, ningun bien podia esperar la nacion, y sí muchas calamidades, si hubiera llegado, por lo menos ántes de corregirse mucho, á suceder á su padre en el trono.... » (*Historia general de España*, t. XIII, 1854, p. 335.)

contre la vie de son père, mais encore l'idée seule d'un pareil attentat ne lui était jamais venue. Il ajouta que don Carlos avait ses défauts, lesquels il ne voulait ni nier ni excuser, mais que, à son avis, on devait plutôt les attribuer à l'éducation trop libre qu'il avait reçue, à la dureté de cœur et à l'entêtement qui le caractérisaient, qu'à un manque de raison; qu'il espérait que le châtiment qui lui était infligé lui servirait de *correctio morum* et de moyen de se connaître mieux lui-même; enfin que, si cela se réalisait, comme lui, fray Diego de Chaves, en avait la confiance, il était persuadé que don Carlos deviendrait un prince bon et vertueux : car, déjà maintenant, à côté de plusieurs vices, on remarquait en lui de belles qualités [1]. Il est à noter que le confesseur de don Carlos, et plus tard de Philippe II, est ici d'accord avec un écrivain

[1] « Der sein peihtvater ist .... der hat mier hoh und tewer affirmieret, das ich gewislich glauben soll, so vill die Religion betrifft, das der printz ie und albeg ain so gueter Catolicq, und davon so christlich gehalten als imer ainer halten khunde. So hab er wider seines vatern person, wie man gesagt, nit allain nix lätliches zue handeln pretendiert, sunder nit in sin genumen. Der printz hab seine mengel, die wol er nit vernainen noch entschuldigen; dieselbigen awer wurden mer verursaht das er in aller freiheit ertzogen, und aines erstorten herten gemuets und aigensunig, als das er sunsten an vernunft ain mengel haben soll. Verhofft dise haimbsuchung und zihtigung die soll ain correction sein morum und das er sich selber pas lerne erkhenen; do das, wie er gott traw, bescheh, *hoff er das er ain tugentsamer gueter furst sein werde, dan,* ob er schon etlich untugent, so hab er beineben gar grose tugenten. » (Lettre de Dietrichstein à Maximilien II, du 22 avril 1568.)

Nous suivons, dans cet extrait, la copie, faite sur l'original, qui nous a été communiquée par la direction des Archives impériales, à Vienne. Le texte reproduit par M. Koch (*Quellen*, etc., p. 214) offre quelque différence; le passage que nous donnons en *italique* y manque.

qui ne se pique pas toujours d'une exactitude scrupuleuse dans ses récits, mais dont les observations sont parfois frappantes de justesse : « Je crois — « dit Brantôme — qu'après que ce prince eust bien « getté sa gourme, comme ces jeunes poulains, et « passé tous ses grands feux de première jeunesse, « qu'il se fust rendu un très-grand prince et homme « de guerre et homme d'Estat (¹). »

En Espagne et hors d'Espagne, la mort de don Carlos donna lieu à beaucoup de rumeurs ; il y eut une foule de gens à qui l'on ne put persuader qu'elle avait été naturelle (²). Plus tard, des écrivains, s'emparant

(¹) *Œuvres de Brantôme*, t. I, p. 127, édit. Buchon, 1838.

(²) Tisnacq écrivait à Viglius, le 24 juillet : « Les langues sont icy fort « desbridées et plus, à mon jugement, que ailleurs, et les discours fort « impudens.... » — Hopperus lui mandait le même jour : « De morbo, nihil « certe per parum auditum, nisi abhinc tribus aut quatuor diebus. Pio « et sancte mortuum ferunt. Reliqua quae vulgus fert, missa facio; « nequaquam enim sunt vera. » (*J. Hopperi ad Viglium Epistolae*, p. 184.) — Dans sa lettre du 30 juillet à Côme de Médicis, Nobili s'exprime en ces termes : « Le cicalerie e novellacce che si dicono sono molto « indigne d'essere ascoltate non che scritte, perchè in vero il satisfar al « popolaccio in queste simili cose è molto difficile ; e meglio è fare « siccome porta il giusto e l'onesto, senza curarsi del giudicio d'uomini « insani, e che parlano senza ragione di cose impertinenti e impossibili, « di autori incerti, dappochi e maligni. » — La relation italienne tirée des livres de Bersoza constate aussi les rumeurs qui avaient cours dans le public : « L'occasioni dalle quali è proceduto il suo male non sono « quelle ch'il volgo publica. » — L'ambassadeur d'Angleterre, John Mann, qui se trouvait à Saint-Sebastien, où il attendait un vent propice pour mettre à la voile, écrivait, le 5 août, au secrétaire Cecyll qu'on soupçonnait fortement que don Carlos était mort d'un breuvage empoisonné : « The prynce of Spayne dyed II days before my departure from « their, not without great suspytion as ys reported, of a taste » (*State paper Office*, papiers d'Espagne). — Enfin don Francés d'Alava, ambassadeur d'Espagne à Paris, mandait au secrétaire Zayas, le 30 septembre :

de ces bruits populaires et les exagérant, accusèrent Philippe II : l'un, d'avoir fait prendre un bouillon empoisonné à son fils (1); l'autre, de lui avoir fait donner un poison lent (2); un troisième, d'avoir commandé qu'on l'étranglât et chargé des esclaves de cette exécution (3); un quatrième, de l'avoir fait étouffer (4); il s'en trouva même qui allèrent jusqu'à soutenir que, dans son cercueil (qu'ils n'avaient pas vu), don Carlos avait la tête entre les jambes, preuve qu'il avait été décapité (5). Les faits que nous avons racontés, d'après les témoignages les plus respectables, montrent le cas que méritent ces accusations, qui d'ailleurs se détruisent les unes par les autres (6). Est-ce à dire que Philippe II doive être réputé tout à fait innocent de la mort de son fils? Nous ne le pensons pas. Sans doute, ce monarque avait eu de graves motifs pour priver don Carlos de sa

« De Italia, digo do Roma, se han escrito hartas ruindades y malignidades sobre la muerte del príncipe nuestro señor.... » (Arch. de l'Empire, à Paris, collection de Simancas, B 22 129.)

(1) De Thou, liv. XLIII.

(2) Llorente, *Histoire de l'inquisition*, t. III, pp. 172 et suiv.

(3) Pierre Matthieu, *Histoire de France sous le règne de François Ier*, etc., Paris, 1731, in-fol., t. I, p. 305.

(4) Brantôme, *Vies des grands capitaines*, t. I, p. 126, édit. Buchon, 1838.

(5) Saint-Simon, *Mémoires*, édit. in-12, 1840, t. XXXV, p. 208. — Voy., dans l'*Appendice* D, une lettre écrite en 1795 sur l'ouverture et la visite du cercueil de don Carlos.

(6) Nous recommandons à ceux qui désireraient savoir comment prirent naissance les fables débitées sur la mort de don Carlos, et comment elles se sont propagées jusqu'à nos jours, la lecture d'une excellente *Étude* de M. Arendt insérée dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. II, pp. 187 et suiv.

liberté : il ne pouvait souffrir que le prince appelé à lui succéder se mît en état de rébellion ouverte contre lui et, par des démarches inconsidérées, sinon factieuses, allàt porter le trouble et la révolte dans les provinces de la monarchie. Mais ne lui suffisait-il pas d'avoir déjoué ses projets, en s'assurant de sa personne ? Fallait-il le traiter en criminel d'État ? le séquestrer d'avec ses amis et ses serviteurs ? lui refuser l'air et l'espace ? soumettre à un espionnage de tous les instants, le jour et la nuit, ses actions, ses paroles et jusqu'à ses pensées ? Fallait-il enfin, le réduisant au désespoir, le pousser à attenter à ses jours par tous les moyens qui restaient en sa puissance ? Il n'y a pas que le fer, le poison ou la *garrote* qui tue ; les tortures morales sont aussi un supplice, et Philippe II pourra difficilement être justifié, auprès de la postérité, de celles qu'il fit endurer à l'infortuné don Carlos.

FIN.

APPENDICES.

40

APPENDICE A.

CHUTE ET MALADIE DE DON CARLOS A ALCALA.

I

Relacion del successo de la enfermedad y cura del príncipe nuestro señor, hasta los XXVII *de mayo 1562, en Alcala.*

Domingo, á 19 de abril, á las doce de mediodia, el principe nuestro señor, bajando por una escalera angosta, cayó, y dió en una puerta que estava cerrada, al cabo de la dicha escalera, con la parte postrera de la cabeza, y hízose una herida de la contusion en el cornero izquierdo, la qual llegó á la tela que cubre el casco, que llamamos pericraneo. Quedó Su Alt.ª sin perder sentido ni suceder otra cosa mas que la herida por entonces : por haver poco que habia comido, no se sangró; pero procuróse se hechase en la cama en tomándole la sangre, donde le sucedió sudor no mucho, y tras él quedó con un poco de calentura, la qual aunque remisa duró hasta fin del septeno, que se quitó. Sangróse el mismo dia que cayó, á la tarde, y el dia siguiente á la tarde otra vez, de ambos brazos : sacáronse hasta doze ó trece onzas de sangre en ambas vezes. En el fin del quarto, yendo la herida de buena disposicion, cresció algo la calentura, y tuvo Su Altª dolor de dientes, y en el pescuezo ciertas glandulillas, con dolor en la parte izquierda y algun poco de adormecimiento, segun Su Altª decia, en la pierna derecha : que

fueron accidentes que, aunque parescian poner algun temor, por ir cesando ese mesmo dia y los siguientes, se creyó no ser el daño penetrante, especialmente yendo cada dia mejorando la herida y remitiéndose la calentura. Del septeno al onceno estuvo libre Su Alta de calentura, aunque ya al fin del deceno la llaga comenzó á no estar tal como hasta allí; y andadas catorce horas del onceno, que fué á las dos de aquella noche, que fué jueves ántes de amanecer, despertó Su Alta con buena calentura y dolor de cabeza y en el pescuezo en la parte izquierda, do tuvo unas glándulas ó secas enconadas, y adormecimiento en la pierna derecha.

Vistos estos accidentes, sospechóse venir de alguna lesion no manifiesta en casco ó mas dentro, y por tanto paresció ser necessario manifestar la herida hasta descubrir el casco, como se hizo jueves de mañana, fin de onzeno. No se halló vicio alguno en el casco, salvo que el pericráneo que estava encima paresció estar algo dañado.

Esta calentura que succedió al onceno, siempre fué grande y con crescimientos al tercero dia, hasta el fin del veinte y uno, y fué tanto grande mas que desde el diez y ocho comenzó á desvariar, aunque poco, lo qual se fué continuando y cresciendo hasta el veinte y uno con continuas vigilias; con esto se juntó otro mal, que fué una inflamacion colérica, que el vulgo llama alhombra, en la cabeza, y cosa tan grande que se hincharon los párpados de los ojos, sin poderlos abrir por algunos dias. Desde el quatorzeno anduvo floxo de vientre, de tal manera que hacia cinco ó seis cámaras al dia coléricas, y no obstante estas cámaras, como se viese crescer desvarios y las inflamaciones y vigilias dichas, detenido por diez ó doce horas el fluxo de vientre, paresció á los médicos ser necessario tornarlos á provocar con alguna cosa libiana, y así en fin del décimo octavo se le dieron tres onzas de jarave de nueve infusiones de rosas alexandrinas, con que hizo diez ó doce cámaras grandes, aunque al sexto dia de la herida se avia purgado otra vez con dos onzas de manna, con que no purgó mas que cuatro cámaras no grandes. Tambien, vistas las vigilias demasiadas y delirio tan continuo, se pusieron en el veinte y uno remedios con que durmiese. Después de haver puesto aquellos dias, que nos pusieron gran temor, diez y ocho ventozas en vezes en las espaldas, y pocas dellas con saja, i hechos baños particulares á brazos y piernas, quiso Nuestro Señor que aquella noche del veinte y uno durmió mas que seis horas, y de ay adelante siempre le ha ydo tan bien de sueño que no ha havido falta, y juntamente tras el sueño se siguió gran mejoria en los desvarios, los quales se acabaron de quitar, sangrada la vena de la nariz, con lo qual tambien se comenzó á deshinchar cara y cabeza.

Queda de dezir que en aquel tiempo que estuvo Su Alta muy desva-

riado, después de purgado, haviendo duda entre los médicos y cirujanos si aquel desvario y velas venian por inflamacion que llaman los médicos frénesis, qual suele acontescer en fiebres continuas sin herida ó si venia por haverse comunicado algun daño de la herida al celebro ó sus membranas, ó el golpe ubiese llegado adentro por allí ó por otra parte à los médicos y cirujanos oculta, deseando salir en parte de la dubda, y por ver que en el casco descubierto parescia una manchuela que algunos dezian provenir por las medicinas y aire, y otros poderse sospechar ser de algun vicio en el mesmo casco, determinaron de livianamente ir legrando el casco, hasta ver si iba adelante la mancha : lo qual se hizo assí, y hallaron que á pocas raspaduras el hueso tenia todas las condiciones de sano, de donde tomaron intento de curar la inflamacion dicha fréuesis por la órden que se suele y manda curar.

Ha sido Nuestro Señor servido que, después del veinte y uno que deximos haverse quitado los desvarios y vigilias, y comenzándose á deshinchar notablemente cara y cabeza, tambien en la calentura aya avido gran mejoría, porque, aunque no deja de ser continua y crescer por terceros, todo ello es sin comparacion muy menor que lo de hasta allí. Esto es hasta hoy jueves en la tarde, que vamos en el principio del veinte y seis.

De la herida, después que se manifestó en fin del onceno, no hay que notar mas de que, hasta aquel tiempo que comenzaron los desvarios y el demás daño en la cabeza, havia procedido con mejoría, los quales cesaron en aquel tiempo y pasaron en peorías, y augmentaron juntamente con las demás cosas el temor que se tenia de la vida de Su Alt^a. Y auuque después del veinte y uno ha havido tan notable mejoría, como deximos, en la calentura y demás accidentes, la llaga, aunque mejor que aquellos dias, no está tan buena que no parezca aver quedado naturaleza flaca en aquella parte, y por esta razon ir bien despacio.

Fecha oy jueves catorze de mayo.

Ese mesmo dia, que fué el veinte y seis de la herida, Su Alt^a durmió bien desde las ocho de la noche hasta las doze que despertó con algun crescimiento de calentura, y tornó á dormir por intervalos hasta las quatro de la mañana que comenzó á declinar, no obstaute que aquella noche era de mayor remision, y esta declinacion se fué continuando por todo aquel dia, que fué viernes.

Amanesció este dia Su Alt^a con el párpado inferior del ojo izquierdo tan hinchado que paresció comenzarse à hacer materia en él, y assí se le pusieron remedios para este effecto. La herida se curó el mesmo dia, á las tres de la tarde, que fué principio del veinte y siete, y hallóse mejor que ninguno de los dias ántes, después que comenzaron los grandes

accidentes dichos arriva; y esa noche cenó Su Altª á las quatro de la tarde, y estuvo con buena disposicion hasta las ocho de la noche, y entónces se comenzó á estirar y encoger el pulso, de manera que señaló principio de la accession que aquella noche se esperava, que solia ser mayor, y por esta razon se suspendió el dormir hasta dadas diez, que se comenzó á manifestar el crescimiento: á la qual hora se permitió el dormir, por no poder entretener mas á Su Altª. Durmió mejor que otras noches de accession, porque, aunque despertó muchas vezes, tornávase luego á dormir, y de las tres de la mañana adelante que comenzó á declinar la calentura, fueron los sueños mas continuados hasta las ocho de la mañana, que despertó con mucha remision en la calentura, la qual fué menor en aquella noche que nunca havia sido, siendo dia de mayor.

A las ocho de la mañana, sabado, viendo que el párpado inferior del ojo izquierdo perseverava en estar muy inchado, tanto que havia mas que ocho dias tenia impedida la vista con aquel ojo, fué determinado por quasi todos los médicos y cirujanos que allí havia coleccion de materia, y por esto se le dió una lancetada, y salió materia, y le comenzó á deshinchar tanto que aquella tarde, que fué principio del veinte y ocho, comenzó á ver con aquel ojo, aunque, por no se aver alcanzado bien toda la cabidad do estava la materia, fué necesario adelante tornarse á romper mas, lo qual se hizo con facilidad por el mesmo agujero con una tenta delgada de plata, y desta manera se vació bien toda la materia que tenia, que fué harta.

Este mesmo dia, á boca de noche, paresció asimesmo que en el párpado inferior del ojo derecho tambien havia materia, y por esto se determinó se diese allí otra lancetada, como se havia hecho por la mañana en el izquierdo. Abrióse, y salió materia en quantidad. Durmió Su Altª bien aquella noche, sin el crescimiento en la calentura que aun en los dias pares solia venir, aunque mas remiso; por esa noche no le huvo, y así estuvo todo el domingo, que entró en el veinte y nueve, con muy poca calentura. Domingo en la noche, que yva en el veinte y nueve, como está dicho, á las ocho, se comenzó á encoger el pulso, señalando el principio del accession mayor que solia venir por los dias impares, por lo qual se suspendió el dormir hasta las diez, y de allí durmió á ratos toda la noche, despertando mas vezes que otras de los dias pares. Cresció la calentura poco, y remitióse mucho á la mañana, y lunes por todo el dia, tanto que á la tarde vino á estar Su Altª quasi sin calentura. Esa noche no ubo el crescimiento en la calentura que solia venir en los dias pares, y pasóla muy bien, y así lo pasó martes, y entró en treinta y uno, hasta las ocho de la noche, que se comenzó á encoger el pulso, aunque poco; pero, por ser dia de mayor accesion, todavía se entretuvo el sueño hasta las diez, que comenzó Su Altª á dormir, y durmió bien aquella noche, sin venir

crescimiento alguno de lo que solia venir á los impares dias. Despertó á la mañana con muy poca calentura, y fuése remitiendo tanto miércoles, por todo el dia, que ese dia á la tarde les paresció á algunos de los médicos estar Su Alt.ª libre de calentura, y á otros ser tan remissa que llegó quasi á no serlo. Y desta manera pasó miércoles en la noche y queda oy jueves, á las tres de la tarde, que se cuentan veinte y uno de mayo, y va en treinta y tres de la herida, la qual, desde el veinte y siete que comenzó á mejorar, va siempre ganando en mejoría, aunque, por haver de salir lo que del casco está alterado del aire y medicinas, va despacio.

Tiénese entendido que de aquí á quince dias, poco mas ó menos, saldrá, y con ayuda de Dios luego se encarnará con brevedad.

En lo que toca á los párpados de los ojos, ha ydo tan bien despnés que se abrieron, que el derecho está ya bueno, y el izquierdo, que es el que siempre estuvo peor, está muy cerca de estar sano.

(Archives de Simancas, *Estado*, leg 651.)

II

Lettres écrites à Girolamo Priuli, doge de Venise, par Paolo Tiepolo, ambassadeur de la république à Madrid.

PREMIÈRE LETTRE.

24 avril 1562.

Sono passati sei giorni che il serenissimo principe, figliolo di Sua Maestà Catolica, in Alcala cascò giù per una scala, percotendo della testa sul taglio d'un grado, in modo che restò assai gravemente piagato, onde poi li è sopragiunta la febbre continua, che tuttavia dura. È vero che li medici concorsi alla sua cura, non vedendo altro cattivo accidente, s'assicurano assai della sua salute Il caso, per quel che ho per buona via inteso, passò in questo modo : che, avendo egli preso alquanto di affetione ad una figliola del gastaldo di quella casa dove egli habita, soleva andar spesso per quella scala a vederla, di che quasi tutti quei che l'intendevano si rallegravano, sperando che l'amor dovesse svegliar et vivificar in lui i spiriti et la virtù ; ma il suo maggiordomo, dubitando di quel ch' è intravenuto, per esser la scala molto cattiva et oscura, fece serrar la porta che stava al piè di quella, la qual il principe poi, in compagnia

d'un suo gentilhomo, si sforzò, benchè in darno, di aprire. Ma havendo quel giorno fatto metter, come si dice, subito dopo disnar, ordine alla giovane che venisse alla porta a parlarli, acciò che nesaun vedesse dove egli andasse, mandó quanti gli erano intorno in altri servici, e solo discese la scala, alla fin della quale cadde, et chiamò con voce alta chi l'aiutasse, onde anoi, che l'andavano cercando, presto vi corse et lo condusse di sopra, non credendo che fosse così grave il male come poi si è discoperto....

Di Madrid, a 24 aprile 1562.

Paulo Thiepolo, cav., ambasciador.

DEUXIÈME LETTRE.

16 mai 1562.

Il mal di qnesto serenissimo principe riuscite troppo più grave di quel che alcuno si havesse imaginato, perchè alla percossa della testa si aggiunsero molti accidenti per giuditio d'ognnno mortali : febbre, flusso, gomito, inflagion del viso, perdita della vista, dolor di testa, alienation di mente, la ferita di color livido et pnzzolente, colli labri caduti et amorti, et grandissima declination di virtù. Onde finalmente, a 8 del presente, la sera, egli si ridusse in termine che li medici, del tutto disperando della sna vita, non gli davano termine di più di due hore a morire, et il serenissimo re, per non star presente all' ultimo passo, intorno a mezza notte, si partite et venne a mettersi in un monasterio propinqno a questo loco, oltra quel che si possa creder dolente, et perciò alquanto risentito di febbre, havendo lasciato in Alcala il duca di Alva et il conte di Feria con ordine di depositare il corpo, per il qual effetto già si preparavano tutte le cose necessarie, et molti fecero provision di panni da corrotto, non si ritrovando alcuno che non tenisse la sna morte certa et infallibile. Et li medici, privi di consiglio, contentarono, per far esperienza, che egli fosse medicato con certo unguento, a loro incognito, di un Moresco di Valenza, dove per le poste si havea mandato a tuore ; et poco dapoi, essendo venuto dietro l'unguento il medesimo Moresco, lasciorno tutta la cura a lui di medicarli la testa. Ha però così Dio disposto che da quell' hora, prendendo egli meglioramento, è andato di punto in punto avanzando, si che a questo giorno non solamente si spera, ma si tien sicura la sna sanità : confessando i medici non haver mai veduto alcun vivente, redotto nelli termini ch'egli era, fugir la morte. È vero che passeranno molti giorni prima che egli si possa del tutto liberare, perchè la piaga della testa è assai ampia et aperta, et ha

tanto di osso discoperto qnanto dimostra la figura flatta qui in margine ([1]), dietro la copa un poco verso l'orecchia destra.

Il principal inganno preso da medici nel giudicare sopra il mal suo è causato perchè pensavano che tutti li accidenti che si vedevano in lui procedessero dalla percossa, et conseguentemente che fosse il cervello offeso, che è incurabile, dove poi si ha conosciuto che erano causati da mala qualità di umori, li quali finalmente sono stati superati dalla natura et dal vigore della gioventù. Ma qui generalmente si crede che egli, non per virtù naturale nè per opera humana, ma per solo miracolo divino, sia preservato in vita : attribuendolo molti all' intercessione di un frate di San Francesco, morto già forse 100 anni, tenuto per santo, il corpo del quale tutto intero fù portato et tenuto in camera del principe, il qnale per questo rispetto ha fatto voto di spendere quel che sarà bisogno per farlo canonizzare. Ma è stata certo cosa notabile la speranza et devotion del serenissimo re nelle orationi, perchè non solamente per qnesto effetto ha fatto espedire poste per quasi tutta Spagna, nelli lochi massimamente ove è qualche mirabile devotion, ma ancora Sua Maestà medesima è stata molte hore continue in genocchioni orando et supplicando. La serenissima regina anchora et serenissima principessa hanno vegliato alcuna notte quasi tutta intera in oration, accompagnate con lagrime, dinanzi una imagine di Nostra Donna, che con grandissima solennità fecero dalla chiesa dove era, propinqna a questa terra, portare in palazzo, et qui sono state fatte continue processioni, non solamente di giorno ma anchora di notte, con copia grandissima di disciplinanti. Dopoi adunque che il serenissimo re si ha certificato del miglioramento del figliolo et della certa speranza della sua salute, racconsolato et rissnato, fù la sera di 13 del presente, dal monasterio, a dormir colla serenissima regina, et la mattina per tempo se ne ritornò ad Alcala, dove è per fermarsi per qualche giorno....

Di Madrid, a 16 di maggio 1562.

PAULO TIEPOLO, cav., ambasciador.

(Archives impériales et royales de Venise.)

([1]) Cette figure était semblable à celle que nous avons donnée p. 77, note 2.

III

Mémoire et lettre de Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges, ambassadeur de Charles IX à Madrid.

10 mai 1562.

Le roy et la royne ont entendu, par mes précédentes, en date du 26ᵉ d'avril, envoyées à monsieur le secrétaire d'Horte, pour les faire tenir à la court, et depuis par un dupplicata passé à Narbonne, la cheute du prince d'Hespaigne, et ce qui avoit esté faict pour remédier à son mal, avant que l'on y cogneust plus de danger. Depuis, estant le Sʳ de Lutaine arrivé avec le pacquet de Sa Majesté du mois passé, le roy catholique remit mon audience à la veille de Saint-Jacques et Saint-Philippe, ayant voulu que j'assistasse, estant le jour de sa feste, aux vespres, pour après m'ouyr avec plus de loisir, comme il feit. Mais au mesme instant, et en ma présence, arrivèrent deux gentilshommes, les ungs sur les autres, d'Alcala où est le prince d'Hespaigne, distant six petites lieues d'icy, lesquels l'avertissoient que, depuis la plaie ouverte, la fièvre l'avoit prins et augmentoit en telle furie que les médecins, qui en tels maulx de teste sont ordinairement aveugles, pour estre les contre-temps cachez et souvent estranges de la plus apparente plaie, commencèrent à faire un fort mauvais jugement de ce qu'auparavant ils avoient peu estimé. Et pourtant, moy estant en la chambre de Sa Majesté, et le duc d'Alve aussi, elle se résolut de partir la nuict, ce qu'elle feit en poste dedans ung coche, menant avec soy ledict duc et prince d'Evoly seuls et le docteur Vesalius, commandant à ceulx du conseil d'Estat et de guerre le suyvre, pour despécher, pendant l'assistance qu'il feroit à son filz, infinis affaires qu'il tient en suspend depuis deux mois qu'il n'a respondu ne résolu chose dont ung seul ambassadeur luy ayt parlé, contre sa coustume. Ainsi le quatorziesme de l'accident de sondict filz il le veit passer avec grande craincte d'augmentation de fièvre, et toutesfois le soir elle sembla diminuer, et mengea le prince assez bien, qui fut occasion que Sa Majesté despécha à sa femme, et l'avertist de la seureté que l'on commençoit à y prendre, laquelle dura peu, car le lendemain ung flux de ventre le print, nature se débillita, la plaie commença à sentir mal et estre la matière de mauvaise digestion, encores qu'estant descouverte jusques à l'os, il ne parust aucune noirseur, ne qu'il y eust danger au dedans. Et parmy tout cela se fut augmenter et fortifier la fièvre, tellement que l'on commença à escrire nouvelles contraires, et peu après le père, que l'on

osta de là, le tenit pour perdu, et l'ayant abandonné pour s'en venir en ung monastère près de ceste ville, et la royne ayant desjà advis et retirée, suivant la coustume du païs. Toutesfois, après l'unction et les prières du peuple, qui se font à la vérité parmy toute l'Hespaigne, les plus dévotes et solemnelles qu'il est possible de veoir ne imaginer, Nostre-Seigneur luy envoya ung repos de cinq ou six heures, après lequel il se trouva comme résuscité, avec bien peu de fièvre et assez bon appétit, et son flus de ventre cessé : tellement que Vesalius et tous ceulx qui le veillent, dont j'ay lettres d'heure à autre, me mandent l'espérance bonne qu'il y a, si nature se va fortifiant comme elle démonstre vouloir faire. Dont j'escry le succès, jusques à l'heure du partement de ce pacquet, par autre particulière lettre qui se trouvera cy-encloze.

11 mai 1562.

Sire, Vostre Majesté verra, si luy plaist, ce qu'il se présente par deçà en voz affaires, par ce que j'en escris à la royne et le mémoire cy-encloz : n'ayant qu'y adjouster, n'est que j'ay retardé ceste despêche jusques à ce soir, pour avoir moyen de vous escrire seûrement l'espérance que y avoit en la vie du prince d'Hespaigne, qui est si petite qu'il est comme abandonné, et depuis ceste nuict, du tout sans parolle, avec augmentation de fièvre, tellement perdu qu'il est comme mort, et le devez selon les hommes tenir tel. Ruy Gomez est arrivé en ceste ville, où il vient de me mander que Sa Majesté y sera ceste nuict, estant le plus triste et esploré prince du monde. Le duc d'Alve m'a escrit qu'il séjournera avec le corps ung jour ou deux, puis qu'il retournera pour me résoudre et respondre, tant en l'affaire du roy de Navarre qu'autres particularitez : estimant que Vostre Majesté jugera, par ceste calamité, comme par autres qui se présentent en la chrestienté, combien Nostre-Seigneur de toutes pars nous visite ; s'estans tenus ceulx-cy, il y a vingt jours, pour les plus heureux et bien-fortunez hommes du monde, qui ne faisoient que discourir sur les troubles et adversitez de leurs voisins, pensans que Dieu leur en deust le reste ; et tout au coup Nostre-Seigneur est venu essaier leur patience en cet unique héritier : qui est la plus insupportable et notable affliction, si elle est bien imaginée, qu'oncques se soit veue. La royne vostre seur en a porté infini regret, pour l'avoir le prince aymée et honnorée véritablement, autant que si eust esté sa propre mère, et pour l'ennuy de son mary ; toutesfois, puisque Nostre-Seigneur le veult ainsi, il y a apparence que cela ne sera pas pour empirer sa grandeur, n'ayant plus les terres d'Hespaigne ne de l'obéissance de ce grand prince espérance no l'oeil qu'en elle, comme le prince d'Evoly me disoit tantost. Dont je ne

veoy par deçà, sire, gens qui monstrent plus de resjouissance que les Portugais : car, comme ceulx-cy prétendoient la succession, advenant mort de leur roy, ayant desjà requis le païs que l'on feist jurer le prince d'Hespaigne pour prince de Portugal, ilz se voient délivrez de grandes occasions de guerre et oppressions des Castillans, qu'ils ayment aussi peu que les Turcqs. D'ailleurs, le roy de Bohême lèvera fort l'oreille, et toute la maison de l'empereur, et croy que ses enfans ne tarderont guères après ceste nouvelle. Et si est à craindre que ceulx de Flandres, lesquels s'attendoient bientost d'avoir ce prince pour gouverneur, ne se sentent fort altérez ; asseurant Vostre Majesté que l'on les tient icy pour mal d'accord et peu affectionnez à tout ce qu'est par deçà : chose qui ne s'amendera pas par ceste mort, et moins en Italie.

Disant pour conclusion à Vostre Majesté que ce pouvre prince, premier que perdre le jugement et parolle, comme il a, et avant que entrer aux resveries estranges, a usé de si misérables lamentations et remonstrances à son père qui le visitoit, que nous sommes en crainte, sachant que Sa Majesté les a appréhendées comme père, que cela ne face domaige à sa santé, encores que l'on espère que le temps et la présence de la royne y remédieront. Entre autres propos, il luy en est eschappé ung par lequel il luy monstra le peu d'amitié qu'ilz ont à la maison de Bohême, et combien au contraire il honnoroit et estimoit la royne vostre seur, regrettant son extrémité et mort d'autant plus qu'avant icelle il ne véoit des enfans de la royne vostre bonne seur, voyant à grand regret en ces termes que ceulx de Bohême amandassent de sa calamité : ce qu'il vous plaira, sire, toutesfois commander n'estre publié, m'asseurant qu'il s'entendra assez d'ailleurs, pour y avoir de bons et suffisans tesmoings. Vostre Majesté ne se hastera au reste, se luy plaist, d'envoyer icy gentilhomme pour se condoloir, qu'un peu tard et tant que son ambassadeur en ayt des nouvelles, aussi que par deçà la coustume est se tenir renfermez avant que vouloir qu'on le pense ; et ainsi le meilleur, soubs correction, est en cela retarder quelque peu et le plus que l'on pourra. Et cependant je ne fauldray de vous advertir de tout ce qui succédera, comme il vous plaira, sire, faire du succez des affaires de par delà ung peu plus souvent, parmy la diversité de nouvelles que l'on nous publie de jour à autre.

De Madril en Castille, le xie may 1562.

(Bibliothèque impériale à Paris, MS. St-Germain Harlay 228, fol. 234 et 241.)

IV

Lettre écrite à Côme de Médicis, duc de Florence, par le chevalier Leonardo de Nobili, son ambassadeur à Madrid.

14 mai 1562.

Se V. E. avrà ricevuto le mie de 26 aprile e 1° di questo, venute le une e l'altre per via di Milano, si sarà preparata a udir un non men fiero che lacrimevol fato del serenissimo principe di Spagna; il quale essendo caduto li giorno 19 del mese passato, e nell' undicesimo assalito da febbri maggiori, la Maestà Sua, con tutto il consiglio e quasi con tutti li principali della corte, se ne andò in Alcala, e menato seco il dottor Vesalio, trovò il figliuolo in termine che la speranza era poca, e il timore era molto. Tuttavia, essendole ricordato che in Valenza era un Moresco cerujico vecchio, il quale aveva fatte e tutto dì faceva maravigliose esperienze, si deliberò di farlo venire con quella maggior diligenza che fusse possibile.

In tanto andò il male crescendo di maniera che, il sabato 2 di questo, e quattordicesimo dal dì della caduta, fatta confessar e comunicar S. A., stava per abbandonarla e tornarsene qua, quasi che disperata della salute, quando apparse un poco di miglioramento, il quale la intertenne sino alla mezza notte del seguente sabato, e 21 della infermità, o settenario triplicato.

Però concordando li medici tutti che per li accrescimenti della febbre e mancamento della virtù, che S. A. fosse per tardar poche ore a render l'anima, S. M. a mezza notte, con un poco di febbre, se ne venne qui vicino al monastero di San Jeronimo. Era soppravenuta poco avanti a S. A. un' erisipola al volto e una inflagione a piè della percossa, la quale era talmente cresciuta che quasi le impediva la vista, quando il duca d'Alva, vero esempio di amorevolezza e di fede, avendo fatto preparar gli uomini con digiuni e discipline, fece cavar di una cassa il corpo di un beato Diego, frate di San Francesco, morto già molte decine di anni, e fattolo portare processionalmente con cerimonia e reverenza debita in camera del principe, il quale avendolo con umiltà baciato, parve sentisse subito giovamento, e cominciato a respirare domandò da mangiare, e dopo cominciò a dormire, e sino a lunedì andò acquistando qualcosa, quando comparse il cerujico moresco. Alla venuta del quale furono le contese grandi infra li medici, se se li doveva lasciar la cura nelle mani.

Finalmente prevalse la opinione di un solo medico del re, che se li dovesse dar questo carico. Il Moresco, sfasciata la piaga e aperta con le mani, vi pose dentro il naso, e ve lo tenne fermo il termine di due credi, e levato suso domandò a S. A. se li doleva la fronte: rispose di no. Replicò il Moresco che presto con l'aiuto di Dio lo renderebbe sano. Tornarono a darli brodi consumati e a cibarlo, dopo di che cominciò a dormir quietamente.

Il lunedì sera li tornò un poco di alterazione, e conclusero che fosse causata dalla troppa cena. Oggi ci è avviso che sta tanto meglio, che S. M. è questa notte andata a dormire con la regina, la quale in questo accidente ha fatto dimostrazioni di affanno grandissime con orazioni, digiuni e processioni continue. Però la principessa ha passati i segni, conciossiachè di notte, con un freddo in questi regni insolito, si sia messa a camminar coi piedi nudi a un monisterio delle Discalze assai lontano. In Toledo hanno fatto processioni di disciplinati continue, e riferiscono talvolta aver passato il numero di 3,500. Qui ogni giorno si vuotano queste ville e terre circonvicine, di maniera che si è veduto quanto sia grande l'amore che questi popoli portano al re e al principe loro.

Non lascierò di dire che il medesimo re, in quei giorni che stette in Alcala, non lasciò indietro, non dirò genere alcuno di ossequio, ma di servizio e ministerio servile inverso del figlio. E mi dice il conte Annibale (¹) che veder quel principe in letto quasi morto, era gran compassione, però vedere la M. S. assisterlo continuamente con gli occhi pregni di lacrime, era cosa e spettacolo da far pianger le pietre. E perchè di sopra ho detto del duca d'Alva esempio di amorevolezza e di fede, le dirò che dal dì che S. M. entrò nella camera di S. A., mai ha lasciato che quel corpo sia mosso ancora per li servizj necessarj sènza la sua presenza e aiuto, mai è uscito di lì se non per necessità, mai si è spogliato se non per mutarsi, ma vestito sopra un letto ha presa quella poca di quiete che li ha concesso il poco riposo di S. A.: di maniera che si deve concludere che questo sia uno dei compiti cavalieri che si possino desiderare. Il principe d'Eboli, stretto dal dolore, sene venne qui il sabato; li altri signori con S. M., e il solo duca restò a pagar l'ultimo debito a S. A., e pronto con quella medesima fede accompagnar il suo corpo alla sepoltura, con la quale ha per il mondo indefessamente accompagnato l'avolo e il padre in tante guerre, in tanti pericoli, con tanta sua spesa e con tanto disagio e travaglio. E Dio benedetto ha voluto che la bene avventurata anima di quel corpo beato, a consiglio del duca, interceda grazia dalla Divina Maestà di render la sanità a S. A., e insieme il ristoro a

(¹) Voy p. 80.

questi [regni, e liberar la cristianità da tutti quei pericoli e mali nei quali si vedeva manifestamente cadere, accadendo una perdita così notabile. Or, com' io ho detto, siamo in più speranza che timore, e dalla disperazione ridotti poco meno che alla certezza della salute.

(Archives de Florence.)

V

Lettres écrites à sir William Cecyll, secrétaire d'État de la reine Élisabeth, par sir Thomas Chaloner, ambassadeur d'Angleterre à Madrid.

PREMIÈRE LETTRE.

12 mai 1562.

Sir, as the fault was greate in the prince of Spaignes folks aboute hym at the furst, when he fell, and as for the seconde, the negligent cure of his surgeons apon his fresshes hurte was somiche wourthie blame, to begynne to heale up the wounde not serched to the bottome, whereaupon hathe succeded this, his dangerous cure, afterwardes accompted in maney paste caire, by the jugement of all his troupe of phisicions carringe amongs themselves, whiche I beleve hathe hyndred him the more. So, if he escape, (albeit wise men may count it no mervayle for a weke bodye, empayred withe long sykenes, atque mali habitus, falling downe the stayres so dangerously, to be brought to suche consequence, as during this while he hathe been at twise lefte for deade), never trust me if ye heard not, hereafter, that his escape by theis menne shal be accompted for a miracle, and imputed to the merites of somme sainnt. Here have beenn frequent and solempne procession of all orders religious, withe t'hymmages of our Lady and saints borne aboute, and amonngs the rest an immage of oure Lady perteininge to a monasterie of blacke fryers, hereby accompted of grete vertue for miracles, which, after the procession doom, was lefte all night for more devotion in the palace chapelle. At Alcala, shepherds and more, whiche heale witte ayles, withe clowthes weated in water, and withe charmes, have beenn admitted to the prince's cure. Relliques applicated to his wounde; and lastely the corps of a deade fryer, now for his miracles accompted a saint, named fray Diego de Alcala,

was brought to the prince, and layde all night in bedde by him, whiche fryer that dyed many yeres sinns, as now I am told, is commited a greate myracles. If God sende the prince to escape, that fryer is not unlike to be canonized for his laboure. This bearer can parteiy declare unto yowe the maner of the flagellants which here went in procession a VI dayes past. Surely the prince's perill hathe been greate and accompted by phisicions (as their learninghe ledde them) to be paste cure, and but now apoun contrarie tokens, seing the wourser notes do by degrees passe awaye, they pronounce agayne that there is good hope. If the prince hurte bad healed sodaynly in the midde of his gretist paroxismes, that wold I also have counted for a miracle indede Now I believe that God's minister, nature, hathe in despite of the surgeons inconsiderate dealing, doone more for the prince than they were ware of, and sure in so grete a personnage, whose smallest accidents ar spokenn of abrode, this so notable a chance may well be estemed wonderfull, but I, for my parte, wonder more at this unseasonable cold in the midds of Spayne since maye beganne, that for very cold I have been driven to lay as many clothes apoun my bedde as if it were mydde wynter, so many dayes togwither it hathe raigned here excessively. Of the dearthe of things, and of my state, this bearer canne enforme you, unto whose good will and approved benevolence I remitte my self, wishing unto your honour all good successe and well to fare.

From Madrid tuesdaye XII may 1562.

I have not money from bome. The soner it wil be a miracle for me to hold oute in this deare countrey; I pray yowe take apoun you to play the Saint forme.

To Mr Secretary.

DEUXIÈME LETTRE.

14 mai 1562.

I would gladly have sent this present packet by t' hordinarye of Flaunders, if eyther I had thought the conveyance trusty in this king's subgects hands, in this tyme of tumults, passing through France, seing some have been sayd that any ordinary currers for Flanders had passed hence sins the XIXth of aprile last, nor knowing when any shall, for the depeaches ar so seldom.

In the meane tyme, I thought it not my part to suffer incertaine

rumours from France or Flaunders to deteine the quene's majesty in sus - pence, nor hearing directly from me bow things here passe. I have therefore depeacbed presently Henry Russ, this bearer, with this packet, and for as much as also post horses aboute this country, sins the princes hurt, have been so tyred in and oute as it were nor possibie for them to ridde muche more waye than the ordynairie journey, I willed Henry Russ, for saving of charges, to ryde on hackney moyies to Bayon, and thereforth to take the post, and receive Mr Throgmorton's packet by the waye, if he wold wryte, having delyvered here to him in prest twenty five pounds, and remitting the rest to your consideracion wnat it will please my lords to allowe him further towards his changes and paynes, because I know not t'hordynary allowance for the poste from hence into England.

The prince, as yesterday, had a sored fite of an ague; the surgeons mislyke that his wounde is so drye, and soth nor yeld more matter, adhuc sub judice lis est, though openly men saye he is past danger. This with my humblest commendacions, I take my leave, beseching you that I may have your mouthly lettres.

From Madrid the XIIII of maye 1562.

To Mr Secretary.

(*State paper Office*, papiers d'Espagne.)

VI

Lettre de don Carlos à l'empereur Ferdinand II.

15 août 1562.

Sacra Cesarea Magestad, Martin de Guzman me dió la carta de V. M. y me visitó de su parte, significándome lo mucho que habia pesado á V. M. de mi enfermedad, y el alegría qne habia recibido de saber la salud que Nuestro Señor habia sido servido de darme : que lo uno y lo otro tengo por muy cierto, porque del amor que sé que V. M. me tiene no podian proceder otros efectos. Y beso á V. M. las manos por el oficio y demostracion que conmigo ha querido hacer en esta parte : que lo he estimado en lo que es razon; y en lo que yo valiere y pudiere servir á V. M., se puede asegurar de mí lo que de cualquiera de sus hijos, que en este grado me ha de tener V. M., pues á ningnno de ellos concederia

ventaja en el amor y respeto que tengo á V. M., así por lo que me obliga la sangre como por imitar en esto al rey mi señor, que le ama y estima cuanto sabe V. M. Cuya imperial persona y estado Nuestro Señor guarde y prospere por muchos años.

De Madrid, á 15 de agosto 1562.

El Principe.

(Archives de Simancas, *Estado*, leg. 651.)

APPENDICE *B*.

ARRESTATION DE DON CARLOS.

I

Lettres de Philippe II aux grands de Castille, au duc d'Albuquerque, vice-roi de Navarre, et au duc d'Albe.

AUX GRANDS DE CASTILLE.

22 janvier 1568.

Illustre, etc., haviendo nos mandado recoger la persona del serenísimo príncipe don Carlos, nuestro muy caro y muy amado hijo, en nuestro palacio, y puesto tan diferente órden en su govierno, servicio y tractamiento, siendo esta mudanza de la calidad que es, nos ha parescido hazéroslo saber, para que entendais lo que se ha hecho, y que la determinacion que en esto havemos tomado ha sido sobre fundamento tan justo y por causas tan urgentes y precisas, que, cumpliendo con la obligacion que tenemos, no havemos podido escusar de tomar este medio, teniendo, como tenemos, por cierto que será el mas conveniente y mas enderezado al servicio de Dios y beneficio público, á lo qual se ha tenido fin en lo que hasta agora se ha proveido, y se terná assimismo en lo venidero: de que á su tiempo y quando será necessario, se os mandará dar aviso.

Data en Madrid, á XXII de enero 1568.

(Archives de Simancas, *Estado*, leg. 2018, 28e livre de Bersoza, fol. 192 v°.)

AU DUC D'ALBUQUERQUE.

26 janvier 1568.

Ilustre duque, primo, nuestro gobernador y capitan general, habiendo mandado recoger la persona del príncipe mi hijo en aposento señalado dentro en palacio, con guarda y servicio, de manera que ni salga ni pueda comunicar con otras personas, fuera de las que para esto tengo señaladas, por ser este negocio y esta mudanza de la cualidad que es, me ha parescido que os lo debia hacer saber, para que vos tengais entendido lo que se ha hecho, y de vos y por vuestro medio se entienda en ese reyno. Las causas que me han movido á esta determinacion, con razon podreis juzgar haber sido tan precisas y forzosas que en ninguna manera se ha podido escusar, y con esto tambien podreis considerar el dolor y sentimiento con que yo habré llegado con el dicho príncipe mi hijo á tal punto; y háme parescido advertiros que el fundamento de esta resolucion no depende de trato ni ofensa contra mí cometida, ni se endereza á pena ni correction. La naturaleza y condicion del príncipe ha causado, en el discurso de su vida y trato, tal modo de proceder, y ha esto continuádose y crescido tanto y llegado á tales términos que, aunque yo, con el amor y piedad de padre, he entretenido y diferido el venir á estos términos, usando de todos los otros medios y remedios que me han parescido convinientes y posibles, habiendo hecho de todo esperiencia, ultimamente, pospuesto todo lo demás que se podia considerar, prefiriendo la obligacion en que Dios me puso, por lo que toca á su servicio y al bien de mis reynos y Estados, me he determinado de tomar este camino y medio, como el verdadero y derecho para satisfacer enteramente á lo que debo. Y porque de lo que está dicho podreis bien entender el justo fin é intento que he tenido, y por agora no se os puede referir mas particularidad, solo hay que añadir á lo dicho que, en cuanto toca á las personas á quien en ese reyno se debe dar parte, y de la manera y forma que esto se debe hacer, vos lo mirareis allá, sobre presupuesto que no paresce convenir hacer ninguna manera de ayuntamiento ni congregacion. Y para que entendais la órden que acá en este reyno cerca d'esto se ha tenido, se os envia la copia de las cartas que se han escrito á las ciudades, tribunales, grandes y prelados, y otras personas, para que vos veais de lo que d'esto os podreis allá servir.

Data en Madrid, á 26 de enero 1568.

YO EL REY.

(Archives de Simancas, *Estado*, leg. 2176.)

PREMIÈRE LETTRE AU DUC D'ALBE.

23 janvier 1568.

Duque primo, teniendo vos tan entendida la condicion y naturaleza del príncipe mi hijo y su modo de proceder, no será necessario alargarnos mucho con vos para justificar lo que se ha hecho con él, ni para que entendais el fin que se lleva. Después de vuestra partida de aqui, han passado sus cosas tan adelante é intervenido actos tan particulares y de tanta consideracion, y llegádose á tales términos, que yo me he ultimamente determinado de hacer reclusion y encerramiento de su persona, como se ha hecho en su aposento, con guarda y servicio particular, y órden que no le comuniquen otras personas, fuera de las que yo he señalado ó señalaré. Y aunque la demostracion ha sido muy grande y el término de que he llegado á usar con él muy estrecho, por lo que vos haveis visto y teneis sabido, podreis bien juzgar con quanta razon y con quanto fundamento he venido á tomar esta resolucion : que cierto, quando yo quisiera passar por lo que á mi toca y por todas las especies de desacatos y desobediencias, y dissimular con el príncipe, ó á lo menos tomar otro expediente, considerando la obligacion que tengo al servicio de Dios nuestro señor y al bien y beneficio público de la christiandad y de mis reynos y estados, teniendo tan presentes los notables incouvenientes y daños que adelante en qualquier succeso se pudieran seguir, y aun los que de presente corrian y estavan eminentes, prefiriendo esto, como lo devo preferir, á todo lo demás que toque á la carne y sangre, no he podido en ninguna manera escusar de tomar este camino, paresciéndome el derecho y verdadero para prevenir á todo. Y porque siendo este negocio tan grande, y que hará tan grande estruendo, es justo que se dé parte d'él á los d'essos mis consejos de Estado y privado, y á los otros tribunales, villas y personas d'essos Estados, á quien os paresciere que se deve y acostumbra dar, he mandado que se os escriva otra carta en francés que yrá con esta, y que la podreis mostrar y usar della segun viéredes convenir, sin declarar á nadie el fin y fundamento que se tiene y lleva en este negocio, ni venir á otra particularidad mas de lo contenido en la dicha mi carta: lo qual hareis y guiareis con la prudencia que acostumbrais tratar semejantes negocios. Y holgaremos mucho que nos aviseis luego de lo que se os offresce cerca d'esto, para que tanto mas acertadamente yo me pueda governar y proceder en él. . . . .

De Madrid, a XXIII de enero 1568.

Yo el Rey.

G. de Çayas.

(Archives de Simancas, *Estado*, leg. 539.)

DEUXIÈME LETTRE AU DUC D'ALBE.

6 avril 1568.

He rrecivido vuestra carta de los 19 de febrero en respuesta de la que se os escrivió en el caso del príncipe mi hijo, y creo yo bien, segun el amor que nos teneis, que juzgando con tanta razon el trabajo en que esto me ha puesto, lo habreis sentido cuanto decís. Y como quiera que la pena y cuidado que me ha causado es la que vos podeis considerar, tengo en esto tanta satisfaccion de haver hecho lo que devia al servicio de Dios y bien de mis reynos, y cumplido con obligacion tan precisa qual tenia á poner remedio, de presente y para lo de adelante, en los grandes inconvenientes que se representavan, y juntamente tengo tanta confianza en Dios lo proveerá y traerá á buen fin, que esto me alivia mucho de la pena y me asegura en el cuidado. Y en lo que decis deviera declarar mas particularmente las causas de lo que en aquel primer despacho se hizo, en esto para con vos no paresció necessario d'estender á mas particularidad de la que se os escrivió, porque, teniendo vos tan entendido el natural y la condicion y cosas del príncipe, podíades bien, con vuestra prudencia, de lo que allí se os advirtió, colegir el fundamento que se ha tenido y el fin que se lleva, y que esta determinacion tan grande no dependia de culpas del príncipe, ni era enderezada á castigar (que quando esta fuera la causa, se usára de diferente término), ni ansimismo se pretendia por este medio reformar y reprimir su desórden y condicion, teniendo tanta y tan larga experiencia que ni por este ni por otro alguno esto se podia conseguir, siendo las causas tan naturales. De que resulta bien claramente que el fin es poner entero y verdadero remedio en lo de adelante, y preveuir al gravísimo daño que en todo se auteve notoriamente que en mis dias y mucho mas después sucederia ; y ansí, como la causa de que procede la puede mal curar el tiempo, la resolucion que de esta depende no le tiene. Y para vuestra inteligencia y particular satisfaccion, lo que de presente y ántes se os escrivió bastará. Para los demás no se ha entendido acá convenia hacer por agora tal declaracion, y que se devia proceder con generalidad, no embargante los diferentes juicios que se podrán hacer ; y fasta entender de vos la necessidad que se os ofrece y causa de venir á mas particularidad, no se hará en esto otra mudanza. Solo ha parecido advertiros que porque facilmente los dañados en lo de la religion, por dar autoridad á su opinion y esforzar su parte, quisiesen atribuir lo que se ha hecho con el príncipe á sospecha semejante, d'esto haveis de procurar desengañar á todos : que demás del incombeniente dicho por lo que toca al honor y estimacion del príncipe, se deve, en

qnanto á esto, hacer oficio y diligencia para quitar tal opinion y sombra qne tan sin razon ni verdad se levantára; y el mismo fin haveis de llevar con los que atribuyeran esta demostracion á trato ó revelion, lo qnal, ni especie alguna d'ello, ni ha intervenido, ni combiene por muchos respetos que tal presuncion se tenga. Y con esto no parece que de presente en esta materia hay mas que advertiros. De lo que mas subcedire y determinare se os dará aviso, y vos terneis cuidado de prevenir en todo y proceder como combenga, y advertirnos de lo que mas os parecerá, para que en negocio tan grave se proceda y se encamine conforme al fin qne se tiene.

(Archives de Simancas, *Estado*, leg. 150.)

II

Lettres de Philippe II à Catherine d'Autriche, reine douairière de Portugal, au pape Pie V, à l'empereur Maximilien II, à l'impératrice et à la reine Élisabeth d'Angleterre.

A CATHERINE D'AUTRICHE.

20 janvier 1568.

Aunque de muchos dias ántes, del discurso de vida y modo de proceder del príncipe mi hijo, y de muchos y grandes argumentos y testimonios qne para esto concurren, sobre que ha dias respondí á lo que V. A. me escrivió lo que havrá visto, y entendido la necesidad precisa que avia de poner en su persona remedio, el amor de padre y la consideracion y justificacion que para venir á semejante término debe preceder me ha detenido, buscando y usando de todos los otros medios y remedios y caminos que para no llegar á este punto me han parecido necesarios, las cosas del príncipe han passado tan adelante y venido á tal estado que, para cumplir con la obligacion que tengo á Dios, como príncipe christiano, y á los reynos y estados que ha sido servido de poner á mi cargo, no he podido escusar de hacer mudanza de su persona, y recogerle y encerralle. El sentimiento y dolor con que esto havré hecho, V. A. lo podrá juzgar por el que yo sé que terná de tal caso, como madre y señora de todos; mas en fin yo he querido hacer en esta parte sacrificio á Dios de mi propia carne y sangre, y preferir su servicio y el bien y beneficio

público á las otras consideraciones humanas. Las causas, así antiguas como las que de nuevo han sobrevenido, que me han constreñido á tomar esta resolucion, son tales y de tal calidad que ni yo las podria referir, ni V. A. oir, sin renovar el dolor y lástima, demás que á su tiempo las entenderá. A V. A. solo me ha parescido agora advertir que el fundamento de esta mi determinacion no depende de culpa ni inobediencia ni desacato, ni es endereçado á castigo, que, aunque para esto havia suficiente materia, pudiera tener su tiempo y su término, ni tampoco le he tomado por medio, teniendo esperanza que por este camino se reformarán sus excesos y desórdenes : tiene este negocio otro principio y raiz cuyo, remedio no consiste en tiempo ni en medios, y que es de mayor importancia y consideracion para satisfacer yo á la dicha obligacion que tengo á Dios y á los dichos mis reynos. Y porque del progreso que este negocio tuviere, y de lo que en él hubiere de que dar á V. A. parte y razon, se le dará continuamente, en esta no tengo mas que decir de suplicar á V. A., como madre y señora de todos, y á quien tanta parte cabe de todo, nos encomiende á Dios, el qual guarde á V. A. como yo deseo.

De Madrid, á xx de henero 1568.

Besa las manos á Vuestro Alteza

Su hijo,

El Rey.

(Archives de Simancas, *Estado*, leg. 2018, 28e livre de Bersoza, fol. 191.)

PREMIÈRE LETTRE A PIE V.

20 janvier 1568.

Muy sancto padre, por la obligacion comun que los principes christianos tienen, y la mia particular (por ser tan deboto y obediente hijo de Vuestra Sanctidad y de essa sancta sede), de darle raçon, como á padre de todos, de mis hechos y acciones, especialmente en las cosas notables y señaladas, me ha parescido advertir á Vuestra Beatitud de la resolucion que he tomado en el recoger y encerrar la persona del serenissimo príncipe don Carlos, mi primogénito hijo. Y como quiera que, para satisfacion de Vuestra Sanctidad y para que d'esto haga el buen juicio que yo desseo, bastaria ser yo padre, á quien tanto va y tanto toca el honor, estimacion y bien del dicho príncipe, juntándose con esto mi natural condicion que, como Vuestra Sanctidad y todo el mundo tiene conocido y

entendido, es tan agena de hacer agrabio y de proceder en negocios tan arduos sin gran consideracion y fundamento : mas con esto ansimismo es bien que Vuestra Sanctidad entienda que, en la institucion y criança del dicho príncipe desde su niñez, y en el servicio, compañía y consexo, y en la direccion de su vida y costumbres, se ha tenido el cuidado y atencion que para crianza é institucion de príncipe hijo primogénito y heredero de tantos reinos y estados, se debia tener, y que, aviéndose usado de todos los medios que para reformar y reprimir algunos excessos que procedian de su naturaleça y particular condicion, eran convenientes, y héchose de todo experiencia en tanto tiempo, hasta la edad presente que tiene, y no aver todo ello bastado, y procediendo tan adelante y viniéndose á tal estado que no parescia aver otro algun remedio para cumplir con la obligacion que al servicio de Dios y beneficio público de mis reinos y estados tenia, con el dolor y sentimiento que Vuestra Sanctidad puede juzgar, siendo mi hijo primogénito y solo, me he determinado, no lo pudiendo en ninguna manera excusar, hacer de su persona esta mudança, y tomar tal resolucion sobre tal fundamento y tan grabes y justas causas, que así acerca de Vuestra Sanctidad, á quien yo desseo y pretendo en todo satisfacer, como en qualquiera otra parte del mundo, tengo por cierto será tenida mi determinacion por tan justa y necessaria, y tan endereçada al servicio de Dios y beneficio público, quanto ella verdaderamente lo es. Y porque del progresso que este negocio tubiere, y de lo que en ello hubiere de que dar parte á Vuestra Sanctidad, se le dará quando será necessario, en esta no tengo mas que decir de suplicar muy humildemente á Vuestra Sanctidad que, pues todo lo que á mí toca debe tener por tan propio como de su verdadero hijo, que con su sancto celo lo encomiende á Dios nuestro señor, para que le enderece y ayude á que en todo hagamos y cumplamos con su sancta voluntad. El qual guarde la muy sancta persona de Vuestra Beatitud, y sus dias acresciente al bueno y próspero regimiento de su universal iglesia.

De Madrid, á veinte de enero de mill y quinientos y sesenta y ocho.

De Vuestra Beatitud muy humilde y deboto hijo,

Don Phelipe, por la gracia de Dios, rey de España, de las dos Sicilias, de Jerusalem, que sus muy sanctos piés y manos besa.

Yo el Rey.

(Archives de Simancas, *Estado*, leg. 2018, 28e livre de Bersoza.)

DEUXIÈME LETTRE A PIE V.

9 mai 1568.

Sanctissime pater, epistolam Sanctitatis Vestrae accepi, signatam die quinta februarii (*), illi respondentem qua Sanctitatem Vestram certiorem faciebam de mea in principem suscepta animadversione. Sanctitatis Vestrae pedes osculor in eorum obsequium quae in ejus epistola exarata perlegi. Tam sancta enim et christiana verba prudentiaque consilia, zelum affectumque veri parentis prae se ferentia, nequeunt aliquod levamen consolationemque dolori meo non praebere, cum ego intelligam qua ratione sentiendus mihi sit, et inde cognitionis multum ac munitionis accedat. Fiducia mihi in Deo est, cujus ad honorem cuncta ordinare in animo habui, fore ut, ope ac intercessione Sanctitatis Vestrae, in ejus laudem ac regnorum meorum publicum beneficium referatur.

Praeteritis literis Sanctitati Vestrae significare volui causas hujus mei consilii, quantum mihi necessarium visum fuit, ut propositum meum illi notum fieret ipsaque intelligeret nec iram indignationemque, neque ipsius principis reatum, in causa hujus deliberationis fuisse, quam nec eo intenderam ut ipse puniretur, aut reformationem aliquam acciperet. Horum enim si aliquid me impulisset, aliud tentassem remedium, quin ad hanc extremitatem procederem. Aliqua tunc singillatim aperire ex industria praetermisi, ratus mihi promptiorem sese occasionem id faciendi oblaturam, postquam cuncta ordinassem, quae ad rectam hujus negotii institutionem spectare videbantur. Hodie vero cupienti mihi, in cunctis meis actionibus, et his praesertim gravioribus, Sanctitati Vestrae satisfacere, in eaque, tanquam in vero parente, omnem fiduciam reponenti, opportunum visum est clariorem Sanctitati Vestrae reddere de cunctis rationem, ut exinde hujusce deliberationis meae causam finemque deprehendere nullo negotio posset.

Cum pluries considerassem onus mihi a Deo impositum, ratione statuum ac regnorum quae mihi regenda ac administranda tradere dignatus est, ut in ipsis sartam tectamque servarem orthodoxam religionem obedientiamque erga sanctam sedem, utque eadem pace ac jure retinerem, ac, post breve annorum meorum curriculum, stabilita ac in tuto posita pro eorum diuturna conservatione relinquerem; cum hoc in primis ex persona successoris diligenda pendeat, cumque Deo placuerit (id exigentibus iniquitatibus meis), ut princeps tot et tantis abundaret defectibus, intellectus partim, partim naturalis ejus conditionis, ut omnis in illo

(*) Il y a ici une erreur de date qui est le fait du traducteur probablement, car Pie V ne reçut que le 29 février la lettre du roi (voir p. 518). Il est à supposer que c'est *martii* qu'il faut lire, au lieu de *februarii*.

aptitudo ad id necessaria desideraretur, et praeterea sese objicerent mihi gravia incommoda futura, si regimen et successio in ipsum deferrentur, apertaque pericula in quae cuncta offenderent : post diuturnum ac singulare experimentum, ac remediis omnibus frustra adhibitis, cum remedii parum, vel potius nihil, ex ejus persona sperari posse perspicue agnosceretur, quo tempore effectuque, quae rationabiliter metuebantur, mala praeverterentur, necessarium fuit demum consilium hoc sequi, ut ipse nempe carceri manciparetur, indeque ulterius ac prolixius studium fieret, prout res exposcere videretur, ut irreprehensibili suffragatione ad propositi mei finem accederem.

Pergratum sane accidit mihi tam molestum vulnus Sanctitati Vestrae aperire (licet illius commemoratio acerbiorem in me dolorem reviviscere fecerit), ob quietem ac solamen quod ex eo Sanctitati Vestrae detecto experior. Vestras enim sacras apud Deum preces auxilio mihi futuras spero, sanisque consiliis, maximo meo commodo, hac ratione uti potero. Sanctitatem Vestram nihilominus enixe deprecor, ut nullam extra se hujusce rei notitiam derivari sinat : licet enim deinde silentio contegi nullatenus debeat, nam qualis sit prodere omnino necesse erit, modo tamen satius videtur ne in publicum edatur, quamvis multiplicia judicia ac varii sermones, qui super re hujusmodi ubique habentur, me minime lateant; rebellionis crimine a nonnullis principi perperam illato, quod quidem omnino commentitium ac falsum esse, ex scriptis aliis ad Sanctitatem Vestram a me epistolis Sanctitas ipsa Vestra intelligere potuit; aliis vero in re fidei reum illum deprehensum fuisse existimantibus, quod magis etiam a veritate comprobatur alienum; aliis demum alia opinantibus, qui licet temeritatis sunt arguendi, nec excusari facile possint; tamen expectandum est, ut opportuno tempore se veritas ipsa prodat ipsiusque negotii progressione clarescat. Interea, in his quae ad illius commodum necnon delicias, personaeque ejus dignitatem spectant, in primis consultum volui, imperans abunde ei omnia suppeditari, tum pluribus ejus famulatui addictis, tum aliis quibuscumque, quibus opus esset, subministratis. De his vero quae ad ejus animae utilitatem pertinent, nil intentatum relinquam, nec aliquod in hoc studii mei desiderari posse permittam, juxta temporis opportunitatem ac principis dispositionem, adhibendum. Nec ei in primis confessarius illius deerit, qui spiritualia et auxilia et consilia sedulo ministrabit, ac in omnibus sanctius saniusque consilium sectabor. Si quid ulterius Sanctitati Vestrae significare opus erit, eadem qua in praesenti fiducia agam.

Matriti, 9 maii 1568.

Humillissimus filius Sanctitatis Vestrae,

Ego Rex.

(*Annales ecclesiastici*, auctore J. de Laderchio, t. XXIII, Romae, 1733, in-fol., p. 147.)

A MAXIMILIEN II.

21 janvier 1568.

Señor, por lo que ántes de agora tengo escrito á V. Alt^a^ y á mi hermana, y lo que mas particularmente Luis Venegas habrá significado, habrá ya V. Alt^a^ entendido la poca satisfacion que yo tenia del discurso de vida y modo de proceder del príncipe mi hijo, y de lo que de su naturaleza y particular condicion se entendia. Y como quiera que hasta aquí en el advertir d'esto á V. Alt^a^ se ha procedido, por la decencia del caso y por el honor y estimacion del príncipe, con mas limitacion y mas en suma de lo que se pudiera, esperando con esto, juntamente con mi yda á Flándes, y llevándole conmigo (haviendo de ser tan en breve), V. Alt^a^ pudiera en presencia entenderlo con mas particularidad y fundamento, después acá sus cosas han pasado tan adelante y venido á tal estado que, cumpliendo yo con lo que devo al servicio de Dios y bien y beneficio de mis reynos y estados, no he podido escusar, por último remedio (haviéndose ya hecho experiencia de todos los demás que han sido posibles), de me resolver en hacer mudanza de su persona y recogerle y encerrarle. Y siendo esta determinacion de padre, y en cosa que tanto va á su hijo único, y no procediendo, como no procede, de ira ni indignacion, ni siendo enderezado á castigo de culpa, sino elegido por último remedio para evitar los grandes y notables inconvenientes que se pudieran seguir, tengo por cierto que V. Alt^a^ se satisfará y juzgará que, haviendo yo venido á tal término y tomado tal resolucion, habré sido constreñido y forzado de causas tan urgentes y tan precisas que en ninguna manera se ha podido dejar de llegar á este punto : las quales causas quando V. Alt^a^ en particular las entienda, como será á su tiempo, soy asimismo cierto que las juzgará por tales, y que terná por muy acertada y muy justificada mi determinacion. Y porque de lo que mas sucediere en el progreso d'este negocio, y de todo lo que en él huviere de que dar noticia á V. Alt^a^, le yré avisando tan particularmente como lo requiere nuestra hermandad, acabaré agora esta con que Dios guarde la imperial persona de V. Alt^a^ como deseo.

Madrid, á 21 de enero de 1568.

(Archives de Simancas, *Estado*, leg. 150.)

A L'IMPÉRATRICE.

21 janvier 1568.

Señora, at emperador mi bermano escrivo, dándole aviao de ia mudanza y novedad que he hecho en la persona del principe, al qual he mandado recoger en su aposento con guarda y servicio particular, para que no salga d'él. Y pues este término á qne he venido con él cs tan estrecho y ia demostracion tan grande, con razon podrá Vuestra Alteza juzgar y creer que lo deven haver sido ias causas qne á ello me han movido, y qne he aido forzado á no lo poder eacusar en ninguna manera; y juntamente con esto podrá tamhien considerar Vuestra Alteza el dolor y láatima con que lo debo haver hecho y en qne me hallo: de que á Vuestra Alteza y al emperador mi hermano sé bien les cabrá mncha parte. Quisiera, para mas satisfaccion suya, referir á Vnestra Alteza muy ahiertamente el proceso de vida y el trato y modo del príncipe, y quanto ha pasado adelante su licencia y desórden, y el punto á qne esto ha llegado, y las diligencias, medios y remedios de que he usado con él, sin haver dejado ninguno de los posihlea y comhenientes, y el tiempo qne yo lo he disimulado y entretenido con amor de padre, y qneriendo proceder en becho de tanta importancia con ia consideracion y justificacion que ae devia: mas esta reiacion ea mny larga, y de que yo á sn tiempo daré á Vnestra Alteza y al emperador la particnlar cuenta que requiere nuestra hermandad. Y reservándolo para entónces, diré agora solamente qne, si en esta materia no interviniera ni ae atravesára mas de la desobediencia, desacato y ofensa mia (que aunque d'esto havia tanto que se pndiera bien justificar qualquier demostracion que se biciera con el principe), todavia yo procurára de tomar otro expediente, por salbar sn honor y estimacion que en efecto ea mio propio; mas sna cosas han confirmado tanto el juicio que de muchoa diaa atrás se hace de su natural y condicion, y la falta qne en esto ae entiende haver, qne me han obligado á poner los ojos mas adelante y prevenir, por io que toca ai servicio de Dioa y al bien y beneficio de mis reynos y Estados, y por la obligacion qne yo á esto tengo, (pospuesta la carne y ia sangre y todas las otras consideraciones hnmanas) á los grandea y notables incomhenientcs que yo considero y entiendo que, no se poniendo eate remedio y tomándose eate camino, havian de resultar. Y porque yo eatoy con tanta pena y cnidado que no puedo por aora alargarme maa en esta materia, y por lo qne esta dicho entenderá Vuestra Alteza el fundamento qne he tenido y el fin que se tieva, no me alargaré mas, por no detener este correo qne soia y principalmente le mando despachar por dar aviso d'esto á Vueatra Alteza y al emperador

mi hermano, como selo yré dando del progreso del negocio. Que lo encamine Nuestro Señor como puede, y guarde á Vuestra Alteza como yo deseo.

De Madrid, á xxi de enero de 1568.

(Archives de Simancas, *Estado*, leg. 150.)

A LA REINE D'ANGLETERRE.

22 janvier 1568.

Philippus, Dei gratia, rex Hispaniarum, utriusque Siciliae, etc. Serenissimae ac potentissimae principi D. Elisabeth, Angliae, Franciae et Hiberniae reginae, etc., sorori et consanguineae nostrae charissimae, salutem et omne bonum.

Serenissima ac potentissima regina, soror et consanguinea charissima, summa et syncera nostra, necessitudo facit, meaque erga Serenitatem Vestram singularis benevolentia, ut res nostras Serenitati Vestrae notas esse volumus. Quare nobili fideli nobis dilecto Didaco Guzmano a Sylva nostro apud Serenitatem Vestram oratori dedimus in mandatis ut quae hic de serenissimo principe primogenito nostro gessimus, Vestrae Serenitati exponat. Eam majorem in modum rogamus velit eundem oratorem nostrum grato animo (ut solet) exaudire, ipsique non minorem fidem ac nobis ipsis praestare. Accepturi in hoc singularem gratiam a Vestra Serenitate quam Deus optimus maximusque diù servet incolumem.

Madrito, xxii januarii M. D. LXVIII.

Serenitatis Vestrae bonus frater et consanguineus,

Philippus.

G. de Çayas.

(*State paper Office*, papiers d'Espagne.)

III

Lettres écrites à Charles IX et à Catherine de Médicis par le seigneur de Fourquevaulx, ambassadeur de France à Madrid.

A CHARLES IX.

19 janvier 1568.

Sire, le retour du roy catholique a esté le dix-septiesme du présent, et despuis les Roys l'on l'a attendu de jour en jour, et la royne vostre sœur a esté toujours d'advis que je le devois attendre devant que de renvoyer le courrier qu'il piust à Vostre Majesté me despescher du sixiesme de décembre : de sorte que je me trouve maintenant avoir à respondre à ladicte despesche, ensemble à celles du vingt-sixiesme dudict moys et deux du présent.

De toutes lesquelles lettres j'ay tousjours donné bon conte à la royne d'Espagne, et elle au roy son seigneur pendant qu'il s'est tenu à Escurial ; et touchant ces dernières lettres, je n'ay failli lendemain de luy en aller dire le contenu, et a esté très-aise d'entendre premièrement la bonne santé de Voz Majestez et que les ennemis soient esté poussés de vostre royaume ; toutesfois le voyage que la royne est allé faire au camp l'a mise en grand souci.

Quant aux nouvelles, j'avois sceu que ce roy avoit fait dire, le treiziesme du présent moys, aux esglises et monastères de ceste ville, qu'ils feissent prière, en toutes les heures canonielles et aux messes, qu'il piust à Dieu l'inspirer et conseiller sur certaine délibération et desseing qu'il avoit en son cœur, laquelle chose a donné assez à discourir aux espéculatifs de ceste court.

Or, ne sçaurois-je assenrer si c'estoit à cause du prince son fils, mais il est vray que, longtemps devant qu'il soit party pour Escurial, Sa Majesté ne parloit point à luy, ains y avoit très-mauvaise satisfaction entre eulx, comme j'ay quelque foys escript à Vostre Majesté. Et ne sçavoit ce prince convrir la rancueur qu'il porte à son père, ains en parloit indiscrètement, et de cinq personnes à qui il disoit vouloir mal extresmement, ledict seigneur roy estoit le premier, et aprez Rny Gomès, auquel il impute tout ce qui luy succède contre son désir.

On sçait qu'il n'a pas faict ses Pasques à Noël ny gaigné jubilié à cause de ladicte rancueur, pour ce qu'il n'a voulu pardonner ny son confesseur luy donner absolution : à la dénégation duquel, il s'est adressé à d'autres

docteurs en théologie, qui ont faict le mesme refus de l'absoudre ; et y en a qui veulent dire qu'il avoit deslibéré de faire un mauvais tour au seigneur roy son père.

Quoy que soit, sire, ceste nuict passée, ce roy est entré en la chambre dudict prince, a trouvé une pistole bandée soubs le lict d'iceluy, et a baillé ledict prince en garde à Ruy Gomès, duc de Ferie, prieur don Anthonio et Louys Quichade, leur deffendant très-expressément qu'il ne puisse parler à créature vivante qu'ils ne l'entendent et voyent.

J'entends aussi que don Jehan d'Austriche s'est absenté depuis sabmedy [1], et ne sçay si c'estoit doubtant le roy ou le prince, jaçoit qu'il a tousjours demeuré à Escurial avec Sa Majesté jusques à son retour; et depuis, estant don Jehan allé chez le roy en compagnie du prince, ledict seigneur roy ne feit conte aucun dudict prince, mais si feist bien de don Jehan, auquel il parla amiablement. Il pourroit estre, que de jalousie ou de soubçon qu'il ait descouvert ses secrets à son père, que le prince luy aura bravé au partir de là, et don Jehan se sera retiré, ou soit pour autre raison : on ne le voit plus depuis ledict soir, et toute ceste court ne parle plus que de l'arrest fait sur la personne dudict prince.

Les autres particularitez, sire, sont que ledit don Jehan d'Austriche s'appreste à voyager par mer, qui dict que c'est pour aller commander les galères au Levant, comme vicaire général.

De Madril, le 19 janvier 1568.

PREMIÈRE LETTRE A CATHERINE DE MÉDICIS.

19 janvier 1568.

Madame, il vous plaira avoir souvenance de ce que je vous ay escript, longtemps a, que si n'estoit pour le parler du monde, le roy catholique lougeroit son fils en une prison, pour les désordres qu'il faisoit, et ne pouvant estre maistre de luy. Vostre Majesté voit que le temps en est venu : car le prince est prisonnier dans sa chambre, les fers aux pieds, les fenestres condamnées, grosse garde aux portes, et parle-on de le transduire à la Motte de Médine, ou en aultre fort chasteau, près de Valladolid, ayant dit ce roy, de sa bouche, audict prince qu'il le traictera en roy et non en père.

Je mettré peine de sçavoir au vray l'occasion de sa prinse, bien que le bruict commun est qu'il vouloit tuer son père, ou s'eslever avec quelqu'un de ses royaumes, et ne fairay faulte d'en advertir Vostre Majesté

[1] Il rectifie ceci dans sa lettre du 22 janvier.

au premier jour, m'estant advis que ce faict pourroit bien avoir rompu, non que retardé, le mariage dudict prince avec l'aisnée de Bohesme. Et ne sçaurois dire si Ruy Gomès entendoit parler de ce qui est advenu, aux discours que je vous escripvis avoir eus avec luy peu de jours devant les dernières couches de la royne vostre fille, me disant qu'il falloit voir ce que Dieu donneroit à ladicte dame, pour résouldre là-dessus tout plein de belles choses. Dieu vous ayme, madame, et il luy plaira conduire vos sainctes intentions à bon port, nonobstant tous empeschements.

De Madrid, le 19 janvier 1568.

DEUXIÈME LETTRE A CATHERINE DE MÉDICIS.

22 janvier 1568.

Madame, sur le poinct que j'estois prest lundi dernier, dix-neufviesme du présent, de faire partir ma despesche, qu'il ne restoit sinon d'avoir les lettres de la royne, elle m'a mandé, de sa main [1], que le roy catholique l'avoit priée de différer pour encore, et m'advertir que je reteinse mon courrier jusques à ce qu'il me le feroit sçavoir, car luy importoit beaucoup que l'arrestation du prince ne se divulgast si tost, ayant à ces fins défendu que homme ne passast à cheval, ny à pied : qui a esté cause que j'ay attendu à ce matin. Je m'assure que ladicte dame royne vous escript l'occasion de l'arrest dudict prince, lequel n'a poinct les fers comme l'on disoit, ains est servi comme paravant, mais il est bien gardé par le duc de Féries. Don Jehan d'Austrice se laisse voir au palais, et ne s'en est pas allé, comme l'on avoit dit. Le bruit est qu'il a descellé à ce seigneur roy tous les secrets dudict prince, lequel roy dit qu'il montrera quarante causes et raisons qui l'ont contrainct d'en user ainsy, et a saisy ses papiers et escritures, et sont esté trouvés euviron trente-six mil escutz, dans ses coffres, en or, un diamant qui luy a cousté vingt-cinq mil escutz, et aultres bagues qui n'en vallent pas moins. On dit qu'il s'entendoit avec les Flamands, nommément avec le seigneur de Montigny, et qu'il vouloit tuer son père; et tant de diverses choses s'en racontent, que je n'en puis croire le dixiesme.

Les grands seigneurs de ce royaume sont mandez venir afin de leur dire les motifs dudict emprisonnement. Ils pourront, à l'aventure, moyenner une réconciliation entre père et fils : mais fiance et amitié croy-je bien qu'il n'y aura jamais. Aussy est croyable, si cette détention ira en avant, que ce roy ne sortira point de Castille, soyt pour Flandres

[1] Voy. p. 524.

ne Arragon ; et se faict bruit qu'il envoyera son fils en une grosse tour du chasteau d'Arevalos, qu'il a faict réparer depuis un an. Je pense, quant à moy, qu'il ne l'esloignera pas tant, ains le tiendra en ce palais de Madrid, car il y a des chambres assez fortes pour le garder d'évader. Il ne pourra passer guères de jours qu'on ne fasse entendre aux ambassadeurs quelques mots de ce faict, afin d'en advertir nos maistres, et déjà le lundi matin dont il avoit esté arresté la nuict, il le déclaira à celuy de l'empereur, car c'est le plus intéressé, pour ce que, comme je vous en ay quelquefois escript, le mariage de sa fille, qu'on appelle la princesse d'Espagne, pourroit tirer en longueur.

La royne et la princesse de Portugal avoient délibéré de solemniser la feste de Saint-Sébastien, pour la mémoire du jour que le roy de Portugal nasquit, lequel a esté déclaré majeur cedict jour, et gouvernera d'ores en avant : néantmoins, ladicte saisie a troublé la feste, et n'y a eu sinon tristesse au palais, et les Portugais sont les plus desconsollez ou en font semblant. . . . .

De Madrid, le 22 janvier 1568.

DEUXIÈME LETTRE A CHARLES IX.

5 février 1568.

Sire, désirant le roy catholique qu'il ne soit donné entendre à Vostre Majesté que la vérité de ce qui est advenu sur le prince son fils, il m'a fait dire, par Ruy Gomès, le XXVIIe du passé, qu'il y a plus de trois ans qu'il s'apercevoit bien que ledict prince estoit encore plus mal composé de son cerveau que de sa personne, et qu'il n'auroit jamais l'entendement bien rassis, ainsi que ses actions depuis en çà journellement l'ont donné à cognoistre par expérience : ce que ladicte Majesté a longtemps dissimulé, espérant que les ans lui amèneroient sens et discrétion : ce qui a succédé au contraire, car il est allé tous les jours en empirant, de manière que ledict seigneur a perdu entièrement l'espérance que ledict prince devienne jamais sage ni digne de la succession de ses royaumes et Estats, luy laissant lesquels seroit voloir la dissipation et ruyne manifeste d'iceulx et de ses subjects. A ceste cause, Sa Majesté, par longue et bien considérée délibération, et avec un regret si extrême qu'il ne se peult exprimer, a advisé de prendre une autre voye pour ledict regard, qui est de loger ledict prince en une bonne chambre d'une grosse tour de ce palais de Madrid, et proprement sous la chambre où loge la princesse ; où il sera dorénavant servy et traité en prince de bonne maison, touchant sa personne, mais si soigneusement gardé qu'il ne pourra endommager

nuliy, ny s'échapper et fuyr hors d'Espagne, ny s'éloigner dudict roy son père, ainsi qu'il avoit délibéré : me priant ledict Ruy Gomès escrire ce propos à Vostre Majesté : ce que je luy ai promis. Et j'ay sceu d'ailleurs, sire, qu'il pensoit s'en aller à Gênes, pour, estant arrivé en Italie (où n'y auroit eu faulte de gens qui l'eussent poulsé à troubler toutes choses), sommer et contraindre ladicte Majesté de luy accorder certains articles hors de toute raison ; et a pressé longuement, selon que j'entends, don Juan d'Austrice qu'il voulust estre le premier à se signer au rôle des seigneurs qui promectroyent de suyvre, favoriser et soutenir son party : ce que ledict don Juan luy a toujours refusé, et, pour fuir telle importunité, s'estoit absenté de luy ces festes de Noël, s'estant allé retirer à l'Escurial, près dudict seigneur roy, d'où il n'a bougé jusques à son retour. Duquel esloignement ledict prince a esté si jaloux et malcontent que, le soir que ladicte Majesté arriva en ce lieu, qu'estoit un samedi, xvii° de janvier, il trouva moyen d'attirer ledict don Juan d'Austrice en un certain endroit du quartier de son logis, passant par unze portes que ledict prince ferma après eux ; et, dès ce qu'ils furent audict lieu tous seuls, il fit ses efforts de tuer ledict don Juan avec une pistole, lequel la luy osta, et se retira en la chambre de ce roy, qui n'en feit aucune démonstration pour lors. Et lendemain, que je fus à l'audience, il me sembla d'aussi bon visaige que les autres jours, combien qu'il estoit résolu de mectre la main sur sondict fils la mesme nuit, ne voulant dissimuler ny pouvant souffrir davantage ses follies et jeunesses trop débordées, dont la dernière a esté la susdicte d'avoir volu tuer son oncle ; et, s'il fût passé plus oultre dans ledict quartier et logis, on venlt dire qu'il y avoit léans un des hommes dudict prince qui estoit caché derrière la tapisserie avec une harquebuse, pour le tuer : mais Dieu garda ledict don Juan d'y entrer. Et la mesme nuit, sire, ledict seigneur roy alla saisir en personne sondict fils, et le consigner à Ruy Gomès et duc de Féries, qui luy en ont répondu sur leurs vies. Il print ses papiers et escritures, par lesquels il a vu les desseins du prince : car tout ce qu'il pensoit, il l'escrivoit de sa main, de sorte que par ce moyen s'est ledict prince descouvert luy-mesme de dix mille folles rêveries bien estranges qu'il avoit conceu en son esprit, non toutesfois qu'il ait songé d'attenter sur Sa Majesté ny sur la royne catholique, comme le bruyt commun a esté par ceste court. On luy a trouvé seulement trois mil escuz et un nombre de désirez de Portugal : voylà tout son trésor. Vrai est que il avoit des bagues, et rien ne luy a esté prins, ains en peult encore disposer à sa volonté. Sa maison a esté cassée le xxvi° dudict mois. Ceux qui le servent n'ont espée ny dague ; on les change souvent, et la viande qu'on luy porte est coupée, car il n'a pas seulement un petit cousteau pour couper son pain. Les garçons de cuisine portent les plats jusqu'à la porte de sa

chambre, où ceulx qui le servent les reçoivent; et n'a pour tout son logis que ladicte chambre et la fenestre bien grillée de fer, ainsi qu'il plaira à Vostre Majesté l'entendre plus minutement par Loys de Foix, présent porteur. . . . .

(Bibliothèque impériale, à Paris, MS. Suppl. franç. 225¹, pp. 1145, 1163, 1164, 1168.)

IV

Lettres écrites à sir William Cecyll, principal secrétaire d'État de la reine Élisabeth, par sir John Mann, ambassadeur d'Angleterre à Madrid.

PREMIÈRE LETTRE.

19 janvier 1567 (1568, n. st.).

Sir, yesternight, the 18th of, this present at ten o'clocke at night, this kyng, armed under his night gowne, went to the prynces his sonnes lodging, to apprehend him, accompanied with a great nomber of his gard, and commytted him unto the keeping of the captayne of his gard, to ward him theare for that night. This morning I am enformed that he gyveth order to send him to Tordesillas or to Toledo, to remayne theare in close prison. Yt is bruted that he practysed the kyng his fathers death. The certenetie I know not yet. The kyng found a pistolet hydden under the prynces bedd, which hee toke away with him. The matter was discovered by the prynces godlie father. This being so strange, I thought (good) the Quene's Majestie shold understand with all speed. As other thinges shall fall oute, I will advertise you with diligence, and so take my leave of you for this tyme.

From the Corte of Spaygne, in Madrid of Castyle, the 19th of january 1567.

Your most humble servaunt,

Jo. Man.

To the right honorable Sr William Cecyll, knyght, pryncipall secretary, the Quene's most excellent Majestie and master of Her Highness lyveries.

DEUXIÈME LETTRE.

28 janvier 1567 (1568, n. st.).

Sir, as yesterday, the xxvii[th], principe Wri Gomes (*sic*) declared unto me that this kyng had geven him commandement to participate unto me His Majestie's meaning and determynacion in the emprisonnement and sequestration of the prynce of Spayne his sonne, and albeit he had already geven notyce thereof unto his ambassador resident in England, yet His Majestie's expresse pleasure was I shold also know the same, to the entent to signifie it unto the Quene's Majestie, for that in a matter of so great moment, he thought it convenient Her Majestie, his good sister, shold bee diligentlie and fully advertised and satiffyed, which was in some to this effect.

Whereas His Majestie hath of long tyme boren with great disordera, disobedient and outragiose dealing of the prynce towardes all parsons, and namely towardes His Majestie and others of his councell, considering His Majestie's duty and charge of conscience, not only for the good instruction and reformacion of his sonne, but also having an earnest and carefull eye unto the good government and quyet preservement of his realmes and domynions, of which he is knowen to bee his right heyer and immediate successor; fynding in him dayly many nawghtie, notoriose and insufferable partes, and having hearetofore attempted all gentle means and wayes of warninges and corrections, His Majestie is now compelled (seing no redresse nor other hope of remedy, to use this sharpe and straight kynd of chastyment, in keping him sequestrate as a prisonner for a tyme, hoping thereby some what to mollefie the extremitie of his stubborn stomake, and to reduce him to better conformitie and human behaviour, wherein, as His Majestie shall see certen hope of good amendment, so meaneth to relent and to deale with him accordinglie, and willed me not to credit the common rumors and hedles talke spreed abrode heare, for that this is only His Majesties meaning; which, he seyd, the kyng wold have told me himself, but that His Majestie can not speake nor treate thereof, but to renew and encrease his sorow and greef, which is otherwise more than he may well expresse unto me.

To this I answered that first I knew the Quene's Majestie wold be right sorie there shold grow such greef unto His Majestie, specially thorow the behaviour of the prynce his sonne, and yet Her Majestie must needes take in great good part that it hath pleased His Majestie to imparte the knowlege of the particularities thereof unto Her Majestie's highness as his good sister, who continually wisheth and desireth all good unto His Majestie, and that I, as Her Majestie's servant, was exce-

ding sorie any such occasion of greef shold bee ministred unto the kyng, beyng of so good natnre, namely by his sonne, the prynce. Nothwithstanding, saving His Majestie's vexation and trooble in mynd, I was of opynion that the kyng hath doon verie weli and circnmspectlie in sequestring the prynce in this sort as he hath doon, consydering the great enormyties and unsufferable attemps he hath goon about of late; which, if he had been boren with ail a litle longer, wold have hreat greater unquietnes in some of His Majestie's Estates than cold weil bee boren, and therefore I thought the kyng had no remedy but to doo as His Majestie hath doon, or ells to abyde some strange and soden adventure. He sayd he was verie glad to heare me sey so, and that I was of that jugement, whereof he sayd the kyng wold bee verie glad also, and surely to sey to you that I know, by some prove and experience, I never dealt with a more dissolute, desperate and unconversable parson, and therefore thinke it was high tyme to cutt him shorter of his libertie or elis, etc. (1), and this with Her Majestie's pardon.

I am enformed that, a while in the first of his emprisonnement, he was put into fetters, but that dured not long. Now he is removed from his accustomed lodging unto the tower wheare Frances, the french kyng, was kept prisoner, and a verie sure gard sett upon it; all his servants and retinew discharged unto of the corte, no parson one or other can bee suffered to come at him, bnt fyve appoynted by the kyng, of which Wrigomes is the chefe, and lyeth in the lodging where the prynce lay before. The kyng will not yet appoynt any assemblé of cortès, but hath sent unto everie grande, I meane to all dukes, contes and marqueses, and all heddes of religion, as weil present at the corte as absent, a sheduia gyving them severalles notyce that he hath comytted the prynce his sonne to close prison, for great and waytie causes, which he will disclose unto them hereafter. And thus wishing the contynuance of goddes peace and commen quyet unto Her Majestie and ail estates of that realme, I take my leave of you for this tyme, desiring youre advertisement of the recept of this letter, and of such other thinges as you shall thinke expedient.

From Madrid of Castyle, the 28 of january 1567.

Your most bounded,

Jo. Man.

To the right honorable sir William Cecyil, knight, pryncipall secretary to the Quene's most Excellent Majestie, and of Her Highness wardes.

(*State paper Office*, papiers d'Espagne.)

(1) Et cætera. L'auteur de la lettre termine cette phrase de cette manière dans l'original.

V

Lettres écrites au cardinal Alessandrino, secrétaire d'État de Pie V, par l'archevêque de Rossano, nonce à Madrid.

PREMIÈRE LETTRE.

24 janvier 1568.

Sono molti giorni che, stando il re fuori, comandò secretamente che si facesse fare orationi in alcuni monasterii, acciò nostro signore Dio indrizzasse bene et felicemente un gran negotio che se li offeriva. Questo è costume di questo prencipe veramente molto religioso, quando li occorre qualche cosa da essegnire che sia importante : non potendosi altrui imaginare che negotio fosse questo. Domenica alli 18, la notte, venendo il lunedì, Sua Maestà con quattro o cinque del suo consiglio di Stato discese alle stanze del prencipe suo figliuolo, et, con una quiete et compositura d'animo grande, per quanto intendo, con poche parole, levò l'armi del detto prencipe, ch'era in letto, et lo fece riserrare, et postovi guardie lo tiene custodito nelle medesime stanze, levatovi le scritture ch'erano in camera sua et in mano delli secretarii, et postovi a servirlo alcuni cavalieri eletti da Sua Maestà. Hoggi poi il re mi ha fatto dire, per il signor presidente, che, oltre il conto che Sua Maestà darà a Sua Beatitudine, per questo corriero a posta, con sue lettere, et per bocca del suo imbasciatore o agente, vole ancora che io sappia che la causa per la quale s'è mossa di fare quest'effetto, è sola l'haver Sua Maestà voluto più presto haver riguardo al servitio di Dio, alla conservatione della religione et delli regni et vassalli suoi, che alla carne et sangue suo propio, et che ha voluto quasi sacrificare per il predetto servitio l'unico suo figliuolo, perchè non poteva far altro, se non voleva esser troppo ingrato delli benefitii che Nostro Signore Dio li fa di continuo; et che per hora non può dir altro, ma di mano in mano farà intendere a Sua Santità li particolari, volendoli come a padre amorevole dar conto d'ogni cosa, dove Sua Beatitudine vedrà aperto come sia stato necessitato di farlo, ancorchè con infinito dolore et perturbatione dell' animo suo, come si può pensare.

Questo mi ha detto in somma il presidente ; et, dicendogli io che mi par strana cosa quello che si va dicendo per tutto, cioè che questo giovane havesse pensato *etiam* contro la persona del re suo padre, rispose che questo saria il manco, perchè, se non fosse stato altro peri-

colo che della persona del re, si saria guardata et rimediato altramente, ma che ci era peggio, si peggio può essere, al che Sua Maestà ha cercato per ogni via di rimediare, già due anni continui, perchè vedeva pigliarli la mala via, ma non ha mai potuto fermare nè regolare questo cervello, finchè è bisognato arrivare a questo. In vero, conoscendo questo re verso ogni particolare molto giustificato, amorevole et pietoso verso li suoi, et circonspettissimo in ogni sua attione, io teneva per certo che la causa fosse urgentissima et necessaria : ma ancora più di quello che io credeva mi è stata esagerata dal detto signor presidente, così in genere, senza venire alli particolari, ma ben parlando in modo che si può comprendere che si farà processo grave, et si ponerà in carta il tutto, et si procederà avanti in questa causa, a la quale Dio conceda felice fine. Sua Maestà n'ha dato conto similmente così in genere alli suoi consigli tutti qui presenti; lo scrive alli prelati, alli baroni et alle communità delli regni suoi, massime a questi di Castiglia nelli quali il principe è giurato : itachè la cosa è importantissima et non solo una correttione paterna.

Questo è quanto posso dire circa quello che mi ha detto il presidente. Ma le cose che si vanno dicendo per la corte sono molte, ma incerte et imaginationi più presto che scienza. Ben si tiene molto chiaro et communemente che, se bene l'occasioni siano state molte et di più tempo, nondimeno ultimamente don Giovanni d'Austria si sia trovato necessitato dal debito suo d'avvertire Sua Maestà di alcune cose che hanno accelerato quest'essecutione : il che io non posso affermare per altro modo che per la voce commune de la corte.

Sua Maestà non ha voluto che si parta corriero nessuno di quà nè d'altrove per Italia, finch'ella habbia fatto espedire questo a posta, per essere il primo, come pare conveniente, di dar conto a Sua Santità prima, et poi agl' altri principi d'Italia, di questo così gran caso, et questa è la causa che io non ho potuto darne ragguaglio prima : et forse l'avviso sarà arrivato innanzi, quasi *per manus traditum,* più presto che per lettere della corte.

Ancorchè Sua Maestà mostri fortezza d'animo, non dimeno se li conosce molto bene il dolore che ne sente, come ogni huomo si può imaginare, et penso che li spirituali et tanti conforti che, come io credo, Sua Santità le darà con le sue lettere, li saranno molto cari et utili.

Vostra Signoria Illustrissima et Reverendissima si può imaginare come stanno la regina, la principessa et tutti gl'amorevoli di Sua Maestà, anzi certo tutta la corte, vedendo questo buon re così gravemente travagliato.

Questo è quanto per hora posso avvisare, tanto più che Sua Beatitudine sarà avvisata di questo fatto per lettere di Sua Maestà, la quale forsi si sarà più aperta con Sua Beatitudine che con me o altri qui

presenti. Nelle lettere che saranno con queste darò risposta alle ricevute. Non ho voluto confidar queste alli secretarii, seben so che, per la mia lettera difficile da legere, forse tornarà in qualche fastidio a Vostra Signoria Illustrissima et Reverendissima, alla quale baciando con ogni riverenza le mani, prego nostro signore Dio li conceda ogni contento.

Di Madrid, li 24 di gennaro 1568.

Tenuta fino alli 27, et in questo mezzo Sua Maestà ha dato ordine che, nelle lettere che si scrivonno a tutti li prencipi et regni, si dica che la voce ch'è uscita che'l prencipe havesse cercato di offendere la real persona sua propia, è falsa; et questo medesimo fa dire a bocca, da Ruy Gomez, all'imbasciatori di re et di Venetia che sono qui; ma il presidente parlò con me nella medesima forma che lo scrivo di sopra.

DEUXIÈME LETTRE.

4 février 1568.

Non era sicuro che le lettere non fossero aperte et le cifre brusciate, però non scrissi questo per il passato. Si tien per fermo che privaranno il prencipe della successione, et non lo liberaranno mai. Li più favoriti del re erano odiati da lui a morte, et adesso tanto più, et quando questo venisse a regnare, si teneriano rovinati loro et tutta la sua successione, et lo tengono per crudele talmente che non fossero sicuri gl' altri figliuoli del re propio. Li faranno processo, e, quando vogliano venire a privatione o declaratione alcuna, credo sarà necessario ricorrere a Sua Santità per assolutione dal giuramento delli popoli et signori di Castiglia, che lo havevano giurato. Credo che'l principal fondamento sarà che non ha cervello nè sano intelletto, et a questo aggiongerano altre cause che dicono apparire per propie sue scritture, cioè d'haver havuto animo di fuggire, impadronirsi dell' armata, de' Stati, o cose simili. Et, perchè il presidente mi disse che, se'l re non faceva questo, vi saria stato pericolo della religione, io ho voluto cercare un poco, et non trovo altro senon doi cose : una che, havendo tutti gl' altri preso questo giubileo che Sua Santità mandò, il prencipe andò in un monasterio fuori di Madrid, che si chiama San Gironimo, et perchè desiderava di non mostrare di non voler pigliare il giubileo, congregò molti frati, et li dimandò se, havendo uno nell' animo odio contra un altro, ma con raggione, si poteva communicare ; li fu risposto di no : di poi dimandò se potevano communicarlo con una hostia non consecrata, perchè il popolo vedesse che si communicaba ; li fu risposto similmente di no, et che saria

gran sacrilegio; et così non se communicò altramente. La seconda è che, stando il mondo così infestato dalli heretici, se'l re venendo a morte lassasse il governo, si può dire del mondo, a questo intelletto così debile et infermo, in un tratto tutti li regni sariano corrotti dagli heretici, come gli altri, et, per prevenire et evitare questa rovina, il re per coscienza era tenuto di far questo. Altro io non posso comprendere che vi sia circa la religione, se ben dicono alcuni che havesse qualche animo di trattare con alcuni prencipi di Germania, ma io non vi trovo fondamento ne cosa che me lo faccia credere. Ma ogni cosa può essere.

Il parentato con la figlia dell' imperatore è espedito tal che, se'l re di Francia fa quello che deve et resta vero padrone del suo regno, sarà facilmente sua. Non credo che bisogni pensare più per adesso che il re vadi in Fiandra, se bene s'intende che quelli popoli si mettino in desperatione, perchè non vorriano il governo del duca d'Alba.

TROISIÈME LETTRE.

30 mars 1568.

Ho cercato questi giorni di sapere alcuni particolari del fatto del prencipe, perchè molte cose si sono dette, come ocorre in questi casi, ma le vere non si sono potute così presto intendere; et, si come non conveniva scrivere a Sua Santità le parole che si vanno dicendo per le piazze, così mi pare conveniente di scrivere questi particolari, ancorchè potria essere che Sua Santità gli havesse intesi forse per altra via, almeno in confuso.

Da principio s'ingrandì molto la causa di questo fatto, et quelli che parlavano mostravano in un certo modo che vi fosse l'interesse della religione, et si andava ancora dicendo che vi fosse machinatione contra la persona del re. Onde, cercando d'intendere la verità di queste cose, non trovo circa la religione senon quello che già scrissi per le passate delli 14 di febraro, et circa il resto questo che segue: cioè che, parendo al prencipe di non essere trattato in molte cose come desiderava, haveva conceputo alcun tempo grande odio contro il re et contra quelli che li pareva che più potessero con Sua Maestà; dall' altra parte il re haveva molte male satisfattioni di molte cose occorse, et del portare et del procedere del prencipe, il quale ultimamente haveva deliberato di partirsi dalli regni paterni, quasi come disperato, et haveva communicato questo suo pensiero con alcuni, tra quali furono don Giovanni d'Austria, marchese di Pescara, il duca di Medina di Rioseco, et forsi qualche altro, et riceveva da questi scritture di loro mano, dove promettevano

di servirlo in un viaggio, andando in sua compagnia. Questi non fecero cosa senza saputa del re, o con altra riserva per la quale salvassero la fedeltà et debito a Sua Maestà, la quale, essendo informata del tutto, et sapendo forse quanto il prencipe pensava et parlava et quanto haveva scritto in diverse lettere et altre scritture che dirò di poi, et che il tempo della partita era vicino, et che voleva mettere in essecutione quello che haveva in animo, pensò molto et fece fare orationi, et al fine deliberò di ritenerlo, quando egli non mutasse proposito. Onde all' ultimo, vedendo che le dissuasioni delli sopradetti non lo havevano mosso, et che già haveva insieme una sommetta di denari, et faceva instanza a don Giovanni che fosse in punto per partire et li servasse la promessa, pensò che fosse più degno, più sicuro et più certo di ritenerlo qui che in altro luogo, et così lo ritenne, come già scrissi, et, levando tutte le sue scritture, trovò in esse molte lettere già serrate, quali havevano ad essere date doppo la sua partita, cioè una al re suo padre, una a Sua Santità, l'altra all' imperatore, et in somma a tutti li prencipi christiani cattolici, et alli prencipi d'Italia, et alli regni et Stati di Sua Maestà, a tutti li grandi di Spagna, alli consigli et cancellarie, et alle communità principali.

Quella per il re conteneva specificatamente molti agravii che in molti anni pretende che li siano stati fatti da Sua Maestà, et diceva ch'egli se n'andava fuori delli suoi regni, per non poter sopportare tanti agravii che li faceva.

Quelle delli grandi di Spagna, consigli et communità contenevano il medesimo, aggiongendovi che Sua Maestà trattiene il dargli moglie, acciochè non habbiano a succedere nelli regni li figliuoli che nasceranno di lui, ma quelli del re propio, et li raccorda che l'hanno giurato per suo prencipe, che non si lassino rimovere dal debito et dalla osservanza del giuramento; et li prega a dargli consiglio in qual luogo del mondo, fuori delli regni del padre, conviene più che la persona sua si fermi et risieda; et promette a quelli che saranno fedeli et staranno fermi nel giuramento, alli grandi favori et gratie, et in specie renderli la gabella che diceva che il re gli ha tolto nelli stati loro; alle communità levar le gravezze che diceva novamente esserli imposte, et in somma a ciascuno prometteva quello che sapeva che li fosse grato.

Et alli prencipi non sudditi rendeva conto ch'era stato sforzato di fare questa risolutione, et li pregava che la pigliassero per bene, et cercava di farseli amici con buone parole et molte offerte.

Questa è la somma di quanto ho potuto intendere delle lettere.

Vi è ancora una lista dove scriveva di sua mano gli amici et li nemici suoi, li quali diceva di havere a perseguitare sempre fino alla morte; fra li quali il primo era scritto il re suo padre, di poi Rui Gomez et la moglie,

il presidente, il duca d'Alba et certi altri. Gli amici : in primo loco la regina, la quale diceva che gli era amorevoglissima ; don Giovanni d'Austria, suo carissimo et dilettissimo zio, don Luis Chisciata, se ben mi ricordo, don Pietro Fajardo, che sta in Roma, et certi altri che io non li so.

Si è inteso ancora che molte volte andava buttando alcune parole di sollevamento : *exempli gratia*, se parlava con qualche uno della corona di Aragona, diceva che gran torto se gli fa a non dare carichi honorati ad huomini di quelli regni; alli baronni titolari diceva che non havevano il loro debito loco, nè era fatto quel conto di loro che si doveva; si doleva delle gravezze delli popoli, et similia.

Le sopradette scritture furono ben lette nel consiglio di Stato, ma non ho poi inteso che sia fatto processo, o posto altro in scritto, come fu detto da principio.

E questo è quanto posso dire di luogo assai buono circa questa materia, la quale non ho posto in cifra, se bene è cosa da tenere secreta, perchè spero che le lettere veniranno sicure; ma desidero havere avviso in specie della ricevuta di questo inserto.

(Bibliothèque nationale, à Madrid, MS. X 172, pp. 565, 580, 649.)

VI

Lettres écrites à Pietro Loredano, doge de Venise, par Sigismondo Cavalli, ambassadeur de la république à Madrid.

PREMIÈRE LETTRE.

22 janvier 1567 (1568, n. st.).

Serenissimo principe, se in questa lettera descenderò ad alcune particolarità, le quali cerco di fuggire in altre materie, Vostra Serenità mi perdonerà, parendomi che la importantia della cosa meriti che lei sappia ogni minuccia di essa.

È molti giorni et mesi che il principe di Spagna si trova malissimo satisfatto del re suo padre, et all' incontro il padre pochissimo contento di tai modi, il qual più volte ha ributato, et gravissimamente increpato di molte impertinentie che faceva non convenienti ad un principe par suo. Ogni tratto usava qualche insolentia alli principal gentiluomini della

corte; tutta la notte andava armato con archibuseti, commettendo diverse insolentie; ora profusissimo nel spendere, et non avendo il modo come voleva, costringeva questo et quello a prestarli danari, et tra li altri bisognò ad un Nicolò Grimaldo, genovese, che il prestasse 40^m scudi. Con tutte queste severe admonitioni del padre, non restava il principe di continuar nella sua vita, facendo ben spesso per diversi mezzi dimandar danari al re, il qual poco si curava di sue dimande, anzi li mostrava mala ciera, in modo che il principe, vedendosi esser in disgratia del padre, ultimamente, dopo l'esser con diversi mezzi molto intrinsicato con don Gio. d'Austria, comunicò seco un suo pensiero, per quanto fin' hora si dice, che non si può bene sapere la verità, di voler un giorno amazzar il padre con uno archibuseto, et lo pregò ad esser partecipe con lui in questo fatto, cercando con tal mezzo a persuaderlo che lui non haveva mai da sperar cosa alcuna dal re, che certo lo faria viver sempre povero, vedendo come trattava lui che era fiolo; che quando volesse aiutarlo in cio, li daria poi il regno di Napoli, overo il stado di Milano. Non si sa quello che don Giovanni li respondesse; ma pochi giorni di poi, li detto don Giovanni finse di esser chiamato dal re per le cose della armata, et andò fuori a trovare Sua Maestà, con la qual stete x giorni. Il principe, che intese che li eran fatte carezze estraordinarie dal padre, dubitò che lo avesse scoperto; però scrisse a don Giovanni che desiderava grandemente di parlarli, ma che il re non sapesse; che saria andato a trovarlo fuori, ad un loco determinato, et che lo pregava ad andarvi ancor lui, con animo, se non iva, di amazzarlo: ma don Giovanni, avedutosi forse di questo, non vi andò. Il giorno dietro, essendo tornato con il re qui in Madrid, il principe, pur risoluto di voler effettuare questo suo animo, mandò a dimandarlo una mattina alle sue camere, et preparò un archibuseto per apararglielo nella vita quando venisse: ma un gentiluomo di camera, che dubitò di qualche male, discargò la ruota, ove quando don Giovanni entrò, il principe trovò l'archibuseto discargato, ma pose mano alla spada per darli una stocata; Dio volse che non lo ferì. Il che saputo dal re, per all' hora non disse altro; ma come fu la mezza notte, che il principe era già nel letto, discese in persona alle sue stantie, accompagnato dalli quattro principal della corte. Come fu detto al principe che il re veniva, saltò di letto, et disse al padre se lo voleva amazzare; rispose il re che non, ma ben castigarlo et trattarlo come un mato: al che soggionse li principe che mato non era, ma ben disperato. Il re non disse altro, ma di propria mano tolse la spada et pugnal del fiol, portandola fino alle sue stantie; et partendo, disse al principe che non uscisse più di là, et subitò li pose la guardia et fece inchiodare tutte le finestre, privandolo di ogni sorta di arme; fino quando mangia, non li dan cortello. Così resta rinchiuso con molta custodia. La mattina dietro,

Sua Maestà chiamò a se tutti li consigli, et li fece intender quanto havea fatto la notte, dicendoli che non poteva far dimanco, per servitio di Dio et per sicurtà delli suoi regni, di far questa esecutione; che poi li diria la causa. Ha dato ordine che tutti li grandi di Castiglia venghino qui, et similmente li commessi delle corti del detto regno, perchè già il principe fu giurato in esse. Fa ancor venir tutti li uomini d'arme et leggieri di questa provincia, si crede per mandar con tal custodia il principe in qualche parte; et mi è detto da bona via che Sua Maestà vorrà, per sua maggior giustificatione, che il consiglio regal vedi lui il processo, et giudichi intorno al fatto del principe per giustitia: il che non sarà bon segno per Sua Altezza. Mi dice anco questo mio amico, che il principe non havea animo di insidiar alla vita del padre, ma che voleva sopra l'armata passar con don Giovanni d'Austria in Italia, et metter revolution nelli Stadi di Sua Maestà in quelle parti, et veder di farsene padrone, et passar poi nella Fiandra, per haver quelli altri; che havea animo di andar a trovar l'imperador dal quale sperava gran favore, et havea di più scritto a diversi principi di Germania sopra questo fatto; et quando Sua Altezza comunicò tutto cio con don Giovanni, lui prese tempo 24 hore a risolversi; ma dopo partito andò a trovare il re, et li narrò il tutto come di sopra. La certezza veramente della causa di questa retenzione è occultissima; perciò non si meraviglierà Vostra Serenità, se non ne confermo totalmente alcuna. . . . .

Di Vostra Serenità servitor,
SIGISMONDO DI CAVALLI, ambasciador.

DEUXIÈME LETTRE.

27 janvier 1567 (1568, n. st.).

Serenissimo principe, io havea già cinque giorni apparecchiato per inviar le alligate mie, dovendosi partir la notte il corriero che parte hora con duplicati per Fiandra per la strada di Italia, ma ho fatto soprastar dal secretario Perez, per consegnarli diverse lettere indricciate a quelli ministri di Sua Maestà, per le qual danno conto ad ognuno, a nome del re, della retentione del principe. Questa istessa notizia si è data in Fiandra; si scrive alli grandi di Spagna et alle città, li quali non veniranno cosi presto qui, come si diceva. Hoggi il signor Rui Gomez ha mandato per me, ove, dopo havermi dato la qui alligata lettera del re, disse che se ben Sua Maestà dava conto di tutto questo successo a quella Illustrissima Signoria per detta lettera, havea nondimeno ordinato che lo dicesse

ancora a me, come principal ministro in questa corte, soggiongendo che, se ben era sparsa voce che il principe havesse havuto pensiero di insidiar alla vita di Sua Maestà, che però in fatto non era vero, ma ben era stata gran causa che lo havea indnto a far tal dimostratione contra del suo sangue et unico fiolo : ma tenendo il re sopra tutto conto del servitio di Dio, della quiete et sicurtà de' popoli a lui commessi, non ha potuto far di manco di quanto ha fatto; così mi pregò a inviar la detta lettera a Vostra Serenità, con dirli di più che di quello che per giornata succederà Sua Maestà ne darà sempre conto alla Serenità Vostra, conforme alla stima che fa della sua amistà. Io pregai Sua Excellentia a render gratie al serenissimo re, per nome di Vostra Sublimità, di questo confidente officio, ma che infinitamente mi doleva dover esser ministro di tal nova, sì per rispetto di Sua Maestà, come perchè io so che da essa ognuno dell' Eccelentissimo Senato si attristerà grandemente et haverà estremo dolor del travaglio di Sua Maestà, la qual, per la molta bontà et altre rarissime condition sue, è veramente indegna di tai fortuna; pur che io sperava che nostro signor Dio haveria dato miglior indriccio a questo negotio, et fatto viver il serenissimo re con più tranquillità et quiete d'animo per molti anni. Io pregai ancora a bacciar la mano di Sua Maestà del favor che particolarmente havea fatto a me, per rispetto di Vostra Serenità, ordinando che mi fosse partecipato questo negotio.

Sua Maestà ha ristretto il principe in una stantia sola et licentiato tutta la sua corte, con fare eletion di sei gentiluomini di quelli della sua boca, et altri sei di minor qualità per li servitj più bassi della camera : questi dodici soli havean da entrar nella camera del principe, et esservi sempre doi alla sua custodia. Al conte di Feria è stato levato questo carico, et tutta la sopraintendentia commessa al signor Rui Gomez, il qual starà con la moglie nelle stantie che soleano esser del detto principe, congionte a quella dove l'han posto. Questa depulation del signor Rui Gomez farà che molti negotii andaran lunghissimi, perchè lui non vi potrà così attendere come soleva, et a me dispiace assai, vedendomi tolta la comodità di visitarlo alcune volte, come faceva per servitio di lei.

La certezza della gravedanza della regina ha dato un poco di consolatione a Sua Maestà, sperando con altri figlioli poter meglio fondar la sua successione.

Di Vostra Serenità servitor,

Sigismondo di Cavalli, ambasciador.

TROISIÈME LETTRE.

11 février 1567 (1568, n. st.).

Serenissimo principe, alli 22 et 27 del passato, scrissi a Vostra Serenità quel tanto che era successo del serenissimo principe di Spagna, et le inviai la lettera di Sua Maestà in questo proposito. Di poi io sentiva a ragionar tanto et così diversamente di quello che ne ha da esser, che non mi sapendo risolver a creder alcuna cosa, deliberai di andar a visitar il vescovo di Cuenca, per cavarne alcuna verità. Così trovandomi seco, feci cascar a proposito questo ragionamento, et lo pregai a dirmi qualche particolar di questa materia. Sua Signoria Reverendissima, con confidentia, rispose che era più di tre anni che Sua Cattolica Maestà stava con questo pensiero per causa del principe suo figliuolo, parendole che dalle operationi che faceva, et dal cervelo che conosceva in lui, potesse dir di non haver herede de li suoi Stadi. Per questa causa ha sempre prolongato la effettuazione del matrimonio con la fiola dell' imperator, ne lasciato di far molte cose che altrimenti haveria fatte. Con tutto cio andava tollerando le sue paccie, vedendose per giornata si andasse a componerlo, et ha fatto diverse prove per veder se le cose stravacanti che faceva procedevano da furor giovenil, ne da appetito di dominar, o per mancamento di giudicio; però lo pose capo in li consigli, li diede autorità di comandar in molte cose; ordinò che li fusse somministrato sempre grossa summa de danari. Ma si conobbe et si provò, che quando lui entrava in consiglio, poneva confusione in tutto et impedimento in ogni deliberatione ; la autorità havuta dal re usava, per il contrario, ne a suo maleficio ; li danari li gettava fuori di proposito et senza giudicio : però parve a Sua Maestà di tornar a revolger la man in tutte queste cose. Da qui si augmentorno le discontentezze, et principiò a nascer le desperationi di Sua Altezza, incargando spesso alcuno delli ministri in l'honore con dimostration di pessimo animo contra di loro. Et in questi giorni essendo persuaso a tuor il giubileo, come facevano li altri, Sua Altezza tentò diversi religiosi, che volessero communicarlo con darle la hostia che no fosse sacra, per celar questo mal animo che haveva contra li ministri et contra il padre : ma non trovò chi volesse commetter tanta idolatria, et lo fecero intender al re. Onde vedendo Sua Maestà che queste operationi andavano a cammino di causar un giorno qualche gran scandalo, si risolse di far la esecutione che è manifesta ; et credeva lui che il re vorrà ancor far conoscere la causa di questo alli suoi Stati, et che per mancamento di cervelo il principe suo figliuol è incapace della successión. Et mostrando io di no

creder che il re andarà tanto avanti in questo fatto, me tornò a firmar che certissimo lui credeva che io faria, perchè, prima che sia venuto a questo, vi ha pensato molto sopra, et quando il re principia, è solito ancor di finire le sue risolutioni. Hora il detto principe sta ristretto nel modo et con le guardie che per altre mie scrissi, ne lasciano chè persona si accosti a quelle camere, fuorchè li deputati al suo servitio. Intendo che han posto come una ferrata al foco della sua camera, acciò Sua Altezza non possi accostarsi con tutta la persona ad esso; delli suoi gentilhomeni che lo servivano, alquanti sono stato accettati dal re in quelle gradi et carichi che con lui tenevano. Havea il detto principe, prima della sua detentione, scritto lettere ad alcuni grandi di Spagna, facendoli intender che si voleva servir di loro in una giornata d'importantia, però li pregava a star apparecchiati; la maggior parte di questi significarno il tutto alla Maestà del re et la risposta data; li altri, se ben risposero cautamente al detto principe, con dir che sariano pronti tutta volta che non fosse contra la religione et servitio del suo re, nondimeno Sua Maestà resta con mala sodisfatione di loro, perchè non glie l'hanno fatto intendere. Si aspetta qui di giorno in giorno uno ambasciador mandato dalla regina di Portogallo, avia di questo principe, perchè pare che Sua Maestà Catolica non vogli proceder più oltre in questo negotio senza la presentia di esso ambasciadore. . . . .

Di Vostra Serenità servitor,
SIGISMONDO DI CAVALLI, ambasciador.

(Archives impériales et royales de Venise.)

VII

Lettres écrites à Côme de Médicis, duc de Florence, par Leonardo de Nobili, son ambassadeur à Madrid.

PREMIÈRE LETTRE.

21 janvier 1568.

Illustrissimo et eccellentissimo signor principe, questa lettera riceverà Vostra Eccelenza per via di Francia, perchè, per il caso stravagante che V. E. intenderà, sono impedite tutte le strade da poter scrivere in Italia o in qualsivoglia parte, per ogni sorte di gente. E perchè V. E. abbia qualche poco di lume di quello che è passato, mi son risoluto a tutta ventura inviar questi quattro versi per Francia. Saprà V. E. che, alli XVIII di

qnesto, S. M., alla mezza notte, accompagnato dal consiglio di Stato e di guerra, che sono Ruy Gomez, il prior don Antonio, il dnca di Feria e Luigi Chissiada, si partì dalle sue camere e andò alla camera del principe di Spagna, sno figliuolo, il qnale era già nel letto, e subito che sentì suo padre, saltò fuora del letto in camicia, alzando la voce e dicendo : « V. M. « mi vuol amazzare? » S. M. subito li disse che si rientrasse nel letto, che vedrebbe qual era la volontà sna, ed accostatosi al capezzale, pigliò la spada del principe e dettela al conte di Feria, ed alzando il capezzale del letto, trovò un archibnsetto carico di palline, e medesimamente lo prese e dettelo a uno di quelli che erano seco, non cessando però il principe d'esclamare che S. M. lo volea amazzare o legar per pazzo, dicendo che non era tocco ma disperato. Così S. M. fece levare tutte l'armi e tutti i ferri, sino a gli alari di quella camera, e conficcare le finestre, e rientrare il principe nel letto, dandolo in guardia al conte di Feria; il quale con alabardieri facesse guardar le porte di tutte le camere, nè permettesse che entrasse dal principe altri che due camerieri, don Rodrigo di Mendoza et il conte di Lermo, li quali chiamò quivi e comandò loro che senz' arme nissuna tenessero grandissima cura del servizio del principe, e che era sicuro che, essendo cavalieri, lo farebbono, ed avvertissero che mancandone sariano traditori al sno re; e lasciato buonissime guardie, sene salì nelle suc camere. Di poi, la mattina, mandò per il consiglio di Spagna e d'Italia, dicendo loro che aveva fatto prigione il principe suo figliuolo, e che ne diria la cagione.

Questo è il fatto puro come è passato. Non ho comodità nè sicurtà di dire altro a V. E. : credo bene che presto potrò scriverle a lungo intorno questa materia. Intanto per brevità mi scusi, e sappia che tuttavia il principe sta prigione a grandissima guardia, e si crede che S. M. ne darà conto a tutti i principi. E umilmente baciandole le mani, etc.

DEUXIÈME LETTRE.

25 janvier 1568.

Con tutto che per il signor Ascanio della Cornia io dessi notizia a V. E. della mala satisfazione che aveva il re de' progressi del principe suo figliuolo, e quanto furiosamente e senza giudizio esso principe si governasse, non però resterà V. E. di maravigliarsi dell' accidente che per questa m'occorre di raccontarli, seguito alli XVIII di questo mese, l'antivigilia di San Bastiano, eseguito da S. M. con tanta prudenza che più non si potea desiderare dalla sperienza di questo snpremo signore. Io narrerò prima a V. E. il caso puro, di poi quel che si dice, insiem con quello che io ho potuto ritrarre, perchè molte cose si son passate riposte, nel secreto del padre e del figliuolo, delle quali non si può dar certa notizia.

Tornò S. M. alli XVI [1] di questo, a dne ore di notte, d'all' Escuriale, dove era stato circa un mese per le feste del Natale, e il dì XVII quietissimamente e senza dimostrazione alcuna fu a messa in cappella, accompagnato dal principe suo figlinolo, secondo il costnme ordinario, senza alcuna sorte di alterazione. Il giorno medesimo si vide andar attorno qualche polizza fra S. M. e il presidente del consiglio reale. La notte seguente, a mezza notte, fece S. M. chiamare nella sua camera quattro del consiglio di Stato, quali sono Ruy Gomez, il priore don Antonio, il duca di Feria e Luis Quisslada, e insieme con loro s'abassò alla camera del principe suo figliuolo, il quale era nel letto e in procinto di far serrar la camera per dormire, quando arrivò il re con tutti questi al suo letto. Il che visto dal principe, subito saltò fuora in camicia, dicendo : *¿ Que es esto? V. M. me quiere matar? Porque?* Al che rispose S. M. che s'entrasse nel letto, perchè a quello che era venuto a fare si movea solo per sua salute e per suo bene. E replicando il principe : *¿ V. M. me quiere atar como loco? Yo no soy loco, mas desesperado,* diceali pur S. M. che tornasse nel letto, che non era venuto per farli male; e intanto s'accostò al capezzale, ponendo mano sulla spada del principe che stava là, e la dette in mano a uno di quei quattro; e alzando il capezzale del letto, trovò un archibusetto carico di molte palline, e lo dette in mano a un altro, e fece cercar tutta la camera per armi e ferri, levando via sin a gli alari del fuoco. Fece di più conficcar le finestre della camera, e guardar minutamente che non vi restasse cosa di ferro. Fece poi pigliar una cassetta dove il principe tenea le sue scritture, e cercar minutamente se in altre casse ne fosse separate dall' altre : e tutto con molta quietudine d'animo e grandissima costanza, cosa certo miracolosa a chi la vide, sempre dicendo al principe : *Sossiegaos y no tengais miedo, que todo se hace por bien.* Erasi di già tornato nel letto il principe, usando molte parole fuor di proposito, le quali non furono avvertite come dette quasi singhiozzando. Fatte tutte queste diligenze, chiamò S. M. il conte di Feria, comandandoli che con ogni diligenza stesse a la cura del principe, con quella guardia di soldati che facea di bisogno, perchè egli non uscisse di quella camera, e in suo aiuto fosse Luis Chisslada, cambiandosi con Ruy Gomez, acciochè sempre un di loro stesse presente e vigilassino tutte le azioni del principe, e tenessino cura della sua salute, come della persona del re. Di più fece chiamar due della camera, don Rodrigo di Mendoza e il conte di Lermo, e li comandò che stessino senz' arme al servizio del principe come prima, avvertendo molto bene che ei non parlasse con

[1] Cette date du 16 et celle du 17 à la ligne suivante doivent être le résultat d'une inadvertance dans l'original ou la copie : c'est le 17 et le 18 qu'il faut lire.

alcuno, nè li fosse mandato ambasciata, e che fedelmente guardassino tutte le azioni sue e ne dessino conto a S. M.; la quale si persuadeva che sariano per farlo, avendoli per cavalieri fedeli al lor re, ma che avvertissero che facendo altrimenti li sariano traditori. E cosi ordinate tutte le guardie, sene salì di sopra alle sue stanze a dormire.

La mattina a grand' ora fece chiamare l'ambasciatore dell' imperatore, e li disse tutto quello che s'era passato la notte, soggiungendo che presto darebbe conto a S. M. Cesarea de' particolari : chiamò di poi tutti quelli del consiglio reale di Spagna, e li disse il medesimo; di poi il consiglio d'Italia, coi quali s'allargò che, per servizio di Dio e per servigio de' suoi vassalli, era stato forzato a eseguir tutto quello nella persona del figliuolo, e che presto daria conto publicamente con quanta giusta cagione e pietà cristiana egli lo avesse fatto. Intanto fece comandare che nissun corriere potesse essere spedito, nè di qui ne di lontano molte poste, nè partisse nissuno a piè che fosse lasciato passare, e comandò ogni diligenza acciochè questo fatto non potesse essere scritto avanti ch'egli stesso publicasse il vero. Fece pigliare tutte le scritture di Gastel, secretario del principe, e porre in camera sua. Tolse anco circa xxx^m scudi che si trovarno in camera del principe, e dicono che alcuni altri gliene veniano di Siviglia; e fin adesso non s'è visto altra novità, sebbene si dice molte pappolate. Il principe sta molto ben guardato, di dì e di notte, da quelli quattro del consiglio di Stato, due suoi majordomi, che sono don Federigo Enrichez, fratello del prior don Antonio, e don Giovanni di Velasco, e da due camerieri, nè altri è che lo vegghino. Le porte sono guardate da molti Tedeschi e arcieri; n'è s'è visto altri motivi se non qualche imbasciata che ha mandato a suo padre, che non si sa, ma dicesi che non sono anco degne di considerazione.

La cagione di tanto straordinario accidente si è detta in diversi modi. Alcuni hanno voluto dire che il principe machinava la morte di S. M.; altri d'amazzare Ruy Gomez e qualche altro dei grandi servitori di S. M. a chi egli volea male; alcuni han detto che si volea fuggire, e altre simili chimere. Ma la verità è che mal satisfatto era di suo padre, perchè in vero le azioni sue tanto disbarattate e senza giudizio e con offesa de' vassalli e servitori non comportavano che S. M. se li mostrasse amorevole, ed era di bisogno raffrenar i suoi furori, i quali hanno molte volte offeso non solamente i signori, ma ancora la principessa sua zia e la regina : le quali cose non potendo S. M. comportare, era forzato dargli delle strigliature e dei rabuffi, da' quali inacerbito s'era risoluto, con l'aiuto di don Giovanni d'Austria, col seguito de' principi d'Italia e aiuto dell' imperatore, ribellarsi da suo padre; e per questo effetto tenea scritte molte lettere a tutti i potentati, narrando li mali trattamenti che li faceva suo padre, e il suo mal governo contro i vassalli, e

mille altre pastocchie, e quanto giustamente doveano muoversi a compassione di lui, a quali promettea gran cose, e facea grand' assegnamento sopra l'armata e in Italia, facendo anco saper il tutto alli elettori, con molti altri lunghi discorsi fuor di ragione, insieme con la nota di tutti gli uomini a chi egli volea male, e di tutti i modi da governarsi, partendosi dalla corte, e di chi egli si volea fidare; et il disegno suo era partirsi alla primavera sopra l'armata, e passar in Italia, e di quivi alla corte dell' imperatore. E per dar principio a questa sua volontà, dopo l'aver fatto memoria di quanto avea da eseguire, chiamò, due sere innanzi, don Giovanni d'Austria, il quale era tornato col re dall' Escuriale, e serratosi seco in una camera, stette insieme più di quattro ore. Quel che passassino, interamente non si sa, se non questo che con grandissima instanza domandò a don Giovanni quel che tanti giorni egli avea fatto col re e negoziato; al quale il signor don Giovanni dette favola per risposta. Di poi pare che il principe li conferisse tutto il disegno suo, e lo pregasse che fosse con lui a eseguirlo, alzandosi con l'armata e con tutte le forze che erano in Italia, e di tutto si soscrivesse un foglio, il quale avea ordinato per farlo soscrivere da tutti i principi co' quali avea da trattare. Al che don Giovanni parve che rispondesse non punto a voler suo, ed ecci qualcuno che ha detto che vennero sino a cacciar mano alla spada. Quel che mi par più verisimile è quel che dicono che don Giovanni domandò tempo ventiquattro ore per risolversi, e subito uscito di quivi se n'andò dal re, manifestandoli il tutto, insieme con molte altre cose che prima dovevano esser passate tra loro: sopra le quali S. M. giudicò a proposito non tardar più per rimediare a disordini che poteano nascere, e seguì quello che è di sopra narrato. Don Giovanni è stato poi due giorni senz' apparire, standosene in palazzo e nelle camere del re; di poi se n'è venuto a casa sua vestito di bruno, qual bruno S. M. gli ha mandato a dire che non gli piace. E per questo fatto è accolto con incredibili carezze e favori da S. M.

Molte fagiolate si dicono, le quali non mi pare a proposito raccontare a V. E. La verità propria è quella che io ho narrato. Non lascierò però di dirle che io ho ritratto da luogo ragionevole che si sospetta del principe come poco cattolico, e quello che lo fa credere è che fin adesso non li han fatto dir mezza: qual sia la vera causa non so. Affermasi bene che S. M. darà conto del tutto non solo a suoi regni, ma a tutti i principi cristiani, e di già per Spagna si spedisce lettere, e credo anco che in breve si farà il medesimo per Italia. Dicesi che chiama i grandi alla corte; ma io non lo credo, perchè congiugnerli in questa congiuntura non mi pare a proposito.

Questo è quel che è accaduto sino adesso, del che io non ho potuto dar conto prima per nissuna strada; e lo spedire a posta, oltre che non

era forse possibile, non m'è parso bene per molti rispetti : perchè trattandosi del fondamento che facea il principe in Italia, saria forse stata notata ogni mia azione violenta, perchè, siccome il principe ha fatto tutte le sue cose scioccamente e senza fondamento, con simile debolezza avrà forse disegnato sopra V. E., e forze se ne potria trovar qualche lettera, siccome si trovano scritte a Sua Santità e all' imperatore. Però V. E. m'avrà per iscusato, se io non ho usato modi straordinarj per questo avviso, se non una semplice lettera scritta per via di Francia, indiritta all' ambasciatore; nè sin adesso sopra ciò li posso dar altro. Raccogliesi di questa novità, e si tien per certo che S. M. non passerà altrimenti in Fiandra, e questo medesimo pare che ritarderà e differirà più a lungo la partita dei serenissimi principi di Boemia, la quale avanti questo fatto era determinata al maggio prossimo.

Dopo l'avere scritto, quattro dì fa, il sopradetto, oggi che siamo alli xxv, S. M. ha dichiarato che la stanza del principe suo figliuolo sia in una torre del palazzo in Madrid, in custodia del signor Ruy Gomez, e sotto di lui sei cavalieri, quali non l'hanno mai più servito, e ha fatto licenziare tutti i servitori che lo servivano prima, senza provvederli d'alcuna altra cosa; e per questo si pensa che molti di essi abbino scritto di lor mano, promettendo di segnitarlo senza sapere dove o come. Si dice anco che questo medesimo aveva promesso il duca di Sessa, il conte di Modica, oggi duca di Medina di Ruyseco, et il marchese di Pescara, e dicesi anco di Luis Chissiada, il quale vien anco lui compreso tra li servitori spediti e licenziati. Ragionasi che S. M. chiami i grandi e le corti di Castiglia, tuttavia caldamente, e che fa formare il processo contra il principe. . .

Il Cavaliere di Nobili.

(Archives de Florence.)

VIII

Lettre écrite à Simon Spinola, doge de Gênes, par le protonotaire Marcantonio Sauli, envoyé de la république à Madrid.

Madrid, 25 janvier 1568.

La nuovità seguita è che alli 19 di questi (¹), circa la mezza notte, Sua Maestà, accompagnata dalli signori Ruy Gomez, duca di Feria, don

(¹) Sauli, ici et dans un autre endroit de sa lettre, met le 19 pour le 18.

Antonio di Toledo et Luis Chixada, andò alla camera del principe suo figlio, il quare era a letto; et entrato in essa, fece levar prima la spada ch'era a capo del letto del principe, et tutte le altri armi ch'erano nella camera, fece inchiodar le finestre, ed ordinò al duca di Feria che tenesse il detto principe in buona custodia, et da lui et dalli servidori et dalle altre guardie de' soldati prese il giuramento solito, et ordinò che in camera restassero due camerieri del detto principe, cioè il de l'Herma et don Rodrigo di Mendoça, per servirlo, e che li detti Ruy Gomez, duca di Feria, don Antonio Toledo et Luis Chixada, et dui maggiordomi del detto principe, li facessero la guardia a dui per volta de' suoi servidori. Il detto principe è ditenuto tuttavia sotto la predetta forma et maniera, e la causa di detta detentione non è anco publicata. Doverà S. M., per quanto io credo, darne conto a tutti li principi et a tutti li suoi Stati e regni. Intanto per la corte sene fanno varii et stravaganti giudicii. Quello che io intendo affermato dalli più è che il principe, parendoli ch'esso è tenuto troppo stretto dal padre, fusse entrato in capriccio, da molti mesi in quà, di fuggirsene in Portogallo, o in Allemagna; che, se bene a molti havesse detto questo suo pensiero di fuggirsene, nondimeno non havesse scoperto il come et il quando ed il dove a niuno, se non al signor don Giovanni d'Austria, e che il detto don Giovanni ne l'abbia data notitia a S. M., et che però il detto principe, havendo avuto odore et sospitione d'essere stato scoperto dal detto don Giovanni, la mattina delli 19, mettesse mano al pugnale o alla spada per dare al detto don Giovanni, il quale nondimeno si ritirò senza essere offeso, et che però S. M., per assicurarsi che il detto principe non sene vada, et forse per castigarlo per avere tentato di farsi doi disbaratti così grandi, l'uno di fuggirsene, et l'altro di volere offendere don Giovanni, aggiuntovi tutta la vita passata del detto principe, stata sempre poco a gusto di S. M., si sia mossa a fare questa esecutione. Sia questa o qualsivoglia altra la causa, a me pare bene che si ha d'havere una gran compassione a S. M., che siamo obbligati a pregare nostro signore Dio che lo consoli, perchè, se bene in publico lui dicono che S. M. mostra fortezza d'animo grandissimo, nondimeno, a creder mio, non può far che non senta incomparabili dolori così della causa come dell' effetto. Intendo che S. M., prima che facesse questa esecutione, haveva fatto ordinare a tutte le persone religiose che pregassero nostro signor Dio che lo ispirasse in una importante risoluzione che haveva a fare, et di qui si può comprendere quanto lo tocasse al vivo Si dice che il principe si turbò molto quando sentì che S. M. comandava fosse preso, et dicono che disse che se lo prendeva per matto, che non lo era, ma disperato si; dicono ancora che pregò il re che lo ammazasse di sua mano, piutosto che farlo prigione, et che S. M., con tutta la quiete del mondo, li disse che

s'acquetasse, perchè tutto si faceva per suo bene. Resta tutta la corte afflitta per questo caso, et però, come ho detto di sopra, non mi parve tempo importunar S M. . . . .

Poscritta. Termino alli 27, e non mi occorre aggiugnere altro se non che il principe è poi stato ristretto in una camera sola, et dato in guardia a dui altri cavalieri, et la sua famiglia è stata licentiata tutta. Ora si fa qui giudicio che la causa della sua detentione sia più grave di quello ho discorso di sopra; per lo, come ho detto, si dicono stravagantissime cose, ma sino a tanto che io non ne intendo il vero, non oso affermare cosa alcuna alle SS. VV. II.

(Archives du royaume, à Turin.)

IX

Lettres anonymes, écrites de Madrid.

PREMIÈRE LETTRE.

26 janvier 1568.

Su Magestad salió de aquí á los 20 del passado para el Escurial, á tener la Navidad y Anno nuevo y Reis, donde llegó á los 23, y escrevió al señor don Juan de Austria que, á la hora, vista la presente, fuesse luego allí por algunos buenos respetos; el qual partió de aquí á la hora, y llegó á los 24, donde estuvo con Su Magestad hasta los 15 deste, que partieron para aquí; y en este dia llegaron al Pardo, donde ántes de llegar se tuvo nueva que el príncipe estava á la entrada del monte, al camino de Madrid, sin querer que lo supiesse mas qu'el señor don Juan de Austria y el prior don Antonio, á quien deseava ver y hablar. Llegado Su Magestad y díchosele, los mandó venir : lo qual hicieron. Llegados, fué la plática saber como avia tomado Su Magestad el no aver ganado el jubileo : fuéle respondido lo que entendian del negocio, que era averle pesado y sentidolo mucho. Y tras esto y otras pláticas, temeroso, se bolvió sin querer ver su padre, y ellos á la casa, donde dieron al rey su razon.

A los 17 llegó aquí Su Magestad y entró á ver á la reyna, como suele; y aviéndola hablado y tambien á la princesa que estava ally, llegó el príncipe á besarle las manos, como otras vezes solia, con aquel respecto y humildad. Salió de ally Su Magestad, y vuelto á su cámara, salió su hijo y no paró en ella, sino hasido de don Juan, se passó á la sala, y se fué

con él á su aposento, donde estuvo, *januis clausis*, mas de dos horas. Lo que pretendia era que á las doze de la noche bolviesse á hablarle y á concluir lo que tratava, que en substancia era querer Su Alteza irse á las galeras, y pretendia que el señor don Juan le hiziesse pleito y omenage de acudirle siempre que le llamasse. Y viéndose en esso el tio apretado, y en otras pláticas de cosas que él tenia hecho discurso, pedió tiempo para pensar en ello, para apartarse y procurar remedio : que en esto y en todo se ha governado el tio con discrecion y prudencia de mas edad de la que tiene, y muy cuerda y honrradamente. Acabóle con él, y quedó que á los 18 bolveria á la una á concluir lo que mejor pareciese se devia hazer; y con esto se salió, y bolvió a su hermano á darle parte de todo. Y por quitar inconvenientes, mandó se quedasse á dormir alli en un aposento.

Llegada la ora en que avia de bolver á los 18, no pareció que bolviesse, y envió un villete diziendo aver estado muy ruin, y por esto no poder hir al prometido; que el miércoles sin falta, á la una de la noche, seria con él para todo lo que se deviesse hazer. Con el recado, sospechó que su padre sabia ya algo de su intencion; en viendo el villete, por descargarse y cargar, hízose malo, bechándose en la cama para escusar, si fuese llamado, no subir, por temer, apretándole, dezir lo que passava. Fué llamado, y dió su escusa.

Visto esto, el rey, tras otras cosas muchas dignas de remedio, por causas que son largas de contar, y estando ya Su Magestad resuelto, á las 11 de la noche del dicho dia, llamó á Ruy Gomes, prior don Antonio, duque de Feria y Luis Quixada, aviéndoles hablado como nunca hombre habló, segun ellos dizen; baxo al aposento de su hijo con los dichos y don Pedro Manoel y don Diego de Acuña, gentiles hombres de la cámara, y Santoio, y Bonal [1] ; donde halló al de Lerma y al de Mendoça, y entró con una vela delante en la cámara de su hijo, que estava ya durmiendo, y al rumor del pisar, saltó fuera de la cama : « Que es « esto? Vuestra Magestad, su consejo y todas las órdenes quieren me « matar? Matadme, ó yo me mataré. » Respondióle : « No quiero esso, « sosegaos. » Emprendió hecharse en el fuego, fué tenido; hazió de un candelero, quitarónselo. Tornó á su padre de rodillas : « Matadme, « matadme. » Tendióse en el suelo, diziendo lo mismo. Respondióle que no queria aquello, que se sosegasse. Commençaron á enclavar la ventana, y él á dezir : « No soy loco, botto á Dios, desesperado sí, botto á « Dios. » Tornáronle á la cama. Llamó Su Magestad ally al duque de Feria, á Ruy Gomes y Luis Quixada; dió al duque la espada que estuvo á la cabecera, que aunque se acordó della quando saltó y de un pisto-

[1] On lit *Bernate* dans un autre document.

lete, no lo tomó, y á los tres dichos y al conde de Lerma y don Rodrigo de Mendoça dixo : « Yo os mando y encargo mireis por la persona del « príncipe y la guardeis, sin que haga novedad, hasta que os mande « otra cosa, guardándome la lealtad y fedelidad que sois obligados, « segun me la teneis jurada. » Con esto se salió á otra pieça, y mandó á los monteros de la guarda de Espinosa que guardasen la persona del príncipe segun la órden que el de Feria les daria, obedeciéndole como á él mismo, guardándole la lealtad y fidelidad que siempre avian guardado. Tomó las llaves de los escritorios todas, y mandó se subiessen arriba. Y con esto se bolvió á su aposento.

Otro dia llamó los concejos todos, y á cada uno dixo lo que se avia hecho por causas tan urgentes y precisas, como entenderian adelante.

Esto es lo que se a processado en este negocio tan grave, segun cuentan los que se hallaron presentes, y dicen que verdaderamente no se puede encarecer ni dezir la modestia, blandura, ser é valor con que Su Magestad estuvo en este auto, tan sin pensar que fuesse negocio de tanta admiracion. Dios le guarde, que verdaderamente en esto parece que tiene particular don de Dios el estar en sy, y no como los otros hombres, en las cosas que se le offrecen.

Desta manera a estado el príncipe, sin entrar hombre allá mas de los dichos y sus dichos mayordomos, durmiendo siempre el duque de Feria á la puerta de su cámara, con guardia, desde los 18 hasta ayer que fueron 25, que se le pusieron en ella y para su servicio al conde de Lerma, don Juan de Mendoça, don Rodrigo de Benavides, don Gonzalo Chacon, don Francisco Manrique, don Juan de Borja ; que estos y no otros entren y salgan, y Ruy Gomez por supremo para darles órden, y los monteros de Espinosa.

Con esto se acaba lo que V. S. quiere saber. Encargo el secreto.

(Bibliothèque nationale, à Lisbonne, MS. H-10-3, intitulé *Miscellanea politica*.)

DEUXIÈME LETTRE.

26 janvier 1568.

Saperà Vostra Signoria che hieri da notte, fece otto giorni, alle dodeci hore, Sua Maestà, armata di armatura et con vesta longa et la spada sotto il braccio, con una candella inanzi portata dal duca di Feria, scese nel alogiamento del principe suo figliolo, accompagnato dalli signori Ruy Gomez, duca di Feria, don Antonio di Toledo, Luiz Quijada et Santoio. Il principe era già in letto, et credeva havere serrato la porta

della camera con una corda che dal letto tirava, con la qual si chiudeva, con l'artificio che vi era, siccome per adietro fatto haveva; però Sua Maestà lo fece impedire con uno legnetto che gli fece porre: restò aperta, ancorachè altramente il principe credesse, per la quale Sua Maestà entrò. Il principe, udito il rumore, aperse la cortina, et, vedendo il re, gli disse che fusse il benvenuto; domandòli s'era venuto a prenderlo; al che rispose il re che si sosegase: soggiongendo il principe se lo teneva per tocco. Rispose che lo vederebbe poi, domandandoli la spata, la qual stava al letto, volendo che lui stesso gli l'havesse data; a quello rispose il principe prima volere morire, e subito volse dar di mano a uno archibugetto che al capezale apeso tenire soleva, e non vi trovò salvo che la cassa, come si suole dire, perchè l'archibugetto fu, per ordine di Sua Maestà, levato poco prima; e mentre volse pigliare l'arcabugia, il duca di Feria prese la spada. Al' hora il re, voltandosi al principe, gli dimandò s'era loco; rispuose il principe che no, ma si ben disperato. E subito lo consignò al duca di Feria in guardia, ordinandoli che tuviesse mucha cuenta con él; et mettendoli mano sotto il guanciale, prese le chiave del scritorio che vi erano. Et dal' hora in quà sempre è stato con grandissima guardia, senza mai uscire et con le finestre inchiodate; et ultimamente l'hano ristreto in una torre del suo appartamento, sotto quello della principessa, et guardato da sei capitani fatti a questo effetto et dalli montieri, arcieri et allabardieri, et ogni guardia ha il suo allogiamento, cioè una camera. Per soprastante è stato eletto il signor Ruy Gomez, il qual s'è retirato in quello appartamento con la moglie. Alli creati del principe si è dato licenza, insiem' a Luis Quijada; solo è rimaso il conte di Lerma, che nella camera lo serve, et ha d'assistere presso la persona sua. Serà servito, in ogni altra cosa, così a tavola come nel resto, d'alcuni a questo effetto da Sua Maestà novamente eletti.

La causa di questa carceratione dicono essere stata per havere voluto ammazzare il patre, e publicamente si dice: se così è, sarebbe grandissima malvagità. Si dice ancora che ci sono alcuni complici; che se serà vero, dubito di infelice fin loro. Et frai nominati vi mettono quello mio amico, alla riversa che dissi a Vostra Signoria che era mio debitore, benchè questo si ragiona più per congiettura che per certezza che se n'habbi. Et tuttavia molti credono che non fusse solo. Dicono doveva essere il caso il dì de San Sebastiano, nel banchetto della principessa che ogn' anno far suole; poi doveva far morire alcuni puoco in sua gratia, li quali dicono tenea in lista fra le scritture che Sua Maestà tuolse nel suo scrittorio, fra quali dicono era Ruy Gomez et il presidente del consiglio reale et altri che non si sanno.

Dicono ancora havere ricercato alli priori di San Giovanni e di

Toccia [1], ad ognun di loro in disparte, di communicarsi con una ostia che non fusse consacrata, per parere che guadagnasse il santissimo giubileo concesso ultimamente da Sua Santità, et per esempio del mondo, dicendo non lo puotere ricevere, per odio mortale che portava a una persona alla quale non poteva perdonare : delli quali si dice havere ricevuto la risposta che a buoni religiosi non conveniva.

Molte et diverse cose si dicono ancora, sendo il caso tanto grande et successo nella persona di tanta qualità. Et tutti concludono che un re cosi christiano, giusto e ponderato in ogni sue actioni, et cosi prudente, non si saria mosso senza giustissima causa, et maggiormente contra uno suo figliolo unico et herede di tanti regni, et che prima di essere venuto a questo effetto, debba haverla crivellata bene, et determinato il giusto fine d'essa.

Piace al signor Iddio di guidar ogni cosa per suo santissimo servitio, et a me dia gracia di puotere rivedere presto Vostra Signoria, alla qual, con ogn' effecto d'animo, bascio le mani.

Di Madril, il 26 genaro 1568.

(Copie du temps, à la Bibliothèque impériale, à Paris : MS. Saint-Germain. Harlay 228 [13], pièce 18.)

X

Relacion histórica de la prision y muerte del príncipe don Carlos [2].

Lo que se puede decir de este caso, es de un ayuda de cámara del mismo príncipe. Y es que Su Alteza confesó la cuaresma de 1567 años, y estuvo muchos dias que no concluyó, porque tenia una mala intencion de matar á un hombre; y andados algunos dias, atrajéronle á que hiciese como buen cristiano, y dióse de ello cuenta á Sua Magestad. Pero, pasada esta confesion, volvió el príncipe á su mala intencion, diciendo que habia de matar á un hombre con quien estaba mal, y de

(1) D'Atocha.

(2) Cette pièce a été insérée dans la *Revista de Madrid*, 3e série, t. I, 1841, p. 286. Elle y est précédée des observations suivantes. « Tenemos á la vista un documento que nos » inclina á darle crédito, si bien no nos permitimos asegurar su autenticidad. Este com- » probante está sacado de una obra que, trasladada (por órden superior, sin duda) a la » biblioteca de córtes, se conservaba otro tiempo en la curiosa biblioteca del Escurial. » La obra se conoce por *Bibliotheca de Salazar*. »

esto dió cuenta á don Juan de Austria, no declarando la parte. Sua Magestad se fué al Escorial, y de allí llamó á don Juan, no se sabe qué trataron; créese que de esto fué la plática, y el don Juan le descubrió todo lo que sabia. Y luego enbió el rey por la posta á llamar al doctor Velasco, y consultó con él el negocio y las obras del Escorial, y para todo dió órden, porque dijo no volveria tan pronto.

En esto vino el santo jubíleo que todos ganábamos por Pascua, y el príncipe fué á San Hierónimo sábado en la noche, y yo era aquella noche de guarda. Y confesándose, el confesor no le quiso absolver, y díjole el príncipe : « Padre, presto os determinais, » y el fraile respondió : « Consúltelo Vuestra Alteza con letrados. » Y esto era á las ocho de la noche, y luego envió en su coche por los téologos de Atocha, y vinieron catorce frailes, dos á dos. Y luego mandó viniésemos á Madrid por Alvarado el agostino y por el Trinitario, y con cada uno de por sí disputó el príncipe, y porfiaba que le absolviesen; pero, hasta que matase un hombre, habia de estar mal con él. Y como todos decian que no podian, trató de que, para cumplir con las gentes, le diesen una hostia sin consagrar en comunion. Aquí todos los téologos se alborotaron, porque pasaron otras cosas muy hondas, que dejo de decir. Y como todos estaban así, y el negocio iba tan malo, el prior de Atocha apartó al príncipe, y con maña comenzóle á confesar y preguntar qué calidad tenia el hombre que queria matar, y él decia que era de mucha calidad; pero no habia sacalle de aquí. El prior le engaño, diciendo : « Señor, diga el hombre que es, que será posible poder dispensar, « conforme á la satisfaction que Su Alteza pueda tomar. « Y entónces dijo que era el rey su padre, con quien estaba mal, y le habia de matar. El prior con mucho sosiego le dijo : « ¿ Solo, ó de quien se piensa « ayudar? » Al fin se quedó sin absolucion, y sin ganar el jubileo, por pertinaz. Y acabóse esto á las dos de la noche, y saliendo todos los frailes muy tristes, y mas su confesor. Otro dia nos venímos á palacio, y á Su Magestad se le hizo saber en el Escorial todo lo que pasaba.

Vino á Madrid sábado, y salió otro dia á misa en público con el príncipe, pero triste. Don Juan fué á ver el príncipe aquel dia, y el príncipe mandó cerrar las puertas en entrando, y le preguntó lo que habia pasado con su padre. Don Juan dijo que habia tratado de las galeras. Apretóle mas el príncipe, y como don Juan no le decia nada, empuñó la espada. Don Juan se retrajó hacia la puerta, y hallándola cerrada, empuño tambien la suya, diciéndole : « Téngase Vuestra Alteza allá. » Y oyéndolo los de fuera, abrieron las puertas, y fuése don Juan á su casa.

El príncipe se acostó, que se sentia malo, basta las seis de la tarde, y á aquella hora se levantó con una ropa larga; y no habiendo comido en todo el dia, á las ocho cenó un capon cocido, y acostóse á las nueve

y media. Y yo era de guarda, y cené esta noche en palacio. Y á las once vi bajar á Su Magestad por la escalera, con el duque de Feria y el prior (y entónces el prior no estaba en palacio, que el rey le envió á llamar) y el teniente de la guarda y doce de la guarda. El rey venia armado debajo y con su casco, y tomó luego mi puerta, y mandáronme cerrar y que no abriese á nadie. Llegaron á la cama del príncipe, y cuando él dijo : « ¿ Quien está ahí ? » ya los caballeros habian llegado á la cabecera, y le habian quitado espada y daga, y el duque de Feria un arcabuz que tenia cargado con dos pelotas. A las voces que daba, dijeron : « El « consejo de Estado que está aquí ; » y queriendo valerse de las armas, y saltando de la cama, entró el rey, y díjole el principe : « ¿ Que me quiere « Vuestra Magestad ? » A lo cual le respondió : « Ahora lo vereis. » Y luego comenzaron á clavar las puertas y ventanas, y le dijo el rey que se estuhiese en aquella pieza, y no saliesse de ella hasta que él mandase otra cosa ; y llamó al duque de Feria y le dijo : « Yo os doy á « cargo el principe, para que tengais y guardeis y esteis con él ; » (y lo mismo dijo á Rui Gomez y al prior y á Luis Quijada y al conde de Lerma y á don Rodrigo de Mendoza) « y le sirvais y regaleis, como « no haga otra cosa que él os mande sin que yo primero lo sepa, y « que todos le guardeis con gran lealtad, so pena que os daré por trai- « dores. » Aquí alzó el príncipe grandes voces, diciendo : « Máteme « Vuestra Magestad, y no me prenda, porque es grande escándalo para « el regno, y sino yo me mataré. » Al cual respondió el rey que no lo hiciese, que era cosa de locos. El principe respondió : « No lo haré como « loco. sino como desesperado que Vuestra Magestad me trata tan mal. » Y pasaron otras muchas razones, y ninguna se acabó, por no ser el lugar ni hora para ello. Su Magestad se salió, y el duque tomó todas las llaves de las puertas, y echó fuera todos los ayudas y todos los demás criados del príncipe, que no quedó ninguno, y por el retrete puso cuatro monteros y ocho alabarderos, los tres españoles y cuatro alemanes y su teniente ; y fué luego por la puerta donde yo estaba, y puso otros cuatro monteros y otra tanta guarda ; y ansí me dijo me fuese. Luego le tomaron todas las llaves de sus escritorios y cofres, y el rey los hizo subir arriba ; y echaron fuera las camas de los ayudas.

El duque y conde de Lerma y don Rodrigo le velaron esta noche ; las demás adelante le velaron dos caballeros de seis en seis horas, digo de los que le tienen á cargo, que son por todos siete : el duque, Rui Gomez, Luis Quijada, conde de Lerma, don Rodrigo, don Fadrique, don Juan de Velasco, y estos no meten allá armas. Los guardas no dejan llegar allá, de dia ni de noche, á ninguno de nosotros. La mesa ponen dos de la cámara, y dos mayordomos salen al patio por la comida. No hay cuchillo ; todo va partido. No le dicen misa, ni la ha oido después que está preso.

Lunes mandó el rey venir á su cámara todos los consejos con sus presidentes, y á cada uno de por sí (con lágrimas, segun me certifica quien lo vió) les daba cuenta de la prision del principe su hijo, diciéndoles que era por cosas que convenian al servicio de Dios y del reyno. Mártes, 20 de enero, llamó Su Magestad á su cámara á los del consejo de Estado, y estubieron allá desde la una de la tarde hasta las nueve de la noche. No se sabe que se tratase. El rey hace informacion, secretario de ella es Hoyos. Hállase el rey al exámen de los téstigos; está escrito casi un leme en alto; y dió al consejo los privilegios de los mayorazgos (tal vez de uno), reyes y príncipes de Castilla, para que lo tengan visto. Reyna y princesa lloran. Don Juan va cada noche á palacio, y una fué muy llano, como de luto, y el rey le riñó, y mandó anduviese como solia andar ántes . . . .

XI

Ragguaglio della prigionia del principe don Carlo d'Austria.

Di Madrid, a xxvi di gennaro 1568.

Sabbato, a xvii, il re tornò di dove si era, secondo il solito, ritirato per far Natale. Tardò più dell' ordinario suo delli altri anni, quanto è dell' Epifania a Santo Antonio.

La domenica appresso, che fu a xviii, fece secretamente intendere ai duca di Lerma et a don Diego di Mendozza, camerieri del principe, che, la notte venente, lasciassero aperte le porte onde al principe s'entrava, et tratenessero il principe senza sonno. A Santoio et a Bernate, suoi aiutanti di camera, fece pigliar chiodi et martelli. Poi con loro soli, et con quattro di consiglio di Stato, che furono il duca di Feria, il signor Rui Gomez, il prior don Antonio et don Luis de Quixada, senza inmi et senz'armi, in habito domestico, su le xi hore della notte, fu alla camera del principe, che con i due suoi camerieri, volto ai uscio le spalle, ragionava. Et prima gli hebbe Sua Maestà dal cappo del letto tolta et a Santoio data la spada et il pugnale, che il principe si fusse accorto di lui, il qual, turbato et levato in piede sul letto, domandò al padre se ivi era per torgli la vita o la libertà : « Nè l'una nè l'altra, rispose il re; quietatevi. » Indi a gli aiutanti, che i chiodi et i martelli havevan portati seco, impose che le finestre inchiodassero. Fu all'hora il principe per gettarsi nel

fuoco, il quale ardeva nella camera grandissimo; ma il prior don Antonio lo ritenne. S'avventò a certi candelieri, et quelli et i capifuochi et tutte altre simili cose furono levate via. All'hora egli si gettò a piedi del padre, pregandolo che l'ammazzasse; il quale, con l'usata sua temperanza, gli disse et replicò che si aquietasse, et fattolo tornare a letto, di quella stanza fece portar fuori tutti i forzieri et scritture. Poi consignò la persona del principe ai detti quattro di Stato, ma principalmente al duca di Feria, come a capo della sua guardia, e diede lor giuramento di buona custodia.

Il lunedì, a XIX, convocati i consigli de' suoi regni, diede conto a ciascuno separatamente di questo successo, mostrando essere stato così necessario et espediente, come a suo tempo intenderebbono, et alli secretarii ordinò che avvissassero le provincie.

I detti quattro hanno tenuto la detta custodia fino alli 25, la quale è puoi stata tutta commessa al signor Ruy Gomez solo, con sei cavalieri che li assistono, i quali sono il conte di Lerma, don Giovanni di Mendozza, don Gonzal Chcon, don Francesco Manrique, don Bernardino Benavides et don Giovanni Borgia, et di loro servono ogni giorno due, oltra i monteri di Spinosa.

Una sola stanza si è lasciata al principe, chiamata la torre, senza camino, con finestre alte, picciole et ferrate. L'altre si son date al signor Ruy Gomez; et perchè guardi più commodamente, è stato voler di Sua Maestà che vi conduca la moglie.

Le cagioni di questa risolutione si attribuiscono, per la maggior parte, o a difetto di cervello nel principe, o a disperatione di esser stato tenuto troppo stretto, essendosi veduti segni per li quali dissegnava uscire di Spagna; et si aggiunge che da questo fusse passato a volersi usurpare i regni, con la morte del padre. Al qual fine si haveva obligati molti di parola; ma se a niuno haveva conferito il secreto, credesi a don Giovanni d'Austria solo, perchè lo levasse poi con tutta l'armata, et forsi al marchese ancor di Pescara. Et si fa conjettura che da uno di questi il re ne sia stato avvertito ben quattro mesi prima, nè prima la Maestà Sua è venuta a tale essecutione, che per tutte le chiese, non habbia molto, fatto pregare Dio che l'inspirasse et guidasse.

La famiglia e cavallerizza del principe tutta se gli è levata, et i cavalli distribuiti tra il re, reina, principessa et don Giovanni . . . . . .

(Bibliothèque impériale, à Paris : MS. Saint-Victor, 1008.)

XII

Avviso d'un Italiano platico y familiar de Ruy Gomez.

Di Madrid, a xxvii de enero 1568.

Domenica che fu alli xviii, poco inanzi a mezza notte, havendo Sua Maestà, per quanto si crede, fatto comandar alli doi camerieri del principe, conte di Lerma et don Rodrigo di Mendoza, che tenessero aperta la porta delle stanze di Sua Altezza, finchè l'avvisase, scese dalle sue stanze a quelle del principe senza lume, senza spada et senza guardia, accompagnato però da quatro del consiglio di Stato, cioè duca di Feria, Ruy Gomez, il prior don Antonio di Toledo, Luis Quixada, non più, et doi aiutanti di camera, quali portavano in mano martelli et chiodi per inchiodar le finestre; et aperta la porta del retreto con la chiave ordinaria di Rui Gomez, trovate l'altre porte aperte, entrono senza essere sentiti dal principe nella propria stanza dove stava colocato, ragionando con gli detti camerieri et con le spalle volte alla porta. Non prima s'avvidde che fusse il re, che già Sua Maestà l'havea preso la spada et consignatala ad uno de gli aiutanti; similmente toltogli un' archibugietto che teneva a capo del letto. Il principe, turbato di vedersi a quella hora il re intorno, si rizzò impiedi sul 'l letto, dicendo : *Que quiere Vuestra Majestad? Qué hora es esta? Quiereme Vuestra Majestad matar ó prender?* — *Ni lo uno ni lo otro, príncipe,* replicò il re col maggior riposo del mondo, et comandò che le finestre s'inchiodassero. Quando il principe vidde questo, lanciatosi dal letto, corse al fuogo, dicono per gettarvisi dentro; ma fu ritenuto dal prior don Antonio. Poi corse al candellere per farsi male ; similmente fu ritennto : onde voltatosi al padre, segli gittò in genocchioni, supplicandolo che lo matasse, sino que se mataria ei mismo. Replicò il re con la sua ordinaria flema : *Sosseguaos, príncipe, entrad en la cama, porque lo que se hace es por vuestro bien y remedio.* Et in tanto fatte pigliar tutte le scritture, si voltò a gli sudetti quatro, et raccordandogli con brevi parole l'obligò che (come cavalieri et per il giuramento) tenevano d'ubedir fidelmente al suo re, gli consegnò il principe per preso, et che ne tenessero buona custodia, esseguendo in cio l'ordine datogli et che di mano in mano se iria dandogli, et principalmente l'incargò al duca di Feria, come a capitano della sua guardia, et sene tornò alle sue stanze quietamente, come se il fatto non fusse stato il suo.

Il dì seguente, Sua Maestà fece chiamar tutti li consegli, et a ciascheduno separatamente, con poche parole, disse che urgentissime cause l'haveano forzato a far l'essecutione che haveano inteso contra suo figliolo, et per quiete de' suoi regni, le quali a suo tempo le iria decla-

rando. Dicono che nell' esprimere queste parole, s'intenerì tanto che le lagrime l'uscirno; però non interruppe il filo del parlare, soggiungendo a segretariis che ne dessero avviso alle provintie. Agli ambasciatori et al nuntio ha fatto darne conto, chi dal presidente, chi da Rui Gomez.

Mi scordano di dire che gli levorno il fuogo et gli lumi per quella prima notte. Gli sudetti quatro con gli doi camerieri l'han guardato sin' a hieri, l'altra sera, che furono li xxv : poi Sua Maestà n'ha dato la total custodia et deputatogli sei cavallieri, che doi dessi lo guardino et servino. Lo rinchiudono in una stanza ultima delle molte che teneva, che si chiama la stanza della Torre, perchè è d'una torre del palazzo, con chiudere tutte le finestre : solamente lasciano finestrini alti per la luce, senza camino ne altro ristoro da passeggiare. Nelle sue stanze principali, il re ha comandato a Ruy Gomez che ivi si passi, perchè lo possa più sicura et commodamente guardare. L'hanno disfatta la casa, cassando tutti gli servitori, et dicono che, quando Ruy Gomez andò a significargliele, d'ordine di Sua Maestà, non replicò altro, salvo *¿ Y don Rodrigo de Mendoza, mi amigo, tambien me lo quita Su Magestad ? — Si señor,* rispose Ruy Gomez. All' hora fattoselo chiamar et gitattogli le braccia al collo, gli disse : *Don Rodrigo, pésame de no haveros podido mostrar por obra la voluntad que os tenia y tendré; plega a Dios que yo me halle en disposicion para mostrarosla, como lo haré !* Et con lagrime infinite stringendolo, non potevano distaccarglielo. Quel povero cavalliere spasimava. Dicono questi ch'è un gentillissimo giovane, fiolo del ducca dell' Infantazgo, che non erano più di quatro mesi che Su Maestà glielo havea dato per uno della camera, valcroso, garbato et di molto intelletto.

Due cose notabili ho ponderato in questo accidente : l'una, l'haver visto con quanto poco rumor, anzi nessuno, si sia fatta una esecutione tanto grande, che gli prometto che non s'è vista una minima alteratione, non solo nelli ministri et nel palazzo, ma nel proprio re, che non ha tralasciato mai un puntino del suo ordinario, così nel negotiare come nel magnare, di parlar con quelli grandi che per ordinario si trovano al suo magnare, come se non fusse seguito nulla. L'altro, ch'essendo pur questo povero principe giovane et senza vitii, amator della giustitia, a suo modo però, et in oppinione di liberale, che non ne sa male a persona, et questo per la poca oppinion del suo intelletto et anco per il saggio che dava di sua sregolata terribilità; et, per contro, il re è tanto amato per la sua mansuetudine et infinita bontà et prudenza sua, che non è chi sene curi, se non per la compassione che se n' ha all' istesso re di vederlo in questo stato, che gli sia convenuto di por mano nel proprio et unico figliolo.

(Archives de Simancas, *Estado*, leg. 2018, 28e livre de Bersoza, fol. 195 v°.)

APPENDICE *C*.

MALADIE ET MORT DE DON CARLOS.

I

Lettres de Philippe II à l'empereur, à l'impératrice, au pape et au duc d'Albe.

A L'EMPEREUR.

26 jnillet 1568.

Señor, Dios ha sido servido llevar para sí ai príncipe mi hijo, de cuya muerte quedo con el dolor y sentimiento que V. A. podrá juzgar. Fallesció víspera de Santiago, ántes del dia, haviendo recevido todos los sacramentos con gran devocion, y con tanto conoscimiento de Dios y contricion, que me ha sido de mny gran aiibio y consuelo ver que haya hecho un fin tan christiano, como soy cierto le será á V. A., á quien tanta parte toca deste mi trabajo, pues se deve creer y esperar en ia misericordia de Dios ie liamó para que goçase de mejor vida ; y confio en él me dará su favor y ayuda, para passar esta fatiga y conformarme con su divina voinntad. La particularidad de la enfermedad y causas de su muerte referirá mi embaxador á V. A. [1], cnya imperiai persona y estado Nuestro Señor guarde y prospere como puede y yo deseo.

De Madrid, á xxvi de juiio 1568.

(Archives de Simancas, *Estado*, leg. 150.)

(1) Voir, dans la *Coleccion de documentos inéditos*, t. XXVII, p. 38, la relation envoyée par le roi a ses ambassadeurs dans les cours etrangéres.

A L'IMPÉRATRICE.

26 juillet 1568.

Señora, aunque me hallo con el dolor y sentimiento que V. A. podrá considerar del fallescimiento del príncipe mi hijo, al cual Dios fué servido de lievar para sí anteayer por la mañana, todavía he querido escrivirlo á V. A. de mi mano, porque me es y será siempre mucho alivio comunicar mis trabajos con V. A. y con el emperador, que se les son proprios, y me los ayudarán á llevar como tan buenos hermanos. Murió haviendo recevido, tres dias ántes, todos los sacramentos con gran contricion y debocion, y con tanto conoscimiento de Dios, que me ha sido, y será assimismo esto á V. A., de gran consuelo, pues se deve creer y esperar en su divina bondad que le ha llamado para que goze dél perpetuamente, y que me dará á mí el ánimo christiano y consejo que, para me conformar con su voluntad y llevar tales trabajos, es menester, y hará y encaminará nuestras cosas á su santo servicio. Y suplico á V. A. se lo pida así por su parte, porque en sus oraciones tengo gran confianza.

De la enfermedad y causa de donde procedió y se siguió la muerte del príncipe, hará relacion á V. A. Chantoné, á quien lo he mandado avisar en particular para este effecto; y remitiéndome á él, no diré mas de que, con todos estos trabajos, me hallo y quedo con salud, á Dios gracias. Él la dé á V. A., con el contentamiento que puede y yo le dessco.

De Madrid, á xxvi de Julio 1568.

(Archives de Simancas, *Estado*, leg. 150.)

AU PAPE.

Sans date (29 juillet 1568).

Dios nuestro señor fué servido llevar para sí al serenissimo príncipe mi hijo, cuya muerte me tiene con el dolor y pena que Vuestra Santidad podrá considerar. Murió como muy cristiano y cathólico príncipe, aviendo recevido con gran devocion todos los sacramentos, y con gran contricion y conoscimiento de Dios, en cuya misericordia espero le llevó para gozar dél perpetuamente : que me es y con razon deve ser el verdadero consuelo y alivio en este trabajo. A Vuestra Santidad humilmente suplico que, como padre comun y tan particular mio, encomiende y haga encomendar á Dios su ánima, y que juntamente sea servido darme á mí de su

divina mano favor y ayuda, para que pueda sentir y llevar este caso cristianamente, y conformarme con su voluntad, como lo devo en todo hazer, é guie y encamine mis cosas á su servicio : que la santa intercesion de Vuestra Beatitud acerca de Su Divina Majestad no puede dexar de sernos de gran fructo, á los vivos y á los muertos........

(Archives de Simancas, *Estado*, leg. 905.)

AU DUC D'ALBE.

26 juillet 1568.

Mon cousin, ayant esté Dieu servy de prendre de sa part le prince mon très-chier et très-amé filz, pourrez cousidérer en quelle doleur et tristesse je m'en retreuve. Son trespas est advenu le xxiiie de ce mois, après avoir trois jours paravant receu avec grande dévotion ses saincts sacramens, et avoir fait une fin tant chrestienne et avec telle repentance et contrition, que ce m'a esté beaucoup d'allégement et consolation en ce traveil : car j'espère en la miséricorde de Dieu qu'il l'aura appelé affin qu'il joysse perpétuellement de luy, et qu'il me donnera sa faveur et ayde, affin que, en me conformant avec sa divine volunté, je porte et passe ceste tristesse avec le cueur et patience chrestienne qu'il convient. Vous me ferez plaisir de le faire entendre, et faire faire en mes pays de delà les services, obsèques et démonstrations de deuil en choses de ceste qualité coustumières, escripvant aussi et enchargeant les prélatz et aultres de l'estat ecclésiasticque et religieulx de pryer Nostre-Seigneur pour son âme, et pour la direction et encheminement de mes affaires et négoces à son sainct service, et de dire et célébrer et faire célébrer les messes, oraisons et aultres choses au service divin appartenans : en quoy vous et eulx me ferez plaisir et service bien agréable. A tant, mon cousin, nostre seigneur Dieu vous ayt en sa garde.

De Madrid, le xxvie de jullet 1568.

PHLE.

(Archives du royaume, à Bruxelles.)

II

Lettre du secrétaire d'État Erasso aux corrégidors des villes de Castille et aux audiences royales.

28 juillet 1568.

Illustre señor, por la de Su Magestad entenderá Vm. el fallecimiento del principe nuestro señor que está en gloria. Y porque demás de aquello, deseará Vm. entender la enfermedad y causa de que procedió su muerte, me ha parescido advertirle de lo que aquí diré. Muchos dias ántes que subcediese este caso, S. A., con la ocasion del calor del verano y con la confianza de su complision y edad, hizo algunos notables desórdenes en lo qne tocaba á su salud, andando de continuo desnudo, casi sin ningun genero de ropa y descalzo, en la pieza del aposento donde estava muy regada, y durmiendo algunas noches al sereno sin ropa alguna, y con esto beviendo grandes golpes de agua muy fria con nieve en ayunas y de noche, y aun metiendo la misma nieve en la cama; comiendo con desórden y esceso frutas y otras cosas contrarias. Y aunque, para escusar esto, se hicieron todas las diligencias posibles por las personas que asistian á su servicio, no se pudo en manera alguna remediar ni estorbárselo, sin caer en otros mayores inconvenientes: con la cual desórden se entiende vino á resfriarse la virtnd y calor natnral. Y estando en esta dispusicion, se determinó (como ya otras veces lo habia hecho) á no querer en manera alguna comer: en la cual determinacion perseveró por once dias, sin que bastasen persuasiones ni otras mnchas diversas diligencias que con él se hicieron, ni pudo ser atraido ni adncido á que comiese ni tomase cosa debida, mas que agna fria; y con esto le vino á faltar del todo la virtud y calor de manera que, aunque después tomó algunos caldos y sustancias, leche y otras cosas, el estómago estaba ya tal que ninguna cosa pudo retener; y así vino á acabarse, sin que remedio alguno le aprovechase. Fué su muerte con tanto conocimiento de Dios y arrepentimiento, que ha sido á todos de gran satisfacion y consuelo para el dolor d'este caso. De que me ha parescido, como he dicho, advertir á Vm., para que mas particularmente se entienda lo que en esto ha passado. Cuya illustre, etc.

De Madrid, á xxviii de julio 1568.

(Bibliothèque nationale, à Madrid : MS. F f 9, fol. 227 v°.)

III

Lettre écrite au cardinal Alessandrino, secrétaire d'État de Pie V, par l'archevêque de Rossano, nonce à Madrid.

27 juillet 1568.

Il principe di Spagna è stato sempre, com' è da credere, con molto dispiacere, tutto questo tempo che è stato ritenuto; ma ultimamente entrò in tanta frenesia che si mostrava in tutto disperato, et cominciò a vivere di maniera che pareva, poichè non haveva commodità di ammazzarsi violentemente, di fare tanti disordini che in questo modo si causasse la morte. Et prima cominciò a non voler mangiare cosa nessuna, spogliarsi nudo et, solo con una robba di taffetà su le carni, star quasi di continuo ad una finestra dove tirava vento; caminare con li piedi discalzi per la camera, che tuttavia faceva stare adacquata tanto che sempre ci era l'acqua per tutto; farsi raffreddare ogni notte, due o tre volte, il letto con uno scaldaletto pieno di neve, et tenerlo le notti intiere nel letto; bevere acqua agghiacciatissima, senza mangiare cosa nessuna, et *similia :* li quali disordini non se li poterono vietare, per li gridi et rumori che faceva di continuo, quando seli prohibivano, itachè non vi era chi ardisse di negarli quello che voleva, massime che questi medesimi disordini, o poco meno, faceva ancora quando era libero. Ma hora, con travaglio di animo et con non fare essercitio, hanno fatto tal opera che si distemperò di maniera il corpo, che, volendo poi mangiare, non riteneva cosa nessuna; ma crescendoli a poco a poco il vomito, et insieme sopravenendoli il flusso, quelli che n' havevano cura cominciarono a dubitare della vita sua : onde fu chiamato il confessore et il medico. Ma egli, seguitando nella sua disperatione, non volse ascoltare nè l'uno nè l'altro, nè volendo in alcun modo curare nè il corpo nè l'anima : la qual cosa faceva stare il re et altri con molto dispiacere, vedendoli massime di continuo crescere il male et mancar la virtù. Ma piacque a nostro signore Dio d'illuminarlo di maniera che non solamente si mostrò rimosso da quella disperatione, ma dette in un subito segno di essere mutato affatto da quel di prima, perochè prima sempre pareva che nel suo parlare dicesse cose vane et di poco fondamento, et all'hora cominciò a parlare gravemente et da huomo prudente; et da se stesso domandò il confessore, et si confessò con molta devotione, et, perchè non presse il santissimo sacramento, poichè non seli potè dare per il continuo vomito, l'adorò con molta humiltà et mostrando molta contritione. Et, se bene si lassava curare il corpo, per non

causarsi egli stesso la morte, mostrava però tanto disprezzo delle cose del mondo, et tanto desiderio delle celesti, che parvè veramente che nostro signore Dio gli havesse riserbato il cumulo di tutte le gratie a quel punto. Et quello che è da notare in questo caso, è che il medesimo dì che si conobbe questa mutatione, egli domandò quanti giorni erano fin alla vigilia di San Jacomo, et essendoli risposto che vi erano quatro giorni, disse : « Orsù, tanto hanno da durare le mie miserie et le vostre » fatiche. » Et, seguitando tuttavia con molta devotione et costanza, che pareva che, quanto più segli angmentava il male et gli mancava la virtù, tanto più gli crescesse lo spirito buono, si condusse fino alla notte precedente et la vigilia di San Giacomo : nel qual tempo domandò che hora era, et li fu risposto ch'era circa a mezanotte, et egli tuttavia seguitava di adorare un crocifisso che haveva in mano, et raccomandarsi a Dio, et domandar perdono delli suoi peccati. Et di lì a un pezzo, domandando di nuovo che hora era, li fu detto che era passata mezanotte, et egli disse : « Hora è il tempo », et si fece dare in mano una candela benedetta, et voltandosi al confessore, il quale non haveva mai lassato partire, disse : « Padre, aiutatemi ; » et con alcune parole che, se bene non si poterono bene intendere, parvè però a quelli che gli erano sopra che dicesse : *Deus, propitius esto mihi peccatori ;* et battendosi il petto come poteva, essendoli mancata la virtù a poco a poco, ritirandosi la vita quasi da membro in membro, spirò con molta tranquillità et constanza. Che fu, come ho detto, la notte delli 23, venendo li 24 di luglio, essendoli stato portato prima sul letto l'habito di San Francesco, et di più un capuccio di San Domenico, con li quali habiti egli haveva dimandato con molta instanza di esser sepellito, come fu. Mandò prima a domandar perdone al re delle offese fatteli, et la sua beneditione, et li fece raccomandare con multa affectione et charità la sua famiglia. Il re non l'ha visitato, nè lassato che la regina et la principessa lo veggiano, forse considerando che, poichè già si conosceva disperato il caso suo, queste visite simili più presto potevano conturbare l'una et l'altra delle parti, che aiutar lui in cosa nessuna ; et credo che da principio non credesse veramente il male, ma pensasse che fosse finto, per esser slargato et liberato dalla prigione.

Questa morte intendo che il re, come padre, ha sentito molto ; ma, come christiano, la comporta con quella patienza con che dovemo ricevere le tribolationi che ci manda nostro signore Dio. Il popolo basso ne mostra molto dolore, et anche alcuni delli principali et grandi di Spagna che non governano et che si stanno alle loro case. Furono invitati tutti gli ambasciatori ad accompagnare il corpo alla sepoltura, che fu sepolto alli 24, essendo portato sempre il detto corpo dalli grandi di Spagna, duchi, marchesi, conti et altri che si trovarono alla corte, et fu accompagnato dalli due principi di Bohemia, andando il maggiore in mezzo

dell' altro fratello et del cardinale presidente, et dopo loro seguitando il nuntio in mezzo degli altri imbasciatori di re, cioè dell' imperatore, Francia, Portugallo et Venetia (Polonia non fu chiamato, forzi per la lite di precedenza con Portugallo), venendo dopoi tutta la corte, et con gran moltitudine di gente, tutte con lutto et pompa conveniente a tal principe, con la qual pompa si sono fatte ancora, la mattina seguente, l'essequie, et si faranno nove giorni.

Tutto questo ho voluto scrivere a Vostra Signoria Illustrissima et Reverendissima, acciochè Sua Santità sia informata del tutto. Non si è ancora potuto vedere il re; quanto prima potrò, farò l'offitio che devo, in nome di Sua Beatitudine, in virtù della commissione generale et della presunta anzi certamente di Sua Santità, finchè Sua Beatitudine proveder d'altro complimento. Non mi è parso di veder causa necessaria di spedir corriero a posta per questo avviso, sapendo che Sua Maestà doveva spedire et scrivere di sua mano, come credo che farà, con questo medesimo corriero, a Sua Beatitudine, dandoli conto di questo caso, et consolandosi seco come con padre amorevole.

Et trattando delli negotii nelle alligate lettere, fo fine a questa, baciando humilmente le mani a V. S. Ill. et R., la quale nostro signore Dio conservi.

Di Madrid, li 27 iuglio 1568.

(Biblioth·que nationale, à Madrid : MS. X 172, p. 794.)

IV

Lettres écrites à Charles IX et à Catherine de Médicis par le seigneur de Fourquevaulx, ambassadeur de France à Madrid.

PREMIÈRE LETTRE A CHARLES IX.

21 juillet 1568.

Sire, le prince d'Espaigne a porté sa patience le plus qu'il a peu : mais voyant qu'en sa captivité n'y a nulle fin, s'est opiniastré de ne vouloir point manger, et y a huit jours qu'il n'a mangé que quelques prunes, et dessert-on la viande toute entière de devant luy : de sorte qu'il est si au bas qu'on le nourrit maintenant de confections, nomméement d'une qu'ils appellent alkiermes [1], et ce matin l'ont fait confesser,

[1] Alkermès, liqueur de table, fort estimée et très agréable. (Bescherelle.)

doubtant qu'il meure de foiblesse, car autre mal n'a-il ny point de fiebvre. Le roy son père en est bien marry : car, s'il mouroit, le monde en parleroit diversement; et, s'il vivra, j'entends qu'on luy répare, ainsi que j'ay desjà escrit, le chasteau d'Arevalos, pour l'y loger au large et en sûreté.

DEUXIÈME LETTRE A CHARLES IX.

26 juillet 1568.

Sire, ne pouvant avoir les lettres de la royne vostre sœur, ni chevaulx pour faire partir ma dépesche, j'ay attendu quel succès auroit la maladie du prince devant que de cacheter ceste lettre; et, comme j'escrips à la royne plus au long, il trespassa hier de matin à une heure après minuit, ayant fait une fin de fort bon chrestien catholique : ce que ces Espaignols louent infiniment. Je luy ay vu le visage, quand on dépositoit son corps aux religieuses de Saint-Domingue le Real, lequel n'estoit aucunement deffait de la maladie, sinon qu'il estoit un peu jaune; mais j'entends qu'il n'avoit que les ossements par le surplus du corps. On a opinion que ceste mort a tiré le roy catholique hors de plusieurs soucis, et pourra sortir de son royaume à sa volunté, sans danger d'y survenir sédition en son absence; il ne se parle toutefois un seul mot de voyager. Don Jehan d'Austrice a esté mandé venir.........

PREMIÈRE LETTRE A CATHERINE DE MÉDICIS.

26 juillet 1568.

.... La cause de sa mort procède de ce qu'il estoit souvent trois et quatre jours sans manger, et puis il mangeoit tant à une fois qu'il n'en pouvoit plus, et toujours buvoit de l'eau avec la neige en grande habondance, se couchoit nud sur les carreaux, et faisoit maints autres désordres, pour mourir jeune, comme il est mort; et, pour l'excès dernier, il a demeuré sept ou huit jours sans vouloir manger, sinon des prunes crues, et tousjours buvoit de l'eau avec neige, qui l'a rendu si foible que, quand il a voulu manger, il n'a peu.... Son corps fust hier au soir porté dépositer en l'église de Saint-Domingue el Réal, pour le porter quelque jour à l'Escurial. Les ambassadeurs sont esté appellez à l'enterrement, et moy comme les autres, avec le grand deuil et chaperon à l'espaignolle. Les princes de Bohesme alloient après le corps, vestus de reistres jusques à terre, et un chapeau de drap, disant que c'est le deuil à la

flamande.... Toute la cour l'a chargé, et moy et ma famille pareillement.... La royne vostre fille m'a commandé vous supplier de faire en sorte que l'Espagne sache qu'il vous desplaist que le roy catholique ait perdu son filz....

DEUXIÈME LETTRE A CATHERINE DE MÉDICIS.

1er août 1568.

.... Le roy s'est retiré au monastère de Saint-Jérôme quelques jours après le trespas de son fils, où personne ne le va visiter.... Icy usent autant de cérimonies pour le deuil comme s'il fust esté roy. Ouy, madame, que les habitants de ceste ville, que je ne dis ceulx de la court, sont constraints, hommes et femmes, de porter le noir durant les neuf jours, et toute la court et les officiers porterout ledict deuil tout un an....

V

Lettres écrites à Pietro Loredano, doge de Venise, par Sigismondo Cavalli, ambassadeur de la république à Madrid.

PREMIÈRE LETTRE.

24 juillet 1568.

Serenissimo principe, ... Aggiongerò la fine del sfortunato et infelice principe di Spagna, successa miserabilmente in questo modo. Fin dal principio, quando Sua Altezza fu risserata, et che si avide che la captura dovea esser longa, deliberò di voler morire, con dir che un principe affrontato et vergognato non doveva più viver, et non havendo arme nè modo con che si potesse amazzare, si risolse di farlo per via di fame, et così stette alcuni giorni senza quasi prender cibo, come mi raccordo di haver scritto a Vostra Serenità. Finalmente astretto dalla fame, si pose a mangiar, et si avide che questa grande inedia li haveva giovato, perchè, havendo lui un corpo pien di humori grossi, per li molti disordini che faceva, con la dieta si vencro a consumar et a risolvere. Però, veduto questo, tentò altra strada; et havendo sentito a dir che il diamante mangiato amazzava l'homo, ne ingiotì uno che portava in dito legato in annello; ma per esser cosa soda et non in

polvere, in due giorni li uscì del corpo, senza nocerli in parte alcuna. Però, non riuscendo questo, entrò in humor di morir con mangiar molto : questa essendo strada più facile et propria secondo la inclination della sua natura, li è riuscita, et già sei giorni, con un accidente occorso, li principiò il male. L'accidente fu che essendoli posto innanti, tra le altre vivande, un pasticio pien di pernigioni, lui, dopo haver mangiato di altro, si pose intorno a questo, et non solo mangiò la carne, ma la pasta ancora con che era circondata, la qual essendo con molte speciarie, fece che tutto il giorno lui bevè gran quantità di acqua agghiacciata con neve, secondo il suo consueto, non bevendo vino. Questa immoderata quantità di acqua et durezza di cibo li causò la notte intemperie grandissima et rilassation di stomaco, dalla qual ne seguirono vomiti et uscita di corpo continua. Et essendo Sua Altezza come disperata, stette assai senza voler admetter rimedio alcuno nè mangiare, in modo che, quando poi pigliò quello che li davano, il stomaco non reteneva più cosa alcuna, et la virtù tanto debilitata, che il povero giovane in questi pochi giorni ha finiti li giorni suoi. Nostro signor Dio li doni più quiete et contento, all' altro mondo, di quello che lui non ha voluto o saputo haver di quà.

In questa fine si è veduta una gran durezza, per no dir crudeltà, di Sua Maestà, la qual non solo lei no lo ha voluto veder, ma no lasciar che la regina, princessa, overo altri, vi vadino, ma solamente li medici e gli ordinarii che lo servivano; no li ha fatto mai usar, per darli animo e per consolarlo, parole dolce per la sua liberatione : il che mi induce a credere che Sua Maestà havesse cosa di estrema importantia contra di lui. Con tutto cio, già si è ritirata, mostrando dolor grande. Farà vestir la corte da luto, et tutte le altre cerimonie solite in simil casi [1].........

Di Vostra Serenità servitor,
Sigismondo di Cavalli, ambasciador.

DEUXIÈME LETTRE.

31 juillet 1568.

Serenissimo principe, non havendo modo di mandar lettere a drittura in Italia, scrissi a 24, per via di Francia, la nova della morte del principe di Spagna, le replicate della qual saranno con questa. L'istessa sera fu sepolto il corpo con molta pompa funeral, et pianto di questo popolo et

[1] Tout cet alinea était en chiffres dans la depêche de Cavalli.

di ogn'uno. Si ritrovarono all' interamento li principi di Boemia, il cardinal, li ambasciatori soliti et il resto della corte vestita da duolo; li grandi di Spagna portarono il corpo. Et la mattina dietro si celebrò una solenne messa da morte, nè per hora si farà altra cerimonia, attendendosi a preparar l'esequie, che saran sontuosissime. Il povero principe usò, quatro giorni prima che morisse, le più savie et le più cristiane parole del mondo, et pare che quel giuditio che li mancava in vita, nostro signor Dio gile l' habbi concesso abbondantemente in questo fine. Ha testato della dote della madre, che fu di 200m scudi, lasciandoli a suoi creditori, et del resto, che può esser di altretanto, prega il padre che, per discargo della sua conscientia, sia contento di pagarli lui. Ha raccomandato li suoi creati, supplicando Sua Maestà a farli mercede, perchè loro lo han ben servito, se ben lui spesso li trattava male. Dispensò diverse coppe d'oro delle sue a luochi pii et a signori suoi favoriti, et tra le altre ne donò una di cristallo con che beveva à Ruy Gomez, per mostrar che non moriva con odio contra di lui, se ben riputava di haver ogni male per il suo consiglio. Disse che li piaceva liberar il padre con la sua morte da ogni travaglio o pensiero che havesse, o fosse per havere, per conto suo.

Certo la sua morte è dispiaciuta estremamente a tutta Spagna, massime alli signori grandi, sì perchè erano accarezzati et stimati da esso principe, et speravano che, venendo lui a regnare, si haveria prevalso di loro nel governo . . . .

Di Vostra Serenità servitor,
SIGISMONDO DI CAVALLI, ambasciador.

(Archives impériales et royales, à Venise.)

VI

Lettres écrites à Côme de Médicis, duc de Florence, par Leonardo de Nobili, son ambassadeur à Madrid.

PREMIÈRE LETTRE.

22 juillet 1568.

Scrivo queste due righe a Vostra Eccellenza con tutto che io creda che quest' altra mia ch'io le scriverò arriverà prima; ma questa non è se non

a ogni cautela, caso che non così presto si spedissero corrieri. Il principe di Spagna, per disordini causati dalla sua intemperata bocca, s'avea di maniera guasto lo stomaco, che assalito da flusso e vomito, è stato molti giorni con grave infermità, nè del cibo poteva ritenere cosa alcuna : da che, e da molti disgusti e dispiaceri che li recava la stretta carcere, in questo punto si tiene ch'egli sia morto; o se questo non è, non può esser vivo domani senza miracolo di Dio, avendo perso la favella e il cibo, ed essendo da stanotte in quà stato lasciato da' medici. Non scrivo più largo, perchè io non so nè quando nè come fidatamente questa sarà data a V. E.......

DEUXIÈME LETTRE.

24 juillet 1568.

Il principe di Spagna, circa dodici giorni fa, ha tenuto grandissima indisposizione di stomaco e flusso causato dal mangiar disordinatamente e bere freddissimo, che stando rinchiuso non potea far la digestione. Ultimamente l'infermità l'ha di maniera sopraffatto, che a XXIII di questo mese è morto con essere stato due o tre giorni in estremità. Pare che sia doluto a tutta questa corte, e Sua Maestà dicono che n'ha preso anche gravissimo dispiacere, e sene porterà gran lutto per ciascuno. Delli altri particolari io darò notizia a V. E. più adagio.

Questa sarà per un corriere che si spedisse in Francia, perchè non avendo su questo punto altra occasione, m'è parso avventurar questi quatro versi, dubitando che qui non lascierranno spedir così presto, come fecero l'altra volta sulla detenzione di Sua Altezza; e Sua Maestà vorrà essa propria darne conto a Sua Santità e a gli altri principi. Però con questa brevità bacio umilmente le mani a V. E.........

TROISIÈME LETTRE.

30 juillet 1568.

Saprà con questa V. E. come alli XXIII di luglio, venendo li XXIV, la vigilia di San Jacopo, un' ora dopo mezza notte, passò di questa vita il principe di Spagna, nelle stanze proprie del palazzo di Madrid, che erano state sempre sua abitazione, e dove il re suo padre l'aveva ristretto.

La sua infermità fu curata diligentemente da' medici di S. M., ancorchè

da lui non enirasse, mentre visse, alcnn' altra persona fuori di qnelle che erano state deputate alla guardia e servizio di S. A. Ed è stato posto in deposito con ragionevole pompa in San Domingo il Reale, dove il dì medesimo de' XXIV, alla bocca di notte, fu portato il suo corpo di palazzo a detta chiesa da tutti i grandi che si trovavano in corte, intra i quali era il duca dell' Infantago e quel di Medina di Ruyseco. Fu accompagnato dalli due principi di Boemia, dal cardinale Spinosa, dal nunzio, dalli ambasciadori regj e di Venezia, fuorchè da quel di Pollonia, e da molti altri, con lutto grande e solito alli altri principi. Fu il medesimo bandito che ciascuno sotto certa pena portasse bruno, e si sono fatte tntte l'altre dimostrazioni come a vero principe, ancorchè fosse morto ristretto in quella maniera. Sua Maestà si rimase in palazzo, nè dicono essergli comportato l'animo, per la pietà paterna, di vederlo nè vivo nè dipoi morto.

La sua infermità, per esservi intervenute poche persone, si dice diversamente : ma per quel che affermano alcuni, è stata flusso e vomito causato dal mangiar disordinatamente cose cattive e assai, dal bere freddissima acqua, e dal non far esercizio. E ultimamente, otto giorni avanti la sua morte, dopo essere stato tre giorni senza mangiare, molto fantastico e bizzarro, mangiò un pasticcio freddo di qnatro pernici con tutta la pasta, e il medesimo giorno bevè trecento once d'acqua fredda; sì che sdegnò lo stomaco di sorte che ributtò tntto il pasto, nè mai poi ha potuto ritener cibo d'alcuna sorte.

Mentre che è stato rinchiuso, così sano come infermo, fu sempre stranissimo e difficile con coloro che n'aveano custodia, talchè usano di dire che era impossibile ch'egli vivesse, e essi andassero innanzi con quella servitù; e tengono per fermo che, incolerito molto, abbia voluto morire.

Tre giorni avanti alla sua morte, domandò di veder suo padre, il quale dicono era risoluto di andar da lui; ma il confessor del principe ne lo dissuase, perchè, avendo Sua Altezza domandato al medico che li dicesse la verità se aveva a morir di qnella infermità, e quanto tempo potea vivere, il medesimo, vedendolo all' estremo, si risolvè di dirli il vero, e rispose ch'egli morrebbe fra pochi giorni al certo. Allora il principe chiamò il confessore con grandissimo animo, e cominciò a pensar all' anima molto cristianamente, pregando Dio che gli desse vita fino alla vigilia di Santo Jacopo, nè mai più domandò di veder suo padre; e per questo a Sua Maestà non parse bene di vederlo, per non li dar alterazione e disviarlo da quel buon intento a che era inspirato. Visse di poi tre giorni, sempre raccommandando l'anima sua a Dio, tenendo un crocifisso nella mano, pregando Nostro Signore che perdonasse a lui e a suo padre, sempre in cervello sino alla mezza notte della vigilia di Santo

Jacopo, che sentendosi mancare, domandò che ora era; ed inteso che erano due ore innanzi mezza notte, gli prese un po' di alterazione, dubitando di non poter arrivar vivo sino a quella vigilia. Con tutto ciò visse poi circa tre ore; e quando seppe ch' era passato mezza notte, molto allegramente si fece dare una candela in mano al meglio che potea, e spirò; e testificano quelli che vi si trovorno, che cristiano nessuno può morir più cattolicamente nè in maggior sentimento di lui.

La corte tutta si veste con grandissimo lutto, ed io come gli altri ho fatto vestir tutta la mia casa. E stando jer sera con il prior don Antonio, li dimandai che sorta di bruno li saria parso per me; mi disse ch'io io portassi all' usanza di Fiorenza: però porterò gramaglia e berretta alta civile. Ragionai anco seco se era bene che io andassi subito da Sua Maestà a condolermi per parte di V. E. Egli mi rispose che Sua Maestà scriverà all' E. V. per questo corriere, e darà conto di tutto il fatto, e che, con la risposta che verrà, o per lettere o per gentiluomo che V. E. invii, allora sarà bene far questo complimento, senza tante volte infastidire Sua Maestà, che così frescamente l'affligerlo non è a proposito: e io così procederò com' egli mi consiglia. Quà non han lasciato spedir corrieri a nissuno, sino che Sua Maestà non spedisce e non dà conto ella propia a chi conviene in Italia.

Quanto all' esequie, ciascun giorno, sino all' ottava, s'andrà da tutta la corte alla chiesa dov' egli è depositato; e li principi andorno la secunda mattina: ma Sua Maestà ha fatto loro intendere che non vuole che stiano più a quei disagio, avendo tenuto grandissima cura che in queste cerimonie non patiscano, mandando loro ora per ora a dire quel tanto che avcano a fare, con molta tenerezza e affezione; e par già che gli occhi di tutti si volgano verso questi figliuoli.

Le cicalerie e novellacce che si dicono sono molto indigne d'essere ascoltate non che scritte, perchè in vero il satisfar al popolaccio in queste simili cose è molto difficile, e meglio è fare siccome porta il giusto e l'onesto, senza curarsi del giudicio d'uomini insani, e che parlano senza ragione di cose impertinenti e impossibili, di autori incerti, dappochi e maligni.

(Archives de Florence.)

VII

Lettres écrites au doge de Gênes par le protonotaire Marcantonio Sauli, envoyé de la république à Madrid.

PREMIÈRE LETTRE.

30 juillet 1568.

.... La infermità del principe dicono ch'è stata una debilitatione di stomaco causatali dal bere molto acqua con neve, la quale li haveva in modo levato lo appetito di mangiar et accresciuto quello del bere, che per cinque o sei giorni continui non volse mai mangiare cosa di sustantia, nè lasciar il bere con la neve : il che li causò la febbre e finalmente la morte. Hora si fanno i funerali sui, li quali dicono che dureranno nove giorni, et fra tanto Sua Maestà non si lascia vedere; ma se si lascierà visitare delli altri ambasciatori, anderò ancor' io a condolermi di questa morte in nome delle SS. VV. II., le quali doveranno più compitamente fare questo uffitio . . . .

DEUXIÈME LETTRE.

18 août 1568.

.... Mi era scordato di dire che nè il nuntio nè altro ambasciatore si è potuto condolere con Sua Maestà per la morte del principe, et mi ha detto l'ambasciatore di Venezia che, havendo detto al signor Ruy Gomez che desiderava fare questo uffitio, li ha risposto che sarà meglio che io faccia per scritto. Il che fa credere che Sua Maestà non abbia a caro che si faccia seco questo complimento a faccia a faccia, per non haver causa d'intenerirsi et rinnovare il dolore. . . . .

VIII

Lettre contenant des avis secrets envoyés d'Espagne au gouvernement anglais.

1er août 1568.

Alli 24 luglio morì il principe Carolo, et l'istessa sera fu, con molta pompa, sparato et levatoli l'interiori, essendo andati prima gli ambassadori et tutti li grandi della corte al palazzo regio, nella stanza del suo corpo, dove alla loro presentia il signor Rui Gometz fece rogar instrumento della restitutione, che avendo havuto in governo detto principe da Sua Maestà, al presente lo restituiva in quel modo che a Dio era piaciuto che si trovasse, confirmando alcuni di quelli che 'l servivano essere il corpo suo. Fu poi levato dalli signori grandi in una cassa di piombo, et portato alla chiesa di alcune monache, accompagnato da tutta la corte vestita di lutto et, finito l'officio, fu parimente consignato detto corpo provisoriamente all' abbatia, depositato nel choro, per portarlo poi alla chiesa delle Escurial che si fabrica, ove hanno da essere le sepolture delli re. Il giorno poi si cantò la messa de' morti, riservando il restante delle ceremonie alle essequie grande che si faranno presto.

Sua Altezza ha testato della dote di sua madre, che è de 200,000 ducati, che il tutto lascia alli creditori suoi, et, oltra questo, prega il padre che sino alla summa di 400,000 ducati, pel discarico di sua conscientia, si contente farli pagare, raccomandandoli assai li creati suoi, come de gente di molta mercede, havendolo bene servito, se bene lui li trattava male, et che se bene molti l'haverano odiato et proseguitato in questa sua disgratia, che se non restava di perdonare ad ogn' uno di buon cuore, et che quelli che sapeva certo che l'amavano li dispiaceva grandemente di non havere havuto il modo di rimeritarli, ma che per segno di amorevolezza, a li lasciava certe coppe et altre giogie che li erano carissime; et il bel suo adamante con l'arme di Castiglia intagliate dentro che portava, diede al suo confessore, et che doppo morto restasse alla chiesa di San Dominico il Reale. Mandò a dire al re che li piaceva liberare Sua Maestà d'ogni pensiero che per causa sua potesse havere et che li haveva fatto.

Il giorno di San Lorenzo et la mattina seguente furono fatte l'ultime grande essequie, con molta solenità et pompa, nella chiesa di San Dominico il Reale, tutta apparata di negro, con le arme di questa corona, et con un baldacchino sotto il quale vi era il corpo, coperto di broccato d'oro.

Vi era anche il stocco et scettro regale, et sopra un cuscino l'ordine del Tosone, et nelle quatro colonne del baldacchino quatro bandiere che rappresentavano l'avo, l'ava, il padre et madre, et nelli quatro cantoni del catiletto quatro re d'arme, impiedi con le sue cotte, et poi quatro massieri con li bastoni d'argento in mano. In testa del baldacchino vi era l'elmo et corona regale sopra due aste, et di sotto attaccato il scudo con l'arme di Castiglia, et più oltra otto bandiere, cioè il stendardo reale, la cornetta, il stendardo delle genti d'arme, et li guidon delli arcieri, overò cornetta di cavalli leggieri, sopra lancie negre; le altre quatro erano quelle che il principe portava alli giochi et tornei di canne, fatte delli suoi colori, bianche, negre et gialle.

A detta ceremonia vi erano il principi di Bohemia, il cardinale Spinosa, li ambassadori, li grandi di Spagna et tutti li consegli, et tutto il resto della corte secondo li gradi. La regina et principessa stettero nel choro delle monache, et Sua Maestà è stata sempre ritirata ad un monasterio sino al fine delle esseqnie.

In publico Spagnuoli danno nomen al infirmità del principe è causata da molti disordini fatti questa estate, di bere acqua con neve dentro, andare discalzato ne' luoghi bagnati, dormendo all' aria et non magnar se non frutti assai, di modo che quando si vuolse rihavere et ristorar con buoni cibi, il stomaco era talmente disconcio et guasto che non poteva ricevere li cibi. Et così il povero principe ha finito sua vita in età di 23 anni.

(*State paper Office*, papiers d'Italie.)

IX

Relation de la mort de don Carlos, tirée des livres de Bersoza (¹).

La morte del principe nostro signor seguì a un' hora di notte, doppo essersi confessato et communicato, et dimandata et datagli l'estrema untione, con parole et opere di molto cattolico principe, havendo mandato a dimandar perdono et la beneditione a Sua Maestà, et ancora dimandò a Rui Gomez et a' cavallieri che lo guardavano. Et lasciò scritta una memoria per la qual raccomandò a S. M. la sua famiglia, non potendole egli far beneficio, et principalmente gli raccomandò gli più antichi, et simil-

(¹) Nous avons donné quelques détails sur les livres de Bersoza, dans les *Monuments de la diplomatie vénitienne*, p. 29.

mente gli cavallieri de la guardia, perchè l'hanno servito molto bene, ancorchè egli gli havia detto parole aspre. Et lasciò che sia scpellito nel monasterio di Santo Domenico il Reale, di questa terra, fin tanto che Sua Maestà comandi altro. È cosa certa ch' il confessore et gli altri ch' erano con lui dicono che havia detto cose tanto da cattolico, che gli hanno grande invidia, perchè, doppo haver fatto tutto quel che è detto, dimandò se gli restava a far altro per sua salute, ch'era per farlo. Gli fu risposto che, se col cuore diceva quel che havea detto con la lingua, che se n'andava al cielo. Egli replicò che lo diceva et teneva nel cuore come lo mostrava, et che nel morir si confermava nella volontà di Dio, dicendo al medico che, non ostante questo, se era bisogno far altro per salute sua, che si facesse, et di tempo in tempo dimandava quanto poteva durar, per potersi raccomandar più a Dio et dimandargli perdono. Dimandò a quelli ch'erano con lui che l'aiutassero a dir una oratione che disse l'imperatore, il qual sia in gloria, quando morì. Gli presero alcuni parosismi, et Sua Maestà fece effetto di padre.

Io vi dò questo particolar ragguaglio, perchè per aventura costà vi saranno altre intentioni et oppenioni differenti. Et l'occasioni dalle quali è proceduto il suo male, non sono quelle che 'l volgo publica, ma solo per non haver mangiato alcuni giorni, et bevuto molta acqua fredda, et andar scalzo: di donde segli venne a rilassar l'estomaco, di sorte che non riteneva cosa nessuna.

Ripartì fra quelli ch' erano con lui alcuni vasi di cristallo et altre cose che haveva, et alle Repentite mandò alcune tazze et altre cose.

(Archives de Simancas, *Estado*, leg 2018, fol 198 vo.)

APPENDICE *D.*

OUVERTURE ET VISITE DU CERCUEIL DE DON CARLOS, EN 1795.

La pièce qu'on va lire est la minute d'une lettre écrite par une personne dont nulle indication, malheureusement, ne fait connaître ni le nom, ni la qualité, mais qui, selon toute vraisemblance, occupait une charge à la cour, puisqu'elle logeait au monastère même de l'Escurial. Elle fut transmise, avec d'autres documents, il y a quelques années, à l'illustre historien Prescott par don Pascual de Gayangos, professeur à l'université de Madrid.

M. Prescott avait fait paraître, depuis peu, le deuxième volume de l'*Histoire de Philippe II*, où il s'était occupé de l'arrestation et de la mort de don Carlos; il ne se proposait pas de revenir sur ce sujet; il eut la bonté de m'envoyer le curieux document qu'il tenait de M. de Gayangos. Je le communiquai à l'Académie royale de Belgique, dans sa séance du 2 mars 1857 [1].

Ce qui donne de l'intérêt à cette lettre de 1795, ce n'est pas seulement l'assertion de Saint-Simon, ce sont aussi les détails

[1] Voir les *Bulletins* de cette compagnie, 2e série, t. I, p. 407.

contenus dans une note du colonel Bory de Saint-Vincent que feu le baron de Reiffenberg inséra dans son édition de l'*Histoire des troubles des Pays-Bas,* de Vander Vynckt : cet officier supérieur, attaché à l'état-major du maréchal Soult, avait profité, en 1812, d'un moment où les troupes françaises occupaient le village de l'Escurial, pour visiter le célèbre monastère bâti par Philippe II.

Les mémoires de Saint-Simon sont dans toutes les mains ; mais l'*Histoire des troubles des Pays-Bas* est peu connue à l'étranger : c'est pourquoi nous reproduisons ici le passage de la note du colonel Bory qui se rapporte à don Carlos :

« Nous nous hâtames de chercher don Carlos, fils de Philippe II, et nous le trouvâmes bientôt à son rang de date, à la même hauteur que les précédents, du petit côté opposé à l'entrée. La bière avait échappé à l'Anglais, qui probablement n'avoit pas lu Saint-Réal. Aussi quand nous voulûmes y toucher, le conducteur jeta de grands cris ; il voulait s'en aller, emporter la lumière, fermer le caveau, en protestant qu'on le tuerait plutôt que de toucher à son seigneur l'infant : on ne le tua point, on le laissa dire, on s'empara de la lumière et des clefs, et l'on essaya d'attirer le cercueil, qui fut trouvé aussi pesant que les autres avaient paru légers ; il fallut même renoncer à l'ôter entièrement de sa place, dans la crainte de ne pouvoir l'y remettre. Quand nous l'eûmes, avec bien de la peine, tiré aux deux tiers, et que nous l'eûmes, du côté de la tête, fait soutenir par notre Espagnol, qui avait enfin pris son parti sur ce qu'il ne pouvait pas empêcher, nous reconnûmes que le dessus avait été enlevé anciennement et grossièrement recloué ; il ne fut pas très-difficile de le découvrir de nouveau. Au lieu d'une belle momie, vêtue comme celles que nous venions de voir, nous y trouvâmes de la chaux compacte, dont la surface inégale était dure et rocailleuse. Cette chaux avait été enlevée en quelques endroits, comme pour rechercher en dessous des traces du corps, qu'elle fut sans doute destinée à rendre méconnaissable, et, en effet, on était venu à bout d'en découvrir quelques parties. En

arrachant d'autres morceaux de cette substance, nous trouvâmes des ossements et des lambeaux de peau ou de chair réduits à la consistance de vieux chiffons. Voilà tout ce qui reste du farouche et malheureux don Carlos. Voulant vérifier si la tête manquait, (c'était le point essentiel), je grattai promptement avec mon couteau du côté où je devais la trouver, si elle existait, et je la découvris après de légers efforts. Elle était méconnaissable ; les téguments en avaient été entièrement détruits sur le frontal et le pariétal, que je mis à nu : mais beaucoup de cheveux sont très-bien conservés, quoique devenus rougeâtres et cassants.

Nous nous préparions à débarrasser le cou de toute la chaux qui l'encroûte, afin de voir dans quel état il se trouverait, et si la colonne vertébrale serait intacte : c'est tout ce que nous pouvions espérer avoir échappé à la corrosion, lorsque l'une de mes ordonnances vint nous avertir que l'armée ne s'arrêtait point. Il fallait poursuivre des succès ; nous repoussâmes don Carlos à sa place, et montâmes à cheval pour recourir après les Anglais (1).... »

San Lorenzo el Real, 2 de agosto de 1793.

He visto finalmente el cádaver del príncipe don Carlos, hijo de Felipe II, de cuya muerte se ha hablado con tanta variedad, y ha sido un motivo por que se denigra la memoria de aquel rey, á quien atribuyen la muerte del príncipe su hijo primogénito, que mandó degollar segun unos, aogar ó desangrar segun otros, añadiendo que está la cabeza separada del cuerpo. Es una impostura, porque he visto muy despacio el cádaver entero que se conserva con los destrozos que es natural haga el largo tiempo que ha corrido desde su muerte acá : de manera que no fué degollado este príncipe ; y si fué muerto de órden del rey su padre, seria de un modo que su cuerpo quedase intacto, pues solo tiene, repito, los estragos del tiempo. Era Su Altezza de regular estatura, y sus huesos no manifiestan fuese muy robusto ; y este juicio combiene con la idea que nos dan los historiadores de aquel tiempo de que padeció tercianas, y hacia extravagancias muy proprias para acortarse la vida. Este es un

(1) Dans son *Étude* sur la mort de don Carlos, que nous avons citée p. 823, note 8, M. [illegible] a dit justement : « Voilà, il en faut en convenir, une ordonnance qui, dans « l'intérêt de l'histoire, arrive bien mal à propos. »

punto de que han hablado mucho los estrangeros, y me alegraria lo viesen por sí, para que se desengañasen de que no hubo tal degollacion.

TRADUCTION.

Saint-Laurent le Royal, 2 août 1795.

J'ai vu, enfin, le cadavre de don Carlos, fils de Philippe II, dont la mort a été le sujet de discours si divers, et a donné occasion à ce qu'on dénigre la mémoire de ce roi, qui aurait ordonné, selon les uns, qu'on décapitât son fils, qu'on l'étouffât ou qu'on le saignât aux quatre veines, selon d'autres; et l'on ajoute que la tête est séparée du corps. C'est une imposture : car j'ai pu voir tout à mon aise le cadavre entier, qui est conservé avec les altérations qu'a dû naturellement produire le long espace de temps écoulé depuis la mort de don Carlos. Ce prince n'a donc pas été décapité; et, s'il fut mis à mort par ordre du roi son père, ce fut de telle sorte que son corps demeurât entier, puisque, je le répète, il porte seulement les empreintes des ravages du temps. Son Altesse était de taille ordinaire; il ne semble pas, à en juger par ses os, qu'elle fut très-robuste, et cette opinion est d'accord avec ce que les historiens contemporains rapportent, qu'elle souffrait de fièvres et qu'elle faisait des extravagances très-propres à abréger sa vie. Ceci est un point dont les étrangers ont beaucoup parlé. Je me réjouirais qu'ils vissent le cadavre comme je l'ai vu, pour se désabuser de la croyance que don Carlos fut décapité.

FIN DES APPENDICES.

TABLE DES MATIÈRES.

a la lettre du roi : le connétable de Castille est le seul qui se permette un langage improbateur. — Absence, dans les archives de Simancas, des réponses des évêques, des supérieurs des ordres religieux et des villes de Castille. — Satisfaction que cause à Philippe II celle de la ville de Murcie. — Renseignements contradictoires sur les réponses des autorités des royaumes d'Aragon et de Valence et de la principauté de Catalogne. — L'opinion publique blâme l'arrestation de don Carlos. — Discours qui se tiennent dans les rangs du peuple. — Plaintes et murmures dans les sphères plus élevées de la société. — Terreurs de Philippe II. — A la cour, le silence se fait bientôt sur l'emprisonnement du prince. — Paroles froides et sévères du roi aux envoyés de Gênes et de Venise qui viennent lui en parler. — Envoi à Madrid, par la reine Catherine et le roi don Sébastien de Portugal, d'un gentilhomme chargé de s'enquérir des causes de la détention du prince et de le voir. — Ce gentilhomme retourne à Lisbonne, sans avoir pu remplir sa mission. — Arrivée à Paris des dépêches de Philippe II et de l'ambassadeur de France ; contenu de ces dernières. — L'ambassadeur de Philippe, don Francés d'Alava, diffère, pendant quelques jours, d'aller trouver la reine-mère et le roi ; pourquoi. — Particularités de l'audience qui lui est donnée. — Mécontentement de Catherine de Médicis et de Charles IX. — Philippe n'approuve pas le délai apporté par Alava à la présentation de ses lettres. — Propos de la reine-mère au sujet de don Carlos. — Remarque sur le peu de sympathie que la détention de ce prince excitait à la cour de France. — Catherine néanmoins exprime à Philippe le chagrin que le roi et elle en éprouvent. — Ils font parade des mêmes sentiments dans leurs dépêches à leur ambassadeur. — Paroles dites à la louange du roi d'Espagne dans un dîner chez le cardinal de Lorraine. — Préoccupations de Catherine de Médicis touchant l'affaire de don Carlos. — Curieuse conversation qu'elle a avec don Francés d'Alava. — Premiers avis qui parviennent à Rome de l'arrestation du prince d'Espagne, et auxquels don Juan de Zúñiga, ambassadeur de Philippe II, ne veut pas croire. — Réponse qu'il fait à un message du pape sur cet événement. — Après avoir reçu ses dépêches, il va trouver le saint-père, et l'en informe dans les termes prescrits par ses instructions. — Sentiments que témoigne Pie V. — Don Juan de Zúñiga avertit aussi de ce qui s'est passé les membres du sacré collége. — Il est secondé efficacement par le cardinal de Granvelle, dont la perspicacité est en défaut dans le jugement

APPENDICES.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA.

Pag. 152, lig. 2 : en 1561 ; *lisez :* en 1560.
Pag. 222, lig. 9 : ce qui en était ; *lisez :* ce qu'il en était.
Pag. 457, lig. 13 : qu'il emporta ; *lisez :* qu'elle emporta.
Pag. 464, lig. 15 : ajouter quelque valeur ; *lisez :* attacher quelque valeur.
Pag. 465, note 1, lig. 2 : le 24 juillet ; *lisez :* le 14 juillet.

EXTRAIT DU CATALOGUE

DE C. MUQUARDT,

A BRUXELLES, LEIPZIG, GAND.

Collection de chroniques belges inédites, publiée par ordre du gouvernement. Vol. I à XXIV. Chaque volume se vend séparément.

Le catalogue détaillé de cette collection importante sera communiqué aux personnes qui en feront la demande.

Collection de mémoires relatifs à l'histoire de Belgique, publiée par la Société de l'histoire de Belgique. Vol. I-XVII. Chaque volume se vend séparément.

Derniers volumes parus :

Mémoires de Pontus Payen, 2 vol.
Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas, 3 vol.
Mémoires de Francisco de Enzinas, I, 1, 2, II.
Mémoires de Montigny
Procès d'Annessens.

Un prospectus détaillé sera adressé aux personnes qui en feront la demande.

JUSTE (TH.). *Histoire de la révolution des Pays-Bas sous Philippe II*, 1re et 2e partie. 4 vol. grand in-8°. fr. 30 »

Messager des sciences historiques de Belgique, recueil publié par MM. le baron de SAINT-GENOIS, C.-P. SERRURE, etc. Années 1842 à 1861. Chaque année se compose de 4 volumes trimestriels, in-8°, avec planches. Prix de l'abonnement annuel. fr. 15 »

WAAGEN (G.-F.). *Manuel de l'histoire de la peinture*, écoles allemande, flamande et hollandaise, avec un grand nombre d'illustrations; 3 vol. in-8°. fr. 21 »



